

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Communauté de communes *Jura nord*



HABITAT



ÉCONOMIE



TRANSPORT



ENVIRONNEMENT



PATRIMOINE

Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

Approbation du PLUi le 28/11/2024

CITADIA
CONSEIL

even
CONSEIL

Publique

*Jura
nord*
Communauté de communes

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Préambule	p.3
1. LES DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES, URBAINES ET LE CADRE DE VIE DES MÉNAGES	P.13
1. Paysage et patrimoine : <i>Un paysage rural pour un cadre de vie préservés</i>	p.14
2. La trame verte et bleue : <i>Une trame verte omniprésente et une trame bleue structurante</i>	p.36
3. L'organisation urbaine du territoire : <i>Une urbanisation consommatrice d'espaces</i>	p.68
2. LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES ET L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU TERRITOIRE	P. 86
1. Le profil socio-démographique des ménages, l'accès au logement, l'offre en équipement : <i>Un territoire encore attractif</i>	p. 87
2. La mobilité sur le territoire : <i>Une dépendance à la voiture individuelle marquée</i>	p.116
3. Le tissu économique du territoire : <i>Un bassin d'emploi en situation de fragilité</i>	p. 126
4. Les pressions et performances environnementales : <i>Un territoire au fort potentiel énergétique contraint par ses dynamiques fluviales et routières</i>	p.147
Annexes	p.194

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



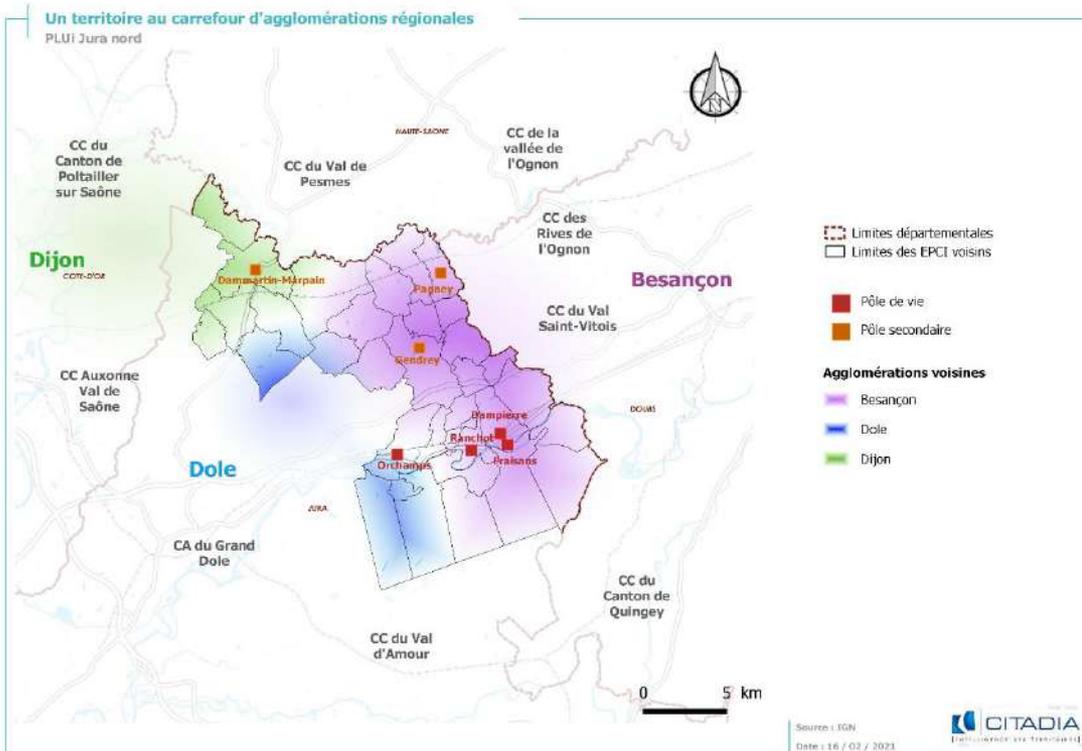
Massif de la
Serre

PRÉAMBULE

Forêt de Chaux

UN TERRITOIRE AUX CARREFOURS DE FLUX RÉGIONAUX

Au cours de la procédure d'élaboration du PLUi, en janvier 2019, les deux communes du Petit Mercey et de Dampierre ont réalisé une fusion administrative. Le choix a été fait de maintenir, tant dans l'armature du diagnostic que dans le projet global le Petit Mercey en tant que village et Dampierre en tant que pôle de vie, rattaché à la commune de Ranchot.



L'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement se fonde sur le « Projet de territoire Jura Nord ». Datant de novembre 2016, il présente un diagnostic du territoire, ses enjeux, et une stratégie de développement du Jura Nord.

■ UN TERRITOIRE SOUMIS À L'INFLUENCE D'AGGLOMÉRATIONS RÉGIONALES

La **Communauté de communes du Jura Nord** est composée de **11 619 habitants en 2017** soit environ **44 habitants par km²**. Ce **territoire rural de 32 communes** est assez étendu puisqu'il faut environ 30 minutes pour le traverser du Nord-Ouest (Mutigney) au Sud-Est (Courtefontaine).

Le territoire bénéficie de l'**influence de plusieurs agglomérations voisines** de rayonnement régional :

- La **Communauté d'agglomération du Grand Dole** en continuité ouest du territoire, compte plus de 54 000 habitants. La commune de Dole se situe à 25 minutes du territoire ;
- La **Communauté d'agglomération de Besançon**, à proximité immédiate à l'est, représente un bassin de plus de 194 000 habitants. La commune de Besançon se situe à 30 minutes depuis le sud du territoire (Dampierre) et 50 minutes depuis le nord-ouest (Mutigney) via l'A36 ou la RD673 ;
- **Dijon Métropole** compte plus de 253 000 habitants. La commune de Dijon, plus éloignée que Dole ou Besançon, est accessible en environ 50 minutes.

A noter également, la proximité immédiate de la commune de **Saint-Vit** qui constitue un véritable **pôle de proximité** avec ses **commerces, services et équipements** pour près de 5 000 habitants.

Le territoire bénéficie d'une grande accessibilité grâce au **passage de l'A36** et à la présence d'un échangeur sur le territoire. Cet axe est-ouest permet de rejoindre Mulhouse à l'est et Beaune, puis Lyon à l'ouest. **En interne**, le territoire est structuré par **deux axes principaux** : la **RD673** qui traverse les bourgs des communes du sud du territoire et la **RD 459** qui traverse les communes du Nord et du Nord-Ouest; ainsi que par la **RD 36** qui constitue l'axe nord-sud majeur.

Etat des documents d'urbanisme en 2021

PLUi Jura nord

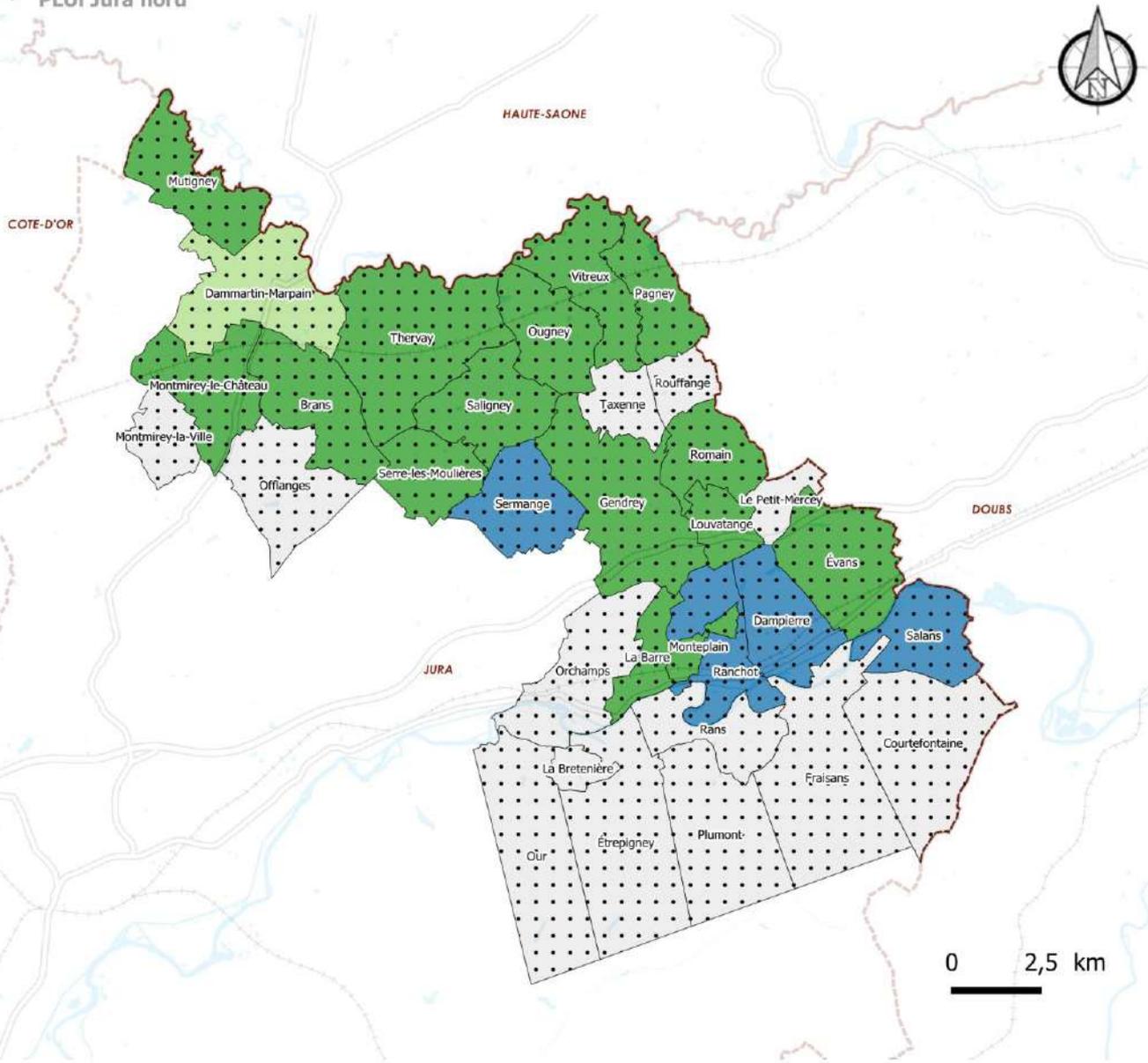
Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE



- Communes concernées par l'élaboration d'un PLUi
- Plan Local d'Urbanisme approuvé (PLU)
- Carte Communale approuvée (CC)
- Carte Communale en cours d'élaboration (CC)
- Commune soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU)

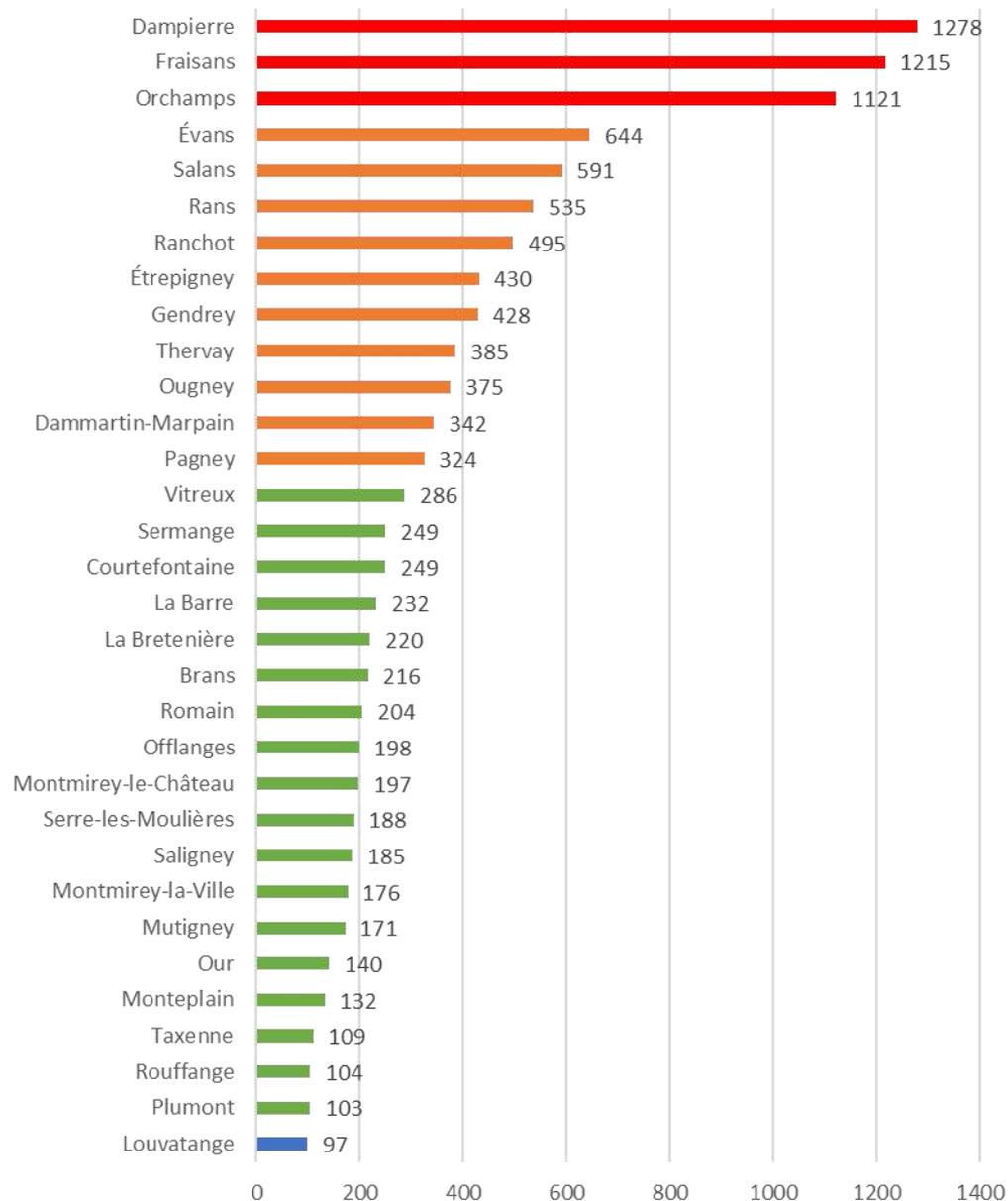
A noter que sur cette carte, Dampierre et le Petit-Mercey apparaissent de manière dissociée, seule la commune de Dampierre étant couverte par un PLU.

Sources : IGN, Préfecture du Jura

Date : 25 / 10 / 2024

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

ARMATURE TERRITORIALE



LE NOMBRE D'HABITANTS EN 2017

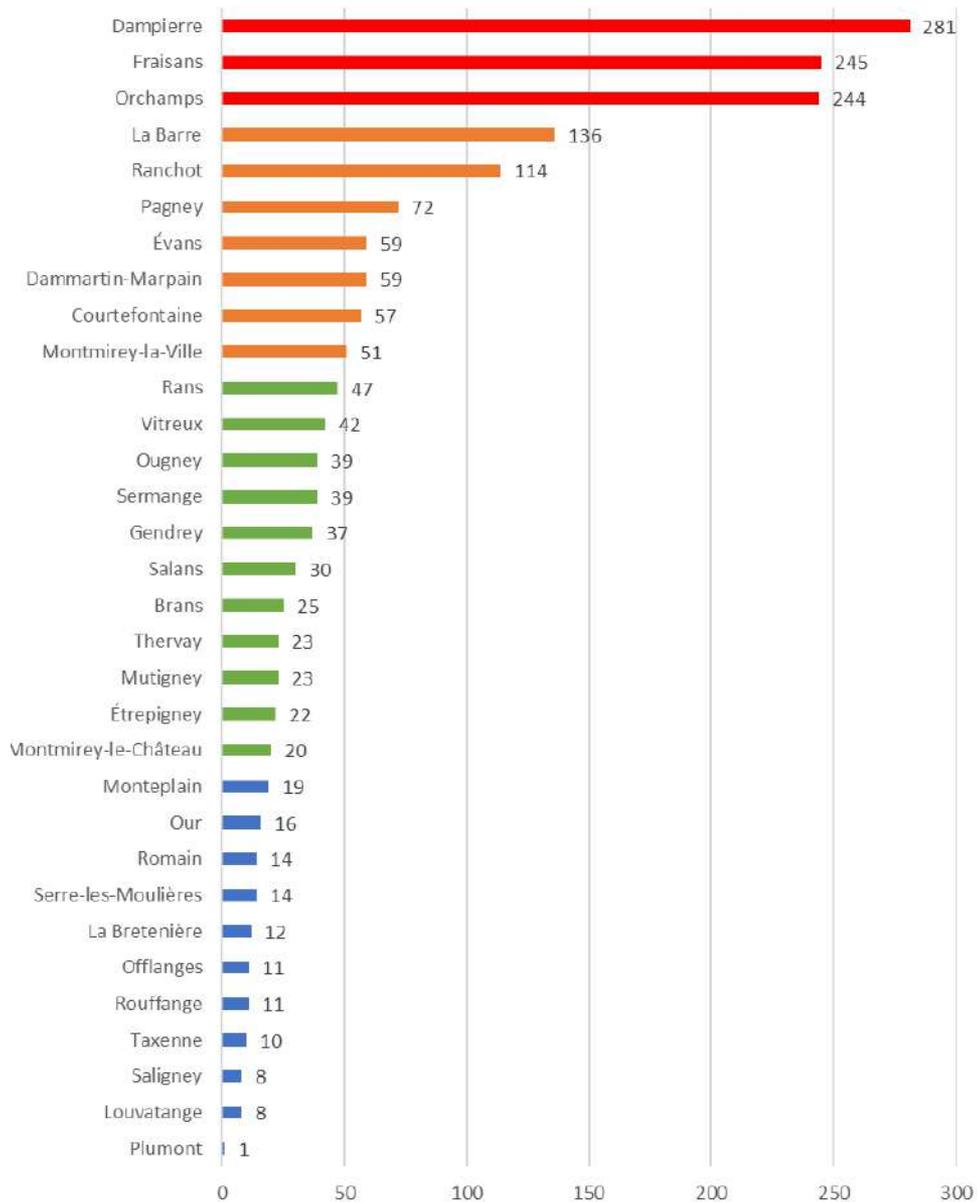
L'ensemble des communes ont une population inférieure à 2 000 habitants : il s'agit donc de villages au sens de l'INSEE.

Trois communes concentrent la majorité de la population avec un nombre d'habitants supérieur à 1 000 :

- Fraisans ;
- Dampierre ;
- Orchamps.

Elles représentent 30% de la population du PLUi.

ARMATURE TERRITORIALE



LE NOMBRE D'EMPLOIS EN 2017

Le nombre d'emplois est restreint sur l'ensemble des communes.

Trois communes se détachent avec plus de 200 emplois :

- Orchamps ;
- Fraisans ;
- Dampierre.

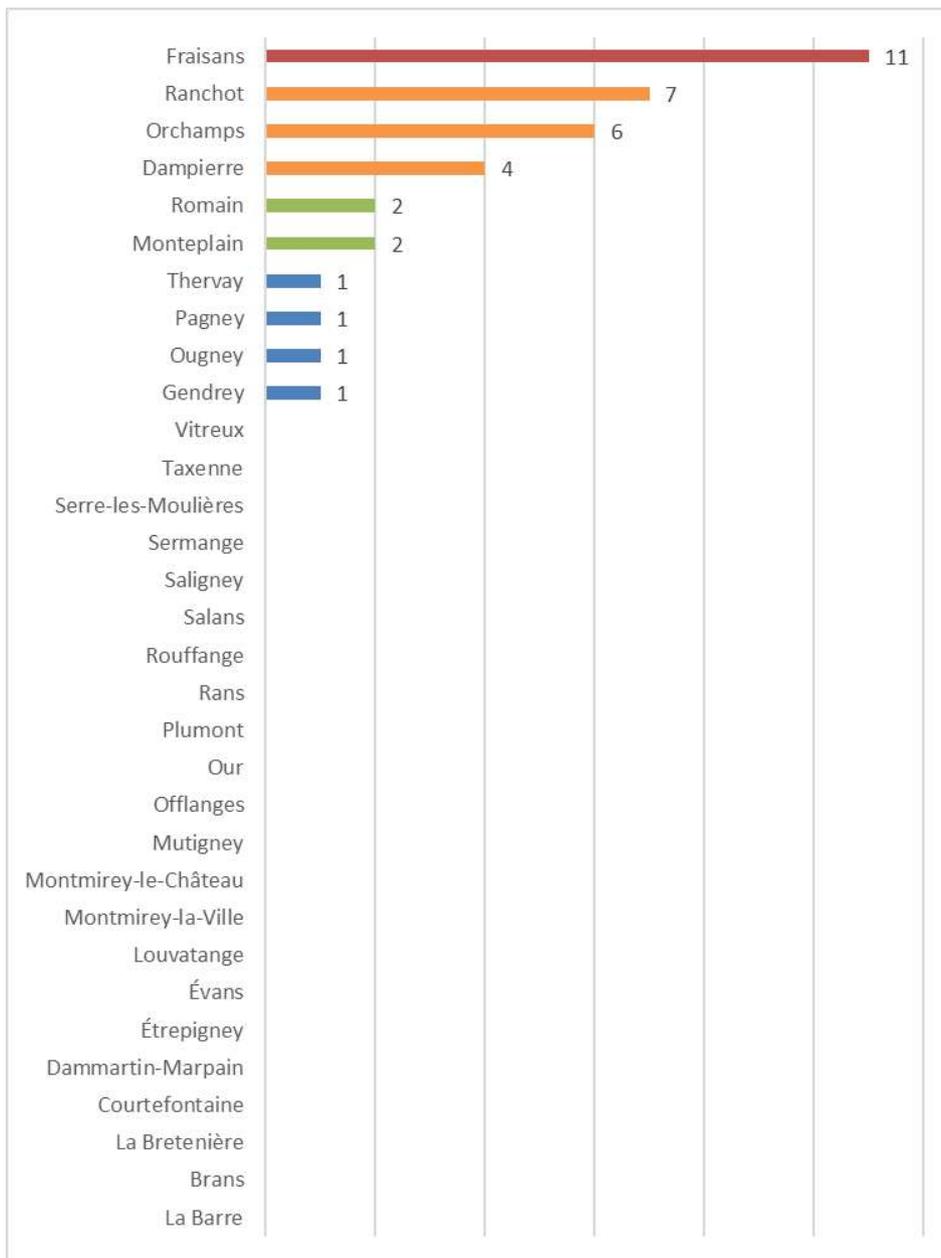
Ces communes concentrent 46% des emplois du territoire.

ARMATURE TERRITORIALE

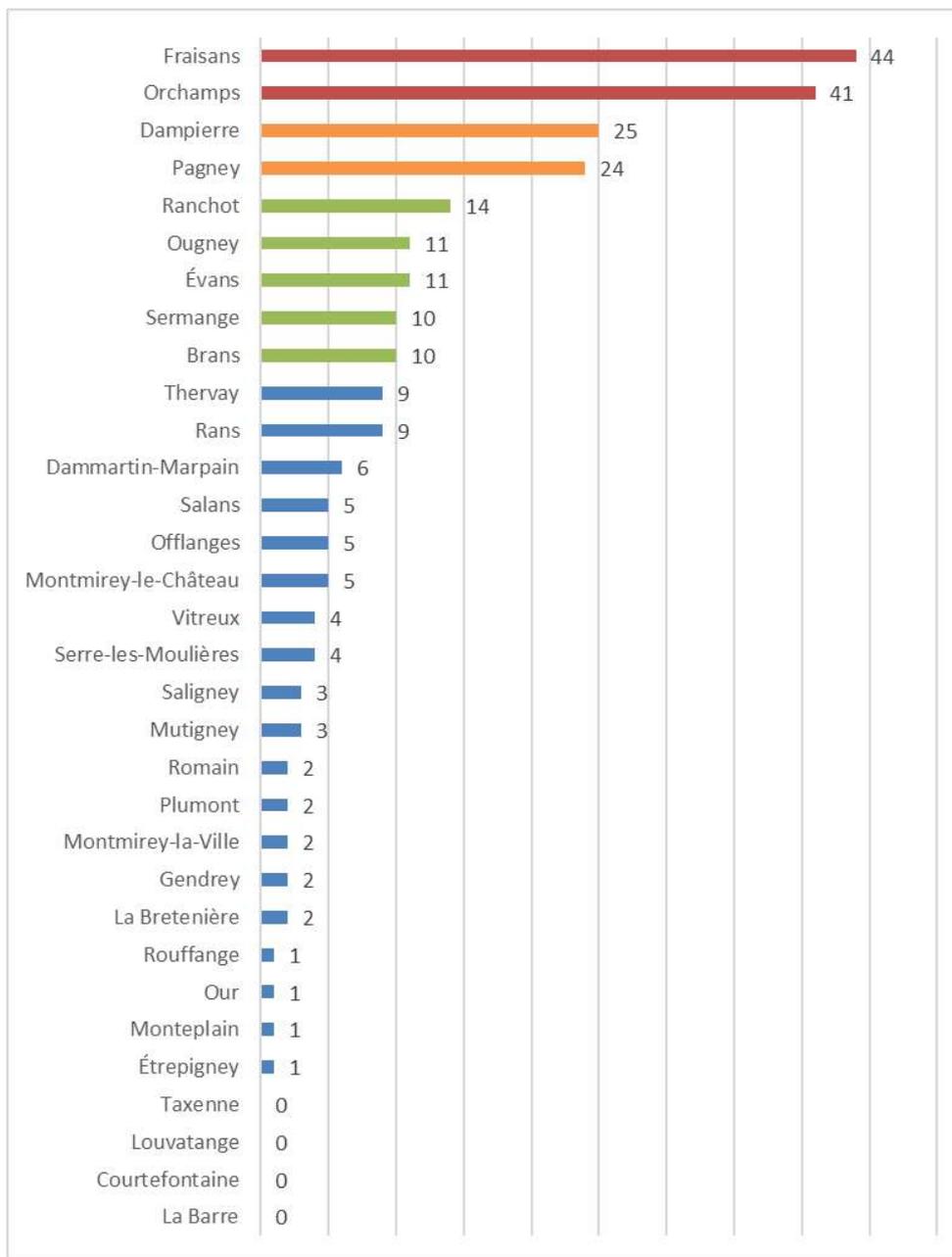
LE NOMBRE DE COMMERCES PONDÉRÉS EN 2019

La majorité des communes (22) ne dispose d'aucune offre commerciale.

Fraisans se détache nettement des autres communes du territoire puisqu'elle dispose de 11 commerces ce qui lui permet de proposer une offre de proximité au rayonnement local.



ARMATURE TERRITORIALE



LE NOMBRE DE SERVICES PONDÉRÉS EN 2019

Les services sont plus représentés que l'offre commerciale puisque seules 4 communes ne disposent d'aucun service.

La commune de Fraisans se détache puisqu'elle propose près de 44 services (restauration, métiers du bâtiment, métiers du médical, etc.). Elle représente à elle seule 17% des services du territoire.

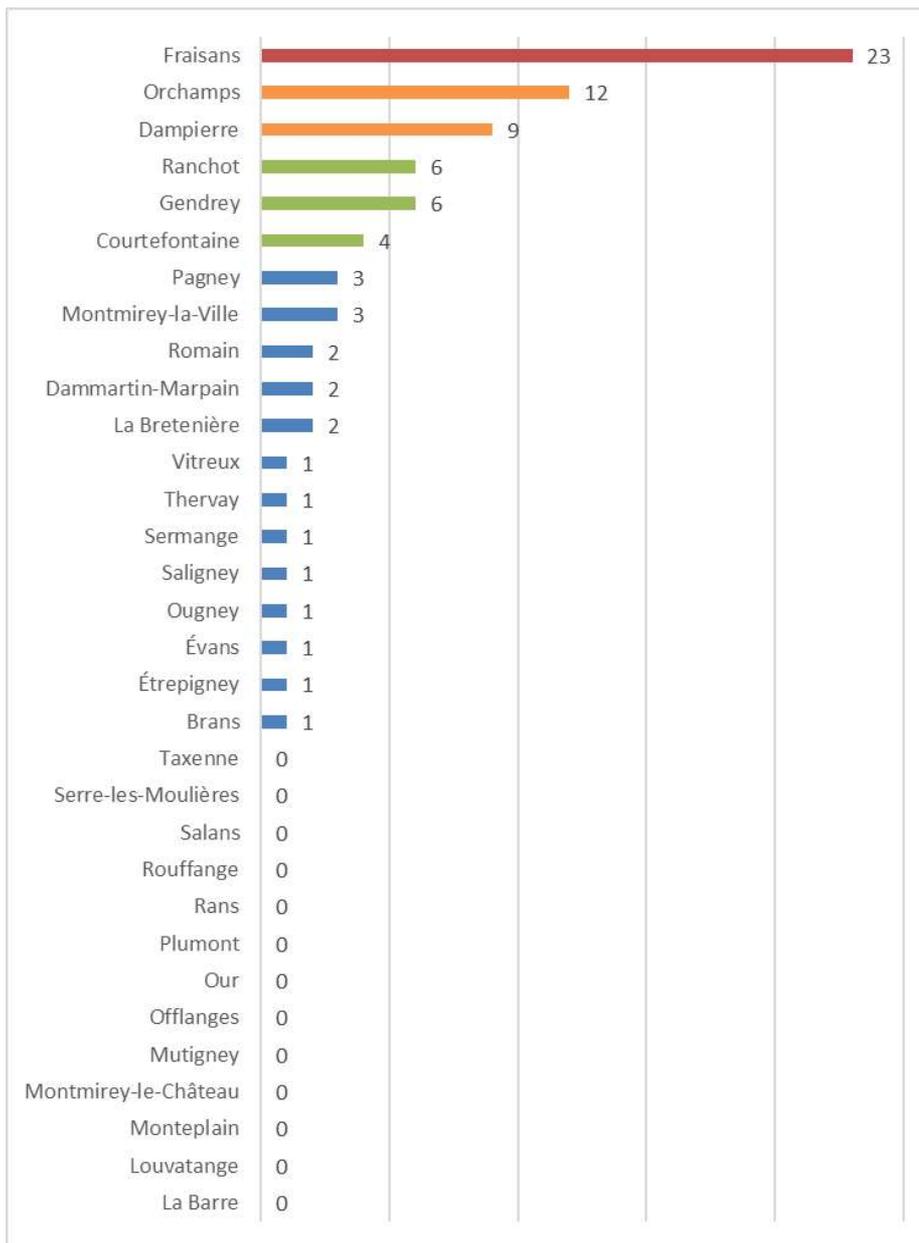
Orchamps propose 41 services, soit 16% des services du territoire.

Deux autres communes disposent d'un nombre de services non négligeable :

- Pagny ;
- Dampierre.

Ces 4 communes représentent plus de la moitié de l'offre en services du territoire.

ARMATURE TERRITORIALE



LE NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS PONDÉRÉS EN 2019

Plusieurs communes (13) ne disposent d'aucun équipement, et 8 n'en comptent qu'un seul.

La commune de Fraisans apparait commun pôle de proximité avec ses 23 équipements.

ARMATURE

	Equipements	Commerces	Services	Population	Emplois	Total
Fraisans	4	4	4	4	4	20
Orchamps	3	3	4	4	4	18
Dampierre	3	3	3	4	4	17
Ranchot	2	3	2	3	3	13
Pagney	1	1	3	3	3	11
Évans	1		2	3	3	9
Gendrey	2	1	1	3	2	9
Ougney	1	1	2	3	2	9
Dammartin-Marpain	1		1	3	3	8
Thervay	1	1	1	3	2	8
Brans	1		2	2	2	7
Courtefontaine	2			2	3	7
Étrepigny	1		1	3	2	7
Montmirey-la-Ville	1		1	2	3	7
Romain	1	2	1	2	1	7
Sermange	1		2	2	2	7
Monteplain		2	1	2	1	6
Rans			1	3	2	6
Salans			1	3	2	6
Vitreux	1		1	2	2	6
La Barre				2	3	5
La Bretenière	1		1	2	1	5
Montmirey-le-Château			1	2	2	5
Mutigney			1	2	2	5
Saligney	1		1	2	1	5
Offlanges			1	2	1	4
Our			1	2	1	4
Plumont			1	2	1	4
Rouffange			1	2	1	4
Serre-les-Moulières			1	2	1	4
Taxenne				2	1	3
Louvatange				1	1	2

ANALYSE MULTICRITÈRE

La somme des points attribués aux différents critères permet d'établir une grille de hiérarchisation objective de l'organisation territoriale de la Communauté de communes du Jura-Nord.

Fraisans, Orchamps, Dampierre/Ranchot constituent des pôles de vie constitués, proposant une offre de services, commerces et d'emplois irriguant la partie sud du territoire.

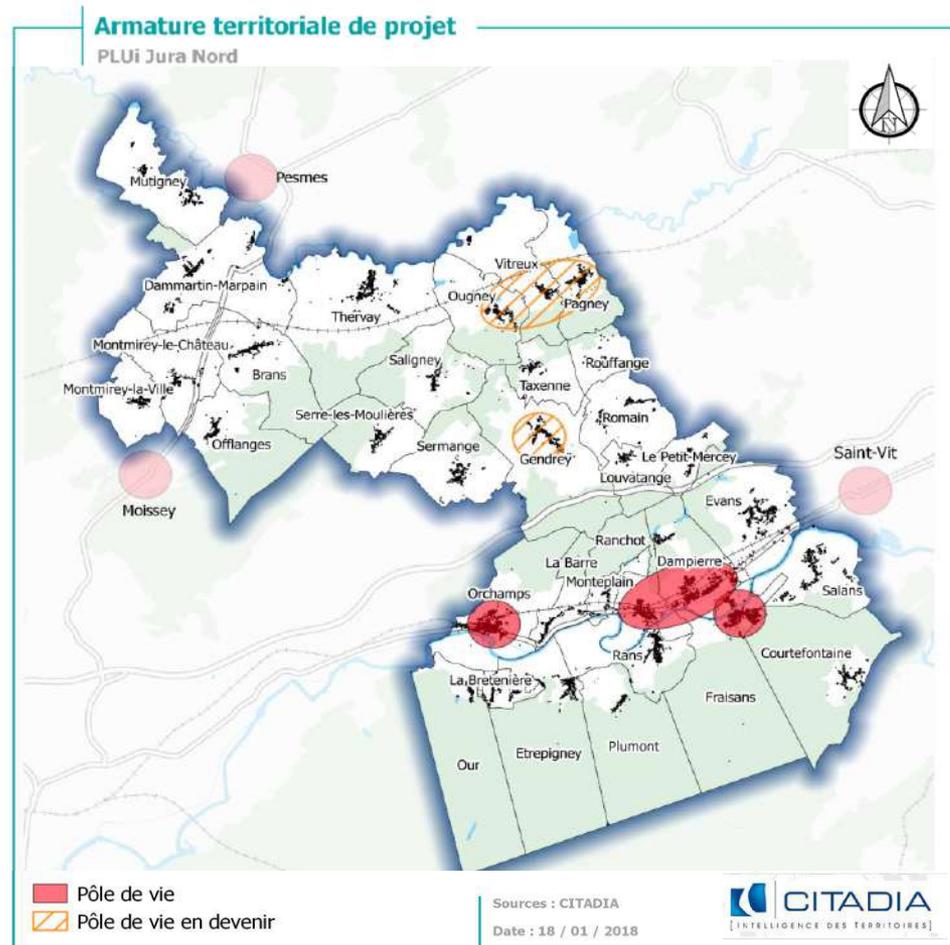
D'autres communes jouent également un rôle plus local, amenés à se renforcer sur les prochaines années : Gendrey, et le pôle Ougney / Vitreux / Pagney.

EN BREF

L'armature territoriale se compose de :

- 3 pôles de vie : Fraisans, Orchamps, et le bipôle Dampierre / Ranchot ;
- 2 pôles de vie en devenir : Gendrey et le pôle Ougney / Vitreux / Pagney ;
- 24 villages.

ARMATURE



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

1

LES DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES, URBAINES, ET LE CADRE DE VIE DES MÉNAGES

Forêt de Chaux

1. Paysage et patrimoine

Un paysage rural pour un cadre de vie préservé

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

CONTEXTE PHYSIQUE ET NATUREL

■ DES ENTITÉS GÉOGRAPHIQUES FORTES QUI STRUCTURENT LE TERRITOIRE

Le territoire est structuré par **une succession du Nord au Sud d'éléments géographiques orientés globalement Est-Ouest** :

- La Vallée de l'Ognon
- Le Massif de la Serre
- La Vallée du Doubs
- La Forêt de Chaux

Ces composantes géographiques **rythment le grand paysage et orientent l'occupation des lieux** avec des ambiances spécifiques à chaque sous entités.

■ UN CONTEXTE VALLONNÉ AVEC UNE FORTE PRÉSENCE DES BOISEMENTS

La forêt est très présente avec plus de 51% de la surface du territoire. Elle est formée par de grands boisements, dont la Forêt de Chaux qui constitue l'un des plus grand massif de feuillus à l'échelle nationale.

La morphologie générale vallonnée du territoire offre des situations contrastées où **l'observateur est parfois en situation de dominance ou dominé par le paysage**. Cette alternance s'exprime par le dégagement de larges panoramas lorsque l'observateur est sur un point haut, ou au contraire de visions plus intimistes du paysage avec des vues bloquées par le relief.

Les perceptions du paysage sont liées aux espaces ouverts générés par **l'agriculture, qui représente plus de 41% des surfaces** du territoire.

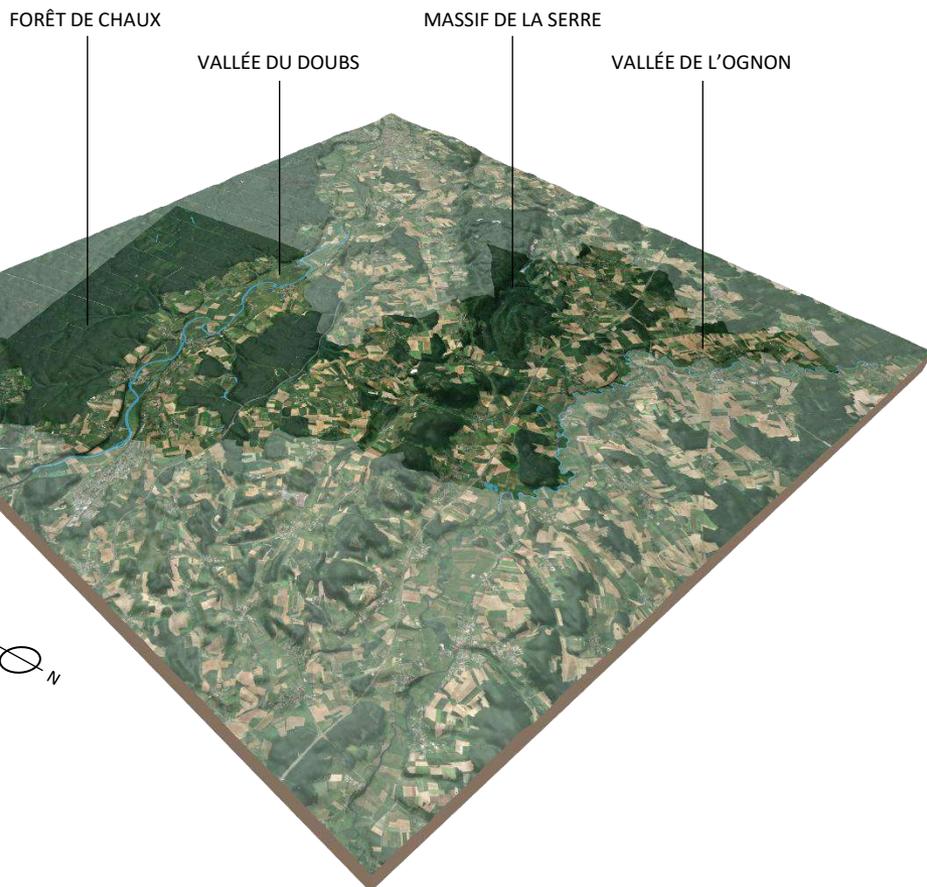
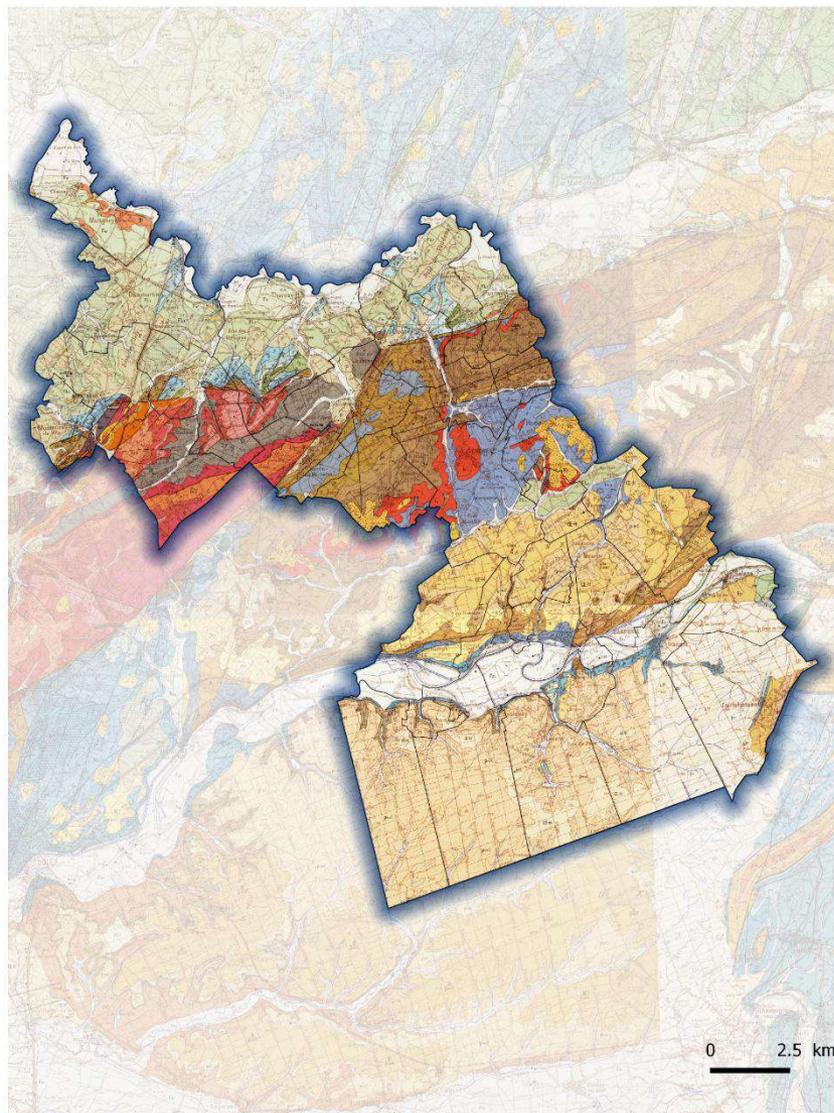


Illustration schématique des grandes composantes géographiques – Even Conseil
(exagération verticale x 2,5)



Source : BRGM

even
Conseil

■ UN SOCLE GÉOLOGIQUE COMPLEXE

Les vallées de l'Ognon et du Doubs sont composées d'alluvions qui occupent un fond de vallée large. Les villages de la vallée du Doubs se sont implantés sur des soubresauts calcaires laissant le fond de vallée libre de construction. Les alluvions constituent des sols riches favorables à l'agriculture.

Les forêts sont sur des cailloutis et limons complexes. A l'exception de la Forêt de Serre implantée principalement sur des roches plutoniques (granite) et métamorphiques (gneiss, mylonite), également de roches volcaniques (eurite des carrières de Moisey) et sédimentaires datées du Permien. Les abords du massif sont constitués de roches du Trias, du Jurassique et du Crétacé.

Au nord les villages et les espaces agricoles sont implantés sur des marnes, mélangeant des limons et argiles. Un mélange qui constitue un sol riche propice à l'agriculture.

Outre l'influence sur la composition paysagère du territoire, la géologie conditionne également la gestion de l'eau. La nature du sol, et notamment sa perméabilité, permet une infiltration plus ou moins importante des eaux, ce qui induit des besoins différents en termes de gestion des eaux pluviales.

Les argiles forment des sols peu perméables, ils ont une forte capacité de rétention en eau. Une fois saturé les argiles ne laissent plus passer l'eau et créent une couche imperméable potentiellement favorable à un ruissellement. Les labours profonds peuvent conduire à une imperméabilisation des sols par tassement, dont les argiles sont particulièrement sensibles.

Les calcaires sont eux des roches perméables et friables, sensibles aux infiltrations. Ils peuvent présenter des enjeux en matières de gestion des eaux pluviales mais également des risques d'infiltration des pollutions.

Tandis que les sols calcaires sont favorables à l'infiltration, les sols argileux sont favorables au ruissellement induit par les gonflements d'argile.

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Des entités paysagères conditionnées par les espaces ouverts

PLUi Jura Nord



Sources : Atlas des
Paysages de Franche-
Comté, Even Conseil
Date : 07 / 09 / 2017

even
Conseil

DES ENTITÉS PAYSAGÈRES CONDITIONNÉES PAR LES ESPACES OUVERTS

Le territoire s'organise autour d'un entremêlement de grands espaces agricoles – les espaces ouverts – ponctués de grands boisements – les espaces fermés. L'ensemble forme une mosaïque de paysages où les **grands boisements cloisonnent les espaces ouverts** maintenus par l'agriculture, en créant des « chambres paysagères ».

Pour **définir les entités paysagères une approche par les espaces ouverts** a été menée, définissant 5 chambres paysagères :

- La Vallée de l'Ognon
- Les Coteaux septentrionaux du massif de la Serre
- Les Coteaux et la plaine méridionales du massif de la Serre
- La Vallée du Doubs
- Le village de Courtefontaine

La forêt représente une **entité paysagère particulière**, avec un paysage de l'intimiste où les vues sont rares ou dirigées par les chemins forestiers. **Les ambiances forestières de Jura Nord sont très agréables**, en particulier du fait qu'il s'agisse de forêts de feuillus, ce qui en fait un lieu fréquenté pour les loisirs, notamment la promenade et randonnée pédestre et VTT. La forêt est également un espace d'activités économiques, avec une exploitation sylvicole dont il convient de **concilier les enjeux d'exploitations avec les attentes des activités de loisirs et les sensibilités écologiques**.

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

La vallée de l'Ognon

Cette entité est marquée par la **rivière de l'Ognon en extrémité nord du territoire bordée par une plaine agricole** limitée au sud par les coteaux qui forment les premiers reliefs du Jura. Les villages sont relativement éloignés de l'Ognon, **peu de liens existent entre la rivière et les noyaux urbains**. Ces derniers sont généralement implantés en limite de coteaux en rebord de la plaine. Cette **implantation dans la pente les rend particulièrement visibles** depuis la plaine et l'Ognon.

A l'est (Pagney, Vitreux, Ougney) les villages sont implantés le long de l'axe principal, avec une traversée urbaine où s'organise la centralité villageoise. A l'ouest (Thervay, Dammartin-Marpain, Mutigney) ils sont en retraits de l'axe principal et une place marque généralement la centralité.

Les coteaux septentrionaux du massif de la Serre

Le relief de cette entité est **globalement vallonné voir escarpé en se rapprochant du Massif de la Serre**. Montmirey-le-Château et Offlanges sont implantés sur un point haut, les rendant perceptibles au loin. **Les villages forment des points de repère dans le grand paysage**, la préservation de leur silhouette et leur lisibilité est un enjeu. Brans est implanté en pied de coteau au cœur d'un grand espace ouvert rendant la silhouette villageoise facilement perceptible dans le paysage. **Montmirey-la-Ville s'installe dans un paysage plus refermé niché au cœur de collines** et ne se laissant découvrir que très peu depuis l'extérieur, révélant en son centre un véritable joyau d'architectures.



Le bourg implanté aux creux de collines Pagney // Le bourg regroupé à l'interface entre plaine agricole et forêt, Ougney // La plaine agricole de l'Ognon, Mutigney



Le bourg perché de Montmirey-le-Château // Le massif de la Serre depuis Offlanges // Les coteaux cultivés dominés par la forêt de Serre, Brans



Relief vallonné du massif de la Serre Saligney // Le village de Louvatange au milieu d'un paysage agricole, au fond le relief du Jura, Romain // Le plateau cultivé, Le-Petit-Mercey



Le Doubs et le clocher de Brans, ambiance paysagère remarquable depuis Ranchot // Le bourg implanté sur une butte Our // Le Doubs industriel, Fraisans



Paysage fermé rte. de Fraisans // Paysage bocager croisement rte. de Salans-Fraisans // Bourg dominé par le prieuré et l'église

Les coteaux et la plaine méridionale du massif de la Serre

Délimité au nord par le massif de la Serre le relief forme **un coteau devenant progressivement une plaine vallonnée**. Le massif de la Serre ferme l'entité au nord bloquant les vues. Cette plaine suspendu au-dessus de la vallée du Doubs offre des perspectives lointaines sur les reliefs du Jura.

Les **villages dispersés dans ce grand paysage agricole ouvert sont fortement perceptibles au loin**. Le village de Louvatange perçu en de nombreux points illustre cette caractéristique. La situation vallonnée, d'autant plus marquée à proximité du massif de la Serre, oblige à penser l'intégration dans la pente des constructions mais également dans le grand paysage et les perceptions au loin pour conserver les silhouettes villageoises.

La vallée du Doubs

Elle est marquée en son sein par les **méandres du Doubs et sa plaine fertile, surmontée de coteaux** dont les pentes les plus raides sont boisées. Les villages s'implantent à flanc de coteaux, tout en entretenant **des liens forts et historiques avec la rivière**. Le cours d'eau a notamment servi au développement de l'industrie très présente dans le paysage. Le Doubs est facilement visible depuis les axes routiers dans les paysages ruraux comme urbain. Il est un véritable marqueur du paysage faisant la qualité des lieux.

La situation de **dialogue entre les deux coteaux entraîne une forte co-visibilité** entre eux, et une nécessaire solidarité dans la réflexion de chaque espace.

Le village de Courtefontaine

Le village de Courtefontaine est une véritable entité paysagère à part entière. **Niché dans une clairière au cœur de la forêt de Chaux**, Courtefontaine est isolé visuellement du reste du territoire. Une ambiance remarquable s'en dégage dans ce paysage de **bocage vallonné dont le village est dominé par l'ancien prieuré et l'église**.

LES MOTIFS PAYSAGERS NATURELS



Parcelle des plateaux, Gendrey



Parcelle de plaine alluviale, Thervay



Romain



Vergers en frange de Gendrey



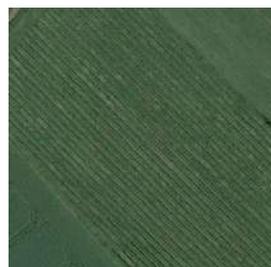
Pré-verger de coteau, Rouffange



Rouffange



Vignoble, Offlanges



Tracé géométrique du vignoble, Offlanges



Offlanges

Les parcelles agricoles

Motif paysager principal, il marque les paysages évoluant au rythme des saisons. Les couleurs, les formes, les matières, les hauteurs changeantes créent une mosaïque paysagère. L'alternance de pâtures et cultures permet une diversité de couleurs qui fait la richesse des paysages agraires.

Les vergers et pré-vergers

Hérité d'un modèle agricole basé sur la polyculture, ce motif paysager tend à disparaître. On le retrouve encore fréquemment sur les coteaux ainsi qu'à proximité des villages et espaces bâtis. Il permet notamment d'apporter une qualité aux franges bâties en assurant une transition douce entre espace rural et bâti.

Les vignes

Fortement présentes par le passé, les différentes maladies qui ont touché les vignobles français ont réduit la présence de ce motif sur le territoire. Il est encore présent à Offlanges avec une exploitation viticole, et ponctuellement sur le reste des communes. Une agriculture patrimoniale et un sentier thématique tendent à rappeler une histoire passée.

LES PAYSAGES URBAINS ET TYPOLOGIES BATIES



Un axe principal maillé d'axe secondaire Pagney // Une densité bâti perceptible, Louvatange // Une implantation dense et regroupée, Offlanges

■ UNE IMPLANTATION DENSE ET REGROUPÉE DES VILLAGES

La trame urbaine des villages s'organise autour d'un **maillage de voies secondaires avec un bâti dense et regroupé, donnant aux villages une silhouette compacte**. Les villages rues sont rares.

Ces caractéristiques les rendent particulièrement visibles depuis le paysage agricole qui les entoure. Les volumes et hauteurs historiques sont semblables renforçant **l'effet de masse donné par le village généralement surmonté du clocher** de l'église. Un épannelage à prendre en considération dans la réalisation d'interventions sur le bâti existant et lors d'opérations neuves.

La compacité du bâti est à conserver faisant à la fois l'identité et la qualité du paysage par le maintien d'un équilibre bâti – naturel – agricole.

■ DES CENTRALITÉS AFFIRMÉES AUTOUR D'UN ESPACE PUBLIC

Les villages disposent d'une centralité affirmée, généralement **matérialisée par une place où trône une fontaine ou un lavoir**.

Ces places ont tendance à être banalisées, notamment par **l'usage de la voiture et des stationnements** occupant la majorité de l'espace. **La place perd de sa lisibilité et banalise le lieu et l'ensemble du paysage urbain**, qui se retrouve traité de manière égale, dédié à la voiture. L'espace public perd en convivialité et son aspect fédérateur est réduit.

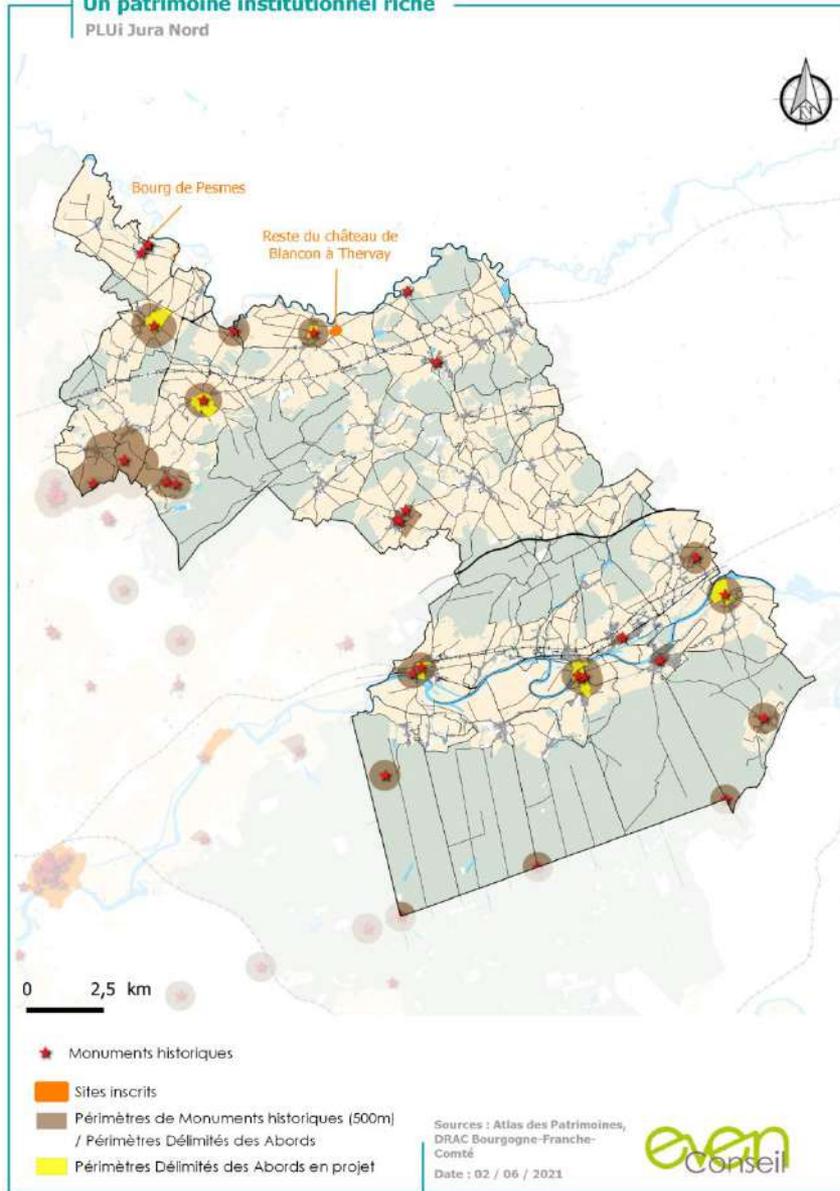
Il existe sur le territoire **des espaces publics de grande qualité**, hérités d'une composition historique (par exemple la Mairie de Fraisans) ou d'une création contemporaine (par exemple le centre de Sermange).

Redonner **une lisibilité aux espaces publics centraux permettrait de valoriser les qualités patrimoniales** de chaque village qui font l'identité et l'unité du territoire.



« Place » des Cygnes dédiée à la voiture Thervay // Projet contemporain valorisant l'ancien lavoir Sermange





LE PATRIMOINE

■ UN PATRIMOINE INSTITUTIONNEL FORTEMENT PRÉSENT

Le Jura Nord compte **30 monuments historiques** (24 inscrits ou partiellement inscrits, 6 classés ou partiellement classés). Ce patrimoine se retrouve **dispersé sur l'ensemble du territoire, témoignant de sa richesse patrimoniale**. La présence de plusieurs Monuments Historiques au sein de ces villages à la densité bâtie relativement faible, renforce le caractère patrimonial des bourgs.

Ces protections **concernent majoritairement des châteaux** (9 monuments historiques), **fontaines et lavoirs** (7 monuments historiques) **et monuments religieux** (6 monuments historiques). On note également la protection d'un patrimoine industriel (forges, maison de maître : 3 monuments historiques). Les autres monuments historiques sont le four à pain de l'abri forestier à Our, le camp préhistorique à Montmirey-la-Ville et les bornes de la forêt de Chaux.

Un seul site inscrit est répertorié sur le territoire, il s'agit des « restes du Château de Balançon à Thervay ».

La politique des sites vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Au fil des décennies, cette politique est passée du classement de sites ponctuels à celui de grands ensembles paysagers, et d'une politique de conservation pure à une gestion dynamique des sites. Extrait du Ministère de l'Environnement

LE PATRIMOINE



■ UNE DENSITÉ IMPORTANTE DE CHÂTEAUX ET GRANDES DEMEURES

La proximité de Besançon, capitale historique de la Franche-Comté, a depuis longtemps fait du territoire Jura Nord un lieu attractif, notamment pour la villégiature. Cette situation explique le développement de demeures, manoirs et châteaux anciens. L'essor économique au XIX^{ème} siècle lié au développement industriel a également participé à l'apparition de ces châteaux et grandes demeures.

De nombreux châteaux du territoire sont classés au titre des monuments historiques.

Différentes époques rencontrées sur le territoire :

En haut : (gauche) Château de Rans, moyenâgeux avec rénovation du XIX^{ème} dans un style troubadour – *(droite) Château de Mutigney* XV^{ème} siècle avec fenêtres à meneaux (renaissance)

En bas : (gauche) Château de Sermange XVIII^{ème} siècle style classique et néo-classique – *(droite) Maison de maître Fraisans* actuellement mairie style néo-classique XIX^{ème} siècle

L'union régionale des CAUE de Franche Comté distingue quatre grandes époques :

Le château à vocation défensive (Moyen-Age)

Le château a la particularité de désigner très tôt, une résidence seigneuriale ou princière rurale (située dans les campagnes) destinée à protéger le seigneur et sa famille en cas d'attaques ennemies et à matérialiser son autorité. Il se caractérise par sa taille ou son aspect monumental. (...) De nombreux châteaux endommagés ont été souvent réaménagés restaurés ou reconstruits ultérieurement, ce qui fait qu'ils sont constitués de bâtiments de différentes époques et que seuls les éléments tels que les donjons sont encore visibles aujourd'hui.

Le château de style Renaissance (XVI^e - XVII^e siècles)

Le style Renaissance s'impose en France sous le règne de François I^{er}. Le Château de la Renaissance abandonne progressivement la disposition autour d'une cour fermée et confère ainsi une autonomie au corps du logis qui devient ainsi le bâtiment principal et conserve malgré tout des tours rondes aux angles. Les façades sont plus régulières avec des ouvertures plus importantes comportant maintenant des éléments décoratifs (fenêtres à meneaux, corniches moulurées...).

Le château d'inspiration classique (XVII^e - XVIII^e siècles)

En 1678, le rattachement de la Comté au royaume de France met un terme à une insécurité endémique. Dès la fin du XVII^e siècle, et pendant la majeure partie du XVIII^e siècle, on observe une floraison de constructions nouvelles qui ne seront que des demeures de plaisance répondant au besoin de confort et d'intimité.

Le château de style néoclassique (seconde moitié du XVIII^e - XIX^e siècles)

Ils répondent aux mêmes caractéristiques que le château d'inspiration classique (plaisance, villégiature...), avec une architecture d'inspiration de la Grèce antique (colonnes, fronton, portique ...).

LE PATRIMOINE

■ UNE ARCHITECTURE DU XIX^{ÈME} SIÈCLE IMPORTANTE ET IDENTITAIRE

Le paysage a été fortement marqué par la fin du XVIII^{ème} siècle et le XIX^{ème} siècle, **une période de prospérité économique et d'essor industriel**. Cette prospérité économique s'est traduite par **la construction de bâtiments typiques ainsi que par la traduction spatiale des thèses hygiénistes et sociales qui caractérisent ce siècle**.

De nombreuses constructions de **style néo-classique**, qui s'identifient par l'utilisation de colonnes, frontons, portiques..., en particulier des bâtiments publics (lavoirs, mairies, églises...), ponctuent ainsi le territoire.

A proximité des bourgs se trouvent également de **nombreuses propriétés bourgeoises avec jardins arborés**, particulièrement dans la vallée de l'Ognon, qui caractérisent cette époque et l'intérêt croissant pour la villégiature et la naissance du tourisme.

■ LE PATRIMOINE INDUSTRIEL, UNE IDENTITÉ FORTE

Il est principalement **concentré autour de la vallée du Doubs, avec de nombreuses forges mais on le retrouve également sur l'ensemble du territoire**. Le village de Fraisans concentre une forte densité de patrimoine lié à l'industrie dont de nombreux ouvrages sont classés Monument Historique. Un parcours permet de découvrir ces richesses et l'histoire qui leur est associée.

Aujourd'hui, **l'héritage industriel est présent à travers des bâtiments industriels, maisons de maîtres et d'ouvriers témoignant d'une histoire et d'une organisation sociale caractéristique**.

L'état de ce patrimoine est **souvent délabré et menacé de disparaître**, une réflexion sur son devenir et sa valorisation est nécessaire.



Portail néo-classique Montmirey-la-Ville // Villa de villégiature, Dampierre



Architectures industrielle néo-classique Fraisans // Fontaine lavoir fin XVIII^e, Mutigney



Ancienne forges Rans // Forges réhabilité en lieu culturel, Fraisans // Maison de maître non occupée, Fraisans



Maison de maître, Fraisans

LE PATRIMOINE

■ UN PATRIMOINE VERNACULAIRE RICHE MAIS MENACÉ

LES FONTAINES

Les fontaines et lavoirs constituent un véritable motif propre au territoire. **La densité**, au minimum une fontaine ou lavoir par village ; **leur qualité**, 7 classés monuments historiques ; font de ces constructions un élément identitaire.

L'état des fontaines est quant à lui variable. Si l'architecture originale est de qualité, la valorisation de ces constructions et l'espace qui les entoure n'est pas toujours à la hauteur.

Plusieurs fontaines et lavoirs sont hors d'eau et parfois rebouchés. L'espace public historique qui se trouvait autour a été rogné au profit de la voiture.

De nombreuses fontaines et lavoirs ne dessinent plus l'espace public. Leur valorisation est un levier pour qualifier l'espace public et retrouver la vocation fédératrice de ces espaces.



Une fontaine banalisée et délaissée Orchamps // Fontaine banalisée Sermange // Jolie fontaine participant à l'ambiance rurale des lieux Montmirey-la-Ville // Projet contemporain valorisant l'ancien lavoir Sermange



Petit patrimoine au milieu d'un parking Dammartin-Marpain // Parvis de la mairie et monument au mort dédié au stationnement Dampierre

LE PETIT PATRIMOINE

Le territoire présente également un grand nombre de statues tel que les monuments aux morts, vierges, croix de chemin... souvent implantés sur une place. La place de la voiture dans le cœur de bourg entraîne un **vocabulaire routier des espaces publics**, où ces monuments sont banalisés car non mis en valeur.

LE PATRIMOINE

LES TYPOLOGIES BÂTIES TRADITIONNELLES

- La ferme bloc à trois travées de volume simple :

Cette maison paysanne est la plus répandue en Franche-Comté. Elle se caractérise par **trois travées perpendiculaires au mur gouttereau**, lisibles en façade par la typologie des ouvertures : la porte et les fenêtres d'habitation, la porte de grange et la porte d'écurie. **Le volume, de base rectangulaire, n'est ni évidé, ni agrémenté d'ajouts.**

- La maison de polyculture vigneronne :

L'activité de polyculture est dominante et la viticulture se limite à quelques arpents pour la consommation personnelle. Elle se distingue de **la ferme de polyculture par la présence d'une cave enterrée ou semi-enterrée**, plus rarement d'un cellier, où l'agriculteur presse la vendange, vinifie et pratique le vieillissement et la mise en bouteille du vin.



Ferme bloc à trois travées, avec une extension ne respectant pas l'organisation traditionnelle, Mutigney //
Ferme bloc à trois travées reconvertie en logement Plumont



Maison de polyculture vigneronne caractérisé par son accès au sous sol, Serres-les-Moulières // Ensemble de
maisons de polyculture Offlanges

LE PATRIMOINE



Aménagement contemporain réussi d'une voûte Courtefontaine // **Façade au caractère patrimonial de qualité méritant un rafraîchissement** Dampierre // **Voute comblée peu qualitativement** Dampierre



Architecture de pierres Gendrey // **Traversé de village agréable** (grâce à alignement des façades, la cohérence des matériaux, la simplicité du traitement, la perméabilité des limites, la présence de végétation privée qui participe à l'espace public...), Dammartin-Marpain // **Architecture contemporaine s'intégrant bien au contexte par la l'implantation et la simplicité du volume et des matériaux**, Evans

L'ARCHITECTURE DE VOUTES

Les voutes sont une caractéristique **identitaire de l'architecture franc-comtoise**. Les portes de granges, de fermes, ou des maisons de villes anciennes suivent ce modèle. Elles font l'identité de l'architecture locale. **Le modèle se compose d'un encadrement en pierre de taille et d'une porte généralement en bois occupant toute l'ouverture**. Une forme simple avec seulement un matériaux.

Des aménagements contemporains banalisent ces architectures en tentant d'adapter des matériaux standardisés à ces formes endémiques, dont le rendu en détériore généralement la qualité. Des portes rectangulaires, des fenêtres carrées viennent combler la voute, murée par des parpaing.

Il faut préserver la voute en encourageant l'utilisation d'un seul matériaux principale (porte en bois, baie vitrée ...) afin de valoriser cette architecture vernaculaire dans un projet contemporain.

LES CONSTRUCTIONS DE PIERRES

Une architecture de pierres se retrouve sur tout le territoire et sur une grande diversité d'édifices (murets, maisons, fermes, églises...). **Une pierre claire beige ou ocre claire dont l'utilisation systématique forme l'unité et l'identité du territoire**. En ce sens ces architectures sont à préserver et valoriser. **Les façades sont généralement traitées de manière simple sans ornement, tandis que les ouvertures sont plus travaillées notamment avec des pierres taillées**.

→ **La simplicité des constructions, notamment dans l'organisation de volumes simples doit guider les constructions neuves** pour préserver la cohérence du territoire, sans pour autant inhiber l'architecture contemporaine.

De nombreux bâtiments en pierre sont délaissés et subissent des détérioration avec le temps.

LES VECTEURS DE DÉCOUVERTE DU PAYSAGE

■ LA GÉOMORPHOLOGIE CONDITIONNE LES PERCEPTIONS DU TERRITOIRE

Le contexte géographique vallonné est favorable au dégagement de points de vue. Les perceptions varient en fonction des situations. Il est important de prendre en considération le contexte afin de ne pas altérer la qualité du cône de vue. Les situations suivantes illustrent les principales typologies de perceptions rencontrées sur le territoire et les principaux points de vigilance à avoir.

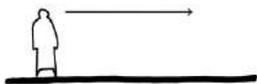
Vue rasante

L'observateur se situe au même niveau que le paysage regardé : la vue est horizontale et lointaine (en l'absence d'obstacles visuels) dégagée à 360°

Les points de sensibilités :

- La périphérie des objets (enveloppe des bourgs, lisières...)
- Les bâtiments (clôtures, bâtiments agricoles en dehors des bourgs...)
- Les cultures
- La lisière des boisements
- Les cordons végétaux (haies, alignements, ripisylves), les murets

- Ces vues se rencontrent sur les terrains plats dégagés : plateaux au relief peu marqué, vallée alluviale du Doubs et l'Ognon.
- L'ouverture des vues dépend de l'occupation du sol. En secteur de bocage ou de zone à forte densité de bosquets par exemple, la profondeur des vues dépend de l'entretien de la végétation.
- Lorsque les ouvertures sont larges ce mode de perception donne des images fortes avec des échappées visuelles lointaines et une sensation de grands espaces.



Vue frontale

L'observateur se situe en face du paysage regardé : vue buttant sur un élément de relief.

Les points de sensibilités :

- L'organisation du parcellaire, la présence de la forêt ou du bocage sur les pentes
- Toute intervention sur le couvert végétal (coupes, route ou piste forestière...)
- L'organisation des secteurs bâtis dans la pente
- Les lignes de crêtes et les objets à leur sommet (bâti, pylônes, châteaux d'eau, arbres...) qui cassent le dessin naturel du relief.

- La morphologie du territoire (plateaux ondulés ponctué de vallons encaissés, escarpement proche du Massif de la Serre, coteaux du Doubs et de l'Ognon), induit de nombreuses vues frontales.
- L'occupation du sol, en particulier l'opposition agriculture (sur les pentes les moins raides) et forêt (sur les versants et les grands massifs) est très lisible. Les coteaux et versants forment les fonds de scènes de nombreux paysages depuis les plaines.



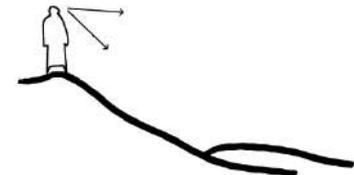
Vue plongeante

L'observateur se situe au-dessus du paysage regardé, sur le rebord des reliefs. Les vues sont dominantes.

Les points de sensibilités:

- L'organisation du parcellaire et du bâti (haies, différents types d'occupation du sol...)
- Aux toitures des bâtiments (couleurs, matériaux...)
- Au réseau des routes et des chemins qui maillent l'espace
- Aux cordons végétaux (ripisylves, alignements...)

- Les vues plongeantes sont nombreuses depuis le rebord des coteaux du Doubs, le Massif de la Serre en particulier à Offlanges. Elles sont également possibles depuis les points culminants des plateaux
- Les vues plongeantes sur la plaine de l'Ognon sont nombreuses.



LES VECTEURS DE DÉCOUVERTE DU PAYSAGE

Vue rasante



Espace agricole dégagant une vue sur la silhouette villageoise de Champagny, Dammartin-Marpain.

Vue frontale



Succession de plans urbain – agricole, les pylônes électriques sur les hauteurs sont fortement perceptibles, La Bretenière.

Vue plongeante



Le bourg de Serres-les-Moulières à la sortie de la forêt de Serre, la piscine couleur bleu-france est fortement impactante.



Entrée de village de Louvatange de qualité. Perception forte des éléments bâtis intégrés au contexte de par la compacité du bâti et la présence de différents strates de végétation limitant l'effet « masse » du bourg.



Succession de plans marqués par les façades, les constructions s'organisent globalement avec un faitage parallèle aux courbes de niveaux – un changement d'orientation est fortement perçu comme la grange au second plan, Taxenne



Vue panoramique dominant la vallée du Doubs depuis le château d'eau d'Evans.

LES VECTEURS DE DÉCOUVERTE DU PAYSAGE



Zones d'activités peu intégrées dans le paysage, la surélévation accentue sa visibilité Ranchot D673 // Faible insertion paysagère de la zone d'activité de Dampierre en entrée de ville de Ranchot D673



Alignement de noyers limitant la visibilité des constructions Pagny D459 // Extension nouvelle peu intégrée Pagny D459



Pré-verger en entrée de ville assurant la transition rural-urbain Dampierre D673 // Alignement d'arbre souligné par une haie basse taillée soignant l'entrée de ville Dampierre D673



■ DES ENTRÉES DE VILLE AU CARACTÈRE RURAL GLOBALEMENT PRÉSERVÉES

Les entrées de ville jouent un rôle déterminant dans la découverte du territoire. Ceux sont les premières images perçues du territoire communal, leur qualité est donc d'une importance particulière.

Le caractère rural du territoire offre des entrées de villes préservées. Les silhouettes villageoises sont lisibles au loin, les extensions urbaines sont limitées ; la présence de motifs paysager (haies, arbres, alignement, vergers) limite l'effet frontal du bâti et accompagne la transition rural-urbain, ces éléments sont autant de conditions pour la préservation de la qualité de ces espaces.

Les points de vigilances à avoir sur ces espaces sont principalement liés aux nouvelles constructions, extension de l'habitat, zones d'activités et commerciales. L'implantation en entrée de ville n'est pas à privilégier, au quel cas la qualité architecturale des constructions et le traitement paysager doivent être soignés. La disparition, ou la suppression d'éléments paysagers, tels que les végétaux, est également sensible pour la qualité des entrées de ville.

Sur le territoire, la route D459 parallèle à l'Ognon et la route D673 longeant le Doubs sont particulièrement sensibles à l'étalement urbain, le secteur en extension à Pagny en est l'illustration.

Plusieurs zones d'activités sont localisés le long de la D673. Le traitement paysager minime de ces zones est un facteur dépréciant pour la qualité du paysage et l'image renvoyé pour ces communes.

Des secteurs sensibles pour la qualité des entrées de ville

PLUi Jura Nord

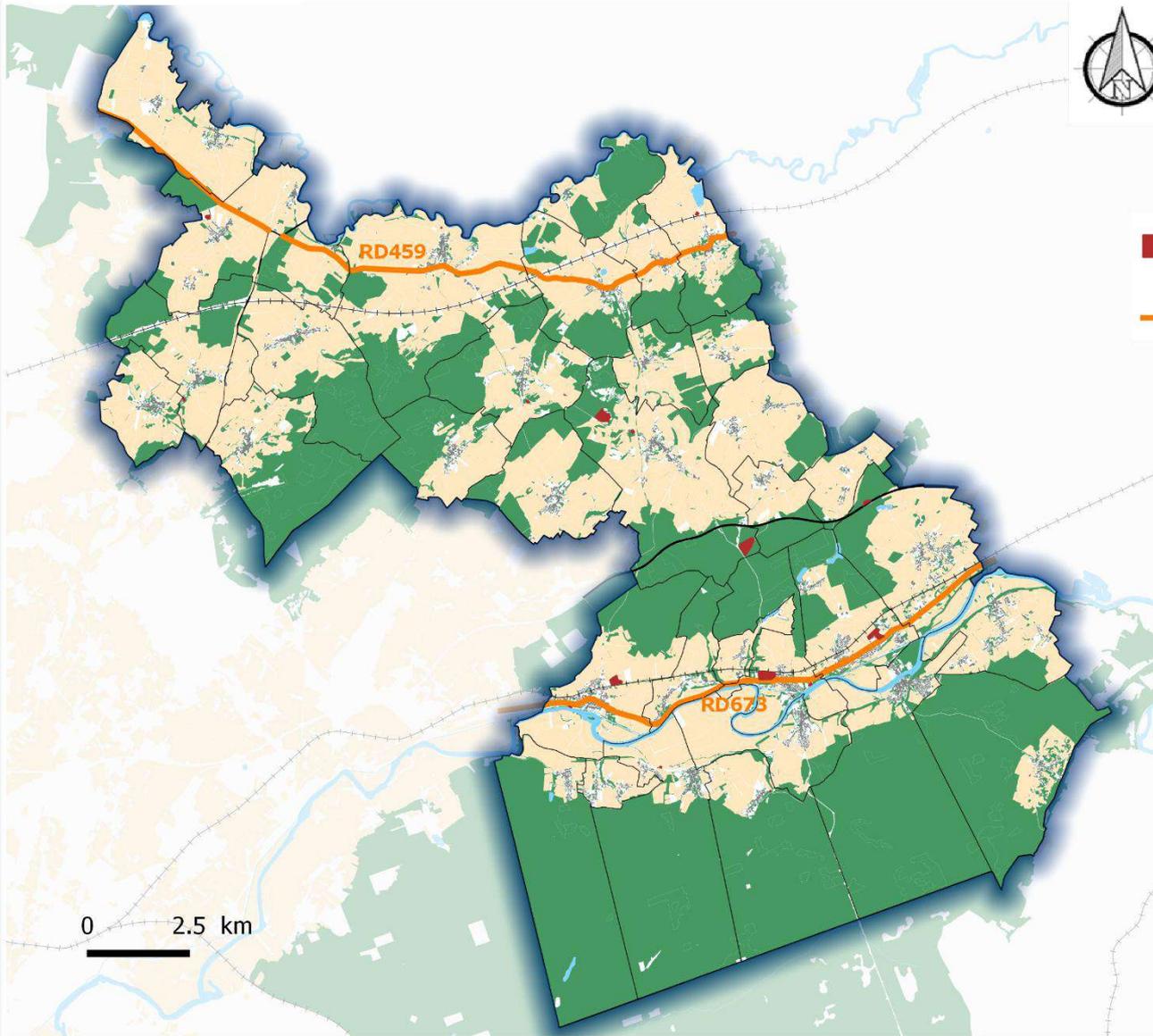
Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



 Zone d'activités : secteur sensible pour la qualité paysagère

 Routes : Secteur sensible à l'étalement urbain

Source : IGN, Even
Conseil
Date : 13 / 09 / 2017



LES VECTEURS DE DÉCOUVERTE DU PAYSAGE



« Circuit sentier de la vigne » départ de randonnée Taxenne //
Cartel d'information sur la « Fontaine des Auges » Gendrey



« Circuit de l'histoire du fer » départ de randonnée Fraisans //
Cartel d'information et fléchage de randonnées Gendrey



Fléchage de l'Eurovélo 6, Ranchot //
Doubs navigable bordé de l'Eurovélo 6, Dampierre

DES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE NOMBREUX ET MULTIMODAUX

Les circuits thématiques : 7 circuits, mis en place par la Communauté de communes, sont proposés sur le territoire (Histoire du fer : Sentier des mines, Sentier du Doubs et Sentier des Forges de Fraisans ; Circuit du Mont de Vassange ; Sentier du Guépier ; Sentier de la Vigne ; Circuit des Fontaines) **représentant 67km de chemin.**

Les chemins inscrits au PDIPR : 139 km de chemin sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée garantissant leur préservation et valorisation. Ils sont principalement **concentrés au nord du territoire autour du massif de la Serre et de la vallée de l'Ognon.**

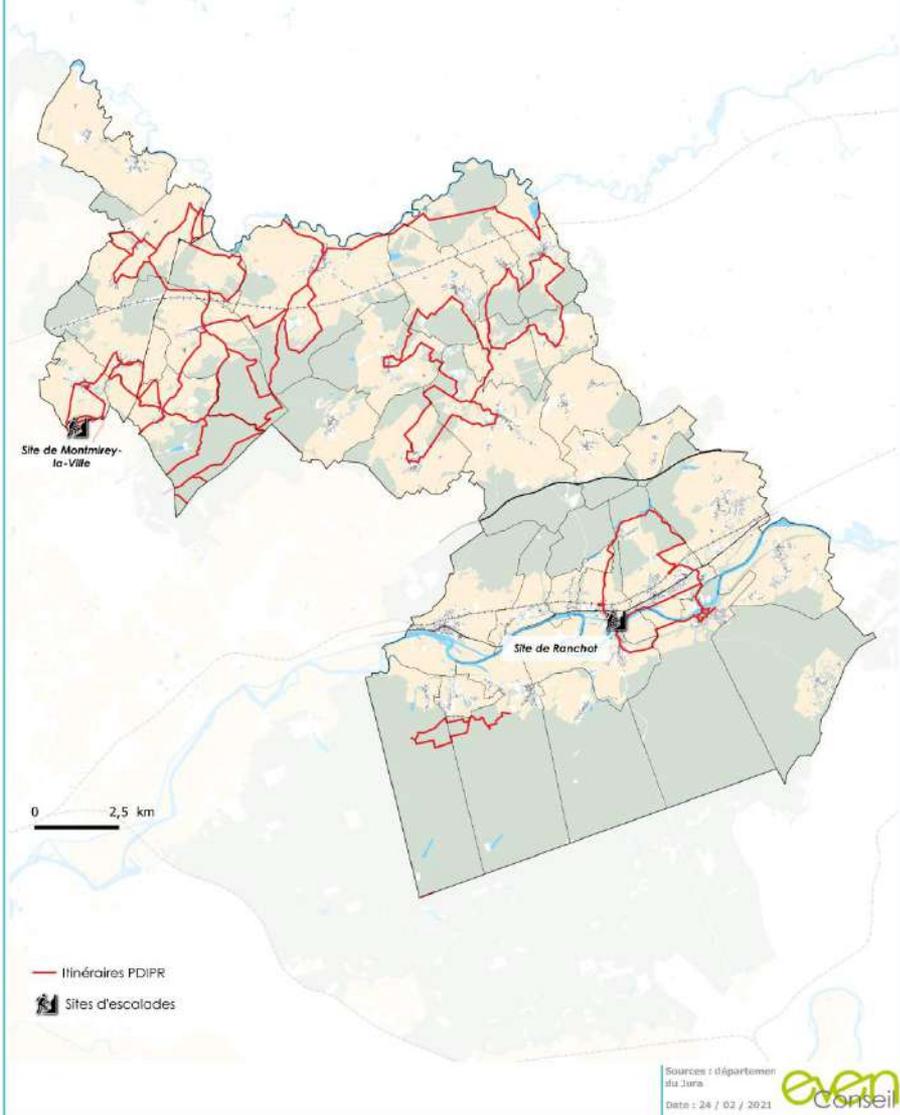
Le Doubs : il est navigable et constitue un **axe de tourisme fluviale** à l'échelle européenne. Une **halte fluviale existe en contrebas du village de Ranchot.**

La vélo-route : l'Eurovélo 6, qui relie la mer noire à l'Atlantique longe le Doubs. Associée à la navigation fluviale, elle constitue un **axe touristique structurant du territoire.**

Ces itinéraires constituent des **leviers de découverte du territoire et de ses ressources**, à la fois **pour le développement touristique mais également pour les habitants** en offrant des espaces récréatifs du quotidien. Ils sont également des outils pour la **découverte de la culture et de l'histoire locale.**

Les itinéraires sont assez **lisibles par une signalétique adaptée**, notamment pour les circuits thématiques associant fléchage et informations historiques. Le **fléchage du PDIPR reste à faire.**

Ils offrent des possibilités de connexions entre patrimoine, cadre de vie, et valorisation touristique en les affirmant dans les espaces du quotidien. Des **aménagements simples ou des choix d'itinéraires peuvent permettre de valoriser les bourgs** et d'y apporter de nouveaux usages, cela peut se traduire par un **départ d'itinéraire autour d'une place ou placette, la présence d'un banc ou d'un arbre soulignant un départ d'itinéraire...** Leur amélioration (sur le plan spatial et dans leurs connexions avec les paysages du quotidien) est un levier de valorisation du territoire.



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Bersier
Levrault

LES VECTEURS DE DÉCOUVERTE DU PAYSAGE

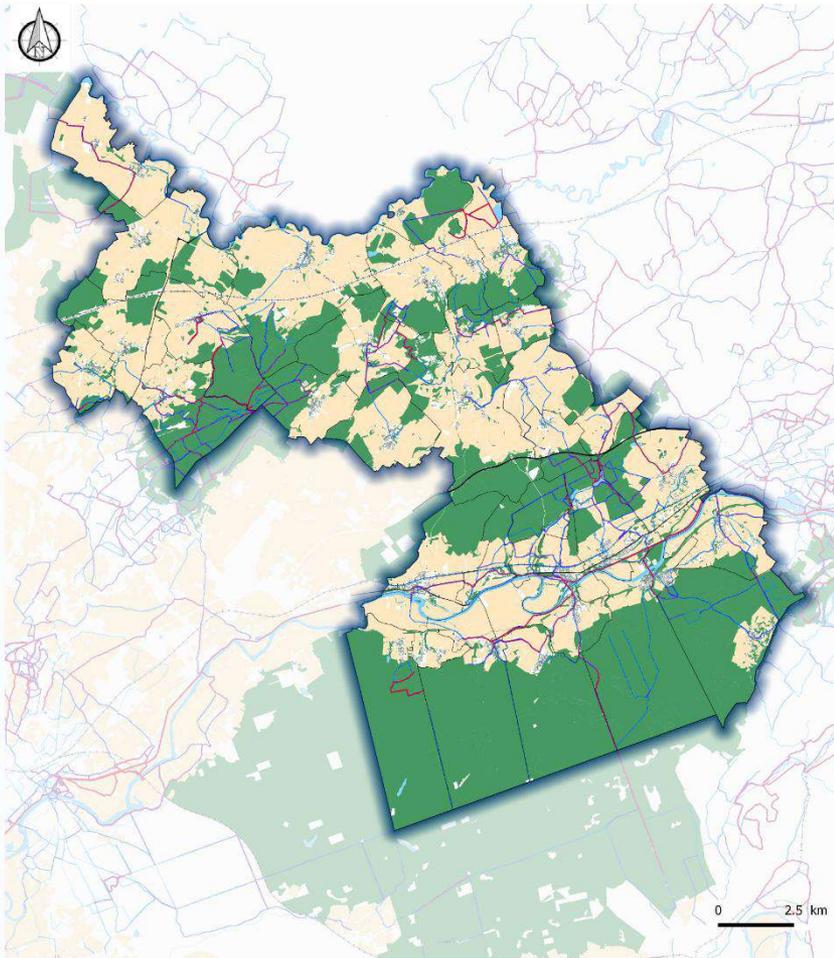
Des chemins très utilisés : Les **données Strava** (application et site web gratuits permettant d'enregistrer les parcours et performances des cyclistes et joggeurs/randonneurs, revendiquant 40 millions d'utilisateurs en France) mettent en avant **un usage important des chemins sur l'ensemble du territoire.**

On remarque que **la plupart des chemins inscrits au PDIPR sont les plus utilisés, cependant de nombreux chemins empruntés par les joggeurs et marcheurs ne sont pas recensés au PDIPR.** Les parcours cyclistes sont également nombreux, ceux-ci utilisent plus généralement les axes routiers mais également les sentiers et chemins forestiers.

Par ailleurs, pour compléter et participer à la mise en réseau et à la diversification de l'offre de chemin, 2 sites d'escalade présents sur le territoire et recensent une forte fréquentation : Ranchot et Montmirey-la-ville. Ils accueillent de nombreux touristes en plus des pratiquants locaux. Ces sites participent à la diversité de l'offre sports outdoor sur le territoire.

Les pratiques de marches et courses à pied selon STRAVA

PLUi Jura Nord



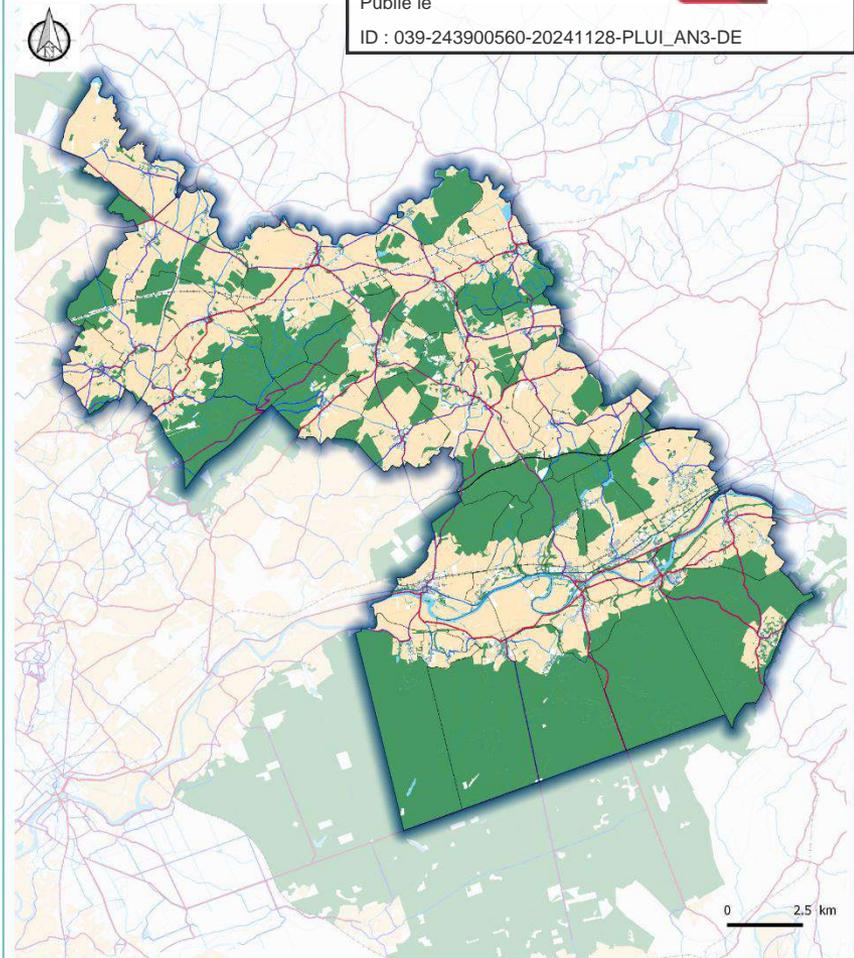
— Fortement fréquenté
— Fréquenté

Sources : STRAVA
(septembre 2017)
Date : 13 / 09 / 2017

even
Conseil

Les pratiques cyclistes selon STRAVA

PLUi Jura Nord



— Fortement fréquenté
— Fréquenté

Sources : STRAVA
(septembre 2017)
Date : 13 / 09 / 2017

even
Conseil

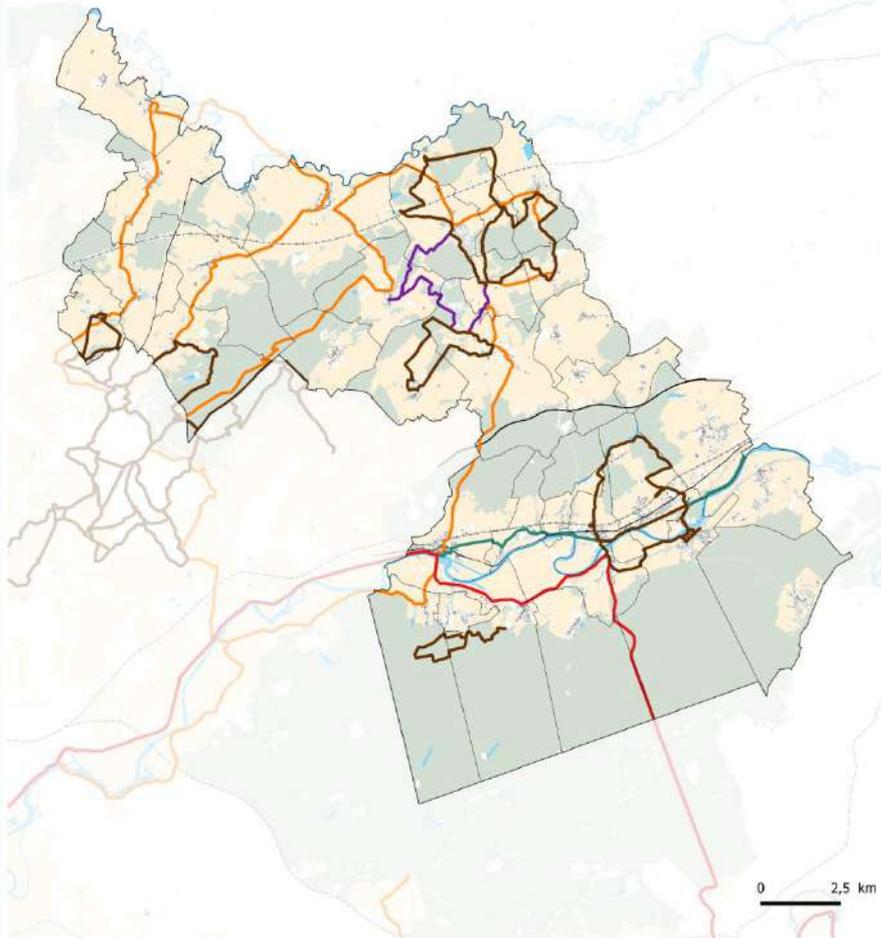
Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE

Berser
Levrault



Les pratiques modes doux

- Tracé du Tour du Jura (loisir et sportif)
- Véloroutes et voies vertes
- Boucles Vitaines cyclosporives
- Boucles VTT
- Boucles PR

Sources :
Département du Jura
Date : 02 / 06 / 2021



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



LES VECTEURS DE DÉCOUVERTE DU PAYSAGE

Une intensification de l'offre « modes doux » : une intensification et une diversification de l'offre en déplacements doux est en cours sur le territoire. En effet, ce dernier accueille, au-delà d'itinéraires pour les pratiques pédestres, des itinéraires pour les pratiques cyclistes et/ou sportives de découverte du territoire (boucles cyclosporives, véloroutes et voies vertes).

CONSTATS

- Des entités paysagères distinctes séparées par de grands boisements ;
- Des éléments géographiques marqueurs des identités (rivière du Doubs et de l'Ognon, Massif de la Serre, Forêt de Chaux) ;
- Une diversité de paysages et d'ambiances (paysage agricole, forêt, bord de rivière naturel, bord de rivière urbain, paysage industriel, relief fortement marqué, relief doux...) ;
- Des motifs paysagers caractéristiques, un équilibre bâti-naturel-agricole ;
- Une disparition des motifs paysagers patrimoniaux (vignes, vergers...) ;
- Des bourgs denses et regroupés facilitant la lisibilité du paysage et l'équilibre bâti-naturel-agricole ;
- Des entrées de ville globalement préservées et une transition urbain-rural marquée évitant la dilution des typologies dans le paysage, ce qui facilite sa lisibilité ;
- Des bourgs organisés autour d'une centralité marquée par un élément de patrimoine (monument, statue, fontaine...) ;
- Une banalisation de ces espaces par une forte présence de la voiture (stationnement, voiries...) ;
- Un patrimoine institutionnel fortement présent et répartie sur l'ensemble du territoire (30 monuments historiques) ;
- Un patrimoine local qui forge l'identité (patrimoine industriel et patrimoine lié à l'eau et aux fontaines)
- Une diversité de patrimoines dont un petit patrimoine vernaculaire riche, cette diversité n'est pas toujours reconnue ni valorisée ;
- Des itinéraires de découvertes nombreux et structurants

EN

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levraut

- La préservation des entités paysagères et de la diversité des paysages ;
- La valorisation des espaces agricoles et forestiers, principaux motifs du territoire, en conciliant l'adéquation des enjeux d'exploitations avec les attentes des activités de loisirs et les sensibilités écologiques ;
- La protection de tous les patrimoines (naturels et bâtis) et leur mise en valeur ;
- La restauration du patrimoine industriel et du patrimoine lié à l'eau, témoins identitaires forts ;
- Le devenir des grands bâtiments patrimoniaux (château, demeure bourgeoise, industrie du XIXème...) nécessitant une remise en état ;
- Le maintien de la qualité du cadre de vie en s'appuyant sur la mise en valeur des espaces publics et du petit patrimoine ;
- La préservation de l'identité rurale locale dans les aménagements urbains, notamment des « vergers-parcs-arboriculture », marqueurs identitaires des villages ;
- La prise en compte des épannelages des silhouettes villageoises dans les opérations nouvelles, en vue de la conservation de la lisibilité des paysages ;
- Le maintien et le renforcement des réseaux de découverte du territoire (itinéraires de découvertes, chemins et sentiers, cartels d'informations...).

2. La trame verte et bleue

Une trame verte omniprésente et une trame bleue structurante



Paysage naturel et fonctionnalité écologique, Taxenne

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

CONTEXTE

■ UN MITAGE DES ESPACES NATURELS QUI MENACE LA BIODIVERSITÉ

La fragmentation et l'artificialisation des espaces naturels est l'une des principales causes de la diminution de la biodiversité en France. Pour y remédier, les documents de planification territoriale intègrent une réflexion permettant la préservation et la restauration des **continuités écologiques**: la Trame Verte et Bleue (TVB).

■ UN RÉSEAU DE RÉSERVOIRS ET DE CORRIDORS IDENTIFIÉ À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

À l'échelle régionale (SRCE) ou intercommunale (SCoT, PLUi), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales. Pour ce faire, deux types d'espaces sont à préserver:

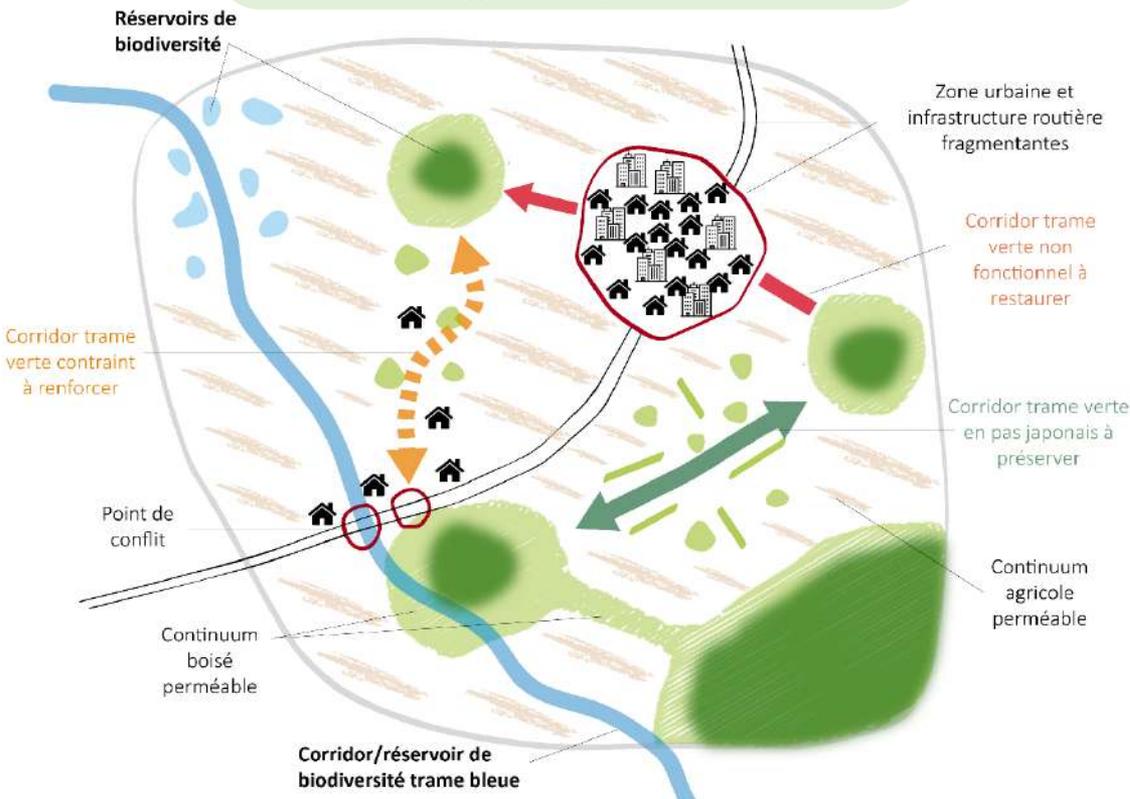
- les **«réservoirs de biodiversité»**: les zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur état de conservation accueillant les espèces patrimoniales ;
- les **«corridors écologiques»**: les espaces de connexion entre les réservoirs, dont la nature permet les déplacements journaliers, saisonniers ou annuels de la faune.

■ UN FONCTIONNEMENT PAR SOUS-TRAME DE MILIEUX NATURELS

Tous ces éléments sont identifiés **par type de milieu (forestiers, ouverts, aquatiques)** constituant alors des sous-trames. Les sous-trames sont ensuite croisées avec les éléments fragmentants (zones urbaines, infrastructures routières et ferroviaires...) pour faire apparaître l'ensemble du réseau écologique (la Trame Verte et Bleue) et **ses enjeux de protection et/ou de restauration**.

Définition d'un réservoir de biodiversité (Art. R. 371-19 – II du Code de l'Environnement)

« Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces ».



Définition d'un corridor écologique (Art. R. 371-19 – III du Code de l'Environnement)

« Eléments permettant les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers ».

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levraut

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

■ QUI PEUT LE MOINS, PEUT LE PLUS

Les corridors sont élaborés par la méthode de dilatation-érosion en partant du principe que ces axes de déplacement doivent être maintenus en priorité pour les espèces dont la mobilité et l'utilisation de l'espace sont les moins vastes donc potentiellement les plus contraintes et menacées. L'analyse est effectuée **par sous trame**. Les corridors sont hiérarchisés en trois catégories:

- **à préserver:** lorsqu'ils sont fonctionnels sur l'ensemble de leur tracé et permettent une liaison efficace entre les réservoirs de biodiversité
- **à renforcer:** lorsqu'ils sont fonctionnels sur une partie de leur tracé à cause notamment de pression urbaine trop importante ou d'obstacles. Leur visibilité doit être renforcée pour maintenir leur rôle
- **à restaurer:** lorsqu'ils ne sont plus fonctionnels mais qu'ils doivent être remis en état pour assurer une liaison entre les réservoirs de biodiversité.

■ LES COURS D'EAU, RÉSERVOIRS ET CORRIDORS

Les **cours d'eau**, de par leur propriété linéaire, sont considérés comme **corridors écologiques** pour la faune aquatique mais aussi comme **réservoirs de biodiversité**. **Seuls les cours d'eau listés sont pris en compte au sein de cette deuxième catégorie.**

La hiérarchisation des corridors aquatiques est basée sur les objectifs d'atteinte de bon état écologique donnés par le SDAGE. Ainsi **les cours d'eau ayant déjà atteint leur objectif de bon état écologique en 2015 sont catégorisés en corridor à préserver**. A l'opposé, les cours d'eau qui ont un objectif de bon état écologique prévu **pour 2021 sont catégorisés en corridor à renforcer** et en **corridor à restaurer** pour des objectifs repoussés pour 2027.

Le territoire de Jura Nord s'inscrit dans le périmètre du SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2022-2027 approuvé le 18 mars 2022.

Neuf orientations fondamentales traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau. Elles visent à **économiser l'eau** et à **s'adapter au changement climatique**, **réduire les pollutions** et **protéger notre santé**, **préserver la qualité de nos rivières et de la Méditerranée**, **restaurer les cours d'eau** en intégrant la **prévention des inondations**, **préserver les zones humides** et la **biodiversité**.

Un objectif ambitieux

DE RECONQUÊTE DU BON ÉTAT DES EAUX



Extrait du SDAGE Rhône Méditerranée

■ CADRE RÉGLEMENTAIRE

Afin de répondre aux enjeux de fragmentation des espaces naturels et de recréer des liens écologiques entre les entités du territoire, les lois Grenelle 1 et 2 (d'août 2009 et juillet 2010) prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. Ses éléments sont déclinés dans le Code de l'Urbanisme (articles L.110, L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suivants) et le Code de l'Environnement (L.371-1 et suivants).

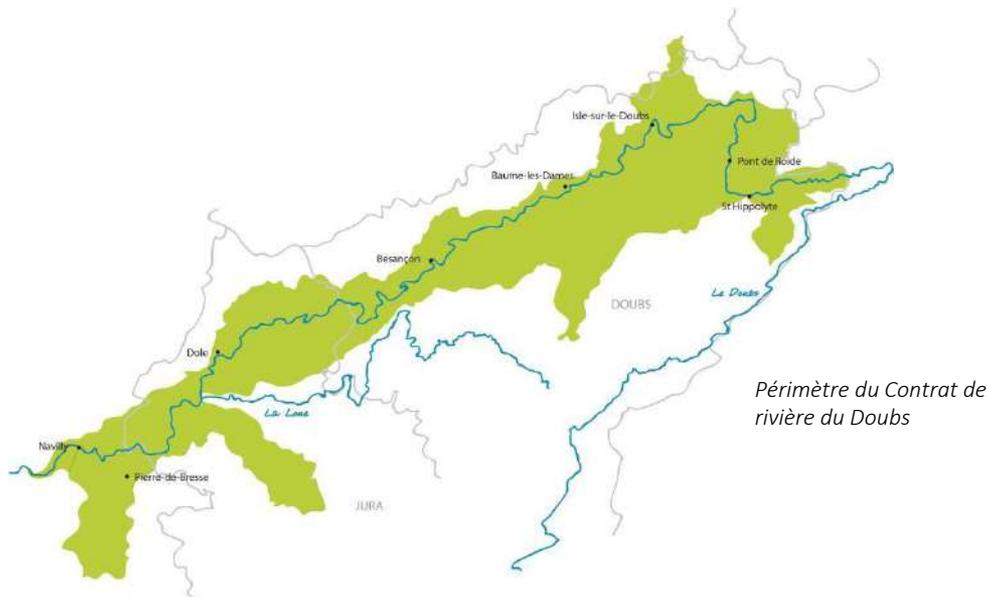
Au niveau national, l'État fixe le cadre de travail et veille à sa cohérence sur l'ensemble du territoire et réalise :

- Le document cadre « Orientations nationales » prévu par la loi Grenelle 2, élaboré en association avec le comité national trames verte et bleue et approuvé par décret en conseil d'État
- Les guides TVB

■ LE SDAGE RHONE MÉDITERRANÉE 2022-2027

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé, instauré par la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992. Englobant les territoires du grand bassin hydrographique du Rhône, des autres fleuves côtiers méditerranéen et du littoral méditerranéen, il bénéficie à la fois d'une légitimité politique et d'une portée juridique et définit pour 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

DOCUMENTS CADRES



■ CONTRAT DE RIVIÈRE DU DOUBS

Le Contrat de rivière de la Vallée du Doubs est porté et animé par l’EPTB Saône Doubs pour la période 2014-2022. Il se décline autour de trois axes principaux :

- Préserver et restaurer les fonctionnalités morphologiques des cours d’eau (restaurer les continuités écologiques, préserver et restaurer les zones humides, améliorer le fonctionnement écologique des cours d’eau) ;
- Améliorer la qualité des eaux (réduire les pollutions d’origine agricoles, domestiques et industrielles) ;
- Communiquer et sensibiliser autour des problématiques de l’eau.

Après un bilan en 2023, il sera révisé en 2024.

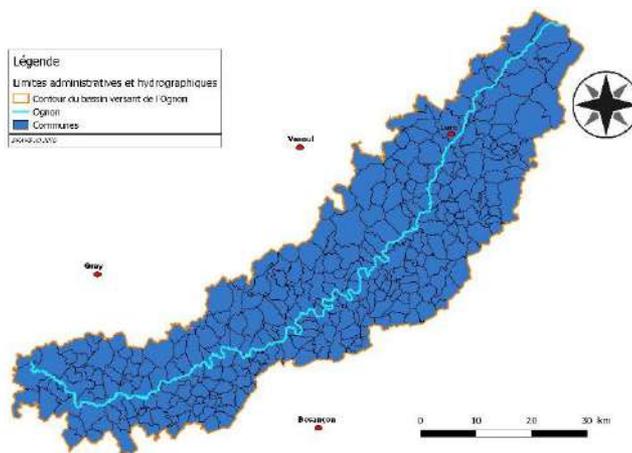
■ CONTRAT DE RIVIÈRE DE L’OGNON

Le deuxième contrat de rivière Ognon se veut être une prolongation opérationnelle de la première démarche contractuelle couvrant la période 2005-2010. Ce second programme a été signé en septembre 2015 pour une période de 6 ans (prolongée par avenant de 2021 à 2023) et est porté et animé par le SMAMBVO, en partenariat avec le Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l’Ognon (SIBHVO). De même que pour le Doubs, le Contrat de rivière de l’Ognon se décline en trois volets stratégiques principaux, la restauration de la continuité et de la morphologie des cours d’eau étant l’enjeu majeur de cette 2^{ème} phase d’intervention :

- Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines par la maîtrise des pollutions agricoles et industrielles ;
- Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ;
- Informer et mobiliser les acteurs pour pérenniser la gestion globale de l’eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant.

Le **contrat de rivière** est un outil opérationnel qui traduit l’engagement de différents porteurs de projets et de financeurs autour d’un programme d’actions en faveur de l’eau, des cours d’eau, des milieux aquatiques.

Périmètre du Contrat de rivière de l’Ognon



▪ SRADDET Bourgogne Franche-Comté

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) à été approuvé le 16 septembre 2020 .

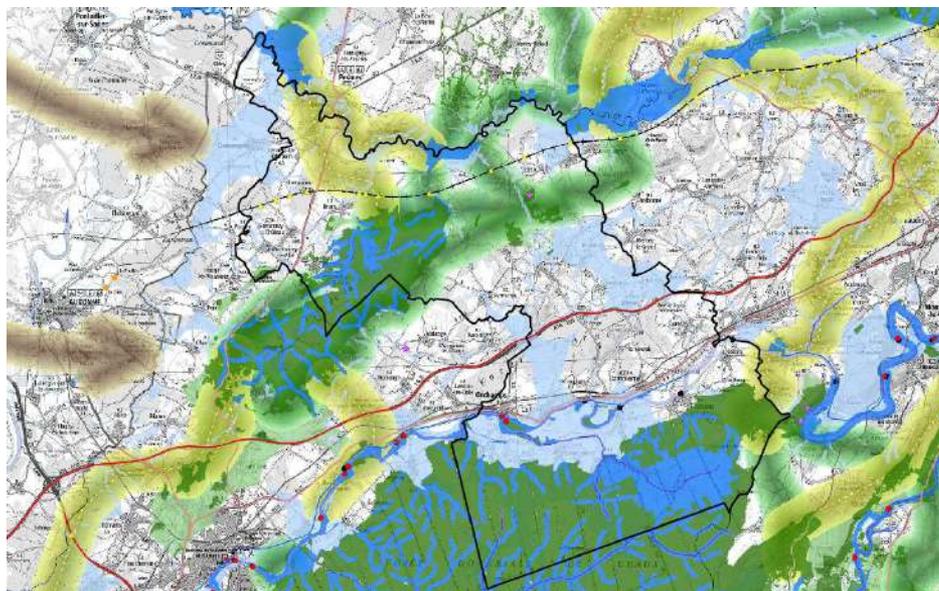
Le SRADDET est intégrateur de multiples dimensions thématiques, schémas et prescriptifs vis-à-vis des documents d'urbanisme. L'ambition de la démarche "Bourgogne-Franche-Comté Ici 2050" pour l'avenir de la région est celle de l'attractivité, fil conducteur du schéma. En effet, la Bourgogne-Franche-Comté souhaite affirmer un projet d'excellence en matière d'accompagnement des transitions, de cohésion au sein du territoire régional et d'ouverture sur l'extérieur. Cette stratégie s'organise autour de 3 grands axes :

- Accompagner les transitions sociétales et technologiques dans un objectif de modification des pratiques privilégiant des modes de production et de consommation responsables ;
- Organiser la réciprocité et la solidarité pour garantir la cohésion en renforçant la mise en commun des forces de chacun;
- Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur afin de garantir une cohérence entre nos politiques et celles des Régions limitrophes, dans les domaines couverts par le SRADDET et rayonner à l'échelle nationale et internationale.

Dans le cadre de ses objectifs de préservation des espaces, contribuant à l'adaptation des espèces au changement climatique et de conciliation entre la biodiversité et l'aménagement, le SRADDET prescrit les règles suivantes :

- Les documents d'urbanisme déclinent localement la trame verte et bleue en respectant la nomenclature définie par les SRCE (respect des sous trames, de leur individualisation et de leur terminologie) ;
- Les documents d'urbanisme traitent la question des pollutions lumineuses dans le cadre de la trame noire ;
- Les documents d'urbanisme identifient les milieux humides en vue de les préserver. Ils inscrivent la préservation de ces milieux dans la séquence Eviter-Réduire-Compenser ;
- Les documents d'urbanisme :
 - explicitent et prévoient les modalités de maintien, de préservation, de rétablissement ou d'amélioration de la fonctionnalité des milieux nécessaires à la conservation des réservoirs et corridors ;
 - identifient les zones de dysfonctionnement des continuités écologiques : discontinuité écologique, faible perméabilité des milieux, fonctionnalité écologique dégradée... ;
 - orientent prioritairement les compensations écologiques vers ces zones.

La traduction de cet exercice est lisible dans toutes les pièces constitutives du document : rapport de présentation, PADD, DOO, OAP, règlement.



Trame Verte et Bleue régionale de la Franche-Comté

Trame verte

- Réservoir régional de biodiversité
- Corridor régional potentiel à remettre en bon état
- Corridor régional potentiel à préserver
- Corridor régional potentiel en pas japonais
- Réservoir régional à chiroptères

Trame bleue

- Réservoir régional de biodiversité
- Corridor régional potentiel à remettre en bon état
- Corridor régional potentiel à préserver
- Corridor régional potentiel en pas japonais
- Réseau hydrographique

Continuité interrégionale et transfrontalière

Éléments fragmentants

- Autoroutes
- Routes
- LGV
- Voies ferrées
- Canaux

Ouvrages hydrauliques

- Ouvrages prioritaires Liste 2
- Ouvrages franchissables sous condition (données locales EPTB ou Syndicat)
- Ouvrages infranchissables (données locales EPTB ou Syndicat)
- Ouvrages difficilement franchissables à infranchissables (données ROE de l'ONEMA version 6 du 27/05/2014)

Tous les ouvrages hydrauliques du ROE ne sont pas reportés sur la carte, seuls les ouvrages infranchissables et difficilement franchissables sont visibles. La franchissabilité des ouvrages hydrauliques correspond à une analyse réalisée à un instant T. Ici, elle se réfère à la situation de mai 2014, date de la couche ROE, mais, est susceptible d'évoluer dans le temps.

Autres

- Passages à faune

Extrait du SRCE Franche-Comté

■ SRCE FRANCHE-COMTE

Prévu par l'article L. 371-3 du Code de l'Environnement pour déterminer les enjeux régionaux de préservation ou de restauration des continuités écologiques, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat, en association avec un Comité régional de la biodiversité. Compatible avec les orientations nationales (article L. 371-2) ainsi qu'avec les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (article L. 212-1), le SRCE doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Ces documents devront alors identifier de manière cartographique les trames vertes et bleues présentes et indiquer les orientations et prescriptions visant à préserver ou remettre en état ces continuités écologiques.

Le SRCE a vocation à proposer deux types de mesures:

- Les mesures contractuelles à privilégier pour assurer la préservation, et la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités
- Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées

Le SRCE Franche-Comté a été adopté le 2 décembre 2015 par arrêté préfectoral n° R43-2015-12-02-004. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques avec le maintien, l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnalité. Il doit identifier les composantes de la trame verte et bleue et les obstacles au fonctionnement des continuités écologiques ; Identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique ; Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

LES MILIEUX REMARQUABLES



Vue de l'APPB du Massif de la Serre, Brans



Massif de la Serre, Site Natura 2000, Serre-les-Moulières



Forêt de Chaux, Site Natura 2000, Our



Frayère de l'Abbaye d'Acey gérée par le SMAMBVO, Vitreux



Ancienne gravière gérée par le SMAMBVO, Pagney

■ DES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE BIEN IDENTIFIÉS

Les sites majeurs d'intérêt écologique sont identifiés sur le territoire par des zonages environnementaux:

- 4 Sites Natura 2000 en Zone Spéciale de Conservation (2) et Zone de Protection Spéciale (2). Ils concernent le Massif de la Serre et la Forêt de Chaux ;
- 16 ZNIEFFs (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type I dont plus de la moitié est situé dans les forêts de la Serre (3) et de Chaux (6) ;
- 3 ZNIEFFs de type II : La Vallée de l'Ognon et les forêts de la Serre et de Chaux ;
- 2 APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope): ils concernent les ruisseaux du Bois et des Doulonnes, présents respectivement dans la forêt de la Serre et de Chaux ;
- 2 réservoirs biologiques des cours d'eau compris au sein de la forêt de Chaux ;
- Des cours d'eau classés en Liste 1 et Liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement: Le Doubs, la Morte et ses affluents et le ruisseau de Gruyer ;
- 1 ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) couvre la forêt de Chaux ;
- Des sites gérés et animés par les acteurs locaux : frayères, anciennes gravières, gîtes à chauves souris....

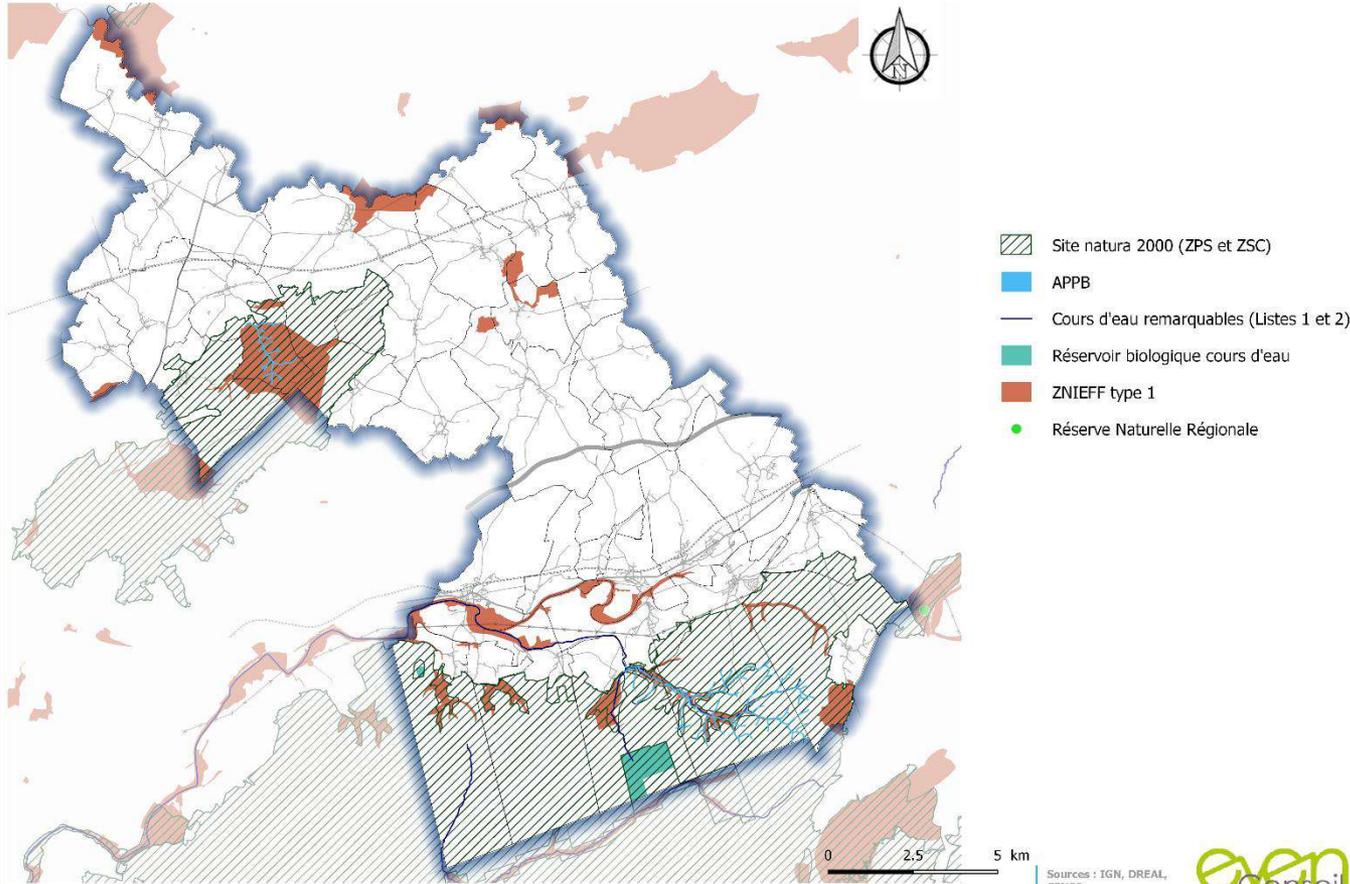
Hormis les ZNIEFFs de type II, ces sites sont considérés comme réservoirs de biodiversité dans le PLUi de la CC Jura Nord.

■ LES MASSIFS FORESTIERS, SUPPORT DE LA BIODIVERSITÉ

Les nombreux zonages réglementaires ou patrimoniaux recouvrant le massif de la Serre et la forêt de Chaux traduisent l'importance écologique de ces milieux boisés et révèlent leur qualité de réservoirs de biodiversité. Ces espaces abritent une faune et une flore remarquables, la LPO Franche-Comté a notamment recensé la présence du **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*), du **Pic cendré** (*Picus canus*), du **Grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) ainsi que du Lynx d'Europe (*Lynx lynx*).

Zonages environnementaux

PLUI Jura Nord



Les réservoirs de biodiversité des zonages environnementaux représentent près de

30%

de la superficie du territoire

La majorité est constituée par les boisements de la Serre et de Chaux dans lesquels plusieurs zonages environnementaux se recoupent. Les autres réservoirs de biodiversité se situent au sein des vallées de l'Ognon et du Doubs.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

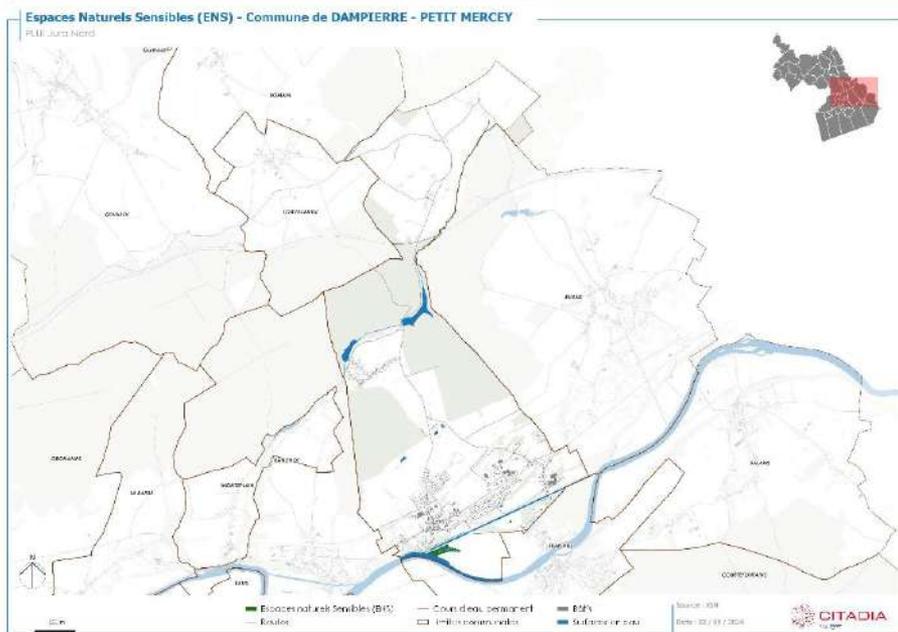
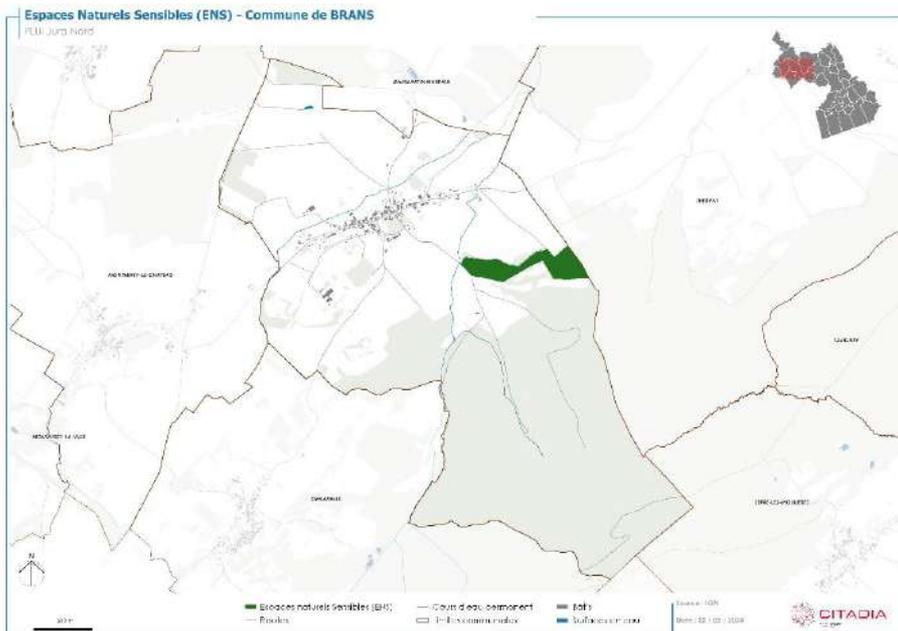
Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

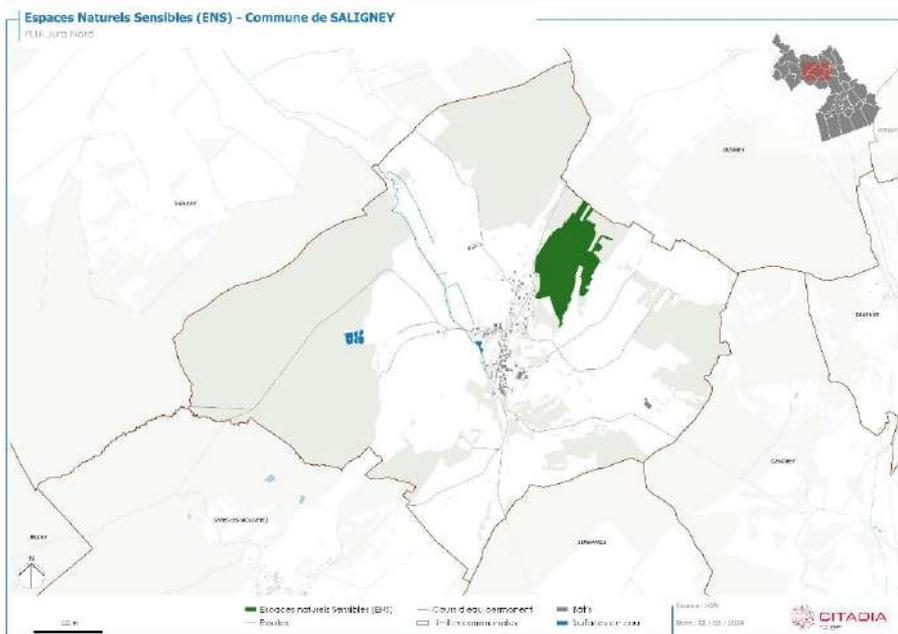
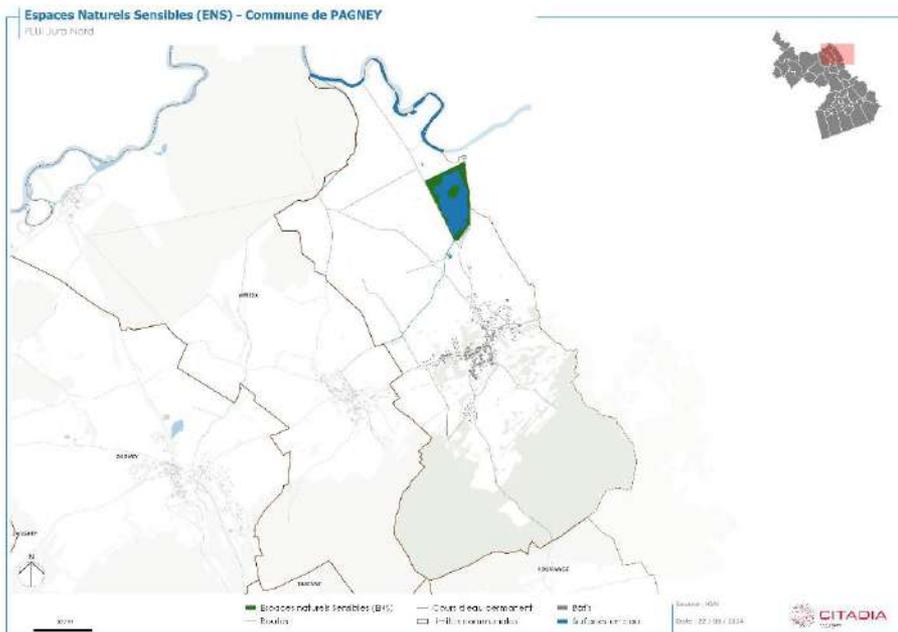
Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE

Berser
Levrault

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES



LES ESPÈCES ASSOCIÉES

■ UNE RICHESSE FAUNISTIQUE RECONNUE

Les inventaires réalisés sur les différents sites remarquables ainsi que les observations bénévoles recensées par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO Franche Comté) révèlent la présence de nombreuses espèces animales. Les cours d'eau et milieux humides abritent l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) et le Castor d'Europe (*Castor fiber*), et le **CinCLE plongeur** (*Cinclus cinclus*). Le Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) niche aussi sur les berges et le Hibou des marais (*Asio flammeus*) fréquente l'ancienne gravière de Pagney.

Les milieux plus ouverts tels que les prairies, les landes et pelouses sèches ainsi que les espaces bocagers sont favorables à la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), au **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) et à la **Gorgebleue à miroir** (*Luscinia svecica*). Le **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*) et l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ont aussi été recensés sur ces milieux.

Les espaces boisés sont quant à eux occupés par le **Chat forestier** (*Felis silvestris*), le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*), le **Pouillot siffleur** (*Phylloscopus sibilatrix*) ou encore le **Cerf Elaphe** (*Cervus elaphus*).

L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) occupe plusieurs cours d'eau du département dont le ruisseau du Bois, au Nord-Ouest du territoire de Jura Nord. Cette espèce est classée sur la liste rouge mondiale de l'UICN en tant qu'espèce en danger d'extinction. Son maintien passe par une restauration de la qualité chimique et écologique des cours d'eau ainsi que par un renforcement de la continuité de la trame bleue. Pour cela, les deux sites à écrevisses du territoire font l'objet d'APPB spécifiques.

Le ragondin (*Myocastor coypus*) et la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*) figurent parmi les espèces invasives présentes sur le territoire de Jura Nord.



Crédit photos: LPO 39 et INPN.

De gauche à droite :

En haut: Agrion de Mercure, Chat forestier.

Au centre: Guêpier d'Europe, CinCLE plongeur, Hibou des marais, Gorgebleue à miroir.

En bas: Ecrevisse à pattes blanches.

LES ESPÈCES ASSOCIÉES

■ UNE DIVERSITÉ FLORISTIQUE PLUS LOCALISÉE ET FRAGILE

Les sols acides du Massif de la Serre et de la Forêt de Chaux engendrent une flore particulière sur les différents habitats présents dans le boisement. Les chênaies-charmaies accueillent la Stellaire holostée (*Stellaria holostea*) et le Leucobryum glauque (*Leucobryum glaucum*). La Luzule blanchâtre (*Luzula luzuloides*) et la Luzule des bois (*Luzula sylvatica*) sont aussi observées au niveau de hêtraies acidiphiles. En bordure de cours d'eau, des sphaignes rares (*Sphagnum sp.*) ont été recensées accompagnées de l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*).

La pelouse mésophile du Routeau à Brans présente un intérêt patrimonial grâce à sa population de Trèfle strié (*Trifolium striatum*) et d'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), toutes deux protégées.

Des aulnaies marécageuses très diversifiées s'insèrent dans tout le système hydrographique. Elles sont bien développées en bordure de la vallée des Doulonnes et caractérisent toute une série de vallons marécageux donnant sur la vallée du Doubs. Elles hébergent des espèces végétales très particulières dont la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), des groupements à sphaignes, à grands carex (*Carex sp.*) ou à Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et des Calamagrostis (*Calamagrostis sp.*).

L'ancienne gravière de Pagny abrite une espèce végétale d'intérêt régional puisque connue uniquement sur ce site sur le territoire franc-comtois, la Cuscute australe (*Cuscuta australis*).

L'Ognon et le Doubs sont colonisés par plusieurs plantes invasives faisant l'objet de gestion mises en place par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté. Les deux principales sont la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*).



Crédit photos: INPN.

De gauche à droite :

En haut: Jussie à grandes fleurs et Luzule blanchâtre.

En bas: Ophrys abeille et Stellaire holostée.



LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

■ UNE SOUS TRAME FORESTIÈRE OMNIPRÉSENTE

Les boisements sont majoritaires sur le territoire. Ils forment des entités remarquables compactes et homogènes dont :

- Massif de la Serre, site Natura 2000 de 4 300 hectares dont la moitié est situé sur le territoire de Jura Nord.
- Forêt de Chaux, site Natura 2000 de 21 900 hectares dont un quart est situé sur le territoire.
- Forêt d'Arne recouvre 2 200 hectares sur le territoire.

La forêt de la CCJN est très majoritairement feuillue (89 %), les peuplements résineux ne représentent que 6 % de la surface forestière et les peuplements mixtes feuillus résineux 5 %.

■ UNE RESSOURCE EXPLOITÉE

La sylviculture est bien présente sur le territoire, sur les résineux comme sur les feuillus. Des peupleraies sont exploitées aux alentours de l'Ognon mais sont moins fréquentes autour du Doubs. Les grands massifs sont gérés par l'ONF puisque 85% des forêts du territoire appartiennent au domaine public. Le réseau Natura 2000 travaille avec l'ONF pour optimiser la gestion forestière et préserver durablement la ressource. Les routes et chemins d'accès aux parcelles sont bien tracés et entretenus.

■ DES RIPISYLVES STRUCTURANTES DEGRADEES

Le réseau hydrographique est important sur le territoire de Jura Nord. Le Doubs et l'Ognon et leurs canaux structurent le paysage. Mais les ripisylves du Doubs, de l'Ognon, ainsi que de leurs affluents présentent aujourd'hui un état médiocre : elles sont inexistantes, ou avec de faibles alignements d'arbres de même essence. Sur le linéaire entre Orchamps et Salans, la ripisylve du Doubs est pour moitié composée d'un alignement d'arbres, et pour sur un quart de son linéaire sans aucune végétation. Or il s'agit d'habitats majeurs pour abriter la faune et la flore, en jouant le rôle de relais entre zones humides, cours d'eau et habitats alentours. En plus de leur importance écologique, les ripisylves participent également au maintien des berges, à l'épuration de l'eau ainsi qu'à l'atténuation des phénomènes de crue. Leur gestion et leur valorisation sont donc primordiales pour maintenir la fonctionnalité des écosystèmes. **L'ONF réalise des replantations de forêts alluviales afin de restaurer le réseau de boisements humides notamment des aulnaies constituant les ripisylves.**



Peupleraie exploitée, Ougney



Aire de dépôt de la chèneaie en Forêt de Chaux, Fraisans



Chemin forestier du Massif de la Serre, Serre-les-Moulières



Ripisylve du Gravelon en cours d'entretien, Thervey

Photos Even-Conseil

■ UTILISATION DU BOIS ET INDUSTRIES FORESTIERES

Sur la Communauté de communes, FIBOIS Bourgogne Franche-Comté recense 38 entreprises qui travaillent le bois et qui emploient 58 salariés. Parmi ces 38 entreprises, 29 n'ont pas de salariés. La ventilation de ces entreprises par type d'activité est la suivante :

- 3 entreprises de commerce, transport, négoce ;
- 4 entreprises de construction, charpente ;
- 5 entreprises de fabrication de meuble ;
- 5 entreprises de fabrications d'objets divers en bois ;
- 2 entreprises de sciages et travail du bois ;
- 19 entreprises de sylviculture exploitation forestière.

L'activité des entreprises travaillant le bois peut générer des nuisances pour les riverains (transport, bruits...) et nécessite des espaces réservés et des zones d'activités adaptées.

Le chauffage au bois présente des avantages dans le cadre de la transition énergétique et de la démarche « territoire à énergie positive » portée par la Communauté de communes.

Sur le territoire, de nombreux foyers sont équipés pour se chauffer au bois. La pratique de l'affouage, très présente sur le territoire sous différentes formes (affouage sur pied, bord de route, fabriqué...), constitue, pour les habitants, un moyen de disposer d'un combustible à moindre coût.

Pour ce qui concerne le chauffage collectif (public ou privé), le plan d'approvisionnement territorial du Pays Dolois, réalisé en 2011, identifiait, sur le territoire de la CCJN :

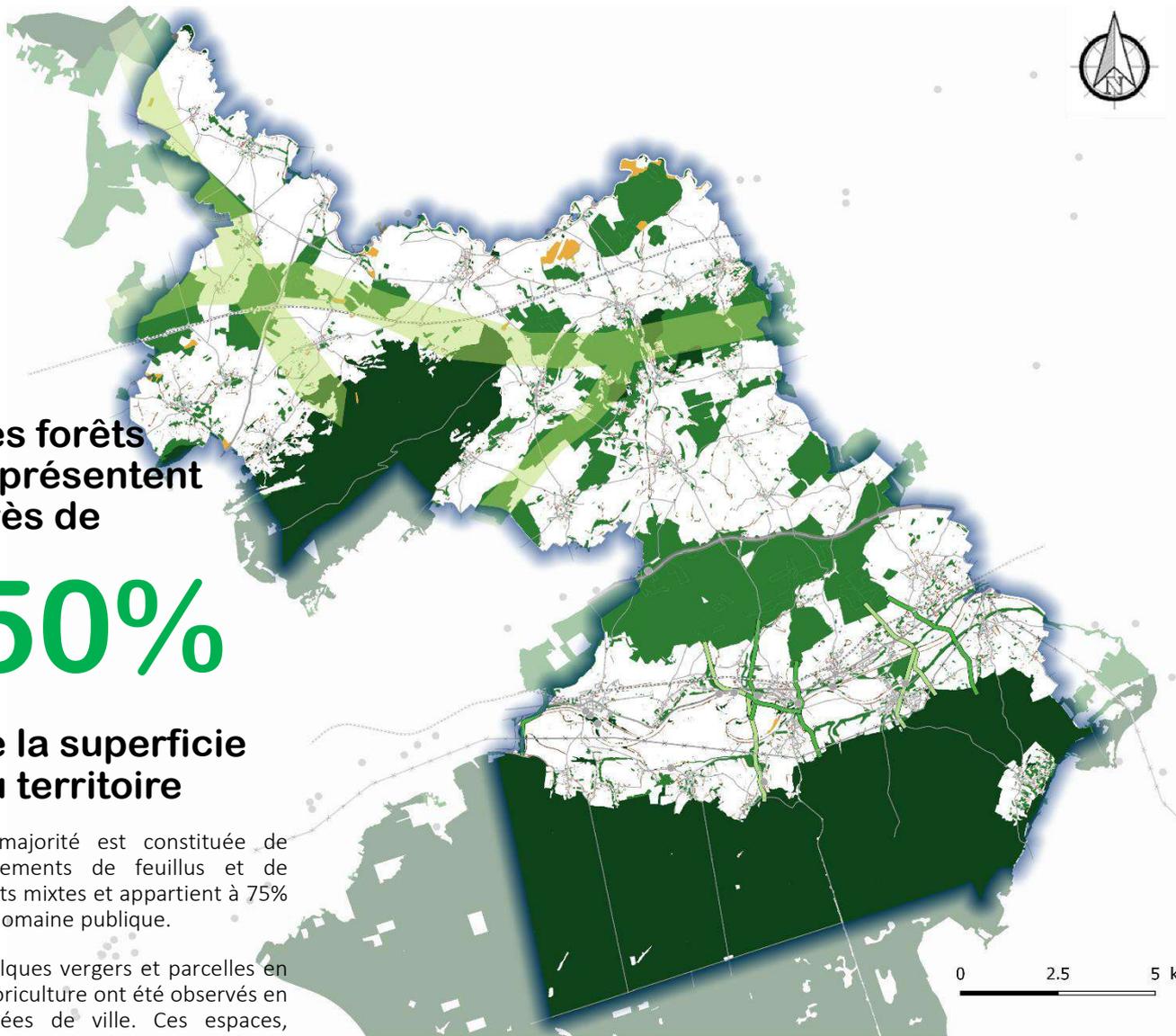
- Deux chaufferies publiques à Fraisans et à Orchamps ;
- Une chaufferie privée à Fraisans ;
- Un hangar de stockage de plaquettes forestières, à Our, appartenant à la SARL Franche-Comté bois énergie.



Les forêts
représentent
près de
50%
de la superficie
du territoire

La majorité est constituée de boisements de feuillus et de forêts mixtes et appartient à 75% au domaine publique.

Quelques vergers et parcelles en arboriculture ont été observés en entrées de ville. Ces espaces, bien que minoritaires, participent à la structuration de la TVB urbaine.



- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Axe de principe milieux forestier

- à préserver

Réservoirs de biodiversité

- Milieux forestiers remarquables

Continuums naturels supports

- Milieux forestiers/boisements
- Peupleraies
- Réseau bocager

Éléments fragmentants

- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Voies ferrées
- Bâti
- Lignes électriques
- Réseau hydrographique permanent



Anciennes carrières à pelouses sèches, Mont Guérin, Montmirey-la-Ville



Paysage de grandes cultures, Dammartin-Marpain



Haies fragmentées et peu développées, Rouffange

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levraut

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

■ UNE SOUS TRAME DES MILIEUX OUVERTS DOMINÉE PAR LES CULTURES

L'agriculture est dynamique sur le territoire de Jura Nord. Les données du Registre Parcellaire Graphique montrent que les parcelles déclarées sont **principalement orientées vers la culture**. Ces espaces destinés à la production de céréales, d'oléagineux et de tubercules sont **peu fonctionnels pour la TVB**. En effet, les traitements mécaniques et biochimiques mis en œuvre sur ces parcelles les rendent **peu attractives pour la faune et la flore malgré leur perméabilité**. L'élevage est aussi pratiqué sur le territoire, **des parcelles en prairies ou de fourrage** sont présentes mais restent de **moindre importance**. Leur intérêt écologique est cependant important car **leur attractivité pour la faune et la flore est significative** et la biodiversité qui en découle plus grande.

■ UN RÉSEAU BOCAGER PEU DÉVELOPPÉ

Peu de haies ont été observées sur le territoire, ces éléments structurants participent pourtant à la TVB en tant que milieux supports pour les corridors écologiques puisqu'ils facilitent les connexions entre les habitats. Les **haies constituent aussi des écosystèmes particuliers à valoriser et à gérer**. De nombreuses espèces animales utilisent ces zones relais pour leur développement. Ces **éléments doivent être renforcés voire restaurés sur le territoire de Jura Nord**.

■ DES PELOUSES SÈCHES ÉCOLOGIQUEMENT RICHES

Caractéristiques des sols calcaires et des conditions de sécheresse et de chaleur, les **pelouses sèches abritent une biodiversité exceptionnelle**. Ces écosystèmes sont des espaces privilégiés pour les orchidées ainsi que pour les papillons de jour dont 35% des espèces Franc-Comtoises fréquentent les pelouses sèches. **Menacés par l'embroussaillage conséquent à la déprise agricole, ces espaces font l'objet de mesures de gestion luttant contre la fermeture des milieux**. C'est le cas notamment pour les sites du Mont Bermont et du Mont Guérin.

▪ L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LES PRATIQUES EXTENSIVES

Le diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture (cf Annexe) identifie que les agriculteurs du territoire se tournent vers des pratiques extensives afin de valoriser leur production.

Parmi les 59 exploitations recensées, 13 producteurs soit 22% sont certifiés « agriculture biologique » : 4 maraîchers, 4 en polyculture-élevage (dont 2 laitiers), 3 en grandes cultures, 1 arboriculteur et 1 éleveur ovin/porcin.

Par ailleurs, deux agriculteurs ont signalé être en conversion bio. De plus, la Chambre d'Agriculture identifie que certains exploitants œuvraient pour la protection d'habitats et d'espèces (chauves-souris, oiseaux nicheurs) via la contractualisation de mesures agro-environnementales (MAE). Plus anciennement, la signature de CAD (Contrats d'agriculture durable), garantissait aussi l'application de pratiques agricoles écologiquement viable. Ces démarches participent à la qualité des productions locales et des terres agricoles.

▪ LA VALORISATION DE L'AGRICULTURE PAR LA VENTE DIRECTE

La proximité des villes de Dole, mais aussi de Besançon et Dijon, facilite les initiatives de diversification et de vente directe sur le territoire, avec un bassin de consommation intéressant. Ainsi, 7 exploitants, soit 12%, signalent pratiquer la vente directe. Deux AMAP ont aussi été identifiées sur le territoire : AMAP de la Source à Dampierre et AMAP des Halles d'Orchamps. Une troisième serait en création à Romain. L'éleveur porcin de Serres-Moulières a été à l'initiative de la création d'un magasin de producteurs, situé hors du territoire à proximité de Besançon.

1 magasin de vente de produits locaux a récemment ouvert à Dampierre : « les Traditions d'Antan », et cherche à étoffer sa gamme auprès des producteurs locaux. Ces initiatives permettent de dynamiser et pérenniser l'agriculture sur le territoire.



Corridors milieux ouverts

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Milieux ouverts remarquables
- Pelouses sèches

Continuums naturels supports

- Milieux ouverts fonctionnels (prairies, landes...)
- Réseau bocager

Milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures (principalement céréalières, vergers, arboriculture)

Éléments fragmentants

- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Voies ferrées
- Bâti
- Ligne électrique
- Réseau hydrographique permanent

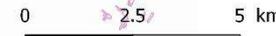
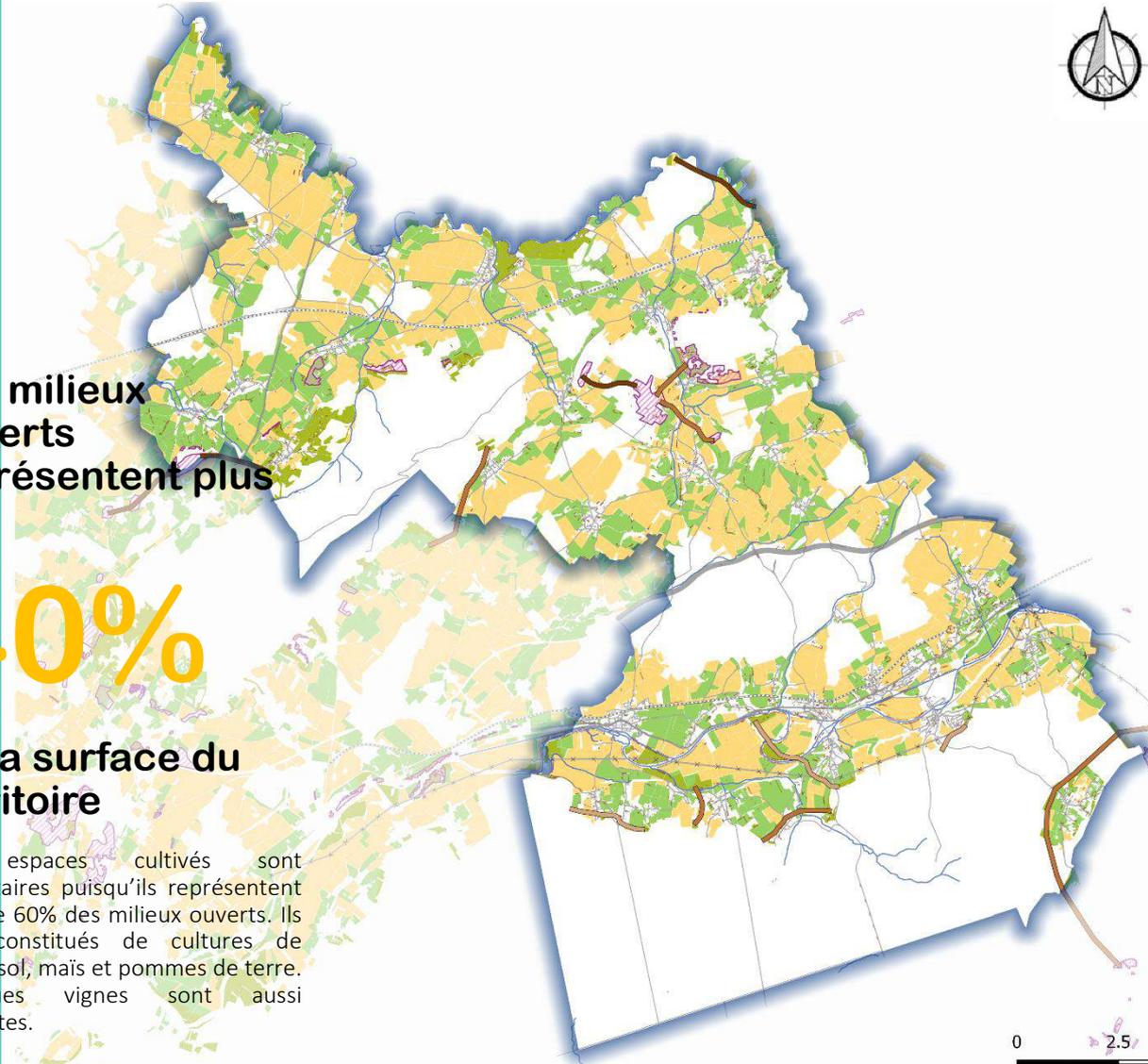
Les milieux ouverts représentent plus de

40%

de la surface du territoire

Les espaces cultivés sont majoritaires puisqu'ils représentent près de 60% des milieux ouverts. Ils sont constitués de cultures de tournesol, maïs et pommes de terre. Quelques vignes sont aussi présentes.

Le réseau bocager n'est pas structurant puisqu'il recouvre moins de 1,5% du territoire.



Sources : IGN, DREAL, CEN39

Date : 21 / 09 / 2017

■ UNE SOUS TRAME AQUATIQUE DÉFINIE AUTOUR DU DOUBS ET DE L'OGNON

Le territoire de Jura Nord est **structuré par deux rivières principales: le Doubs et l'Ognon**. Ces deux milieux bénéficient d'une gestion adaptée et dynamique, les contrats de rivière. Pour améliorer la fonctionnalité écologique du cours d'eau, les Espaces de Bon Fonctionnement autour du Doubs ont été définis de manière à porter ces enjeux à la connaissance des élus. D'un point de vue écologique, le SDAGE donne des objectifs moins stricts traduisant ainsi un **écosystème dont la fonctionnalité est fragilisée par les obstacles et les pollutions**.

Le territoire de Jura Nord a une dynamique rurale forte, **les cours d'eau sont sensibles aux pollutions en lien avec les activités agricoles mais aussi industrielles et domestiques**. Une attention particulière doit être portée pour préserver la qualité écologique et les conditions physico-chimiques de ces écosystèmes fragiles.

D'autres rivières sont présentes sur le territoire, leur dynamique fluviale est de moindre importance mais ces milieux accueillent une **biodiversité remarquable faisant l'objet de protection réglementaire forte**. Le ruisseau des Bois et les ruisseaux des Doulonnes sont des habitats reconnus pour l'Ecrevisse à pattes blanches et font l'objet d'APPB.

■ UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ENTRAVÉE PAR LES OBSTACLES : UNE RECONNEXION NECESSAIRE DES MILIEUX

Suite à sa chenalisation, son enrochement et à l'extraction de matériaux, le Doubs s'est banalisé et incisé, entraînant une déconnexion des milieux attenants à la rivière. Les habitats aquatiques et humides sont assez homogènes et dans un état altéré. La continuité écologique est également impactée sur le tronçon du Doubs qui présente 5 barrages sur 18 km de linéaires. La dynamique alluviale du Doubs est également entravée par les obstacles et les enrochements de berges.

Les cours d'eau mineurs présentent des tracés continus sauf pour les Doulonnes et l'Arne. Bien que l'Ognon et le Doubs soient d'avantage impactés, les nombreux canaux, méandres et bras permettent de maintenir des habitats diversifiés connectés. De plus, **les acteurs locaux mènent des actions de restauration de milieux spécifiques type frayères et zones humides**.



Pâture et bovins sur l'Ognon, Pagney



Panneau de sensibilisation SMAMBVO, Frayères de l'Abbaye d'Acéy, Vitreux

Les listes 1 et 2 de classement des cours d'eau sont fixées par l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement. Elles visent à **prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale**.

La **liste 1** interdit la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique. L'aménagement d'ouvrage existant demeure possible mais des prescriptions s'appliquent à tout projets pour ne pas dégrader l'état du cours d'eau. Les objectifs d'atteinte de bon état des cours d'eau fixés par le SDAGE doivent être assurés, ainsi que la protection des poissons migrateurs.

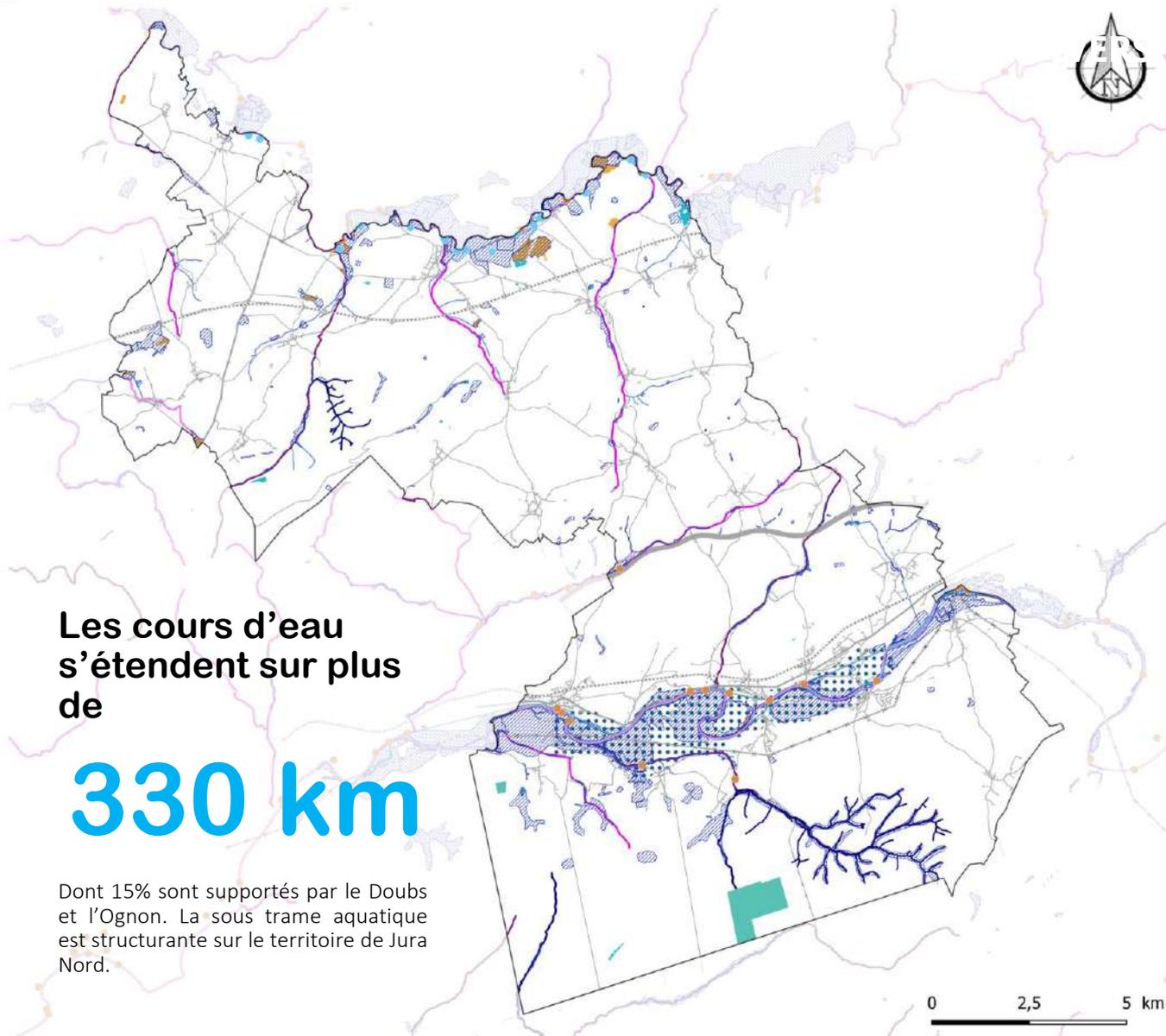
Sur les cours d'eau **en liste 2**, tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé pour permettre le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans les 5 ans qui suivent la publication de l'arrêté.



L'Ognon et ses berges, Ougney



Seuil sur le Doubs, Orchamps



- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Cours d'eau remarquables
- ▨ Zones humides
- Frayères
- Réservoir biologique cours d'eau

Continuums naturels supports

- ▨ Espaces de bon fonctionnement
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent

Éléments fragmentants

- Obstacles des cours d'eau
- Peupleraies
- Bâti
- Voies ferrées
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Ligne électrique

Les cours d'eau s'étendent sur plus de

330 km

Dont 15% sont supportés par le Doubs et l'Ognon. La sous trame aquatique est structurante sur le territoire de Jura Nord.

0 2,5 5 km

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

■ UN RÉSEAU DE ZONES HUMIDES A RENFORCER

Les zones humides sont des «*terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année*» (Article L. 211-1 du Code de l'Environnement).

Ces milieux abritent une richesse floristique et faunistique particulière. De nombreux odonates occupent ces espaces souvent situés en marge des cours d'eau. Ces habitats sont aussi fréquentés par de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves-souris qui en font des zones de chasse privilégiées. Ainsi, **les zones humides sont considérées comme des réservoirs de biodiversité.**

Un plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides porté par le SMAMBVO a pour objectif de planifier la politique de gestion de ces milieux et notamment leur prise en compte dans les documents d'urbanisme. Il a été adopté le 28 juin 2022.

Les nombreux méandres du Doubs ainsi que sa dynamique fluviale importante sont propices aux zones humides. Cependant, avec 6 barrages importants influençant le linéaire de l'Ognon, et 5 sur le Doubs, leur dynamique fluviale est perturbée, malgré les efforts fournis pour limiter les impacts.

■ DES ETENDUES D'EAU REMARQUABLES

Sur le territoire **de nombreux étangs sont présents** : au Nord, les étangs d'Ougney et de Pagny sont gérés par le SMAMBVO et font l'objet de nombreux suivis et inventaires par les associations locales telles que la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE). Sur l'ensemble du territoire, les cours d'eau sont fréquemment bordés par des zones humides et des étangs et des mares sont régulièrement formés en marge du Doubs.



Etang et zone humide, La Bretenière



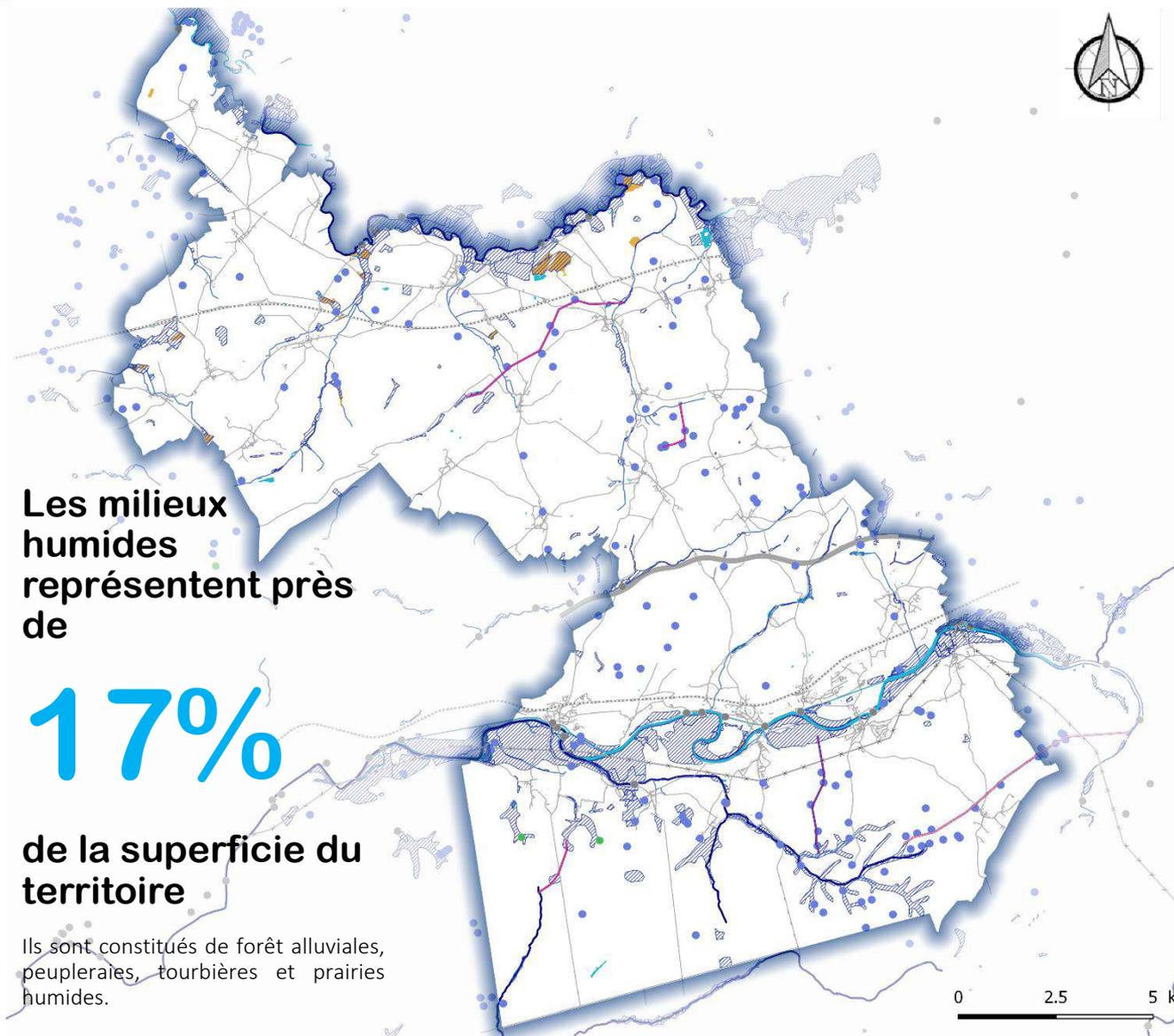
Végétation du cours d'eau de La Vèze,
Taxenne



Etang et ripisylve, Ougney



Zone humide de l'Ognon, Vitreux



Les milieux humides représentent près de

17%

de la superficie du territoire

Ils sont constitués de forêt alluviales, peupleraies, tourbières et prairies humides.

Corridors milieux humides

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Réservoirs de biodiversité

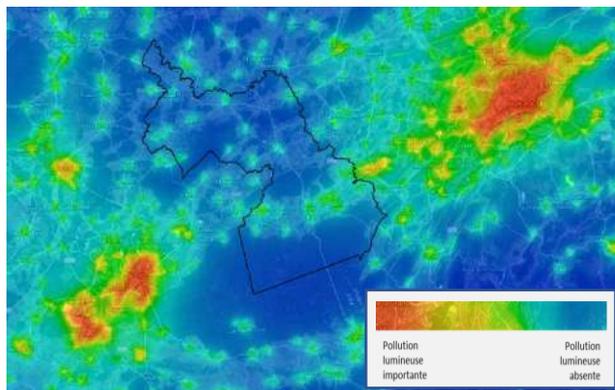
- Zones humides
- Tourbières

Continuums naturels supports

- Mares
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Cours d'eau remarquables
- Réseau hydrographique permanent

Éléments fragmentants

- Obstacles à l'écoulement
- Peupleraies
- Bâti
- Voies ferrées
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Ligne électrique



Pollution lumineuse sur le territoire de Jura Nord,
Source Avex 2016

■ UN TERRITOIRE PRESERVÉ DE LA POLLUTION LUMINEUSE...

La CC Jura-Nord est située entre deux pôles urbains denses: Dole et Besançon. **Le caractère rural du territoire et la présence importante d'espaces boisés engendrent une faible pollution lumineuse.** Seuls les bourgs centres sont éclairés et représentent un impact sur les corridors noirs. Au Sud de Jura Nord, les communes bordant le Doubs génèrent un éclairage plus important. Une **continuité lumineuse se dessine entre Dole et Besançon** mais **l'impact reste faible** et ne génère pas d'obstacle.



Pipistrelle commune, source INPN MNHN



Hiboux des marais, source LPO 39, INPN

Globalement, les espèces sensibles à la pollution lumineuse sont les espèces diurnes, puisqu'elles réalisent la quasi-totalité de leur cycle biologique la nuit (chasse, reproduction, repos). On parle aussi d'espèce « Lucifuge », qui fuit la lumière.

La lumière, sur leur habitat ou lieu de chasse peut désorienter les animaux et venir perturber la période de nourrissage et/ou de reproduction. Sur le territoire de Jura Nord, les espèces concernées sont par exemple :

- Certaines espèces de limicoles (Barge à queue noire, Vanneau huppé ou Huîtrier pie) ;
- Les rapaces diurnes (Hiboux des marais, buse variable, épervier d'Europe...);
- Les Chiroptères (pipistrelle commune, grand murin, noctule commune...).

LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS



Ligne haute tension au dessus du Doubs, Salans

■ ... FRAGMENTÉ PAR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les **lignes de transport ferroviaire impactent fortement le territoire de Jura Nord**. La LGV au Nord et la Ligne RER au centre traversent d'Est en Ouest la CCJN. Ces voies ferrées étant grillagées et souvent encaissées, les déplacements de la faune sont contraints le long du réseau. **L'autoroute A36** est sécurisée de la même manière et traverse aussi le territoire sur un axe Est-Ouest. Elle **constitue aussi un obstacle fort pour les corridors**.

Deux routes secondaires représentent aussi une contrainte, la RD673 et la RD475. La **RD673 longe le Doubs et ses canaux, son impact sur la faune terrestre est donc renforcé par cette seconde barrière écologique**. La voie ferrée située au dessus de la RD673 accentue d'avantage l'effet fragmentant de ces obstacles.

Enfin, une ligne haute tension traverse le territoire en longeant le tracé du Doubs. **La rivière servant d'axe migratoire pour la faune aviaire, la ligne haute tension représente un obstacle sur ces populations**.

Les déplacements de la faune sur le territoire sont donc fortement contraints sur un axe Nord-Sud, le secteur du Doubs concentre plusieurs obstacles fragmentants à la fois pour la faune terrestre mais aussi pour la faune aérienne.



Fragmentation de l'autoroute A36, Louvatange



Voie ferrée LGV imperméable à la TVB, Pagney

Les obstacles de la trame bleue

Les cours d'eau sont des supports privilégiés de continuités en tant que réservoirs de biodiversité et/ou corridors linéaires. Leur bon fonctionnement écologique est cependant perturbé par la présence d'ouvrages faisant obstacle à l'écoulement et au déplacement des espèces ainsi que par l'artificialisation de leur lit. Par ailleurs, le Doubs et l'Ognon, du fait de leur largeur importante, peuvent représenter un obstacle au déplacement de certaines espèces terrestres.



Fragmentation de la RD673 et du Doubs, Monteplain

LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

LES CARRIERES

Quatre sites d'exploitation sont présents sur le territoire. Trois sites sont **en cours d'activité** et concernent tous l'extraction de minéraux, principalement calcaires. La carrière de Moissey-Offlanges extrait une roche massive située en profondeur, la Porphyre, générant ainsi des nuisances plus importantes. Elle est **située en bordure du Massif de la Serre, site Natura 2000**. L'impact environnemental est donc fort d'autant plus que la carrière s'étend sur 2,5km entre Moissey et Offlanges, à la lisière du massif forestier protégé.

Les trois autres sites sont situés autour de Gendrey : deux sont implantés sur la commune même mais un seul est en activité, le dernier est sur la commune voisine de Taxenne.

Photos Even-Conseil



Nuage de poussières en provenance de la carrière, Offlanges



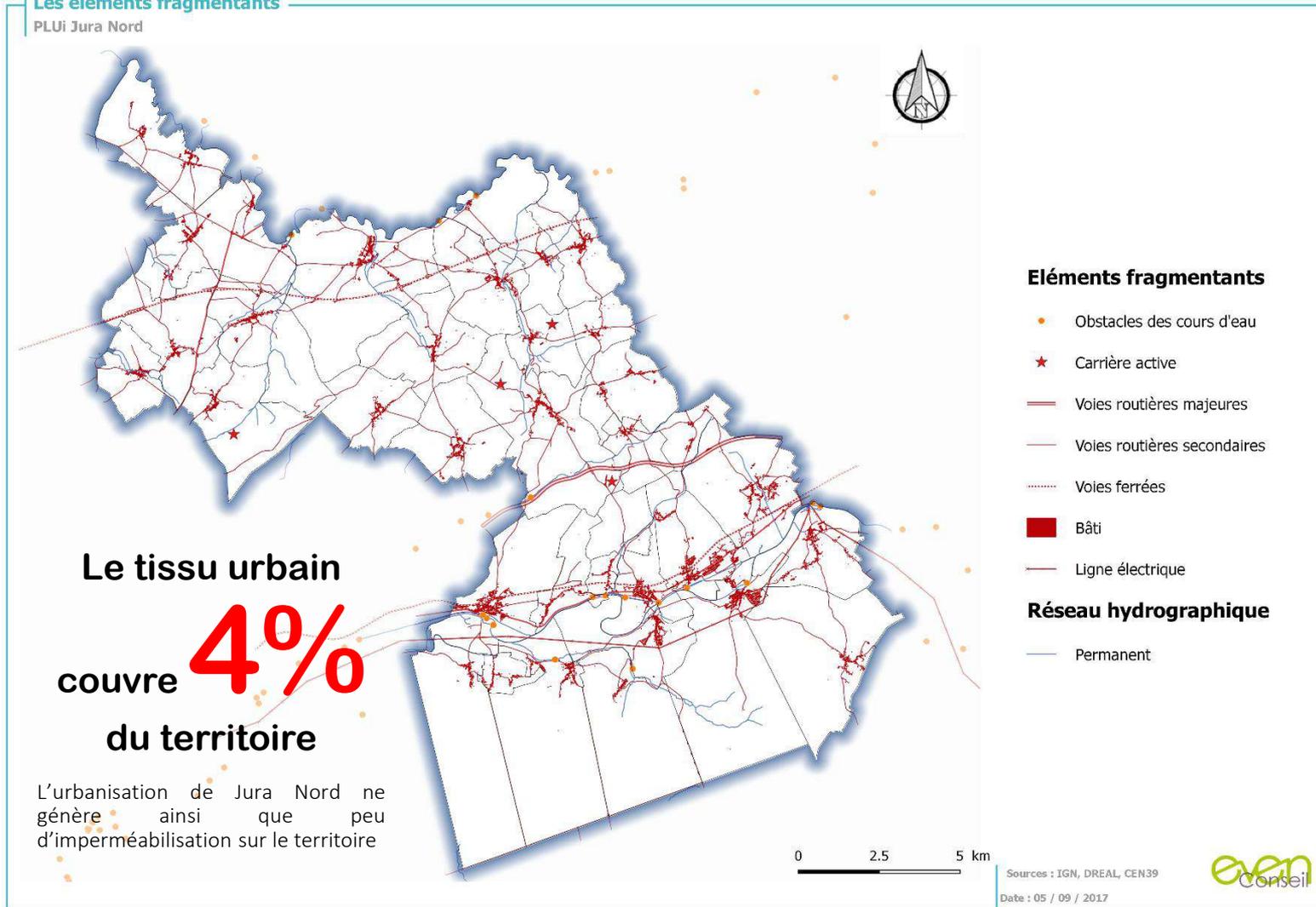
Vue de la carrière d'Offlanges, Société des carrières de Moissey

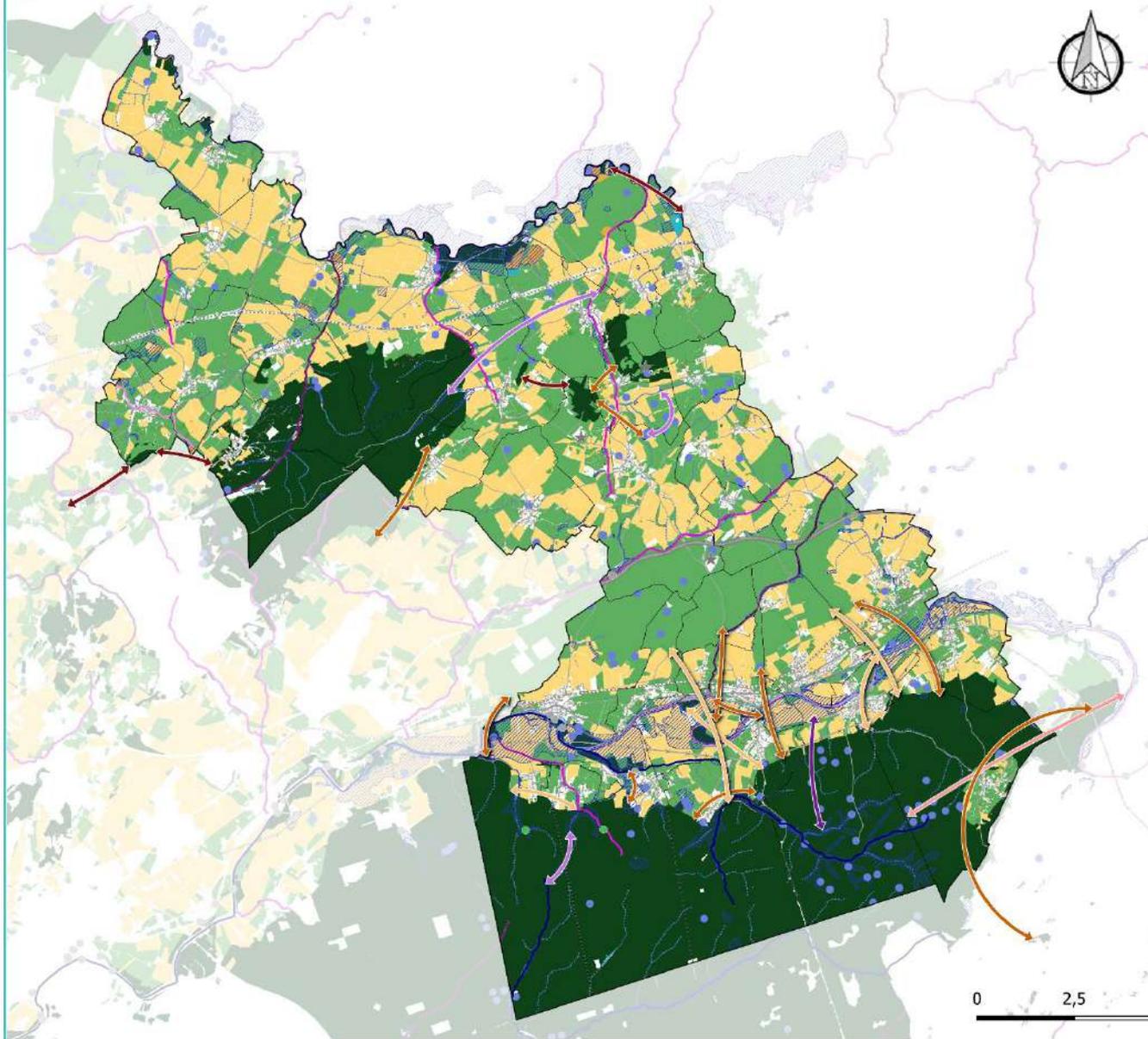


Accès au site, Moissey

Les éléments fragmentants

PLUi Jura Nord





Corridors terrestres

- ↔ à préserver
- ↔ à renforcer
- ↔ à restaurer

Corridors aquatiques

- ↔ à préserver
- ↔ à renforcer
- ↔ à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

- Milieux ouverts et forestiers remarquables
- Zones humides
- Tourbières
- Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

- Réseau bocager
- Milieux ouverts et forestiers fonctionnels
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent
- Mares

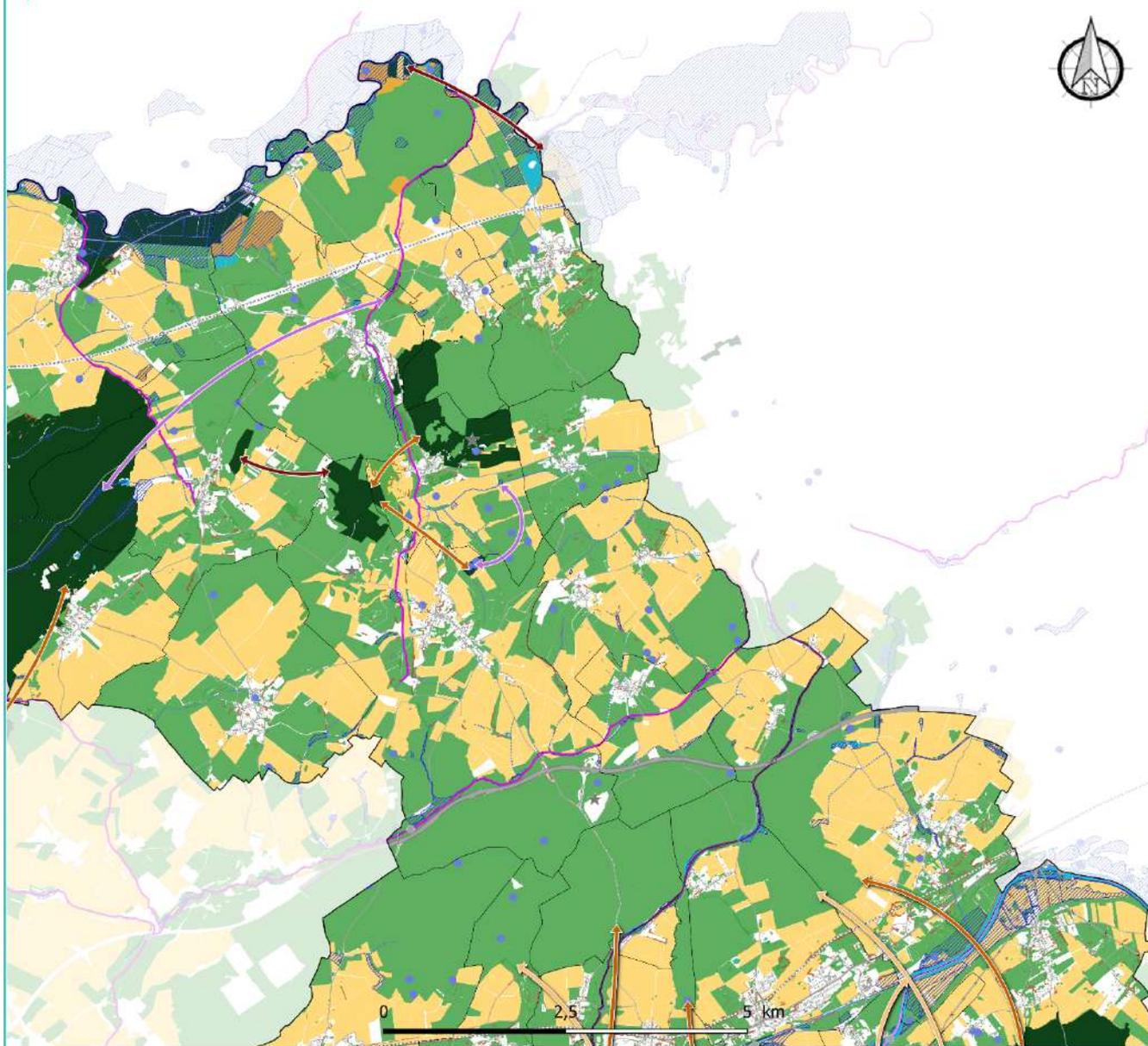
Des milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures
- Peupleraies

Une fragmentation issue des activités anthropiques

- ★ Carrière active
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Voies ferrées
- Bâti
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Lignes électriques





Corridors terrestres

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Corridors aquatiques

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

- Milieux ouverts et forestiers remarquables
- Zones humides
- Tourbières
- Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

- Réseau bocager
- Milieux ouverts et forestiers fonctionnels
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent
- Mares

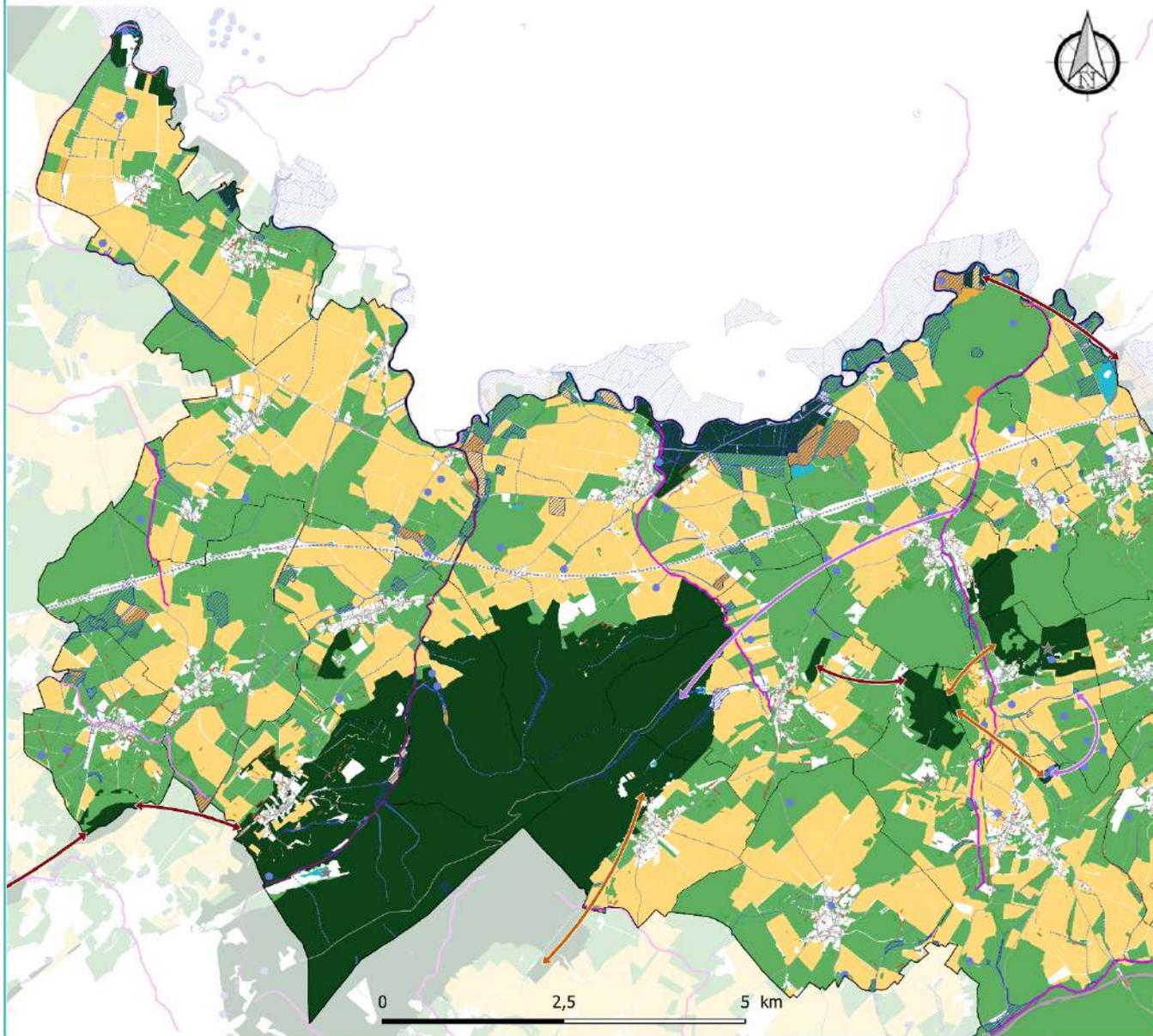
Des milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures
- Peupleraies

Une fragmentation issue des activités anthropiques

- Carrière active
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Voies ferrées
- Bâti
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Lignes électriques

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
 Reçu en préfecture le 12/12/2024
 Publié le 
 ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE



Corridors terrestres

-  à préserver
-  à renforcer
-  à restaurer

Corridors aquatiques

-  à préserver
-  à renforcer
-  à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

-  Milieux ouverts et forestiers remarquables
-  Zones humides
-  Tourbières
-  Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

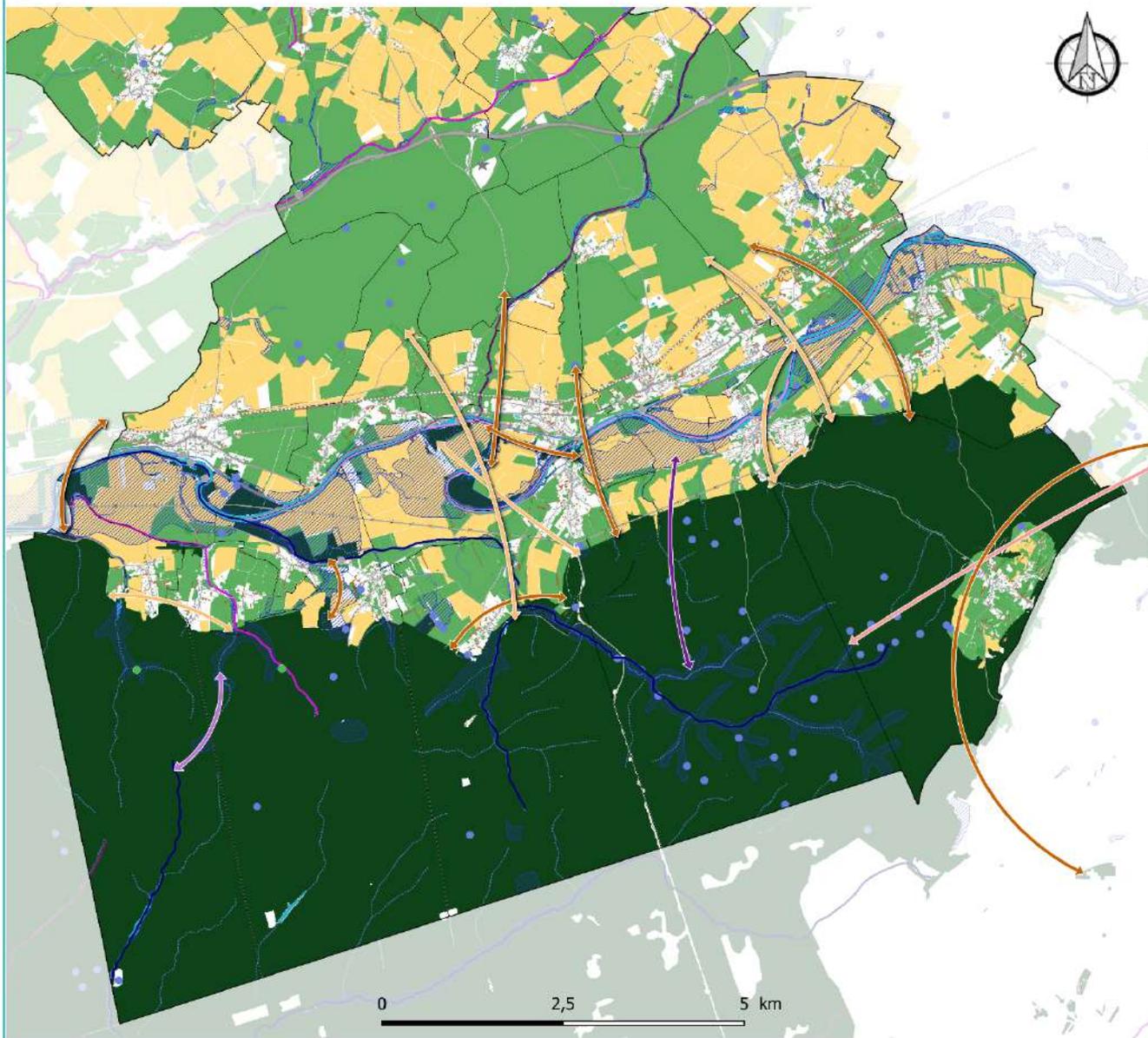
-  Réseau bocager
-  Milieux ouverts et forestiers fonctionnels
-  Plans d'eau, lacs, étangs
-  Réseau hydrographique permanent
-  Mares

Des milieux cultivés peu fonctionnels

-  Cultures
-  Peupleraies

Une fragmentation issue des activités anthropiques

-  Carrière active
-  Voies routières majeures
-  Voies routières secondaires
-  Voies ferrées
-  Bâti
-  Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
-  Lignes électriques



Corridors terrestres

- ↔ à préserver
- ↔ à renforcer
- ↔ à restaurer

Corridors aquatiques

- ↔ à préserver
- ↔ à renforcer
- ↔ à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

- Milieux ouverts et forestiers remarquables
- ▨ Zones humides
- Tourbières
- Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

- Réseau bocager
- Milieux ouverts et forestiers fonctionnels
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent
- Mares

Des milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures
- Peupleraies

Une fragmentation issue des activités anthropiques

- ★ Carrière active
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Voies ferrées
- Bâti
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Lignes électriques

Globalement, la trame verte et bleue (TVB) du territoire est composée **de boisements, majoritaires sur le territoire**. Ils forment des entités remarquables compactes et homogènes caractérisées comme réservoirs de biodiversité, et se nomment :

- Le Massif de la Serre, site Natura 2000 de 4 300 hectares dont la moitié est situé sur le territoire de Jura Nord ;
- La Forêt de Chau, site Natura 2000 de 21 900 hectares dont un quart est situé sur le territoire ;
- La Forêt d'Arne recouvre 2 200 hectares sur le territoire.

Le réseau hydrographique est également important sur le territoire de Jura Nord. Le Doubs et l'Ognon ainsi que leurs canaux structurent le paysage, mais leur fonctionnalité écologique pourrait être renforcée (ripisylves dégradées ou inexistantes, nombreux obstacles à l'écoulement, faible porosité des milieux situés de part et d'autres...). Leur gestion et leur valorisation sont primordiales pour maintenir la fonctionnalité des écosystèmes. Ils sont définis comme « continuum naturel qui participe au réseau écologique ».

Les milieux ouverts cultivés eux, sont **peu fonctionnels pour la trame verte et bleue**. En effet, les traitements mécaniques et chimiques mis en œuvre sur ces parcelles les rendent **peu attractives pour la faune et la flore malgré leur perméabilité**. L'élevage étant aussi pratiqué sur le territoire, **des parcelles en prairies ou de fourrage** sont présentes mais restent de **moindre importance**. Leur intérêt écologique est cependant important car **leur attractivité pour la faune et la flore est significative** et la biodiversité qui en découle plus grande. Aussi, des milieux ouverts sont caractérisés comme réservoirs de biodiversité sur le territoire : les **prairies et pelouses sèches**. Caractéristiques des sols calcaires et des conditions de sécheresse et de chaleur, les **pelouses sèches abritent une biodiversité exceptionnelle**. **Menacés par l'embroussaillage conséquent à la déprise agricole, ces espaces font l'objet de mesures de gestion luttant contre la fermeture des milieux**.

Au sein de ces espaces, **peu de haies ont été observées sur le territoire**, ces éléments structurants participent pourtant à la TVB en tant que milieux supports pour les corridors écologiques puisqu'ils facilitent les connexions entre les habitats. Les **haies constituent ainsi des écosystèmes particuliers à valoriser et à gérer**. De nombreuses espèces animales utilisent ces zones relais pour leur développement. Ces éléments doivent être renforcés voire restaurés sur le territoire de Jura Nord, ils sont donc identifiés au sein de la carte TVB comme « **corridors terrestres à renforcer/restaurer** ».

Concernant **la sous trame des milieux aquatiques**, les zones humides **abritent une richesse floristique et faunistique particulière**. De nombreux odonates occupent ces espaces souvent situés en marge des cours d'eau. Ces habitats sont aussi fréquentés par de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves-souris qui en font des zones de chasse privilégiées. Ainsi, **les zones humides sont considérées comme des réservoirs de biodiversité**.

Sur le territoire **de nombreux étangs et cours d'eau sont également présents** : au Nord, les étangs d'Ougney et de Pagney (gérés par le SMAMBVO) font l'objet de nombreux suivis et inventaires par les associations locales telles que la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE). Sur l'ensemble du territoire, les cours d'eau sont fréquemment bordés par des zones humides et des étangs et mares sont régulièrement formés en marge du Doubs. Ils sont qualifiés en tant que « continuum naturel qui participe au réseau écologique ».

CONSTATS

UN PATRIMOINE NATUREL QUI S'ARTICULE ENTRE LES FORÊTS ET LES RIVIÈRES

- Une dynamique forte autour de l'Ognon et du Doubs ainsi que du Massif de la Serre et de la Forêt de Chaux avec de nombreux zonages environnementaux patrimoniaux et règlementaires ;
- Des inventaires complémentaires mettant en évidence des milieux particuliers à fort intérêt écologique comme les tourbières, les mares, les pelouses sèches ;
- Des cortèges faunistiques et floristiques valorisés et reconnus qui représentent une valeur ajoutée non négligeable pour le territoire ;
- Des espaces boisés de qualité préservés par des techniques d'exploitation maîtrisées et encadrées ;
- Des espaces agricoles cultivés fragiles et moins attractifs sur le plan écologique qui tendent vers des pratiques intensives avec un réseau bocager négligé et des prairies en régression ;
- Deux rivières structurantes portées par des contrats de rivière aux objectifs de restauration de la continuité et de la morphologie des cours d'eau clairement engagés ;
- Des cours d'eau accueillant une biodiversité remarquable et bénéficiant de mesures de protection règlementaires fortes pour ceux classés en APPB, mais des ripisylves dégradées le long du Doubs et de l'Ognon

DES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS MENACANT LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE

- Un territoire situé entre deux pôles urbains reliés par de nombreuses infrastructures de transport imperméables aux déplacements des espèces animales ;
- Une implantation systématique sur un axe Est-Ouest de ces éléments fragmentants renforçant leur impact sur les corridors écologiques ;
- Des activités humaines générant des nuisances fortes et implantées à proximité directe de réservoirs de biodiversité.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Bersier
Levrault

EN

- La protection des réservoirs de biodiversité et l'encadrement des activités impactantes situées à proximité (carrières, agriculture, sylviculture) ;
- La protection des pelouses sèches face à l'embroussaillage et la fermeture progressive des milieux ;
- La préservation des zones humides pour leur intérêt écologique, hydraulique et paysager ;
- La préservation des espaces agricoles et naturels fonctionnels participant à la bonne perméabilité de la trame verte ;
- Le renforcement de la continuité des cours d'eau et de la qualité chimique et écologique des écosystèmes qu'ils constituent ;
- Le renforcement du réseau bocager pour assurer les liaisons notamment dans les zones de cultures ;
- L'incitation aux pratiques agricoles extensives pour limiter l'impact sur les espaces naturels ;
- La restauration des ripisylves, des berges et lisières et de leur rôle écologique en tant qu'espaces de transition clés ;
- La conservation/valorisation des mares, milieu support de la sous trame des milieux humides ;
- L'amélioration des échanges Nord-Sud en recherchant le maintien d'axes de passage au regard des grandes infrastructures de transport et la mise en place d'aménagements TVB permettant une réduction de la fragmentation ;
- La prise en compte systématique de la TVB dans les projets d'urbanisation ;
- Le maintien d'un territoire préservé de la pollution lumineuse.

3. L'organisation urbaine du territoire

Une urbanisation consommatrice d'espaces

Au titre de l'article L.151-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU doit « analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales ».

Le bilan de l'artificialisation des espaces agricoles et naturels du PLUi de la Communauté de communes du Jura Nord a été réalisé à l'appui de la méthodologie suivante :

1. Définition des limites de l'enveloppe urbaine du territoire à la fin 2014 (source : Référentiel grande échelle IGN, Bd Topo / photo aérienne 2013, données Majic) ;
2. Identification des parcelles bâties entre 2004 et 2014 en fonction de leur vocation dominante : vocation dominante d'habitat et vocation dominante d'activités économiques et commerciales ;
3. Consolidation et mise à jour de l'enveloppe urbaine de 2014 et définition de l'emprise de l'enveloppe urbaine en 2004 ;
4. Identification des parcelles bâties entre 2004 et 2014 en fonction de leur localisation : parcelles bâties en dents creuses et parcelles bâties en extension de l'urbanisation existante.
5. La vérification de la consommation d'espaces et de l'enveloppe urbaine par les communes et l'ajout des parcelles construites ou faisant l'objet d'un permis de construire accordé sur la période 2014-2017.
6. Compléments sur la période 2018-2021 lors de la reprise de la démarche d'élaboration, sur la base du recensement des autorisations d'urbanisme, vérifiées et complétées dans un second temps lors de permanences avec les élus, afin d'avoir un état précis de la consommation d'espace à fin 2021.

Nb : les fichiers Majic transmis par la DGFIP, utilisés pour monter l'analyse de la consommation d'espaces présentent un problème de non renseignement de la date de construction de certaines parcelles. Ce défaut de renseignement est estimé à 30% des données cadastrées et expliquent le différentiel des chiffres de l'enveloppe urbaine et de la consommation d'espaces.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

LA CONSOMMATION D'ESPACES

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE

■ ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE : CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MÉTHODOLOGIQUE

Définitions

L'enveloppe urbaine regroupe **l'ensemble des espaces actuellement urbanisés** des 32 communes de l'intercommunalité qui présentent une certaine continuité / compacité.

Il s'agit donc de la **photographie actuelle de l'urbanisation** sur le territoire du Jura Nord, qui regroupe les espaces d'habitat, les équipements et services, les activités économiques et commerciales, les infrastructures, etc.

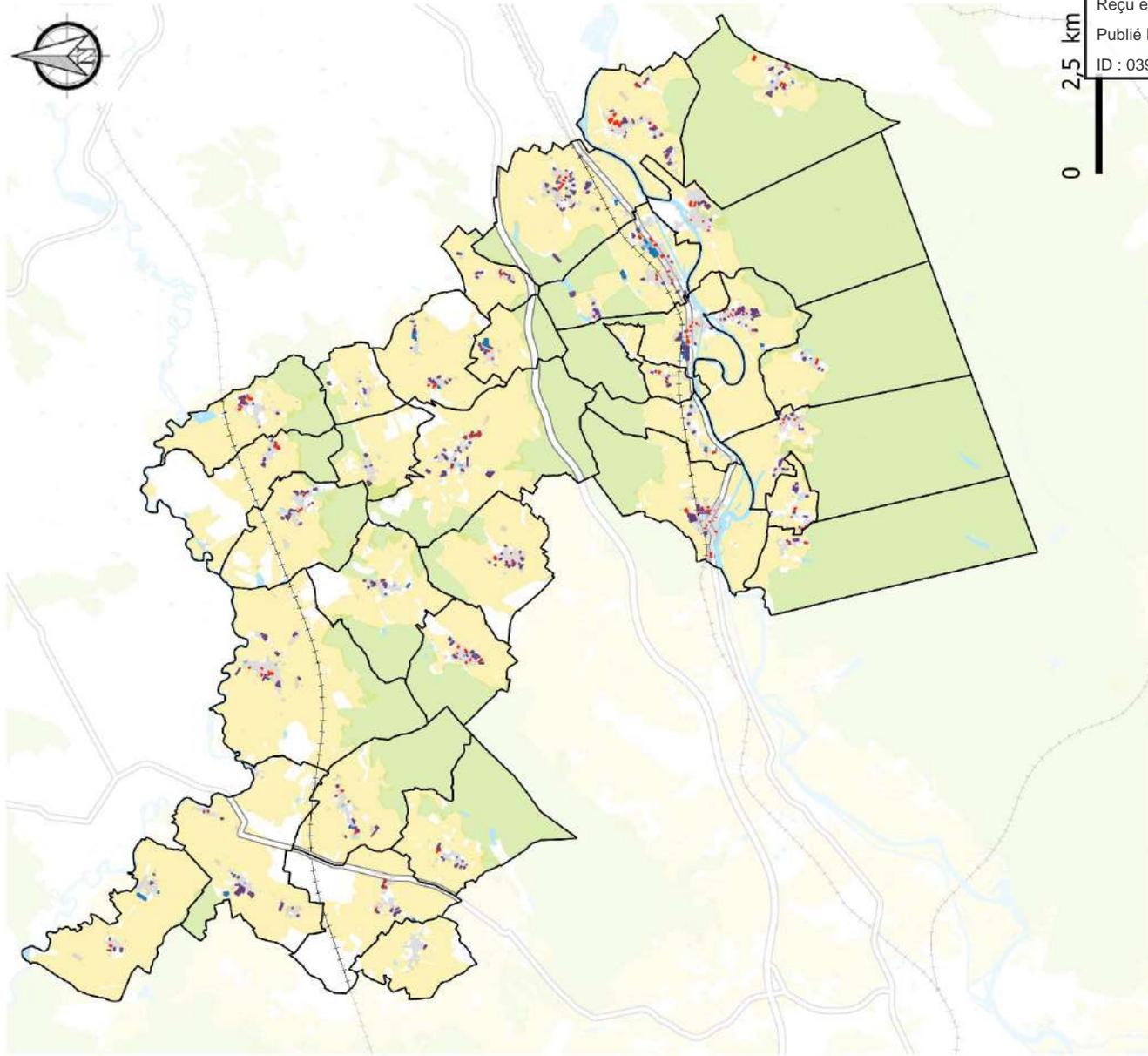
En conséquence, les zones à urbaniser (AU) prévues dans les PLU existants et les zones d'urbanisation futures des autres documents d'urbanisme locaux, non bâties à la fin 2021 ne sont pas intégrées à l'enveloppe urbaine du PLUi.

Les constructions en **dents creuses** désignent les opérations réalisées sur **des terrains nus** situés au sein de l'enveloppe urbaine existante et qui ne nécessitent pas de nouvelle artificialisation d'espaces agricoles ou naturels.

Les constructions en dents creuses sont toutefois à distinguer des **projets de renouvellement urbain** entraînant une opération de démolition / reconstruction sur un ou plusieurs bâtiments existants.

Consommation d'espace de 2004 à 2021

PLUi Jura Nord



Consommation d'espace entre 2004 et 2021

Espace à vocation dominante d'habitat

Extension habitation

Renouvellement habitation

Espace à vocation dominante économique
d'infrastructures ou d'équipements

Extension activité

Renouvellement activité

Enveloppe urbaine 2004

Éléments paysagers

Espaces agricoles

Forêt

Hydrographie

0 2.5 km

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE

Bersier
Levrault

CITADIA
INTELLIGENCE DES TERRITOIRES

Sources : IGN, Majic,
traitement Citadia

Date : 12 / 05 / 2021

	Enveloppe urbaine 2004 (en ha)	Enveloppe urbaine 2021 (en ha)	Evolution enveloppe urbaine 2004-2021 (en ha)	Moyenne / commune/an (ha)	Taux d'évolution enveloppe urbaine
CC Jura Nord	990 ha	1 149 ha	159 ha	0,29 ha	12%

Précisions méthodologiques

Les enveloppes urbaines de 2004 et 2021 intègrent les emprises d'infrastructures et de voirie, qui représentent environ 20% de la surface totale cumulée des enveloppes urbaines des 32 communes du territoire.

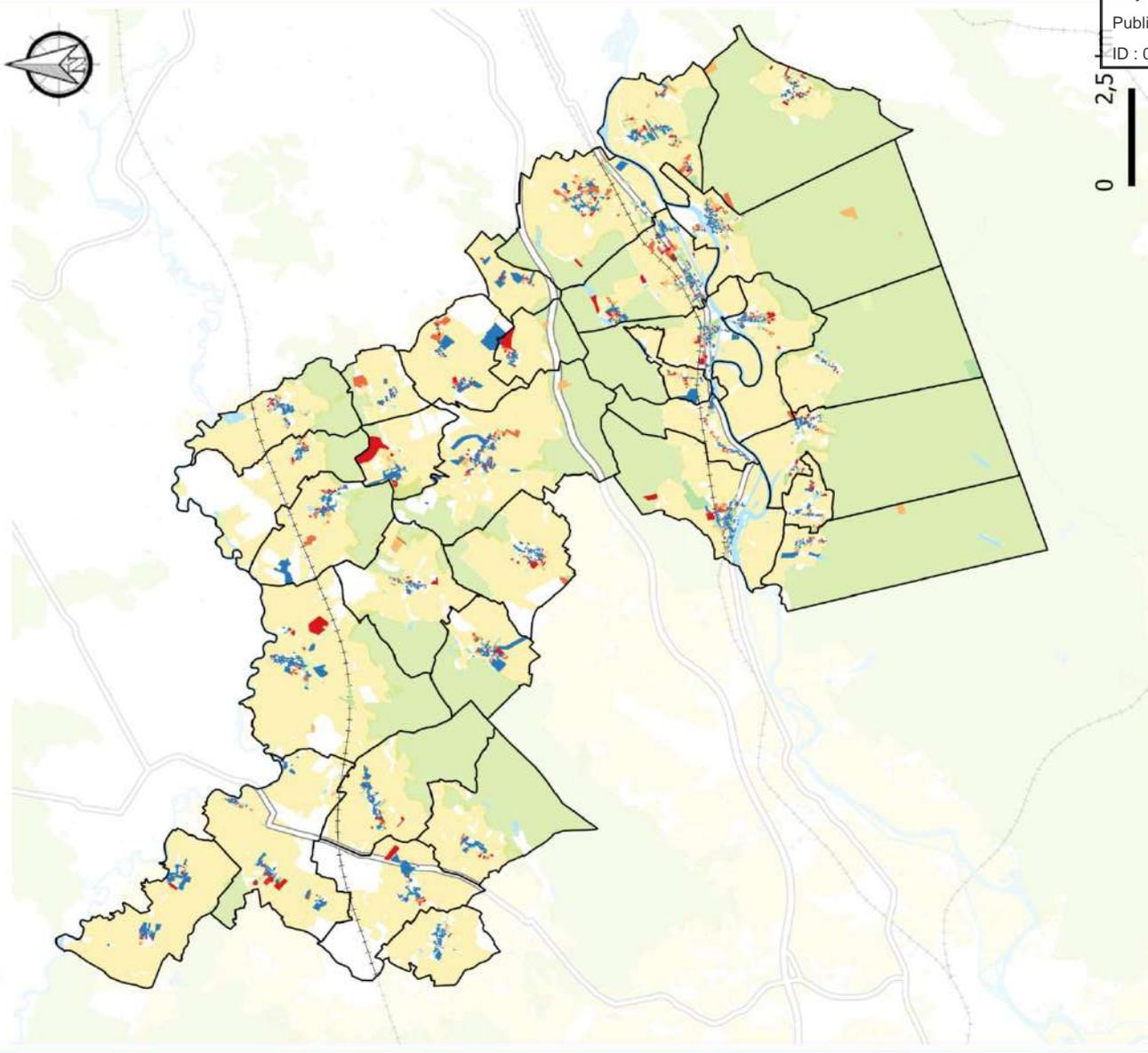
A noter que l'enveloppe urbaine de 2021 a été réalisée sur la base d'une dilatation-érosion de 25 mètres entre les bâtis du cadastre d'une superficie supérieure à 30 m² (février 2021)

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE DU TERRITOIRE

Entre 2004 et 2021, l'enveloppe urbaine du territoire a progressé de 159 hectares. Le rythme moyen d'augmentation de l'enveloppe est de l'ordre de 9,3 hectares par an soit une moyenne de 0,29 hectares par an et par commune.

Répartition des parcelles urbanisées par année de construction

PLUi Jura Nord



Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE



Sources : IGN, Majic
Date : 17 / 06 / 2021

EN BREF

La surface bâtie a été multipliée par plus de 2,5 entre 1945 et 2014.

Le rythme d'urbanisation s'accélère à partir du début des années 1970, avec une croissance annuelle moyenne proche de 2%, supérieure au rythme d'évolution de la population. La vallée du Doubs se caractérise par une urbanisation plus concentrée alors qu'elle est plus éparse sur le reste du territoire.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

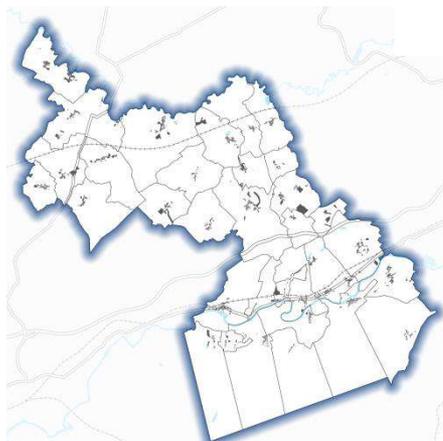
Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

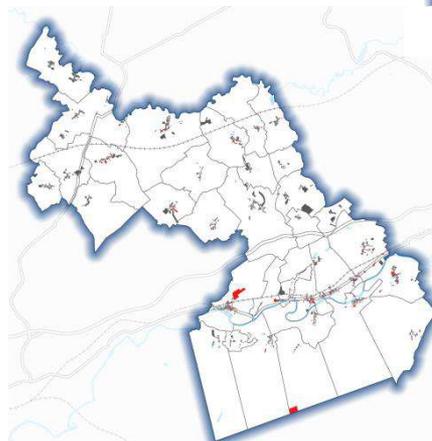
Berser
Levrault

LA CONSOMMATION D'ESPACES

ÉVOLUTION DE LA SURFACE BÂTIE DU TERRITOIRE : HISTORIQUE



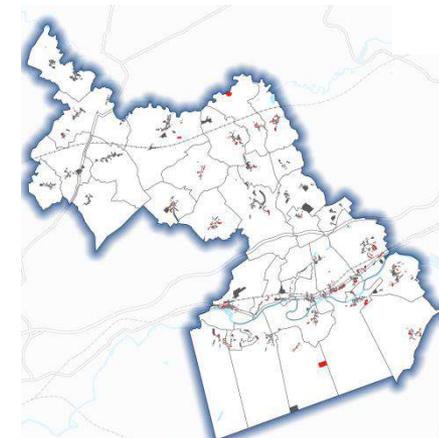
Avant 1945
Surface bâtie : 390 ha



Avant 1968
Surface bâtie : 468 ha



Avant 1975
Surface bâtie : 530 ha



Avant 1982
Surface bâtie : 627 ha

Parcelles bâties
■ Jusqu'en 1968
■ Entre 1968 et 1975

Sources : IGN, Mairie
Date : 10 / 10 / 2017

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Evolution de la surface bâtie entre 1945 et 1982

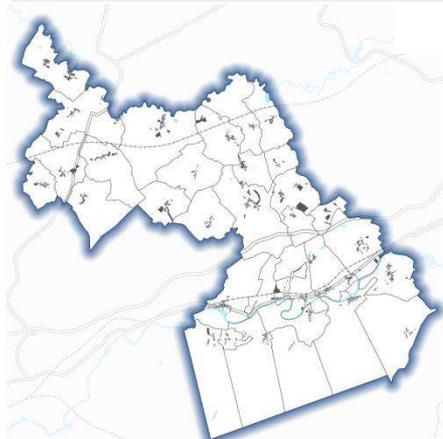


	1945-1968	1968-1975	1975-1982
Evolution de la surface bâtie (ha)	78	62	97
Evolution moyenne par an (ha)	3,4	8,8	13,8
Evolution moyenne par an par commune (ha)	0,1	0,27	0,42
Rythme annuel moyen	+0,79%	+1,79%	+2,44%
Nombre habitants supplémentaires	-	-33	+711
Evolution annuel de la population	-	-0,06%	+1,28%

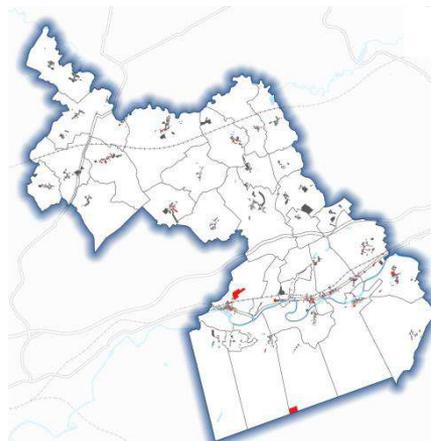
EN BREF

Le début des années 1980 est marqué par une rupture avec la période précédente puisque le rythme annuel moyen d'urbanisation perd 1 point. Cette diminution se poursuit jusqu'à la fin des années 1990. Depuis les années 2000, ce rythme est en augmentation.

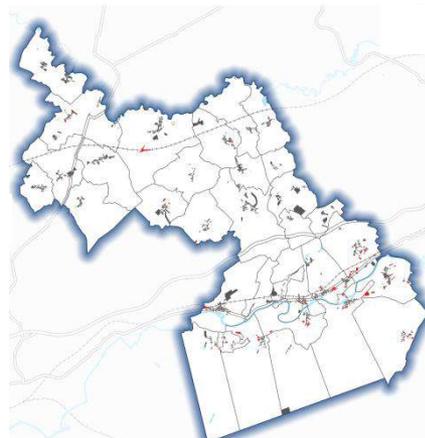
LA CONSOMMATION D'ESPACES



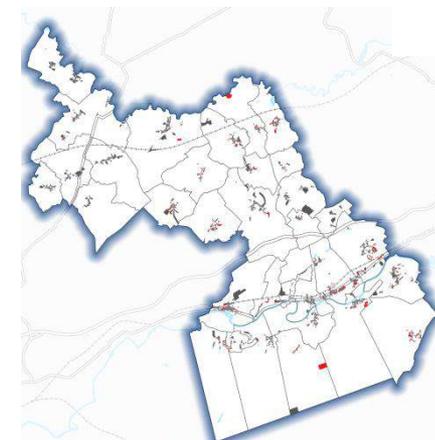
Avant 1990
Surface bâtie : 700 ha



Avant 2000
Surface bâtie : 791 ha



Avant 2004
Surface bâtie : 853 ha



Avant 2014
Surface bâtie : 1 039 ha

Parcelles bâties
■ Jusqu'en 1968
■ Entre 1968 et 1975

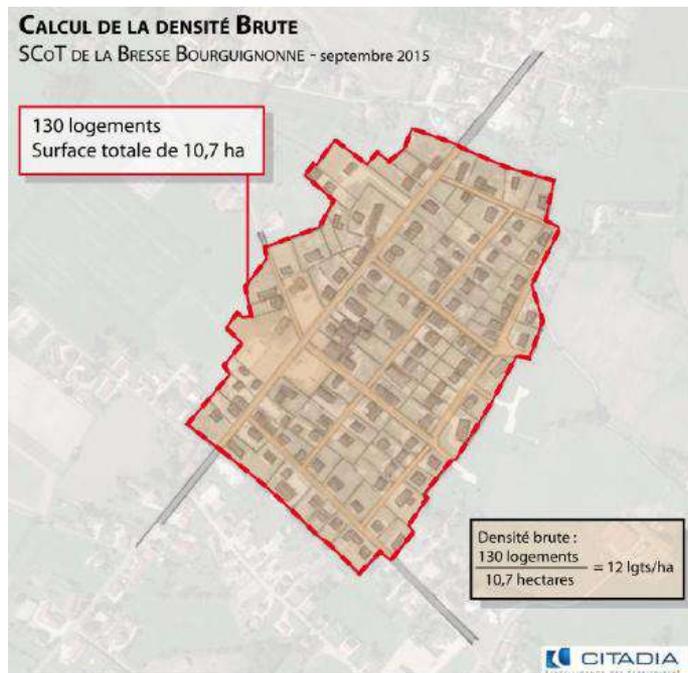
Sources : IGN, Mairie
Date : 10 / 10 / 2017

CITADIA
INTELLIGENCE DES TERRITOIRES

Evolution de la surface bâtie entre 1945 et 1982



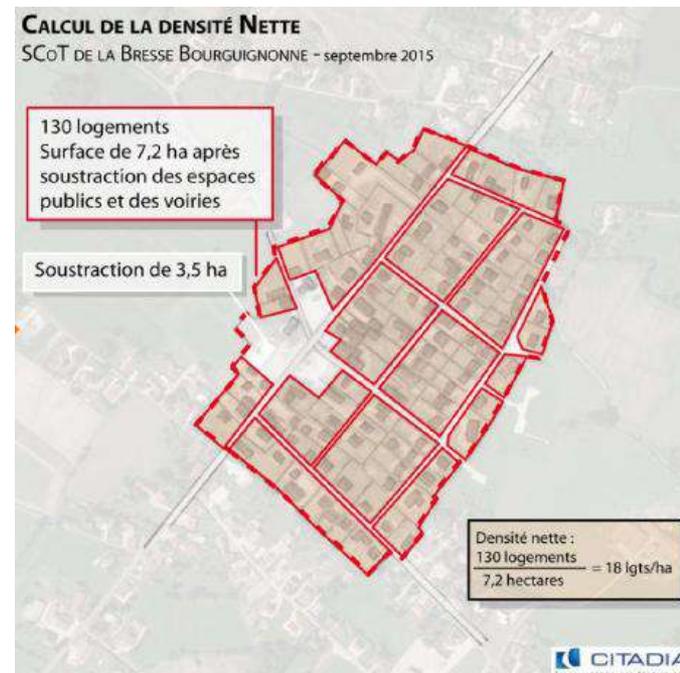
	1982-1990	1990-2000	2000-2004	2004-2014
Evolution de la surface bâtie (ha)	73	91	62	186
Evolution moyenne par an (ha)	9,13	9,1	15,5	18,6
Evolution moyenne par an par commune (ha)	0,28	0,28	0,47	0,56
Rythme annuel moyen	+1,39%	+1,22%	+1,91%	+2%
Nombre habitants supplémentaires	+636	+1 004	+1 470	
Evolution annuel de la population	+0,92%	+1,18%	+ 0,92%	



La densité brute :

Rapport entre le nombre de logements construits et la surface totale du projet d'aménagement, intégrant donc la surface utilisée par les équipements publics (écoles, équipements administratifs, etc), la voirie, les espaces verts et autres espaces collectifs.

Mode de calcul de la densité pour les opérations en urbanisation nouvelle (extension)

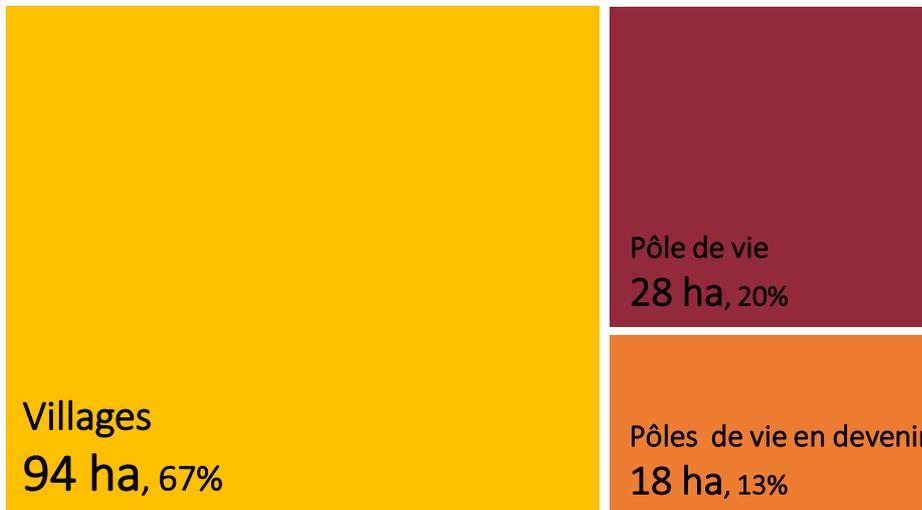
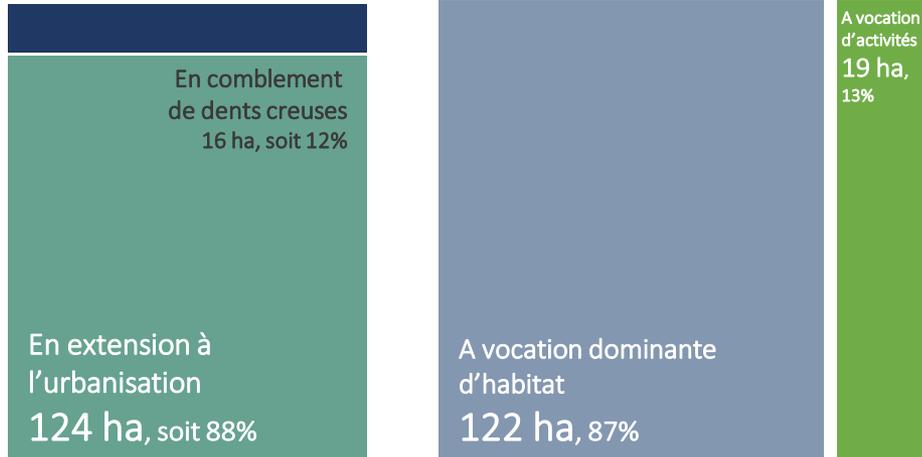


La densité nette :

Rapport entre le nombre de logements construits et la surface de l'îlot concerné par le projet de construction, en excluant donc les espaces publics, les espaces verts collectifs (les espaces verts privés sont intégrés au calcul) et les voiries et réseaux divers.

Mode de calcul de la densité pour les opérations en renouvellement urbain (dents creuses)

LA CONSOMMATION D'ESPACES



Source : données MAJIC, traitement Citadia

■ CONSOMMATION D'ESPACES PAR TYPOLOGIE ENTRE 2004 ET 2018

Entre 2004 et 2018, **140 hectares ont été consommés pour le développement de l'urbanisation**, à l'échelle du territoire. La **quasi-totalité a été réalisée en extension de l'enveloppe** : en effet **88%, soit 124 ha**, ont été réalisés en extension. Parallèlement, 16 ha ont été construits en dents creuses, soit 12% de la construction.

Sur les 140 hectares consommés au cours de ces 14 dernières années :

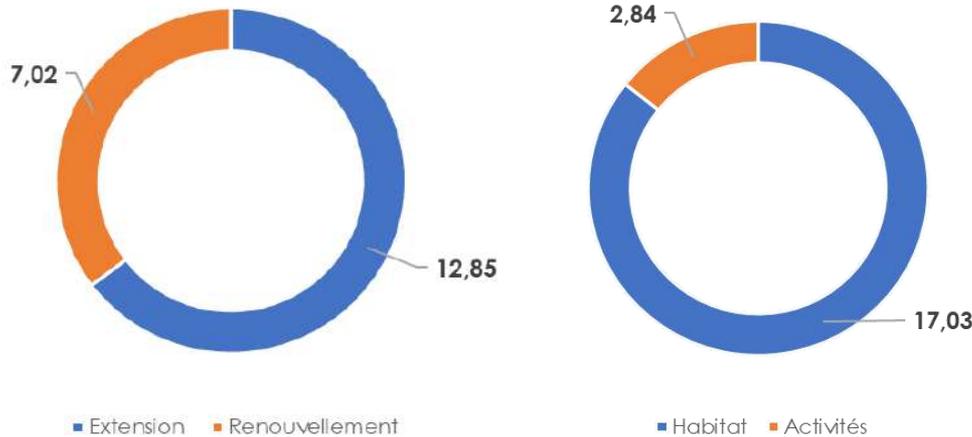
- **122 hectares** ont permis de construire de l'**habitat, pour 87% des espaces urbanisés** ;
- **19 hectares** ont été consommés à vocation d'**activités économiques, touristiques et d'équipements, soit 13% des espaces urbanisés**.

La dynamique d'urbanisation se caractérise donc par une construction à vocation d'habitat (87%) en extension de l'enveloppe bâtie existante (88%).

L'analyse à l'échelle de l'armature urbaine met en évidence l'**importance des villages dans l'urbanisation du territoire**. En effet, ils ont accueilli **67% des espaces consommés** entre 2004 et 2018. Cette représentation est à analyser au regard de leur poids au sein de l'armature urbaine (24 communes sur 32).

Les pôles de vie, qui concentrent 30% de la population du PLUi comprennent 20% des espaces consommés.

LA CONSOMMATION D'ESPACES



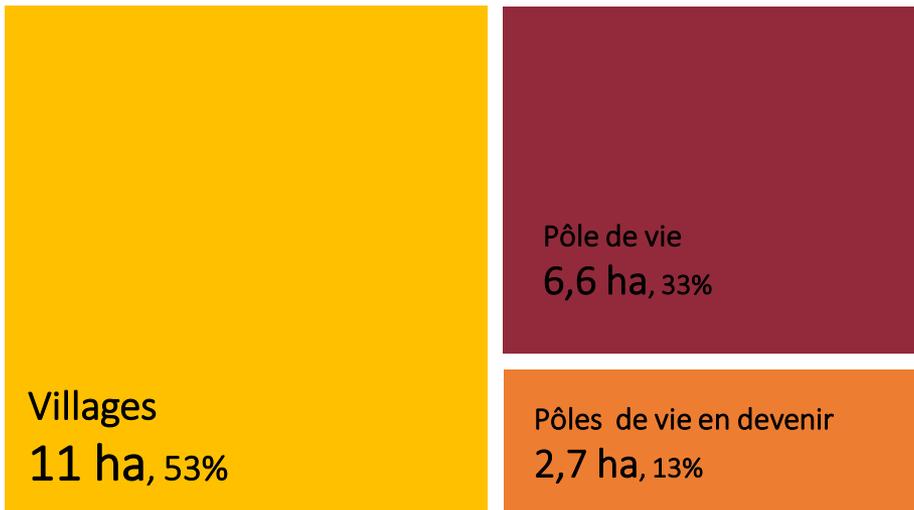
■ CONSOMMATION D'ESPACES PAR TYPOLOGIE ENTRE 2018 et 2021

Entre 2018 et 2021, près de 20 hectares supplémentaires ont été consommés, soit 6,7 hectares par an. Cela témoigne d'un ralentissement de la consommation d'espace, passant d'une moyenne de 10 hectares par an entre 2004 et 2018 à 6,7 hectares sur les trois dernières années.

Une inflexion peut également s'observer vers une plus grande mobilisation des dents creuses, qui représente 35% de la consommation d'espace contre seulement 12% entre 2004 et 2018.

Concernant la répartition entre habitat et activités, les tendances sont peu ou prou les mêmes que celles observées depuis 2004, avec une nette prédominance du développement résidentiel (86% de la consommation d'espace).

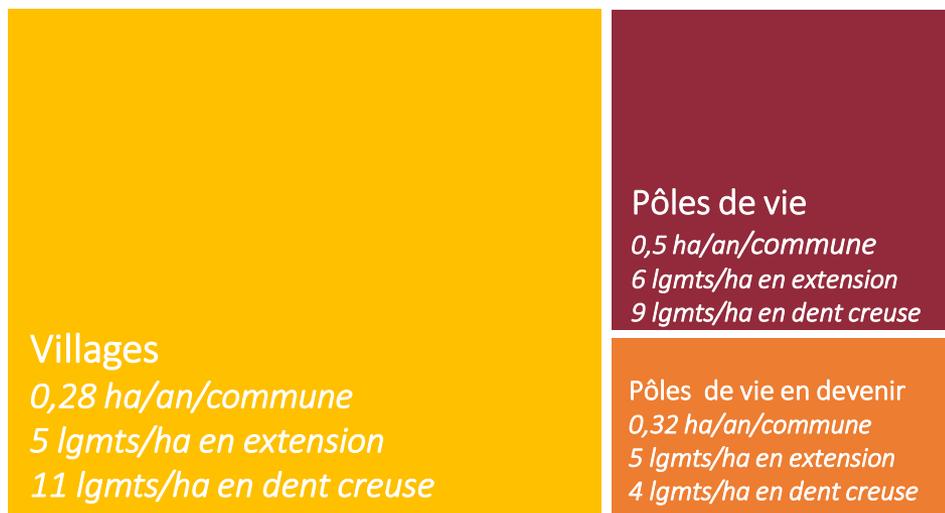
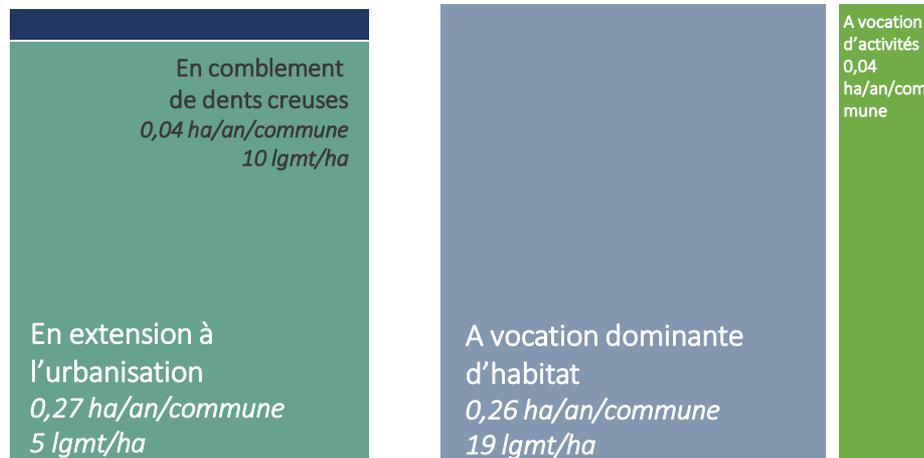
Enfin, l'analyse de la consommation d'espace suivant l'armature urbaine nous montre que les villages ont un peu moins pesé dans celle-ci entre 2018 et 2021, au profit des pôles de vie, qui ont accueilli plus d'un tiers des développements urbains.



Source : recensement PC et PA, et vérification / complément élus, traitement Citadia

LA CONSOMMATION D'ESPACES

Analyse 2004-2014



Source : données MAJIC, traitement Citadia

■ CONSOMMATION D'ESPACES ANNUELLE ET DENSITÉS BRUTE ENTRE 2004 ET 2018

L'analyse des densités brutes met en évidence la **densification plus élevée en comblements de dents creuses à l'échelle du territoire** avec **10 logements par hectare** que celle en extension de l'urbanisation qui est deux fois inférieure (5 logements par hectare).

Les villages concentrent 67% de l'urbanisation des 14 dernières années et ont **une urbanisation moyenne par commune inférieure à celle des deux autres secteurs avec 3,9 hectares par village**.

Parallèlement, les **4 pôles de vie** ont consommé 28 hectares, soit **6,9 hectares par commune**. De même, les **4 pôles de vie en devenir** ont consommé **4,5 hectares par commune**.

Et sur la période 2018-2021 ?

On retrouve la même dégressivité selon le rôle dans l'armature territoriale :

- 0,6 ha/an par commune pour les pôles de vie ;
- 0,2 ha/an par commune pour les pôles de vie en devenir ;
- 0,1 ha/an par commune pour les villages.

POTENTIEL DE MUTATION ACTUELLEMENT URBANISÉS

19% des dents creuses identifiées en 2004 ont été construites au cours des 17 dernières années (pourcentage de mobilisation), soit 16 hectares.

Armature territoriale	Taux de mobilisation	Nombre d'hectares (densité nette)
Pôles de vie	21%	6
Pôles de vie en devenir	19%	2
Villages	18%	8
Territoire du Jura Nord	19%	16

MOBILISATION FONCIÈRE DES DENTS CREUSES ENTRE 2004 ET 2021

Le taux de mobilisation permet d'analyser la part des dents creuses qui ont été urbanisées sur la période 2004-2021 au regard des disponibilités foncières en 2004.

Il permet de définir un taux de mobilisation prospectif qui se base sur ce qui s'est produit sur la période 2004-2021.

Ce taux de mobilisation s'avère être plus élevé dans les pôles de vie et pôles de vie en devenir que dans les villages.

POTENTIEL DE MUTATION ACTUELLEMENT URBANISÉS



Part des espaces potentiellement densifiables (sans traitement ni vérification élus) concernés par un filtre

5% sont situées en zone inconstructible au PPRI

33,5% se situent à proximité d'un axe structurant bruyant

3,5% sont à moins de 10 minutes à pied d'une des 2 gares du territoire



3% sont situées dans un réservoir de biodiversité

0,4% se situent en zone de constructibilité limitée au sein du PPRI

12,2% sont des parcelles agricoles d'intérêt

42,4% sont à moins de 10 minutes en voiture d'une des 2 gares du territoire

Source : données MAJIC, traitement Citadia

■ MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE MULTICRITÈRES DES ESPACES POTENTIELLEMENT DENSIFIABLES (dents creuses et parcelles divisibles)

A partir des résultats bruts, le potentiel de densification a été analysé au regard des enjeux, urbains, paysagers et environnementaux au regard :

- **De filtres « excluants »** correspondant aux dents creuses et parcelles divisibles inconstructibles au regard du principe d'inconstructibilité du PPR (Plan de Prévention des Risques), des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue ;
- **De filtres « limitants »** correspondant aux dents creuses et aux parcelles divisibles constructibles sous condition selon le principe du PPR, des espaces agricoles d'intérêt et se situant à proximité d'un axe structurant bruyant.
- **De filtres « facilitant »** correspondant aux dents creuses et parcelles divisibles se situant au sein d'un espace particulièrement stratégique pour le développement urbain, à proximité d'une gare.

Cette analyse multicritère a vocation de mener une réflexion sur les secteurs stratégiques de l'urbanisation future au regard des enjeux identifiés.

Ci-contre les résultats des espaces potentiellement densifiables sans tri via les filtres, ni via les échanges avec les élus.

Filtre réservoir de biodiversité

PLUi Jura Nord

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

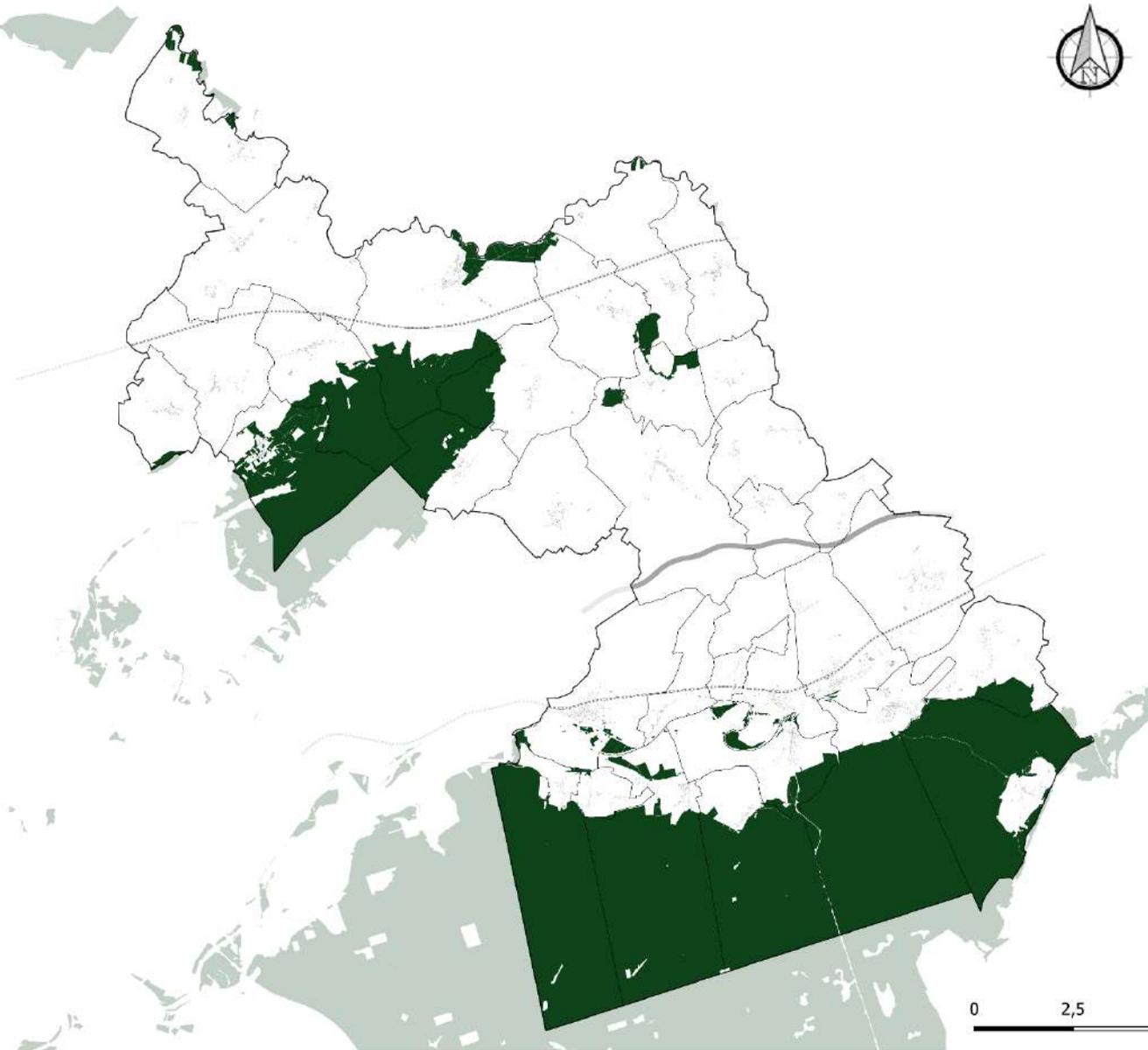
ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault



Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

 Filtres excluants : Réservoirs de biodiversité

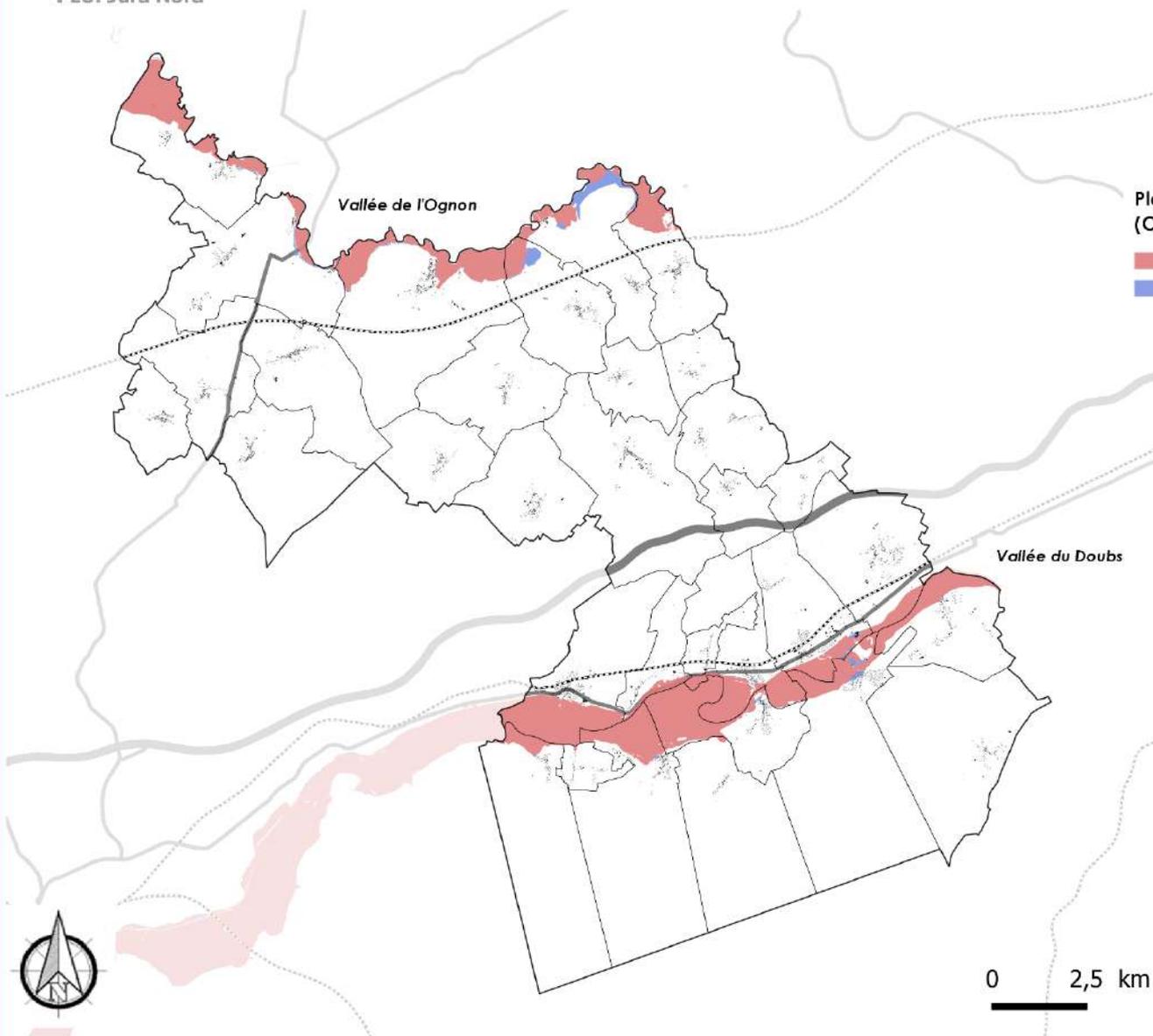


0 2,5 5 km

Sources : IGN, DREAL, CEN39

Date : 08 / 03 / 2021

even
Conseil



**Plan de prévention du risque inondation
(Ognon et Doubs)**

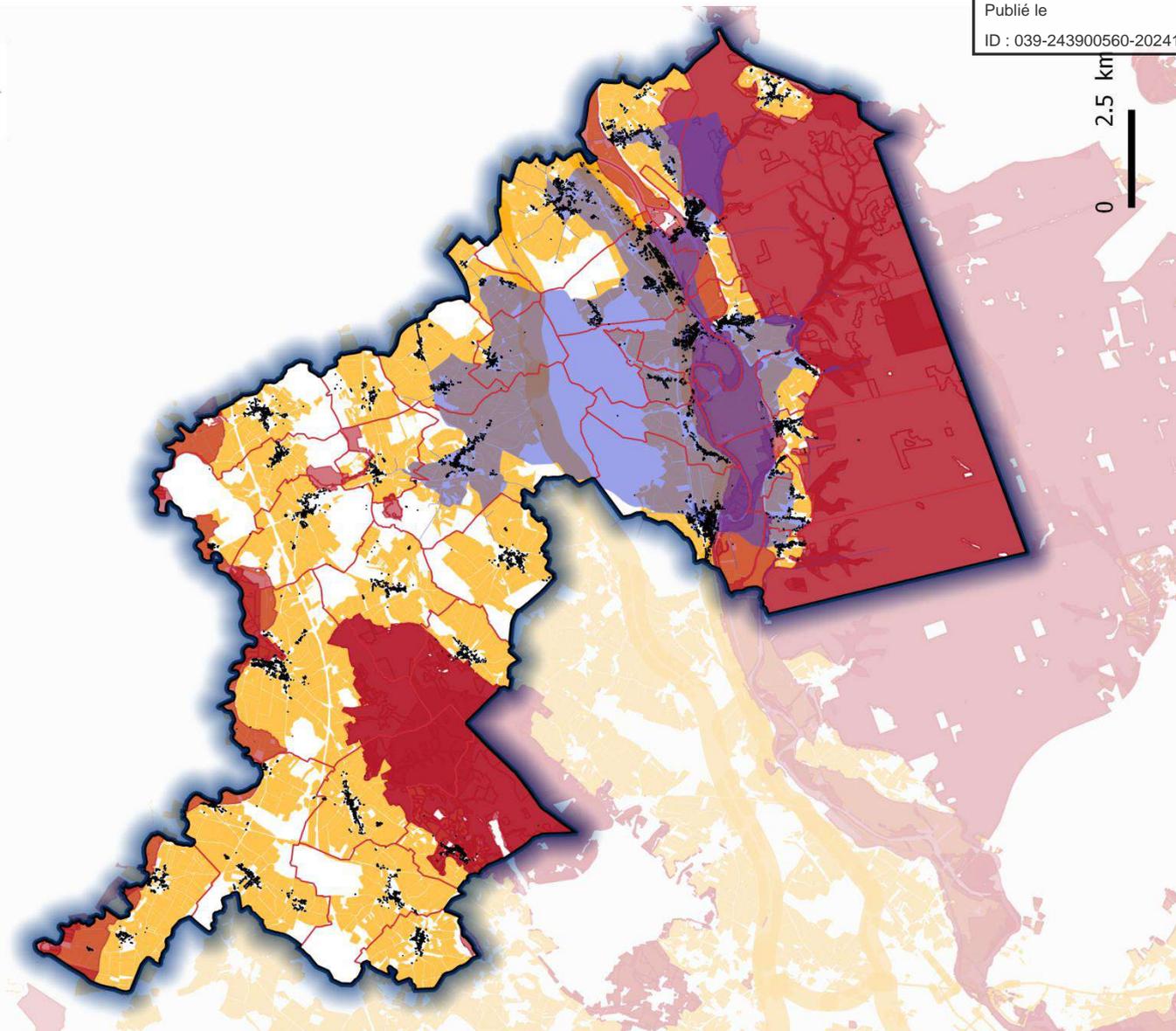
- Filtres excluants : Zone inconstructible au PPRI
- Filtres limitants : Zone de constructibilité limitée au sein du PPRI



0 2,5 km

Filtres de réceptivité Jura Nord

PLUi Jura Nord



Filtres

-  Filtres excluants
-  Filtres limitants
-  Filtres incluants

Sources : IGN, DDT39,
CEN39
Date : 09 / 10 / 2017



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

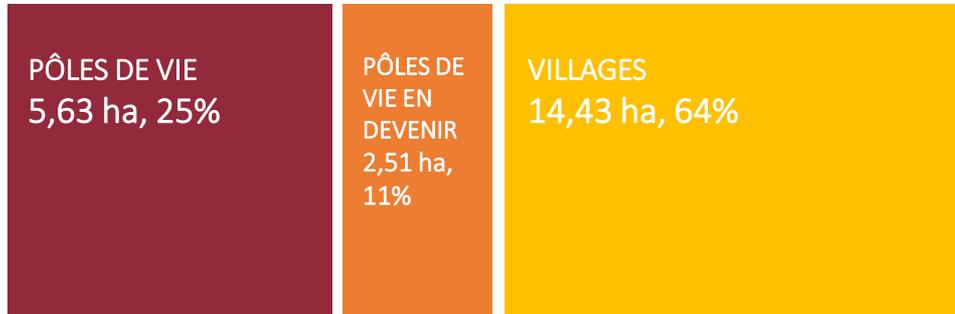
Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE

POTENTIEL DE MUTATION ACTUELLEMENT URBANISÉS

Sur les 22,56 ha, potentiellement mobilisables au sein des espaces densifiables :



	Potentiel Foncier (en ha)
Pôles de vie	5,63
Pôles de vie en devenir	2,51
Villages	14,43
Total CCJN	22,56

Source : données MAJIC, traitement Citadia

■ MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE DU POTENTIEL DE DENSIFICATION NETTE (hors filtres excluants)

L'analyse des capacités de densification de l'enveloppe urbaine actuelle a pour objectif d'évaluer le potentiel de construction nécessaire au développement du territoire sans consommer de nouveaux espaces naturels et agricoles.

L'identification du potentiel de densification a été menée sur l'ensemble des dents creuses et des parcelles divisibles comprises au sein de l'enveloppe urbaine à vocation dominante d'habitat de 2021, en y soustrayant les parcelles concernées par un filtre excluant et donc inconstructible de fait.

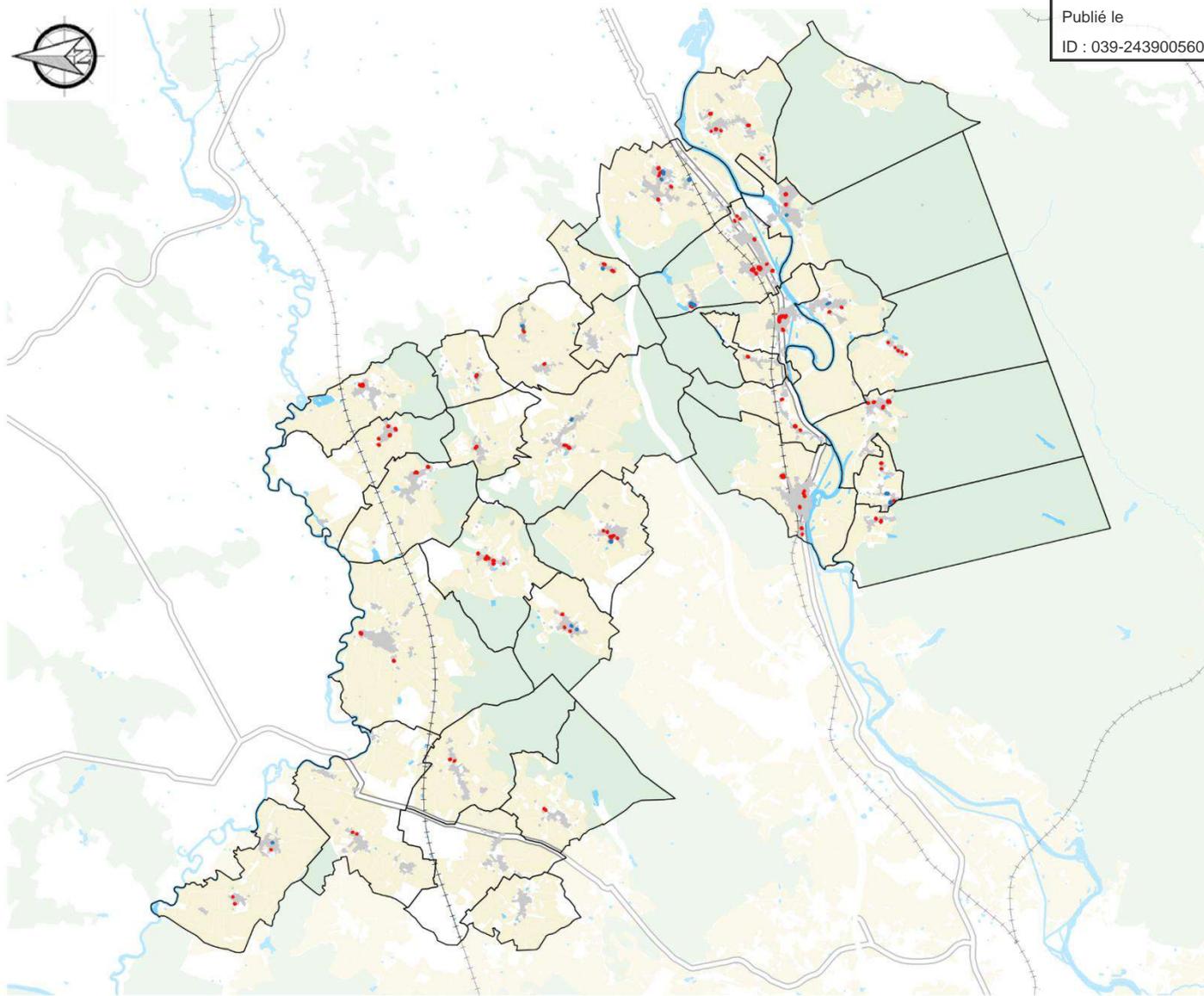
Deux leviers de densification sont mobilisables :

- 1. Les constructions en dents creuses correspondent à une optimisation du tissu urbanisé sur des parcelles non bâties au sein de l'enveloppe urbaine.** Le travail de recensement des dents creuses a été réalisé sur la base d'un seuil minimum de 500 m². Ce seuil minimum se justifie au regard de la typologie d'urbanisation dominante sur le territoire.
- 2. Les divisions parcellaires sont l'optimisation au coup par coup du tissu urbanisé sur des parcelles bâties** potentiellement divisibles compte-tenu de leur surface (minimum 2 000 m²). Le potentiel foncier brut est divisé par deux afin d'exclure les espaces construits.

⇒ Ce potentiel foncier a fait l'objet de vérification avec les élus lors des permanences pour affiner les premiers chiffres automatisés, et les faire correspondre aux réalités territoriales (topographie, risques non recensés par un PPR comme les données de l'étude ruissellement...)

Sur l'ensemble du territoire, 22,56 ha ont été recensés comme des espaces densifiables dont 18,61 ha en dents creuses et 3,95 ha en parcelles potentiellement divisibles.

Potentiel foncier net
PLUi Jura Nord



- Enveloppe urbaine
- Réceptivité nette**
- Dents creuses
- Parcelles divisibles

Sources : IGN,
traitement Citadia
Date : 18 / 06 / 2021



Berser
Levrault

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE

CONSTATS

CONSOMMATION D'ESPACE & POTENTIEL FONCIER

- Une progression de l'enveloppe urbaine de 159 hectares en 17 ans
- Un taux d'évolution annuel de la surface bâtie supérieur à celui de la population
- Une surface bâtie multipliée par 2,5 depuis 1945
- Une urbanisation consommatrice d'espaces naturels et agricoles car réalisée à près de 90% en extension de l'enveloppe urbaine entre 2004 et 2018...
- ... Mais un rééquilibrage sur les 3 dernières années, les extensions ayant représenté 65% de la consommation d'espace entre 2018 et 2021
- Une consommation d'espace principalement réalisée dans les villages : 67%
- Mais un nombre d'hectares par commune plus élevé au sein des pôles de vie et des pôles de vie en devenir
- Un potentiel net de densification de 22,56 hectares au sein des dents creuses et parcelles après divisions parcellaires
- Un taux de mobilisation du potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine relativement faible (16%) depuis 2004.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



EN

CONSOMMATION D'ESPACE & POTENTIEL FONCIER

- La réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles par la production de formes et de densités d'habitat moins consommatrices d'espaces
- Une réflexion sur les importantes capacités de densification au sein de l'enveloppe urbaine
- Une cohérence de la mobilisation du potentiel foncier, de la densification et de la future consommation d'espace potentielle en fonction de l'armature du territoire

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

2

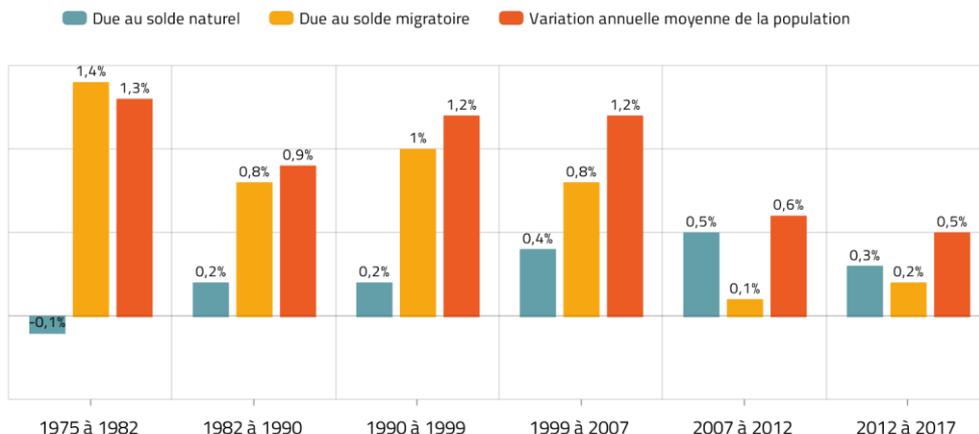
LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES ET L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU TERRITOIRE

Forêt de Chaux

1. Le profil socio-démographique des ménages, l'accès au logement, l'offre en équipement

Un territoire encore attractif

Évolution des soldes naturels et migratoires entre 1975 et 2017



Nom du secteur
 Nombre d'habitants en 2017
 Part des habitants dans la population du PLUi
 Nombre d'habitants supplémentaires entre 2012 et 2017
 Taux d'évolution annuel de la population entre 2012 et 2017

Source : INSEE 2012 et 2017

EVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ENTRE 2012 ET 2017

■ UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE POSITIVE MAIS EN COURS DE RALENTISSEMENT

Les **33 communes** du territoire rassemblent **11 619 habitants**, en 2017. Depuis les années 1990, la **croissance démographique** était **supérieure à 1%**, ce qui témoigne du dynamisme de ce territoire rural (**+1,18%/an**). L'attractivité résidentielle reste la raison principale de l'augmentation de la population. En effet, elle était de **+1%/an** entre **1990 et 1999** et de **+0,8%/an** entre **1999 et 2009**. Le ralentissement de l'apport migratoire a été compensé par les naissances entre 1999 et 2009.

La tendance s'inverse depuis 2007 puisque les **apports migratoires** deviennent **nuls (+0,1%/an)** alors que le **solde naturel** se maintient à **+0,5%/an**.

■ LES PÔLES SECONDAIRES : SECTEUR À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE LA PLUS DYNAMIQUE

Les villages représentent 55% de la population du territoire, et ont la croissance la plus rapide avec **+0,8%/an** entre **2012 et 2017**. Leur développement est autant permis par le solde naturel (**+0,5%/an**) confirmant la présence de familles que par l'attractivité résidentielle (**+0,3%/an**).

Leur rythme de croissance est bien supérieur aux deux autres secteurs, même s'il est à relativiser au regard de leur poids dans la population totale du Jura Nord :

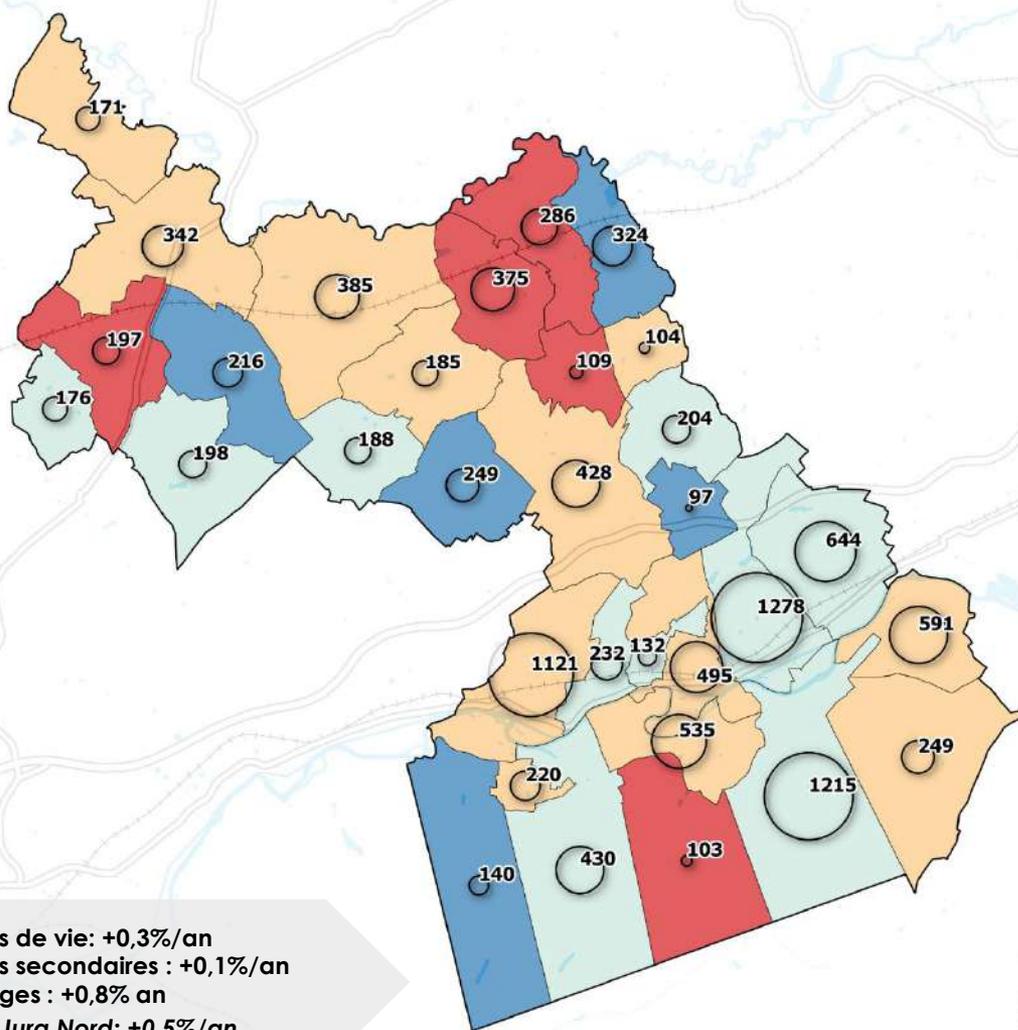
- Les **pôles de vie** ont une **croissance** de **+0,3%/an**, **uniquement permise par le solde migratoire** uniquement en lien avec la concentration des équipements, commerces et services du territoire.
- Les **pôles secondaires** connaissent quant à eux une croissance quasi nulle de **0,1%/an**. Cette dynamique démographique est **entièrement portée** par le **solde naturel** puisque ces communes connaissent un **léger départ de populations** avec un **solde migratoire** de **-0,6%/an**.

Evolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017

PLUi Jura Nord



Envoyé en préfecture le 12/12/2024
 Reçu en préfecture le 12/12/2024
 Publié le 
 ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE



Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2012 et 2017

Inférieur à la moyenne du PLU

 -3 à -1,2 %

 -1,2 à 0,59 %

Supérieur à la moyenne du PLU

 0,6 à 2 %

 2 à 4,1 %

Moyenne du PLUi : 0,60% par an

Pôles de vie: +0,3%/an
 Pôles secondaires : +0,1%/an
 Villages : +0,8% an
 PLUi Jura Nord: +0,5%/an

1 278
 Population 2017 par commune

Taux d'évolution annuel moyen	2012-2017
Pays Graylois	-0,5%
Département du Jura	-0,1%

0 2,5 km

Source : Source : IGN, INSEE

Date : 04 / 02 / 2021



Evolution du solde naturel entre 2012 et 2017

PLUi Jura Nord



Envoyé en préfecture le 12/12/2024
 Reçu en préfecture le 12/12/2024
 Publié le 
 ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2012 et 2017

- Taux d'évolution négatif
- Taux d'évolution positif

Taux d'évolution annuel lié au solde naturel positif

- 0,2%
- 0,5%
- 1,2%

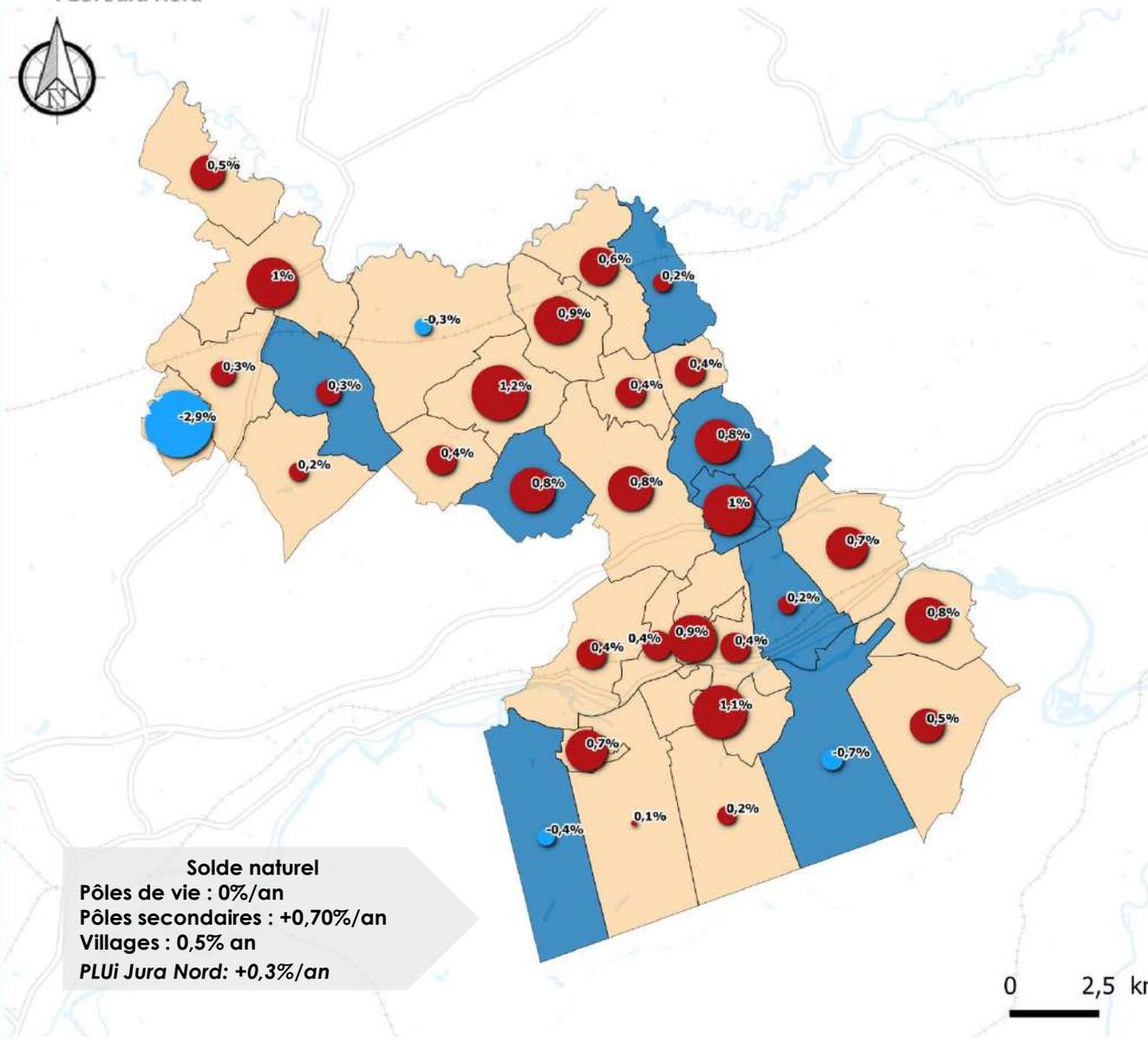
Taux d'évolution annuel lié au solde naturel négatif

- -0,5%
- -2,9%

Solde naturel par an à l'échelle du PLUi : 0.37%

Solde naturel	2012-2017
Pays Graylois	-0,3%
Département du Jura	0%

Solde naturel
 Pôles de vie : 0%/an
 Pôles secondaires : +0,70%/an
 Villages : 0,5% an
 PLUi Jura Nord: +0,3%/an



0 2,5 km

Source : Source : IGN, INSEE
 Date : 04 / 02 / 2021

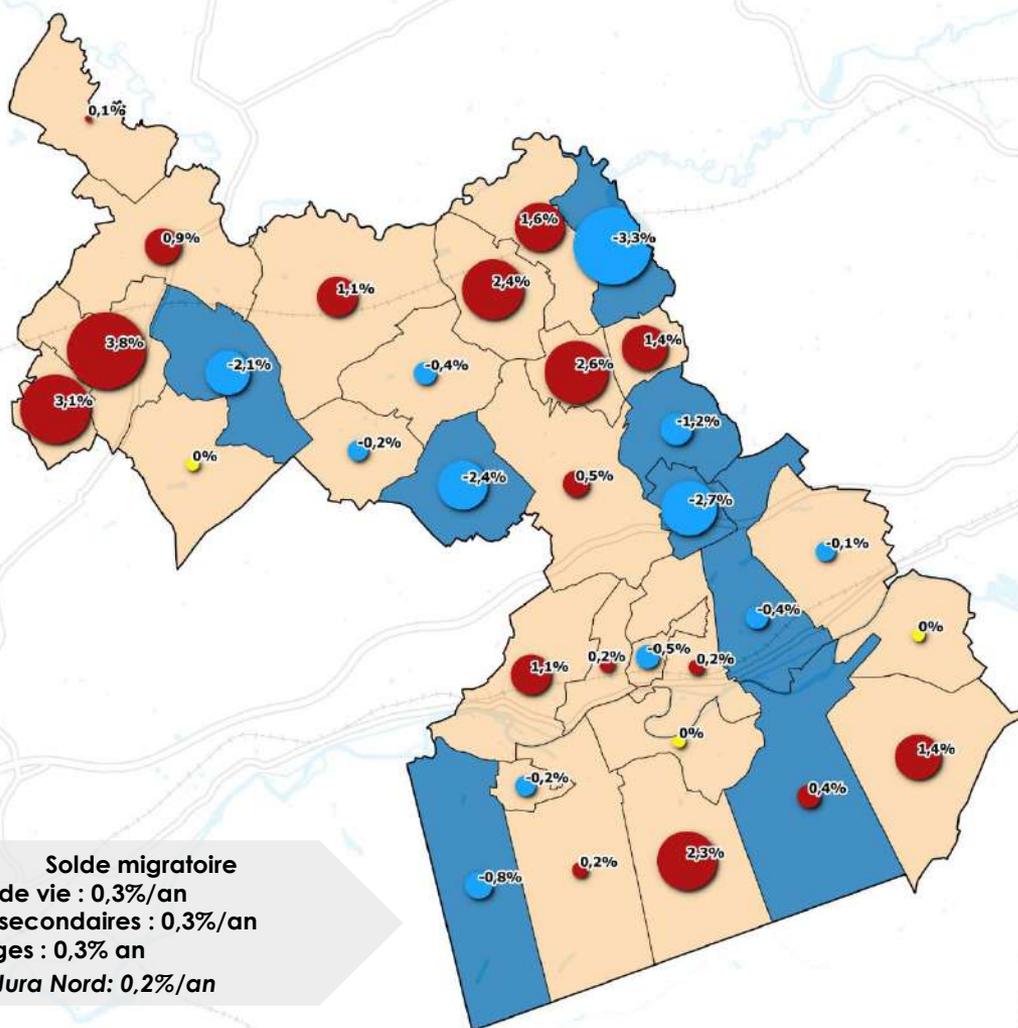


Evolution du solde migratoire entre 2012 et 2017

PLUi Jura Nord



Envoyé en préfecture le 12/12/2024
 Reçu en préfecture le 12/12/2024
 Publié le 
 ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



Solde migratoire
 Pôle de vie : 0,3%/an
 Pôle secondaires : 0,3%/an
 Villages : 0,3% an
 PLUi Jura Nord: 0,2%/an

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2012 et 2017

- Taux d'évolution négatif
- Taux d'évolution positif

Taux d'évolution annuel lié au solde migratoire positif

- 0,4%
- 1,5%
- 3,8%

Taux d'évolution annuel lié au solde migratoire négatif

- -0,5%
- -3,3%

Taux d'évolution annuel lié au solde migratoire stable

- 0%

Solde migratoire par an à l'échelle du PLUi : 0,28%

Solde migratoire	2012-2017
Pays Graylois	-0,2%
Département du Jura	0%

0 2,5 km

Date : 16 / 02 / 2021

1. Le profil socio-démographique des ménages, l'accès au logement, l'offre en équipement

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

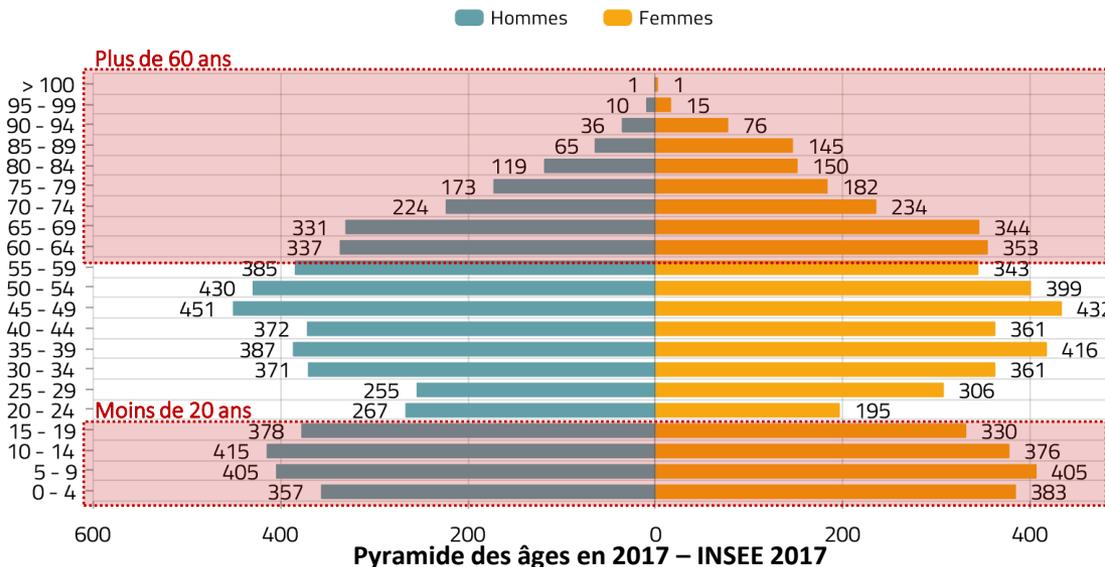
Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



STRUCTURE DE LA POPULATION PAR ÂGE ENTRE 2008 ET 2013



UNE POPULATION ENCORE JEUNE MALGRÉ UNE TENDANCE À LA DIMINUTION DES MOINS DE 20 ANS

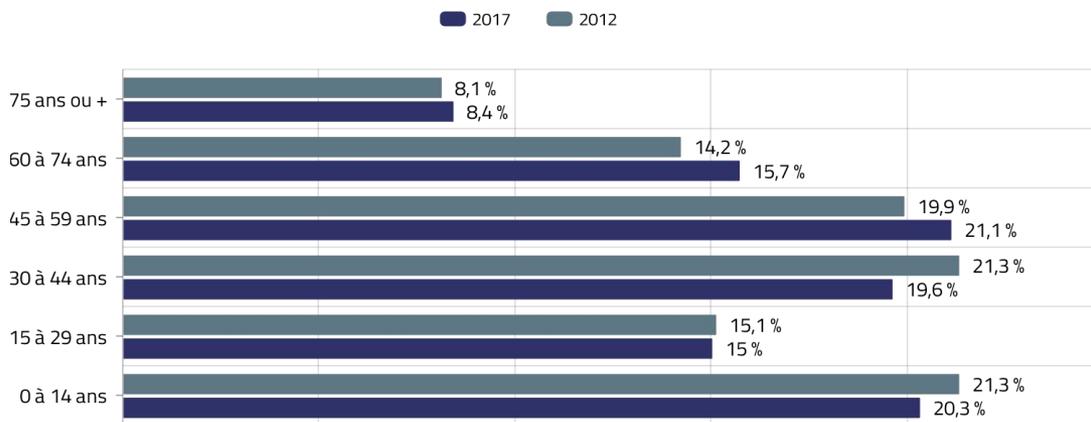
Les **moins de 29 ans** représentent **35% de la population** en 2017 soit 1 point de moins qu'en 2012. Pourtant, cette part reste **supérieure à la moyenne observée à l'échelle du département**, qui est de 24% en 2013 (stable entre 2008 et 2013).

Ce sont principalement les 30 à 44 ans qui ont **diminué**, avec les 0 à 14 ans **ce qui signifie que le territoire perd en attractivité auprès des couples avec enfants**.

Parallèlement, les **plus de 45 ans** sont **en augmentation, notamment les 60 à 74 ans**. Cette augmentation des plus de 45 ans laisse pressentir une **accélération du vieillissement dans les années à venir** qu'il s'agira d'anticiper.

UNE POPULATION JEUNE EN AUGMENTATION AU SEIN DES PÔLES SECONDAIRES

Pour rappel, les villages, qui représentent que 55% de la population du Jura Nord, bénéficient d'une **croissance démographique supérieure** (+0,8/an entre 2012 et 2017) **à la moyenne du territoire** (+0,5%/an). Cette dynamique est autant générée par les naissances que par l'arrivée de nouvelles populations.



Evolution de la structure de la population par âge entre 2012 et 2017

Indice de jeunesse en 2017 et évolution entre 2012 et 2017

PLUi Jura Nord

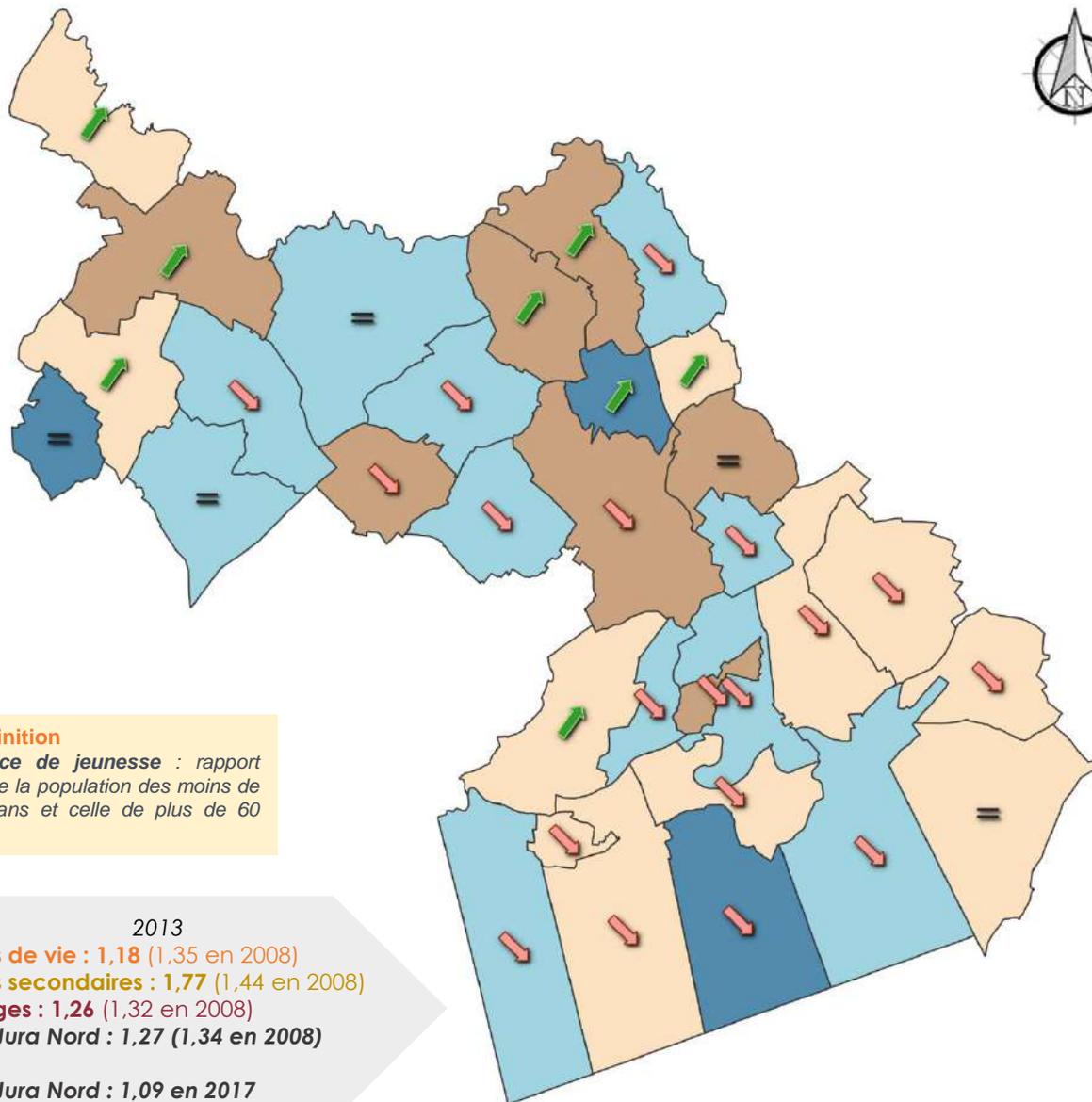
Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



Indice de jeunesse en 2017

0,34 - 0,50

0,50 - 1

1 - 1,50

1,50 - 2,77

Evolution de l'indice de jeunesse entre 2012 et 2017

Augmentation

Baisse

= Stagnation

Définition

Indice de jeunesse : rapport entre la population des moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans.

2013

Pôles de vie : 1,18 (1,35 en 2008)

Pôles secondaires : 1,77 (1,44 en 2008)

Villages : 1,26 (1,32 en 2008)

PLUi Jura Nord : 1,27 (1,34 en 2008)

PLUi Jura Nord : 1,09 en 2017

Source : IGN, INSEE

Date : 04 / 02 / 2021

Evolution de la taille des ménages	1999	2007	2017
Pays Graylois	2,43	2,3	2,18
Département du Jura	2,4	2,2	2,14

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

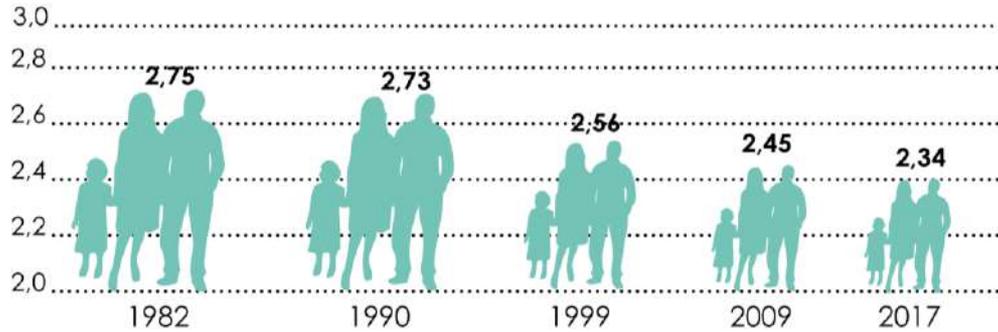
Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES

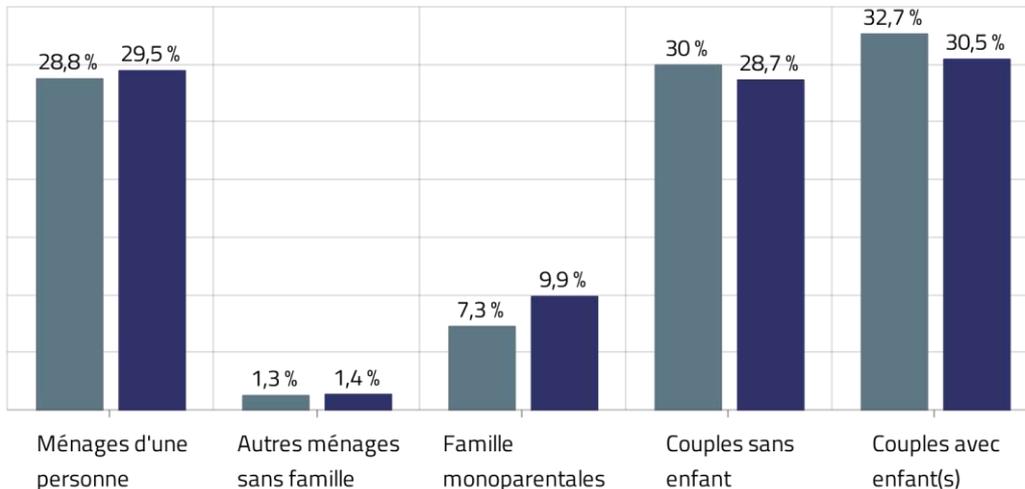
Evolution de la taille des ménages entre 1982 et 2017



Source : INSEE 1982 à 2017

Évolution de la composition des ménages entre 2012 et 2017

■ 2012 ■ 2017



Source : INSEE 2012 à 2017

■ UNE TAILLE DES MÉNAGES RELATIVEMENT ÉLEVÉE QUI TÉMOIGNE D'UN TERRITOIRE RURAL

La **taille des ménages du Jura Nord** est en **nette diminution** depuis le début des années 1980 avec une chute particulièrement importante avant 2010. Cette **baisse tend à se stabiliser** sur la période récente puisqu'elle est passée de 2,45 en 2009 à **2,34 en 2017**. Ce phénomène, appelé **desserrement des ménages**, est une tendance observée à l'échelle nationale, ce qui explique que la plupart des territoires présentent une diminution. Les changements de mode de vie (décohabitation des jeunes, séparations et divorces, couples qui restent plus longtemps sans enfants, etc.) et le vieillissement amorcée de la population sont les principaux facteurs explicatifs de ces évolutions.

Cependant, la **taille moyenne des ménages** de ce territoire reste **supérieure à celle du département du Jura (2,14) et à celle du Pays Graylois (2,2)**. Les ménages sont également plus grands que la moyenne constatée à l'échelle nationale : 2,2 en 2014.

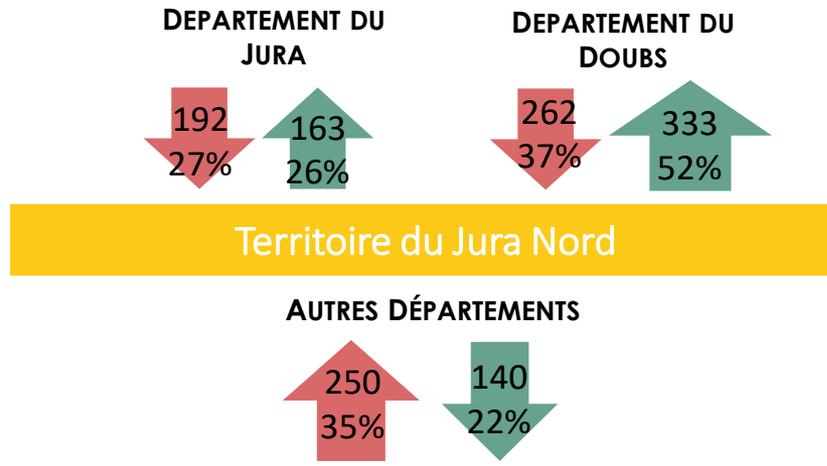
■ DES MÉNAGES MAJORITAIREMENT REPRÉSENTÉS PAR LES COUPLES

Les **couples** représentent **59% de la population en 2017** soit 3 point de moins qu'en 2012. Même s'ils perdent 2 points sur la période récente, les **couples avec enfants restent les plus représentés**, ce qui témoigne du caractère familial de la population (solde naturel à l'origine de la croissance démographique).

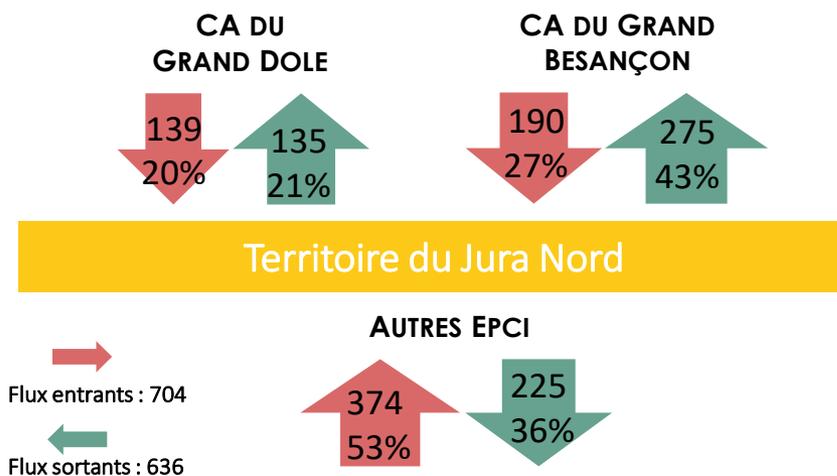
Seule la part des **ménages unipersonnels et des familles monoparentales** est en **augmentation** : **+ 1 point entre 2009 et 2017**, soit +110 ménages, pour atteindre 29% en 2017 et plus de 2 points pour les familles monoparentales. Cette augmentation renvoie à la baisse de la taille moyenne des ménages encore à l'œuvre.

ANALYSE DES MOBILITÉS RÉSIDENNELLES

RÉPARTITION DES MIGRATIONS RÉSIDENNELLES SELON LE DÉPARTEMENT



RÉPARTITION DES MIGRATIONS RÉSIDENNELLES SELON L'EPCI



UN TERRITOIRE QUI MAINTIENT SA POPULATION

Le territoire présente une certaine attractivité puisque, d'une part, il maintient la quasi-totalité des flux résidentiels à l'intérieur du territoire, et d'autre part, les flux entrants sont légèrement supérieurs aux flux sortants :

- La **grande majorité des migrations est réalisée à l'intérieur de Jura Nord** (89%). A noter que la plupart des mouvements internes sont réalisés au sein de la même commune (maintien sur la commune de départ).
- Les **flux entrants (6%)** sont **légèrement supérieur aux flux sortants (5%)**.

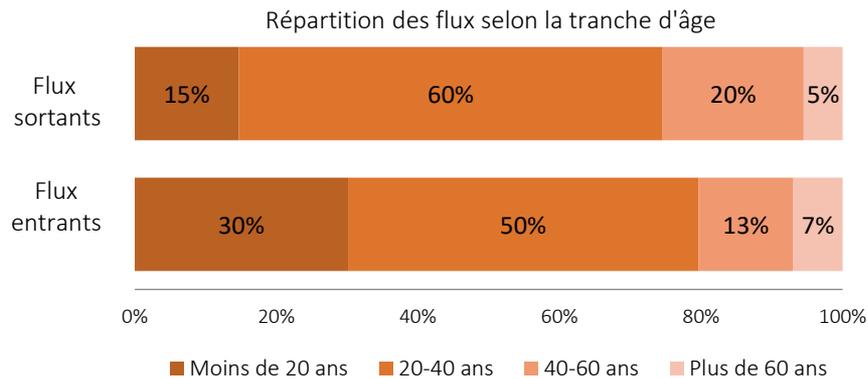
L'ensemble des flux entrants recherche une installation au sein d'une maison individuelle.

UNE ÉVASION DES FLUX SORTANTS VERS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND BESANÇON

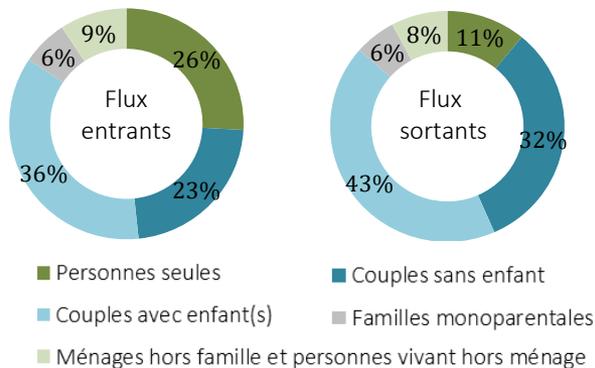
L'**agglomération de Besançon** représente un territoire attractif pour les habitants de la Communauté de communes du Jura Nord : **43% des flux quittant le territoire** (sachant que le département du Doubs représente 52% des flux sortants). Elle constitue un pôle d'emplois mais également de services et d'équipements supérieurs aux portes du territoire. L'**agglomération de Dole** accueille également une part notable des **flux quittant le territoire (21%)**

Flux de mobilités au sein du territoire
89% des flux
soit 10 689

ANALYSE DES MOBILITÉS RÉSIDENIELLES



Distribution des flux selon la composition des ménages



Source : Migicom, 2013

■ DES MIGRATIONS RÉSIDENIELLES PRINCIPALEMENT PORTÉE PAR LE CŒUR DES ACTIFS

Les migrations résidentielles sont principalement réalisées par des **ménages de moins de 40 ans**. Ces derniers représentent **80% des flux entrants contre 75% pour les flux sortants**. La différence réside dans la répartition des flux entre les moins de 20 ans et les 20-40 ans. En effet, la **part des moins de 20 ans des flux entrants** sur le territoire est **deux fois supérieure (30%)** à celle des flux sortants (15%).

■ DES MÉNAGES AVEC ENFANTS QUI REPRÉSENTENT LA PLUPART DES MOBILITÉS RÉSIDENIELLES

Même si les **couples avec enfants représentent la majorité des flux entrants (36%)**, ils constituent une **part plus élevée des flux sortants (43%)**. Il existe donc une certaine attractivité pour ces ménages à emménager même si elle est compensée par le départ de couples avec enfants résidents sur le territoire.

Deux autres catégories sont représentées dans les migrations résidentielles :

- Les **couples sans enfants** représentent **près d'un quart des flux entrants** sur le territoire Jura Nord (23%), alors que leur part atteint **près de 10 points supplémentaires (32%) pour les flux sortants**.
- Les **ménages unipersonnels** entrants sur le territoire sont largement représentés à hauteur de **26%**. Ils représentent d'ailleurs une **part supérieure à celle des couples sans enfants**. Ils sont **beaucoup moins nombreux à quitter le territoire**.

PRODUCTION DE LOGEMENTS ENTRE 2004 ET 2015

■ UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS EN COURS DE RALENTISSEMENT

La **production de logements** est en **baisse depuis la moitié des années 2000 mais semble se maintenir depuis 2010**. Le nombre de logements commencés est d'environ 30 logements par an depuis 2010.

■ UNE DYNAMIQUE PORTÉE QUASI EXCLUSIVEMENT PAR LE LOGEMENT INDIVIDUEL

Les **logements individuels** représentent **89% des logements commencés** sur le territoire du Jura Nord, dont 82% en individuel pur et 7% en individuel groupé.

La **production de logements collectifs** reste **peu représentée avec 5% entre 2008 et 2017**. Elle a principalement été réalisée en 2008 et 2012 (70% de la production sur la période).

Aucun logement en résidence n'a été produit sur cette période.

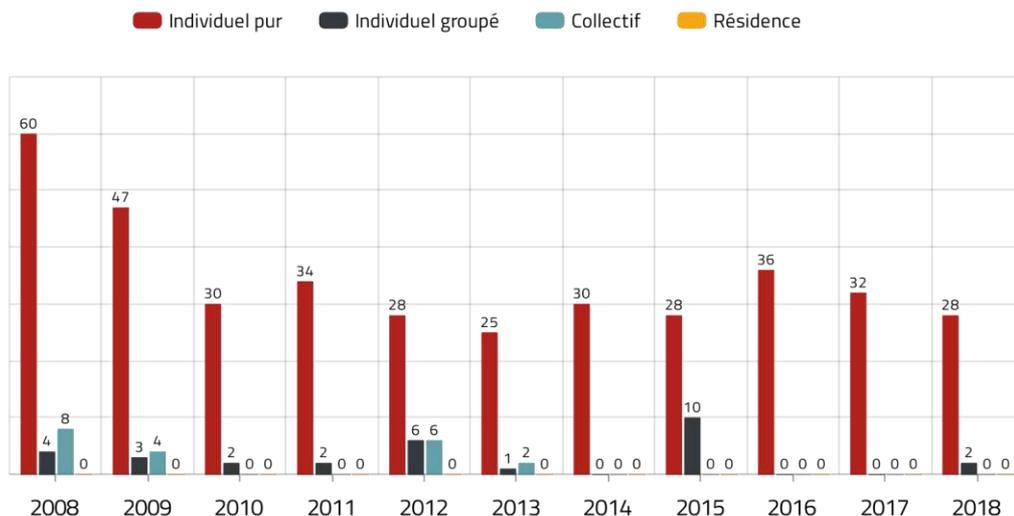
La répartition de la production selon la typologie des logements par secteur est similaire à celle de l'ensemble du territoire.

■ LES VILLAGES PORTEURS DE LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE

Les **villages** accueillent **68% de la production de logements** ce qui s'explique par le poids qu'ils représentent au sein de l'armature urbaine (26 communes sur 32). Le logement individuel (pur et groupé) représente 88% des constructions.

Leur dynamisme est également représenté par un taux de vacance de 7% en 2017 inférieur de 2 points à celui des pôles de vie et des pôles secondaires.

Nombre de logements commencés par an, selon le type de construction

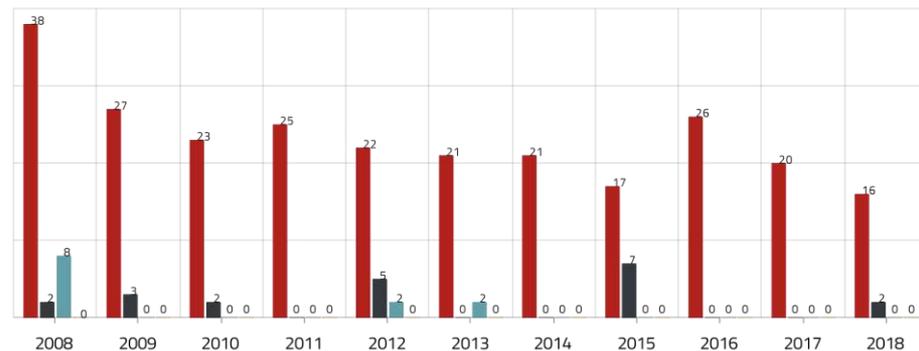
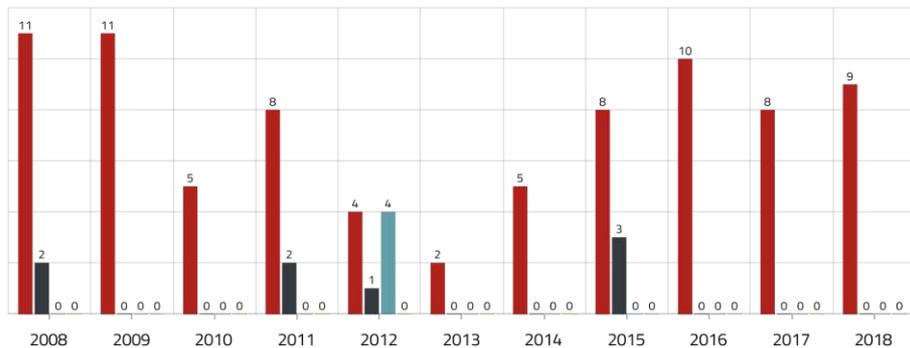


Source : Sitadel 2008 à 2018

PRODUCTION DE LOGEMENTS ENTRE 2004 ET 2015

PÔLE DE VIE

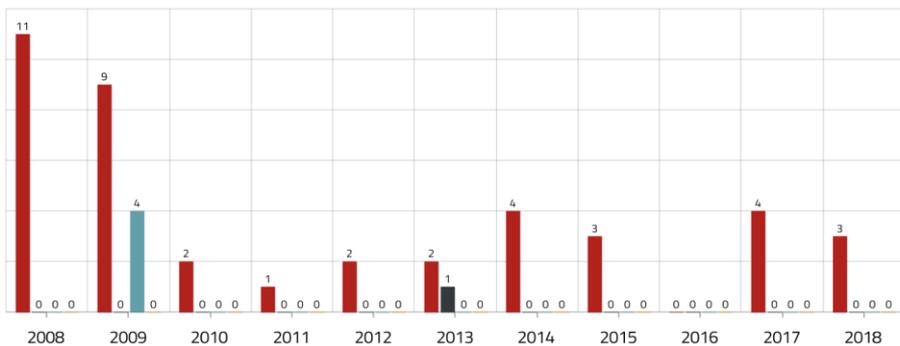
VILLAGES



■ Individuel pur ■ Individuel groupé ■ Collectif ■ Résidence

Source : Sitadel 2008 à 2018

PÔLES SECONDAIRES



POINT MORT ET ÉVOLUTIONS ENDOGÈNES DU PARC

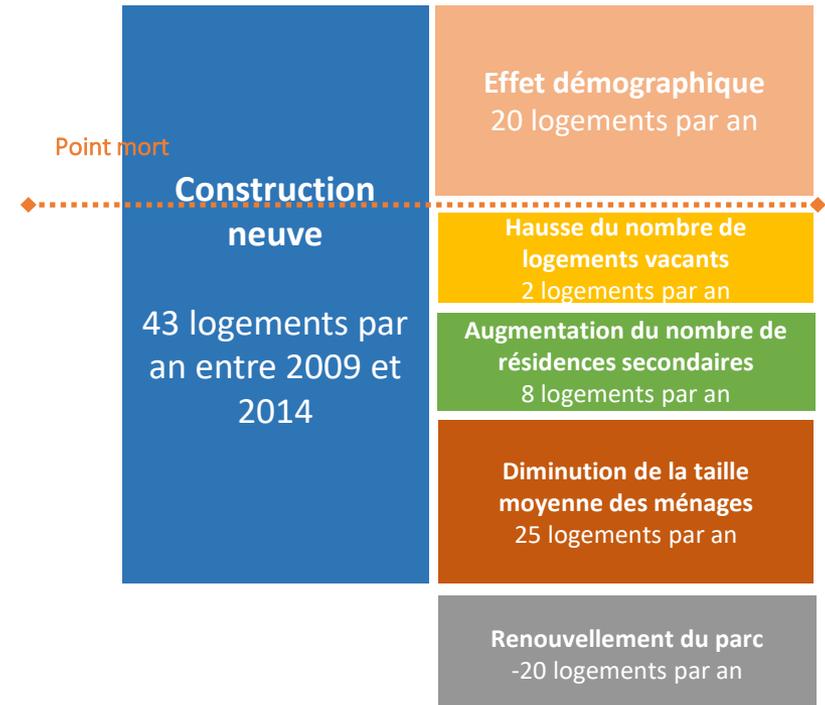
LE «POINT MORT» DÉFINITION ET MODE DE CALCUL

La construction de logements neufs ne contribue pas seulement à la croissance de la population ; elle doit également répondre aux besoins endogènes du territoire. La somme de ces besoins est appelée « point-mort » : il s'agit du nombre de logements à construire pour permettre le maintien de la population sur une période et un territoire donné. Deux phénomènes font varier le point mort :

- **Le renouvellement du parc de logements** : Parallèlement à la construction de nouveaux logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux, activité, etc.). A l'inverse, des locaux d'activités ou des cellules commerciales peuvent être transformés en logements. Le nombre de logements consommés par le phénomène de renouvellement du parc est donc évalué en calculant la différence entre le nombre de logements construits et la variation totale du parc de logements au cours d'une même période ;
- **La diminution de la taille des ménages** : sur le territoire du Jura Nord, le nombre moyen de personnes par ménage est en baisse. Ce phénomène de desserrement des ménages s'explique par l'émergence de nouveaux comportements sociaux et le vieillissement de la population : augmentation du nombre de divorces, de célibataires, de familles monoparentales, de décohabitations, etc.

Deux autres phénomènes font varier le nombre de logements à construire pour assurer le maintien de la population :

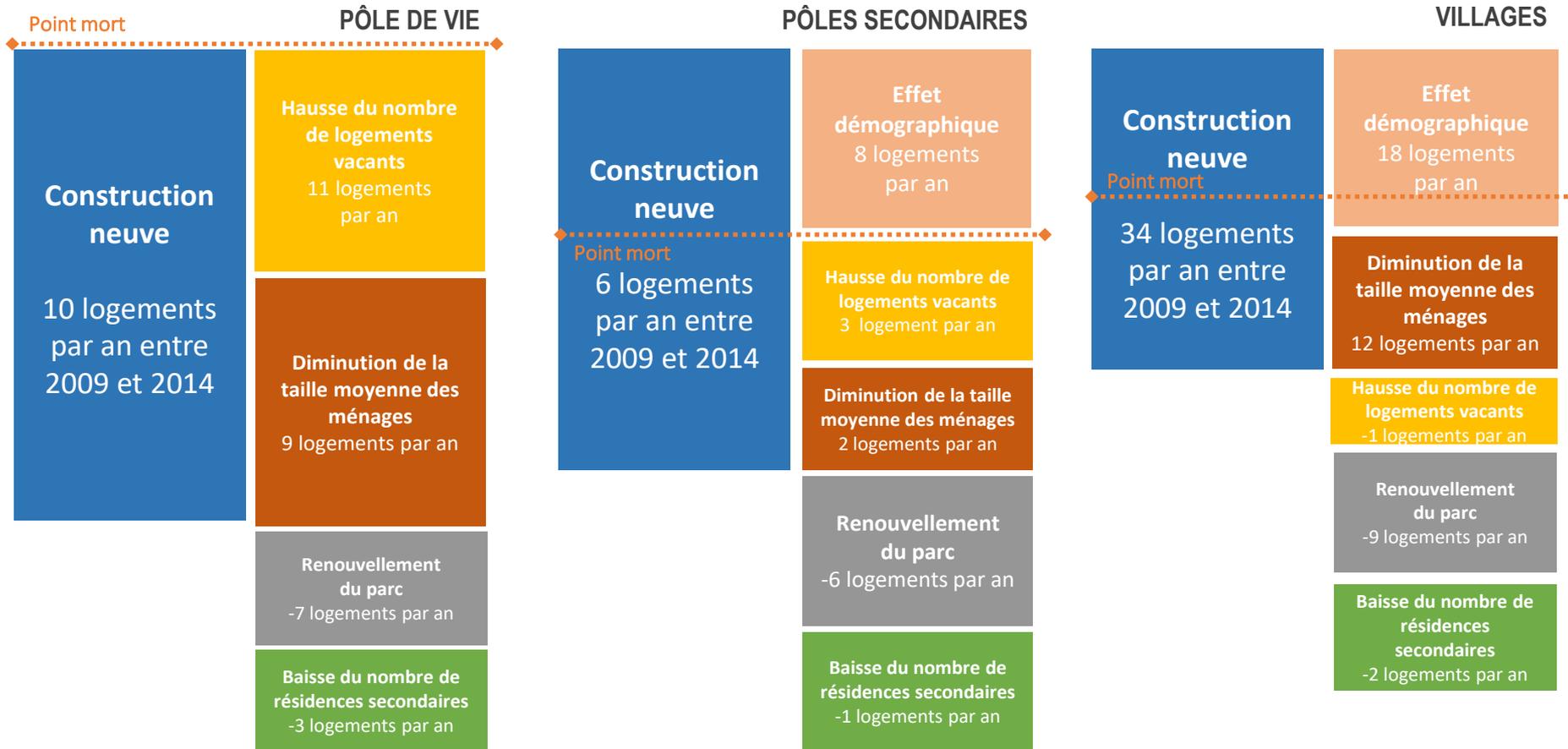
- **La variation de la part de logements vacants** : la question des logements vacants est souvent difficile à appréhender. En effet, un trop gros volume de logements vacants démontre la faible attractivité du parc et/ou révèle un phénomène de logements potentiellement indignes. Par ailleurs, une trop faible part de logements vacants entraîne une pression sur le marché du logement qui ne permet pas un « turn-over » suffisant et entraîne généralement une augmentation des valeurs foncières et immobilières ;
- **La variation de la part de résidences secondaires ou de logements occasionnels** : la part des résidences secondaires et des logements occasionnels constitue le dernier phénomène qui fait varier le point mort, au même titre que les logements vacants. Plus cette part est importante, plus le territoire est considéré comme attractif d'un point de vue touristique, ou voit sa population augmenter en haute saison.



15 logements par an ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire

Source : INSEE, Sitadel logements livrés, traitement Citadia

POINT MORT ET ÉVOLUTIONS ENDOGÈNES DU PARC



La totalité de la construction neuve (10 logements par an) permet uniquement de maintenir la population sur le territoire.

Les besoins en logement nécessaires au maintien de la population sont uniquement satisfaits par les mouvements endogènes du parc existant.

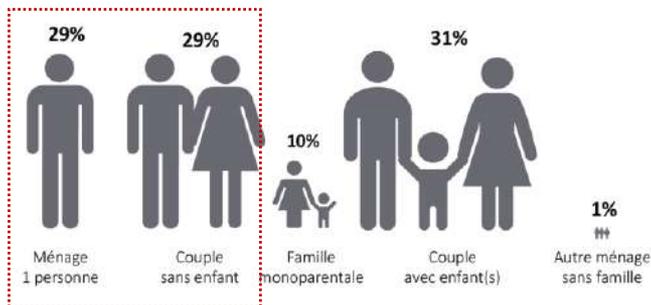
4 logements par an ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire

Les 8 logements à créer pour l'accueil de nouvelles populations sont issus de la construction neuves(6) et des mouvements endogènes du parc (2).

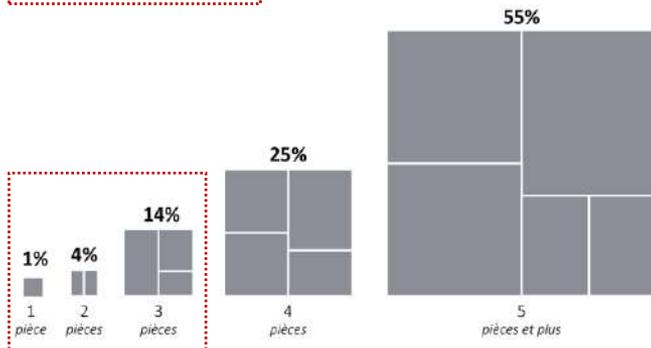
ADAPTATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS MÉNAGES

PLUi Jura Nord

58% des ménages sont composés de maximum 2 personnes en 2017 (contre 58% en 2012)



19% des logements sont composés de 3 pièces maximum en 2017



UN PARC DE LOGEMENTS QUI SEMBLE PEU ADAPTÉ AU REGARD DES BESOINS POTENTIELS DES MÉNAGES

Pour rappel, la taille des ménages est en diminution depuis les années 1980. Elle a atteint 2,34 en 2017. De plus, les couples et particulièrement les couples avec enfants, représentent la majorité des ménages du territoire. Le caractère familial de la composition des ménages est à mettre en relation avec un solde naturel positif entre 2012 et 2017.

La part des ménages de deux personnes maximum est similaire sur les 3 secteurs. Cependant, les ménages unipersonnels sont les plus représentés au sein des pôles de vie (35% en 2017). A contrario, les couples avec enfants sont plus nombreux dans les villages (35%) et les pôles secondaires (30%).

L'offre en logements se caractérise par la représentation des logements de grande taille : 8 logements sur 10 sont composés de 4 pièces et plus, caractéristique d'un territoire rural. Ce sont les pôles de vie qui présentent le plus de logements de petite taille à hauteur de 29% en 2017 (mais qui ont des ménages de 2 personnes maximum les plus représentés). A contrario, les pôles secondaires et les villages ont une part de logements de petite taille inférieure à la moyenne du territoire.

Il existe donc un décalage entre :

- Le parc composé essentiellement de logements de grande taille, dans un contexte où les logements individuels constituent la majorité des constructions sur les dix dernières années.
- L'évolution de la composition des ménages avec une diminution de la taille des ménages encore en cours.

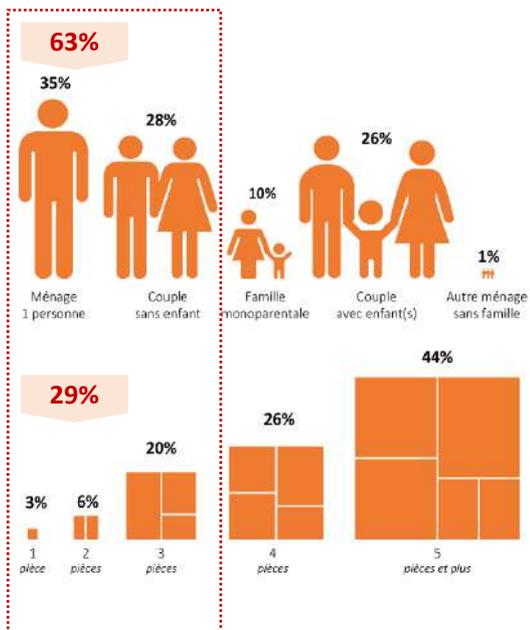
Cette situation peut être à l'origine d'un **risque de sous occupation des logements**. De plus, le parc de petits logements peut être soumis à une **tension sur les marchés immobiliers** du fait de sa rareté.

Territoires de comparaison	Part des ménages de 2 personnes maximum		Part des logements de 3 pièces maximum	
	2012	2017	2012	2017
Pays Graylois	63%	64%	22%	22%
Département du Jura	64%	66%	28%	27%

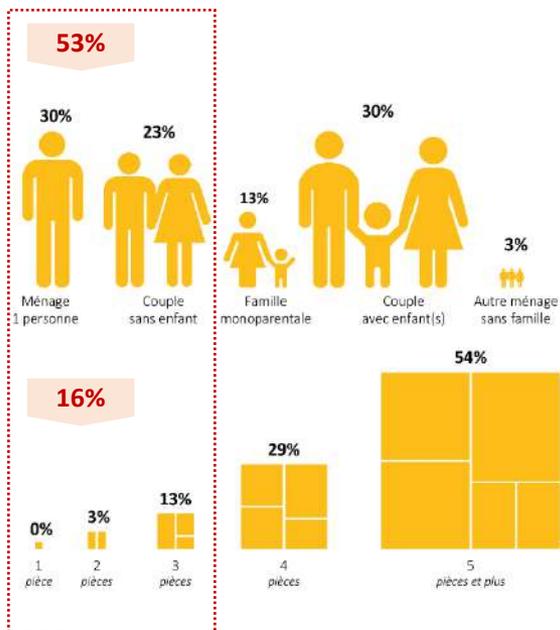
Source : INSEE 2012 et 2017

ADAPTATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS MÉNAGES

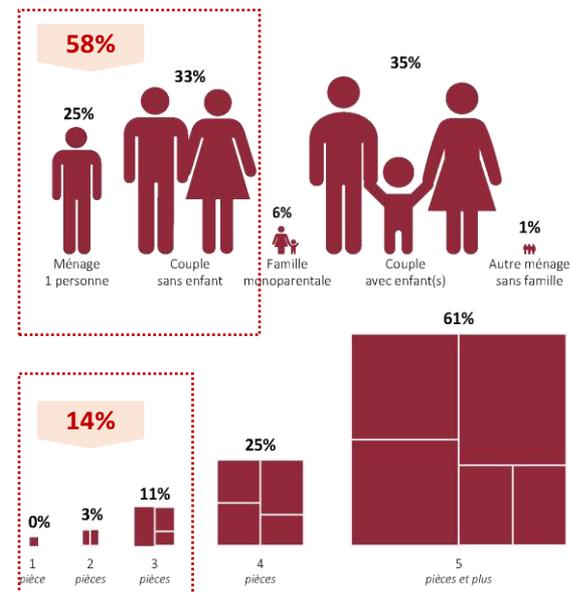
PÔLE DE VIE



PÔLES SECONDAIRES



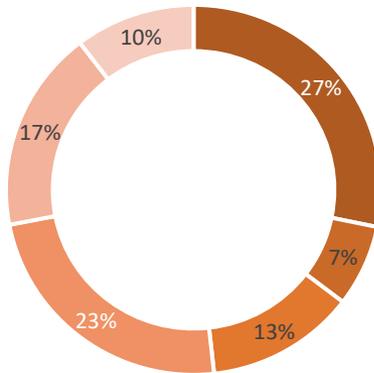
VILLAGES



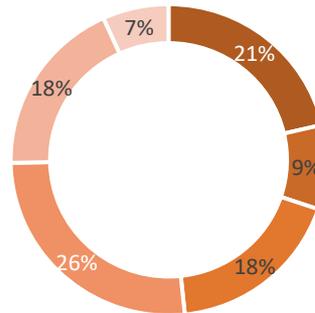
Source : INSEE 2017

ANCIENNETÉ

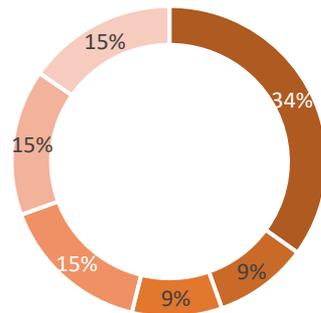
JURA NORD



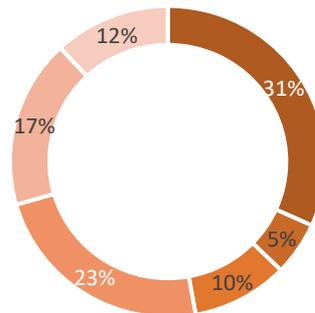
Pôles de vie



Pôles secondaires



Villages



- Avant 1919
- Entre 1919 et 1945
- Entre 1945 et 1970
- Entre 1970 et 1990
- Entre 1990 et 2005
- Entre 2005 et 2014

Source : INSEE 1919 à 2014

■ UN PARC DE LOGEMENTS VIEILLISSANT

A l'échelle du territoire, **la moitié des logements ont été construits avant 1970** (soit avant la première réglementation thermique de 1975).

La répartition des logements selon la date de construction présente d'**importantes disparités à l'échelle des secteurs**. Les pôles secondaires se caractérisent par une très forte part des logements construits avant 1919 (34%). Au contraire, les pôles de vie ont une part des logements construits avant 1919 inférieure à la moyenne du territoire de 6 points.

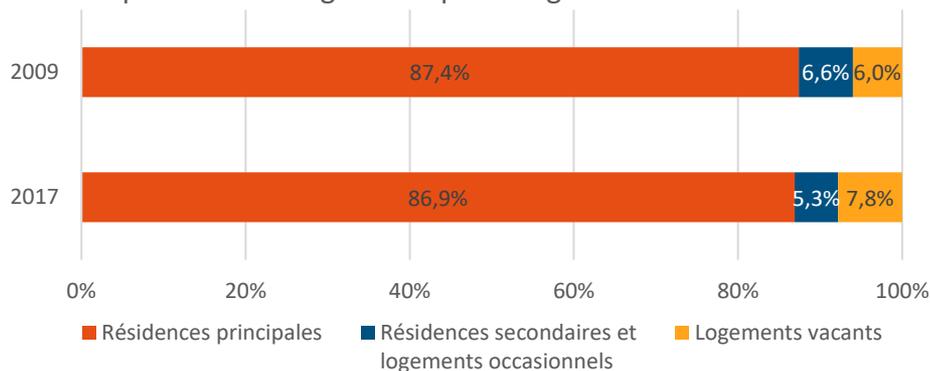
Les pôles secondaires se caractérisent également par une part des logements datant de 2005 à 2014 la plus importante (15%) et largement supérieure à celle du territoire qui est de 10%.

La constitution actuelle du parc de logements, une part importante de logements construits avant la première réglementation thermique et plus de 80% de grands logements, peut générer des **risques de situations de précarité énergétique**, notamment pour les ménages aux plus faibles.

Définition

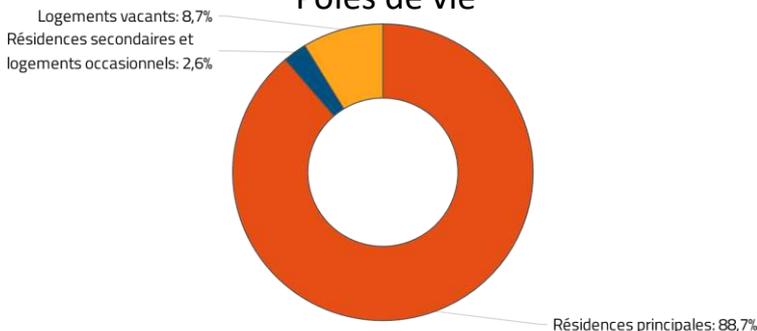
Un taux de vacance est dit « structurel » lorsqu'il est situé autour de 5-6%, permettant de fluidifier le marché sans pour autant avoir d'impact sur le tissu résidentiel.

Répartition des logements par catégories en 2009 et 2017

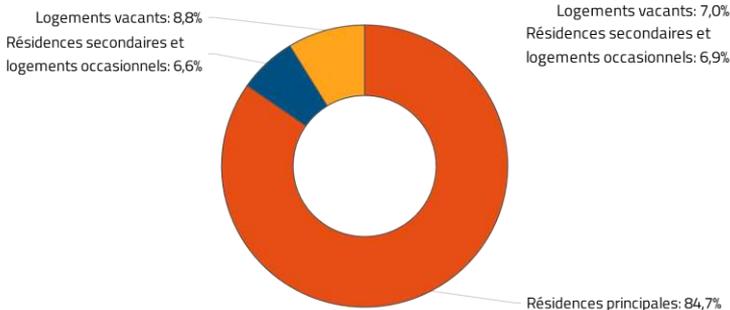


Source : INSEE 2009 et 2017

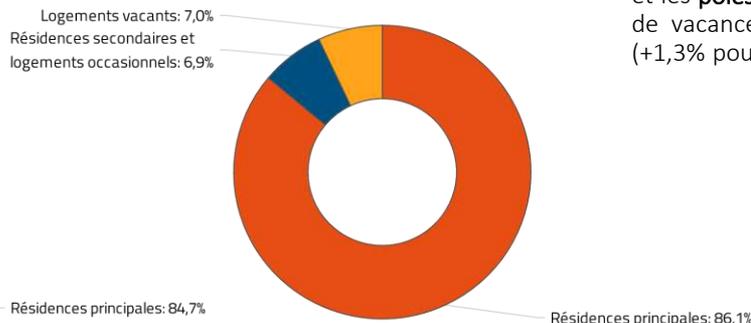
Pôles de vie



Pôles secondaires



Villages



PLUi – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levraut

CATÉGORIE ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE

■ UN TERRITOIRE COMPOSÉ DE RÉSIDENCES PRINCIPALES ET DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Le territoire du Jura Nord est principalement composé de **résidences principales, 86,9% en 2017**. De plus, les **propriétaires** représentent **67% des occupants**.

Malgré le potentiel touristique du territoire, la part des résidences secondaires est en baisse : -2 points environ entre 2009 et 2017. Ces logements sont principalement développés sur les pôles secondaires et les villages (7% pour les deux catégories).

■ UNE TYPOLOGIE DES LOGEMENTS QUI TÉMOIGNE DU CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE

Le territoire est principalement composé de **maisons**, à hauteur de **80% en 2017**. Cependant, cette répartition varie fortement entre les différents secteurs puisque la part des **appartements** oscille entre **35%** dans les **pôles de vie** et **9% au sein des villages**.

■ UN TAUX DE VACANCE EN AUGMENTATION

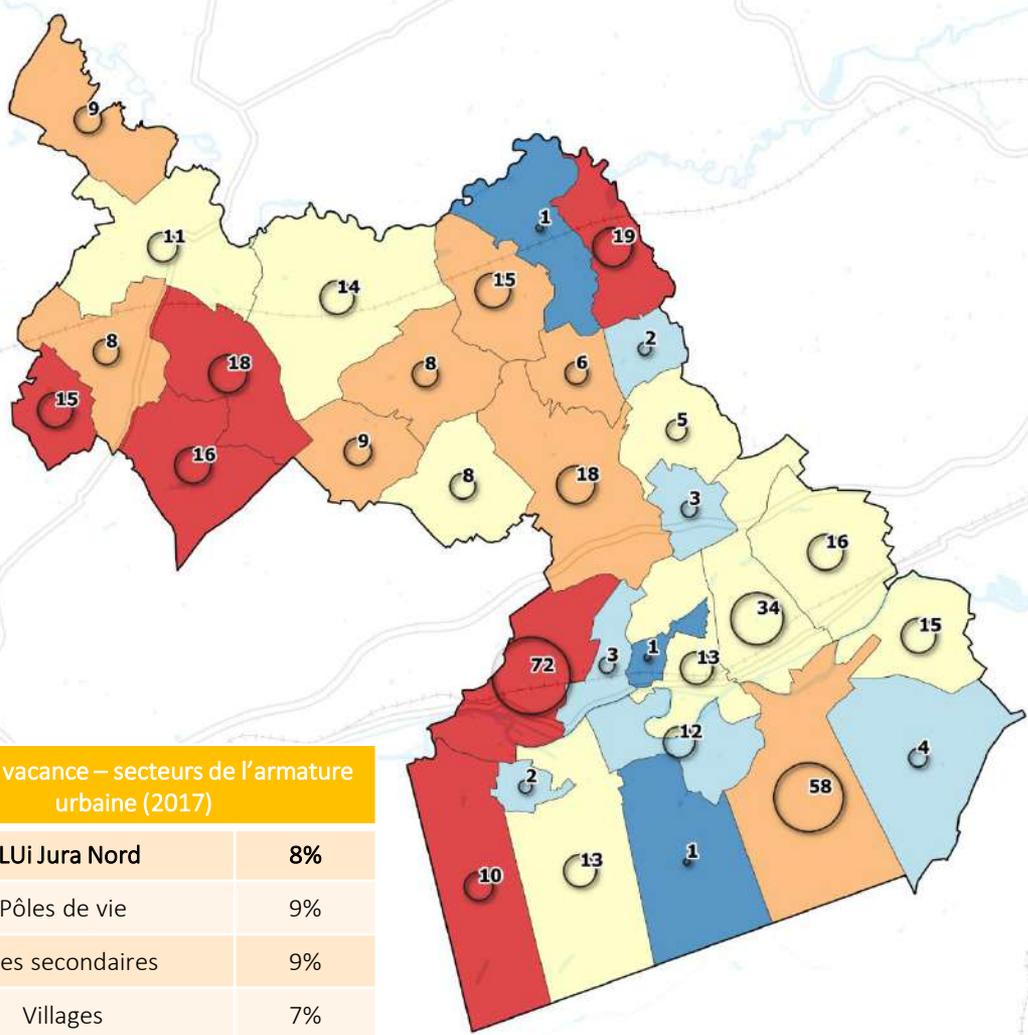
La vacance des logements est une problématique prégnante sur le territoire. En effet, le taux de logements vacants était de 6% en 2009, soit une vacance encore considérée comme structurelle. **Entre 2009 et 2017, le taux de vacance a augmenté de près de 2%** pour atteindre **7,8%**. Il a d'ailleurs augmenté sur les trois secteurs. Ce sont principalement les **pôles de vie (8,7%)** et les **pôles secondaires (8,8%)** qui sont touchés, même si le taux de vacance a également fortement augmenté sur les villages (+1,3% pour atteindre **7%** en 2017).

Parc de logements vacants en 2017

PLUi Jura Nord

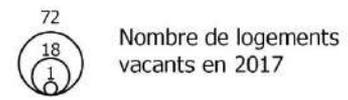


Envoyé en préfecture le 12/12/2024
 Reçu en préfecture le 12/12/2024
 Publié le 
 ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



Part des logements vacants en 2017

- Entre 0,9 et 2%
- Entre 2 et 5 %
- Entre 5 et 7%
- Entre 7 et 10%
- Plus de 10%



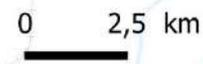
Moyenne du PLUi Jura Nord : 7.3%

Taux de vacance – secteurs de l’armature urbaine (2017)

PLUi Jura Nord	8%
Pôles de vie	9%
Pôles secondaires	9%
Villages	7%

Taux de vacance – territoires de comparaison (2017)

Pays Graylois	13%
Département du Jura	10%

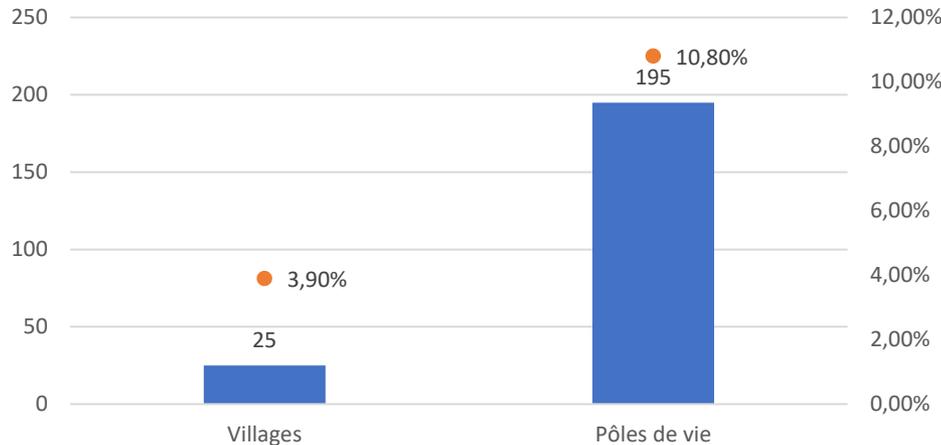


Source : Source : IGN, INSEE
 Date : 04 / 02 / 2021



PARC LOCAL DE SOCIAL

Répartition du parc de logement social et part au sein des résidences principales



Source : RPLS 2019, INSEE 2017

Comparaison entre le parc de logements sociaux et logements attribués au 31 décembre 2019



Source : demande de logement social.gouv, 2016

UN PARC DE LOGEMENT SOCIAL CONCENTRÉ SUR 9 COMMUNES

Le territoire dispose de **220 logements sociaux au 1^{er} janvier 2019** soit **9% des résidences principales**. Les logements sont concentrés à **88% au sein des pôles de vie**, communes les moins rurales, au sein desquelles ils représentent **11% des résidences principales**.

Le bailleur principal, qui concentre 95% du parc, est l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Jura.

Le parc est principalement composé de **logements collectifs** à hauteur de **70%**.

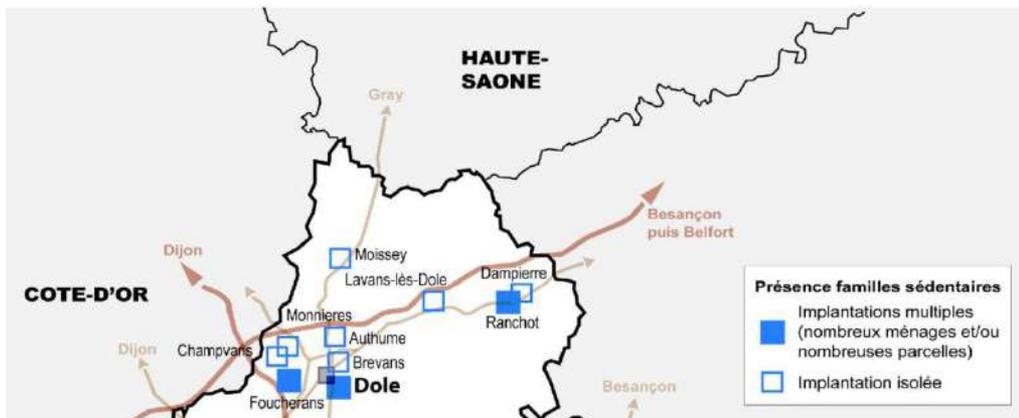
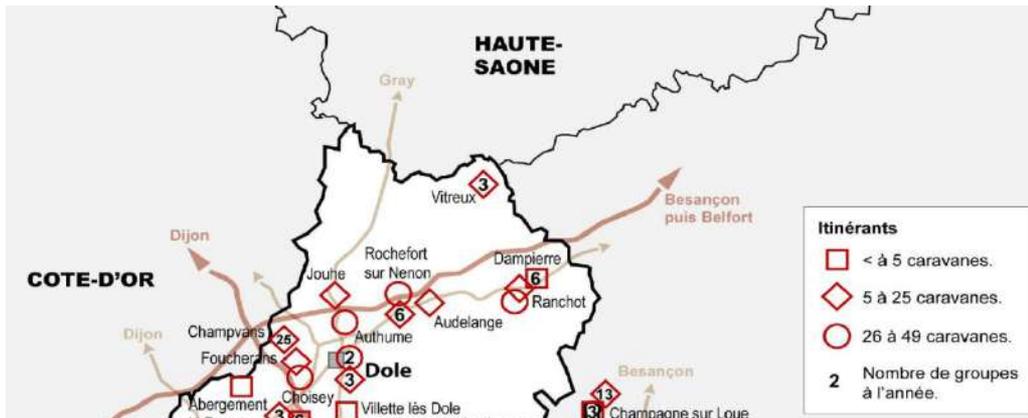
Ce sont principalement des **logements de grande taille** puisque **61% du parc est composé de 4 pièces minimum**. A noter, que la répartition des logements par taille est plus équilibrée que celle du parc traditionnel qui se compose de 81% de logements de grande taille.

La totalité des logements est occupée.

UNE OFFRE QUI RÉPOND GLOBALEMENT À LA DEMANDE

Sur l'année 2019, **24 logements ont été attribués** mais de **nombreuses demandes sont restées en attente**. Les attributions concernent des logements allant du T2 au T4, avec une plus forte proportion de petits logements que dans le parc social existant.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Source : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, 2014-2020

Le **Schéma départemental d'accueil des gens du voyage** de 2002 a été révisé le 31 mars 2014 pour la période **2014-2020**. Il met en évidence :

- L'évaluation de l'existant au regard des préconisations du schéma départemental du 26 juin 2002 ;
- L'évaluation des besoins non satisfaits qu'ils soient en aire d'accueil ou bien en aire de grand passage ;
- La mise en œuvre de réponses pour les familles en résidence permanente, dites « sédentaires » qui nécessiteront des solutions adaptées et diversifiées ;
- Le développement des actions d'accompagnement social visant l'insertion et l'accès aux droits des Gens du Voyage.

Le Jura est un lieu de halte important pour les familles circulant dans le département, notamment l'axe est-ouest de la RD673 qui traverse le territoire du Jura Nord.

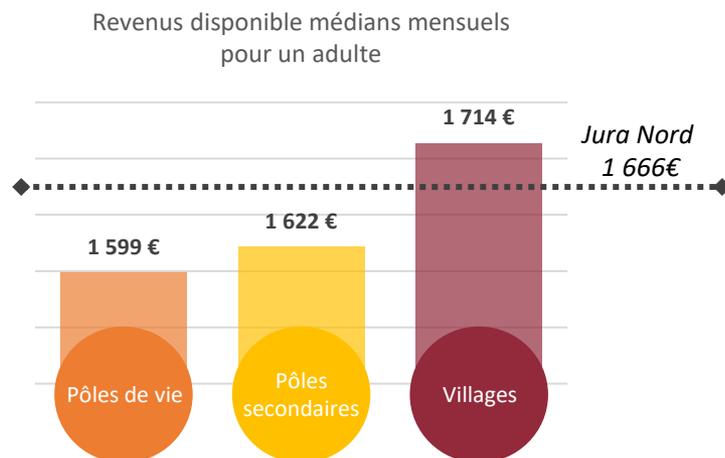
Les communes de **Dampierre**, de **Ranchot** au sud et de **Vitreux** au Nord sont concernées par le **stationnement de gens du Voyage**. De plus, les communes de **Dampierre** et de **Ranchot** sont concernées par la **sédentarisation de gens du voyage**.

Sur le département du Jura, les communes de Dole, Champagnole, Lons-le-Saunier, Morez, Poligny et Saint-Claude ont l'obligation de participer à la réalisation du schéma départemental. En revanche, les communes du Jura Nord ne se doivent pas de participer à l'accueil des Gens du Voyage car elles comptent moins de 5 000 habitants. Elles ont le devoir d'accueil minimal. Elles peuvent donc si elles le souhaitent, aménager des aires de petits passages ou désigner des terrains pour la halte et ainsi régler le stationnement.

Ce schéma sera en révision durant l'année 2021.

REVENUS DES MÉNAGES ET COÛTS DE L'IMMOBILIER

	Revenu mensuel disponible médian pour un adulte	Revenu mensuel disponible médian pour deux adultes et un enfant	Revenu mensuel nécessaire pour acheter une maison (1)	Revenu mensuel nécessaire pour acheter une maison (2)
PLUi Jura Nord	1 666€	2 860 €	2 650 €	2 410 €
Département du Jura	1 660€	2 988€	-	
France	1533 €	2759 €	-	



Source : INSEE 2013

DES REVENUS QUI PEUVENT PERMETTRE AUX HABITANTS DU TERRITOIRE DE DEVENIR PROPRIÉTAIRES

Les **revenus disponible des habitants** sont **supérieurs** à la **moyenne du département du Jura** et à la **moyenne nationale**. Les revenus disponibles médians varient selon les secteurs. Ils sont les plus élevés au sein des villages : + 115 € par rapport aux pôles de vie. Les prix à la vente des logements permettent potentiellement aux couples avec enfant(s) d'acheter une maison sur le territoire du Jura Nord.

Méthodologie de calcul du revenu mensuel nécessaire

L'analyse a été réalisée à partir d'un recensement des biens immobiliers présents sur le marché (voir Annexes). Pour les territoires de comparaison, les données PERVAL permettent d'avoir une estimation des prix des biens.

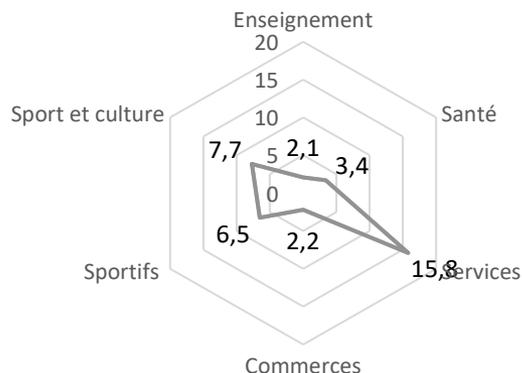
La simulation de l'acquisition intègre : le prix d'achat, une simulation des frais de notaires (7,5% du prix), des frais financiers (taux d'intérêt à 2,5% remboursé sur 25 ans) avec un apport de 10% du prix d'achat. Le coût est mensualisé afin de simuler le montant des fonds à mobiliser chaque mois par le ménage pour rembourser cet achat. Le taux d'endettement étant fixé à 30% (maximum légal), en multipliant par 3 le montant des fonds à mobiliser, nous connaissons le revenu mensuel nécessaire pour être solvable. La solvabilité est calculée à partir du revenu disponible d'un ménage. Elle se base sur une maison de 60m².

La première simulation (1) se base sur le prix médian au m² d'une maison alors que la deuxième simulation (2) se base sur un prix pondéré en fonction de la surface du bien (voir Annexes).

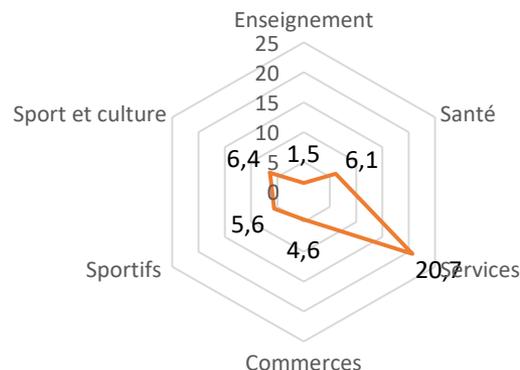
Définition

Le **revenu médian disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux.

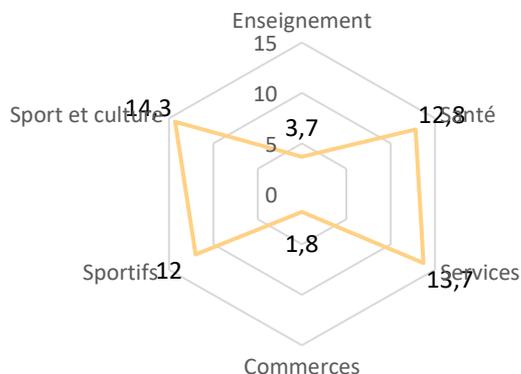
PLUi JURA NORD



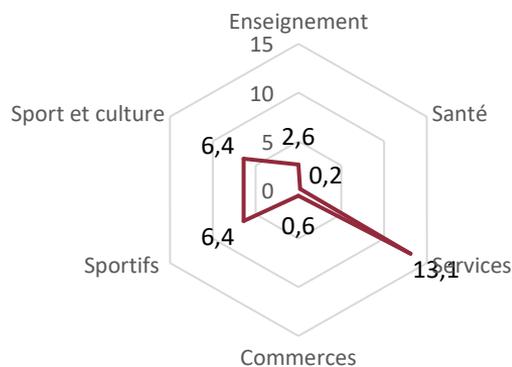
Pôles de vie



Pôles secondaires



Villages



Source : BPE INSEE 2017 ministère des sports

Définition

La **BPE de l'INSEE** (voir Annexes) fournit le niveau d'équipements d'un territoire par une classification en 5 catégories : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sport, culture et loisirs, transports et déplacements. De plus, elle attribue à chaque équipement un niveau : de proximité, intermédiaire ou supérieur. Par exemples :

- Le bureau de poste est un service aux particuliers de proximité ;
- Le collège est un équipement d'enseignement intermédiaire ;
- Les urgences sont un équipement de santé supérieur.

L'analyse des commerces et des transports est abordée dans des parties spécifiques de cette étude.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE



DENSITÉ D'ÉQUIPEMENTS POUR 1 000 HABITANTS

UNE RÉPARTITION DES SERVICES RELATIVEMENT ÉQUILBRÉE DANS UN CONTEXTE CONCURRENTIEL

Au sens de l'INSEE, les communes d'**Orchamps**, de **Fraisans** et de **Dampierre** constituent les trois **pôles de proximité de services** du territoire, au sud du territoire. Au nord, la commune de **Pagney** constitue un **pôle de commerces, services et de santé**. De plus, les communes de **Gendrey** et de **Ranchot** proposent des **activités sportives et de loisirs**.

Les agglomérations de Dole et Besançon apparaissent comme des pôles de services supérieurs disposant d'une offre dans l'enseignement (du 1^{er} degré jusqu'au supérieur), le domaine médical, l'action sociale, etc.

Malgré sa proximité avec ces deux agglomérations, la **faiblesse de certains services de proximité** et l'absence d'un réseau de transport en commun vers ces deux villes (hormis le réseau ferroviaire) peut limiter l'attractivité du territoire.

UNE OFFRE CULTURELLE RICHE APPUYÉE SUR UNE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE ANCIENNE

Les **nombreuses associations culturelles**, la programmation du **centre culturel des forges** de Fraisans, la renommée de l'**école de musique associative intercommunale** ainsi que les médiathèques témoignent du dynamisme culturel de ce territoire. Cependant, il semble que le faible investissement des ménages récemment installés ne facilite pas le maintien de ce tissu associatif.

Cette dynamique est pourtant un élément fort caractéristique du territoire en matière de **cohésion, lien social et identité locale**.

LOCALISATION ET ACCESSIBILITE AUX ÉQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Ecoles primaires et maternelles			
Données rentrée 2017		Evolution des effectifs 2014-2020	
Ecoles	Nb de classes	2014	2020
Fraisans	10	126 (P) 91 (M)	132 (P) 91(M)
Evans	2	46	35
Dampierre	6	136	132
Ranchot	5	118	123
Orchamps	7	183	159
Etrepigny	3	55	59
Gendrey	6	166	173
Sermange	1	27	0
Ougney	2	47	49
Pagney	2	54	50
Vitreux	1	27	26
Montmirey-la-Ville	3		71
Dammartin-Marpain	8		190
TOTAL 2020	56		1 290

Effectif du collège de Fraisans

2017-2018	2020-2021
409	402



Groupes scolaires, Fraisans et Gendrey - CP : Citadia Conseil

UNE STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT PERMISE PAR UNE PRISE DE COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

La prise de compétence par la Communauté de communes des services scolaires et périscolaires permet une **bonne couverture géographique et organisationnelle**.

Plusieurs écoles connaissent une **baisse de leurs effectifs et la fermeture de classes**. Ces évolutions expliquent la volonté de développer les **Regroupements Pédagogiques Intercommunaux** afin de maintenir des équipements scolaires et de mutualiser les moyens sur le territoire.

Les écoles des communes de Montmirey-la-Ville et de Dammartin-Marpain accueillent un nombre important d'enfants extérieurs au territoire du Jura Nord.

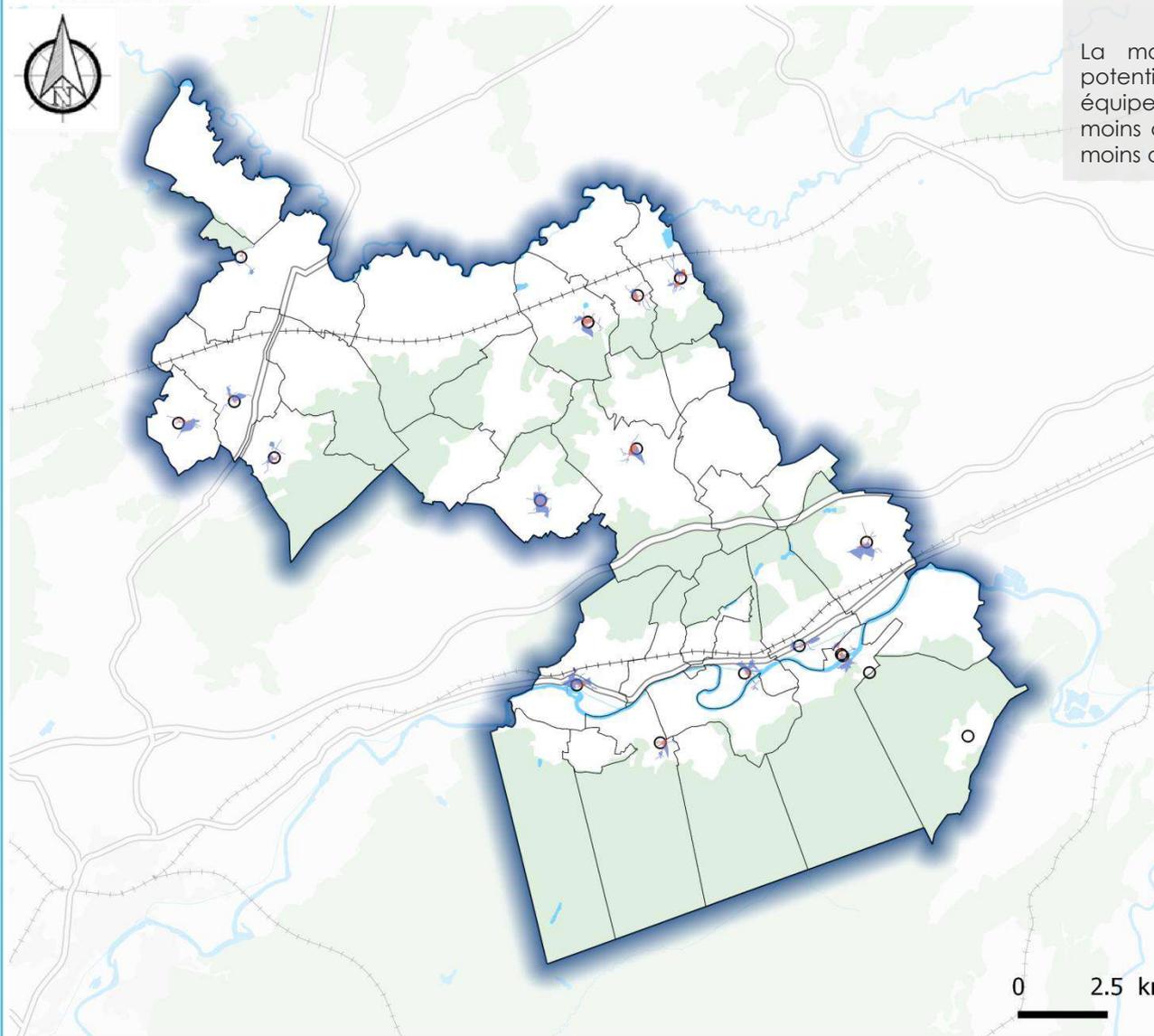
Le territoire dispose d'un **collège de 450 places**, sur la commune de Fraisans, même s'il n'accueille pas que des élèves du Jura Nord. **Les effectifs à la rentrée 2020 sont constants**. Pourtant, de **nombreux collégiens sont scolarisés en dehors du territoire** : en effet, la majorité des élèves du collège de Pesmes proviennent du territoire du Jura Nord.

Plusieurs **projets ont été récemment réalisés ou sont en cours** :

- L'**extension du groupe scolaire de Gendrey** de 5 à 8 classes a été réalisé en 2020 ;
 - La volonté de **créer un groupe scolaire pour les communes de Vitreux, Pagney et Ougney** avec un groupe scolaire à Vitreux ;
 - Le projet de **restructuration /extension de l'école de Ranchot** avec création d'un ALSH et sa restauration scolaire ;
 - La **rénovation et l'extension du collège depuis 2014, achevée**
- Ces projets ont vocation à **recréer l'existant**, en permettant de **proposer des capacités résiduelles à la marge sans étendre réellement les possibilités d'accueil**.

L'accessibilité à pied aux équipements d'enseignement primaire

PLUi Jura Nord



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

EN DREF

La marche à pied représente un faible potentiel pour les déplacements vers les équipements scolaires du territoire puisque moins de la moitié des 4-10 ans y a accès en moins de 10 minutes à pied.

Accessibilité aux écoles primaires à pied

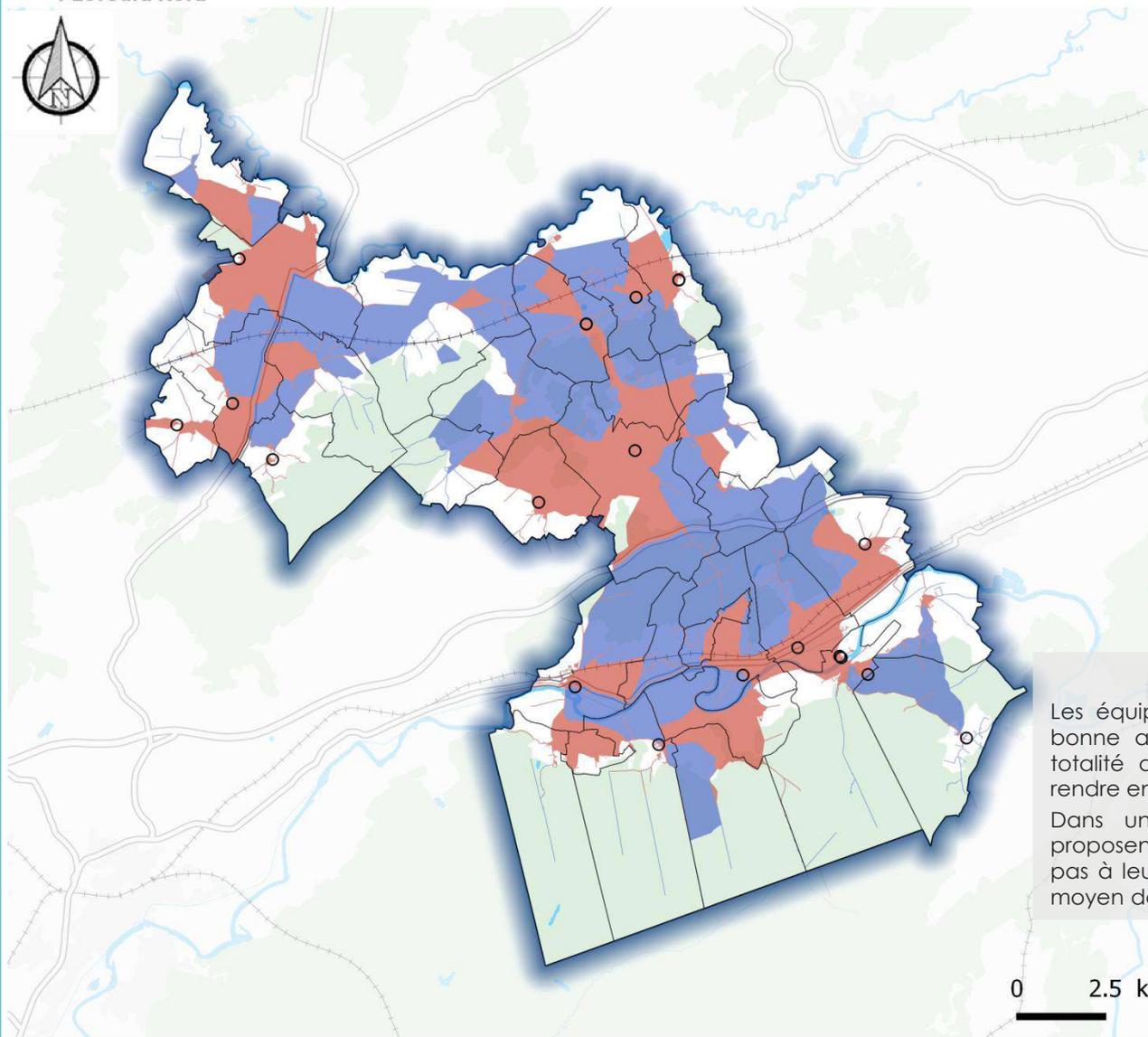
- 21% des 4-10 ans à 5 min à pied d'un établissement d'enseignement primaire
- 45% des 4-10 ans à 10 min à pied d'un établissement d'enseignement primaire
- Etablissement d'enseignement primaire

Source : IGN, INSEE données
carroyées traitement Citadia
Date : 06 / 10 / 2017

 **CITADIA**
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

L'accessibilité en voiture aux équipements d'enseignement primaire

PLUi Jura Nord



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Accessibilité aux écoles primaires en voiture

 92% des 4-10 ans à 5min en voiture d'un établissement d'enseignement primaire

 99% des 4-10 ans à 10 min en voiture d'un établissement d'enseignement primaire

 Etablissement d'enseignement primaire

EN BREF

Les équipements scolaires bénéficient d'une très bonne accessibilité en voiture puisque la quasi-totalité de la population des 4-10 ans peut s'y rendre en moins de 10 minutes.

Dans un contexte où les transports scolaires proposent seulement de longs trajets qui n'incitent pas à leur utilisation, la voiture individuelle reste le moyen de transport le plus efficace.

Source : IGN, INSEE données
carroyées traitement Citadia

Date : 06 / 10 / 2017

 **CITADIA**
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

LES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AUX PERSONNES ÂGÉES

■ DES ÉQUIPEMENTS PERMETTANT LE BIEN VIVRE DES PERSONNES ÂGÉES

Plusieurs services et équipements sont présents sur le territoire :

- Le portage de repas à domicile ;
- La **résidence autonomie de Dampierre** ;
- L'EHPAD privé de **Fraisans** ;
- L'EHPAD de **Montmirey-la-Ville**
- Les **services de l'ADMR et de Prodesa Dole** (qui intervient à Dampierre).

A noter également la présence de l'EHPAD **public de Malange** (76 lits), le **Résidence autonomie de Moissey** (50 places) et l'EHPAD **public de Pesmes** (40 places), à proximité immédiate du territoire.

■ LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DES ÉTABLISSEMENTS DESTINÉES AUX PERSONNES ÂGÉES

L'offre est présente mais elle **reste insuffisante au regard du vieillissement de la population** et du **nombre restreint de places d'hébergement en EHPAD** ou au sein de la **résidence autonomie**. Cette dernière est d'ailleurs en **situation de fragilité** puisque la demande est très fluctuante. La localisation en milieu rural (manque de commerces et services de proximité) ne facilite pas le maintien des personnes âgées.

Les EHPAD et résidences autonomie font également face à des demandes de personnes de plus en plus dépendantes (alors qu'ils ne disposent pas de moyens suffisants, seulement un forfait soin). Les personnes faisant une demande de logement ont généralement un lien avec le territoire.

A Gendrey, des logements seniors communaux (2 T2 et 4 T3) sont en phase travaux, et un projet de maison seniors est à l'étude à Pagney. La commune de Pagney est accompagnée par le bailleur Soliha afin de proposer des logements adaptés aux seniors.

■ DES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À LA SANTÉ

En matière d'équipements de santé, le territoire bénéficie de la présence de **2 maisons médicales à Pagney** et Fraisans.



EHPAD Les Opalines, Fraisans
CP : Citadia Conseil

Etablissements	Capacités d'accueil	Capacités résiduelles
Résidence autonomie Dampierre	35 places	/
EHPAD Fraisans	72 places	
EHPAD Pierre Brantus – Montmirey La ville	25 places	

LES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À LA PETITE ENFANCE

Données	2014	2015	2016
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	397	Non communiqué	343
Nombre d'enfants de 3 à 6 ans	399	Non communiqué	399
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents sont en activité	292	Non communiqué	269
Nombre d'enfants accueillis en Eaje	104	91	100
Nombre d'enfants gardés par un assistant maternel	339	Non communiqué	188 (enfants de – de 3ans)

Typologie des demandes d'accueil des familles ayant contacté le Ram	2013	2014	2015	2016
Nombre de demandes d'accueil en fonction de leur nature.				
Nombre de demandes en accueil collectif	28	28	28	0 demande au RAM
Nombre de demandes en accueil auprès d'un assistant maternel	88	73	70	79
Nombre de demandes d'accueil en garde d'enfants à domicile			1	1

Source : Evaluation du relais d'assistants maternels, année 2016

EN BREF

Au total, 65% des demandes relèvent d'un accueil spécifique, l'offre doit donc être souple et diversifiée.

■ DES SERVICES DESTINÉS À LA PETITE ENFANCE EN DÉVELOPPEMENT

Le territoire bénéficie de la présence de :

- **Un Relais d'Assistants Maternels** : le RAM est **de plus en plus sollicité** autant par les familles que les assistantes maternelles.

La tendance est à la **hausse du nombre d'assistantes maternelles entre 2013 et 2016**, alors que le nombre de places est légèrement en baisse (nombre d'agrément des assistant(e)s maternel(le)s).

Sur le **secteur de Dampierre**, 94 assistant(es) maternel(le)s offrent **344 places** de garde d'enfants, en 2017. La **moitié de l'offre** est centralisée sur 3 communes : **Fraisans, Dampierre et Orchamps**. Sur le **secteur de Gendrey**, environ **38 assistantes maternelles** proposent **138 places (en 2017)** assez bien réparties sur l'ensemble des communes, même si certains villages sont insuffisamment dotés. Les assistant(e)s maternel(le)s du RPI Pagney, Ougney, Vitreux ont des capacités d'accueil plus éloignées du territoire. A noter que le RAM de Fraisans, situé dans le pôle petite enfance avec le multi-accueil, se déploie aussi partiellement à Thervay.

Seules 19 assistantes maternelles ont plus de 55 ans ce qui est peu comparé à d'autres territoires du Jura.

- **Un espace multi-accueil (crèche + halte garderie)** : ouvert en 2012, cet établissement propose 24 places en crèche qui sont toutes occupées au 1^{er} janvier 2017 et 6 places destinées à l'accueil occasionnel.
- **Un lieu d'accueil parents-enfants** a été mis en place par les professionnels du Conseil Départemental à Orchamps depuis septembre 2014.
- **La microcrèche intercommunale** de Salans, en service depuis 2020.

A noter la présence d'autres équipements destinés à l'accueil de la petite enfance à proximité immédiate du territoire : le multi-accueil de Moissey (18 enfants de 0 à 3 ans), la Halte garderie de Saint-Vit (65 places) et la micro-crèche à Jallerange (10 places).

CONSTATS

POPULATION

- Un ralentissement de la dynamique démographique depuis 2007 (+1,2%/an entre 1999 et 2007 contre +0,5%/an entre 2012 et 2017)
- Une dynamique démographique principalement portée par le solde naturel (+0,3%/an)
- Une croissance démographique particulièrement importante au sein des villages (+0,8%/an entre 2012 et 2017)
- Une part de la population jeune encore importante
- Un vieillissement de la population amorcé avec une attention particulière pour l'augmentation des 40-60 ans qui annonce une accélération du phénomène
- Une diminution de la taille moyenne des ménages en ralentissement, avec une taille des ménages supérieure à la moyenne observée sur le territoire du Jura
- Des ménages représentés par les couples et particulièrement les couples avec enfants, malgré une diminution de la part de ces derniers
- La part des ménages unipersonnels est en augmentation en lien avec le phénomène de vieillissement

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levraut

EN

POPULATION

- Le maintien de la dynamique démographique en cours :
 - En s'appuyant sur les apports dus au solde naturel
 - En retrouvant son attractivité résidentielle passée
 - En confortant la croissance démographique particulièrement élevée au sein des villages
- Une réflexion sur les conséquences du vieillissement de la population et les mutations sociétales

CONSTATS

LOGEMENTS

- Une production de logements représentée quasi exclusivement par le logement individuel (88%)
- Une production qui connaît un ralentissement depuis 2007 mais semble stagner
- Les constructions nouvelles concentrées dans les villages
- Un territoire composé majoritairement de propriétaires occupants et de résidences principales
- Un parc de logements composé majoritairement de maisons (80%)
- Une part des appartements plus représentée au sein des pôles de vie (35%)
- Un décalage qui tend à se renforcer entre la taille des logements, représentés par le parc de grande taille, et la taille des ménages qui tend à se réduire
- Un taux de vacance en augmentation qui dépasse le taux dit « structurel » de 5-6%
- Un parc de logement social concentré sur les pôles de vie (88%)

EQUIPEMENTS

- La proximité de 2 pôles de services supérieurs (Besançon, Dijon)
- Des structures culturelles et sociales ancrées sur le territoire
- Une localisation des services plus favorable au sud du territoire
- La richesse et le dynamisme du tissu associatif
- Une réflexion menée sur les équipements scolaires qui a permis de mailler le territoire pour offrir un meilleur service
- Des équipements destinés à la petite enfance en cours de développement grâce à des créations récentes

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

EN

LOGEMENTS

- La définition d'une politique de logement permettant de diversifier les formes urbaines et de produire des logements moins consommateurs d'espace
- Une réflexion sur la problématique de la vacance et sur les leviers de mobilisation de ce potentiel de logements
- Le rééquilibrage de la taille des logements par rapport à l'évolution de la taille et de la composition des ménages
- La production de logements adaptés à destination des personnes âgées : maintien à domicile, en résidence, etc.

EQUIPEMENTS

- Une réflexion sur la localisation des futurs équipements notamment dans les pôles de vie
- La poursuite de l'amélioration du maillage en équipements scolaires
- Le développement des équipements à destination des populations jeunes et le développement de l'accès libre
- Le renforcement des services et de l'accueil à destination des personnes âgées
- L'amélioration de la qualité des espaces publics : d'une logique actuellement utilitaire vers une logique de lieu de vie
- Une réflexion sur le maillage des services à l'échelle du PLUi afin de pallier au déficit du nord

2. La mobilité sur le territoire

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

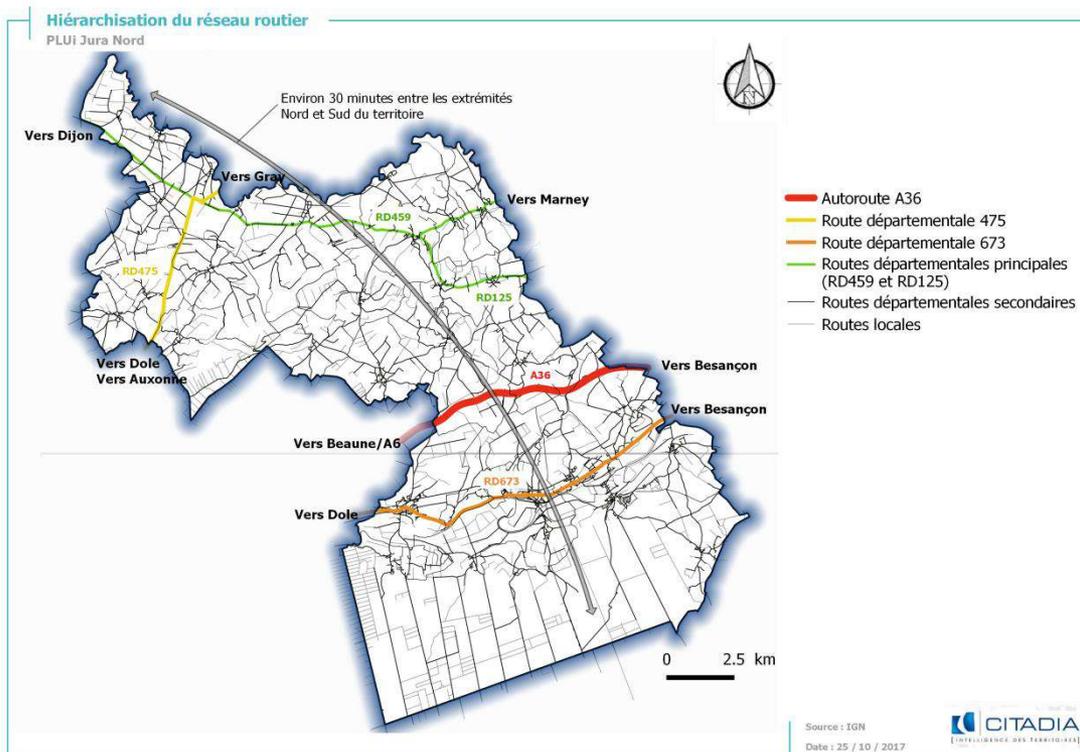
Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

HIÉRARCHISATION DU RÉSEAU ROUTIER



■ UNE HIÉRARCHISATION DES VOIES STRUCTURÉE PAR DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le territoire du Jura Nord est organisé par 3 axes routiers structurants :

- L'**autoroute A36** traverse le **sud du territoire d'est en ouest**. Elle permet de rejoindre **Beaune à l'ouest en moins d'1h** puis l'A6 en direction de Lyon et **Montbéliard en moins d'1h** puis Mulhouse en moins de 2h à l'est.
- La **route départementale RD673**, au sud de l'A36, traverse les communes **d'est en ouest**. Cet **axe très fréquenté** fait le lien entre **Dole à 20 minutes environ à l'ouest** et **Besançon à l'est à 30 à 45 minutes**, deux pôles d'emplois et d'équipements à proximité du territoire. Elle est classée comme route à grande circulation par le décret n°2009-615 du 3 juin 2009.
- La **route départementale RD475**, **axe nord-sud** située à l'ouest du territoire relie **Gray à Dole**.

Cette structuration est complétée par un réseau dense de routes principales (RD459 axe est-ouest et la RD125 axes nord-sud) et secondaires. Le territoire bénéficie donc d'une **bonne connexion avec les territoires voisins** grâce au réseau structurant.

En interne grâce à une **desserte plus locale**, même si le **nord du territoire reste moins bien doté** du fait de la concentration des axes structurants dans la Vallée du Doubs.

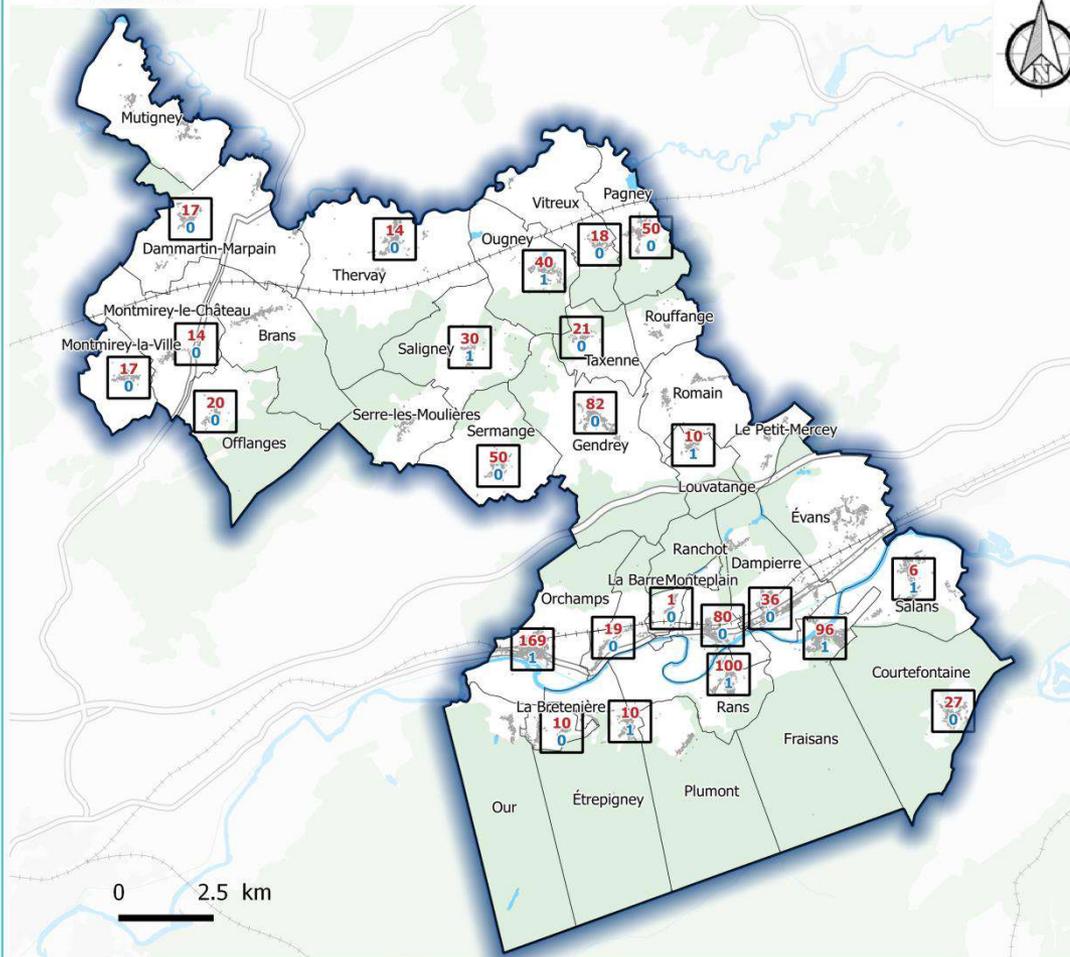
■ UN TRAFIC ROUTIER QUI RESTE STABLE

A l'échelle du territoire, le **trafic routier** reste **stable**, même si le passage de camions, notamment dans les centres bourgs est un élément marquant du Jura-Nord. La RD673 se caractérise par une légère hausse de son trafic autant voitures que poids lourds. Les flux routiers sur la RD459 sont en légère baisse entre Mutigny et Thervay, alors qu'ils sont en légère hausse sur la partie ouest entre Ougney et Pagney.

ORGANISATION DU STATIONNEMENT

Places de stationnement existantes

PLUi Jura Nord



EN BREF

Le parc de stationnement est réparti de manière hétérogène sur le territoire, certaines communes sont même dépourvues d'emplacement dédié au stationnement.

A noter que des espaces de stationnement non matérialisés sont également utilisés.

Présence de places de stationnement

25 Nombre total de place de stationnement

2 Dont PMR

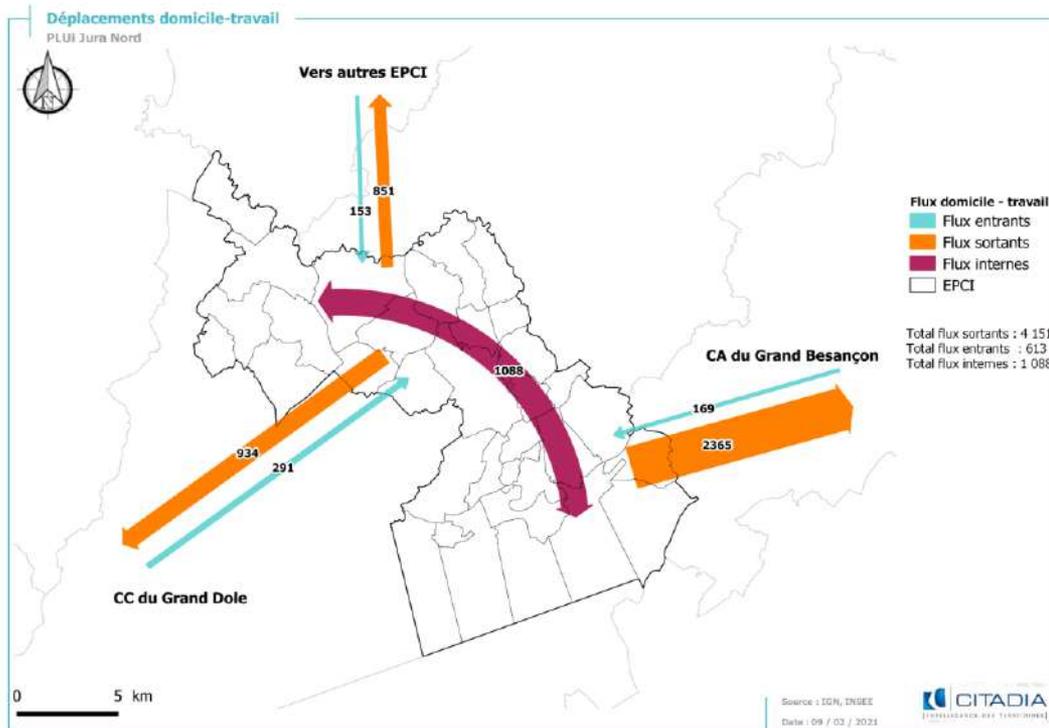
Méthodologie du relevé du stationnement

Le stationnement relevé est le stationnement public indiqué par un panneau de signalisation et/ou un marquage au sol.

Deux sources de données ont été utilisées :

- Les données envoyées par les communes suite au questionnaire qui leur ont été transmis ;
- Le relevé de terrain réalisé par Citadia Conseil (en cas d'absence de retour des communes).

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

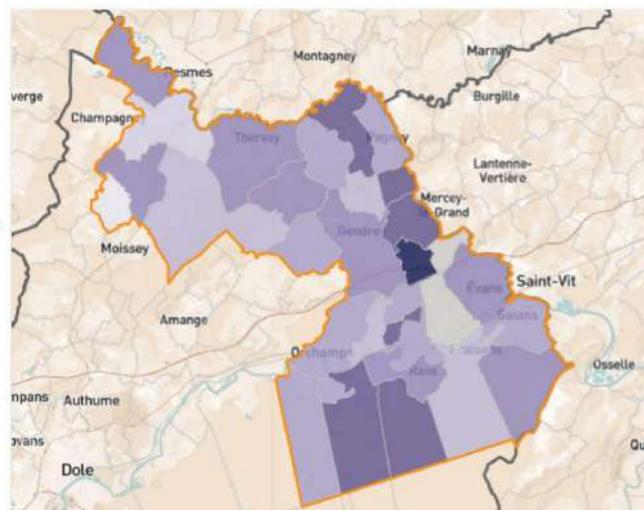


DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL AU BÉNÉFICE DU GRAND BESANÇON

Il faut noter une **dépendance marquée du Jura Nord** par rapport aux **pôles voisins** : la **CA de Besançon en premier lieu (60% des flux sortants)** et la **CC du Grand Dole en second**. Ce phénomène devrait prendre de l'ampleur puisque le nombre d'actifs occupés du territoire est en augmentation alors que le nombre d'emplois baisse entre 2009 et 2014.

Les **flux internes** représentent **moins d'un quart des déplacements domicile-travail** des actifs occupés. De plus, 18% des flux domicile-travail au départ de la Communauté de communes Jura Nord sont réalisés sur la commune de résidence.

Selon les données de l'ANCT, la distance moyenne entre le domicile et le travail s'élève en effet à **31 km** pour les actifs de la CC Jura Nord, ce qui est plus élevé que les autres territoires jurassiens :



EPCI	Distance moyenne entre le domicile et le travail (km)
CC Haut-Jura Saint-Claude	15,9
CA du Grand Dole	19,2
CC Champagnole Nozeroy Jura	19,4
CC Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura	20,0
CC Val de Gray	22,0
CC du Val Marnaysien	25,0
CC Jura Nord	31,0

TYPOLOGIE DES DÉPLACEMENTS

PLUi Jura Nord



Pôles de vie



Pôles secondaires



Villages



LA VOITURE INDIVIDUELLE AU CŒUR DES DÉPLACEMENTS

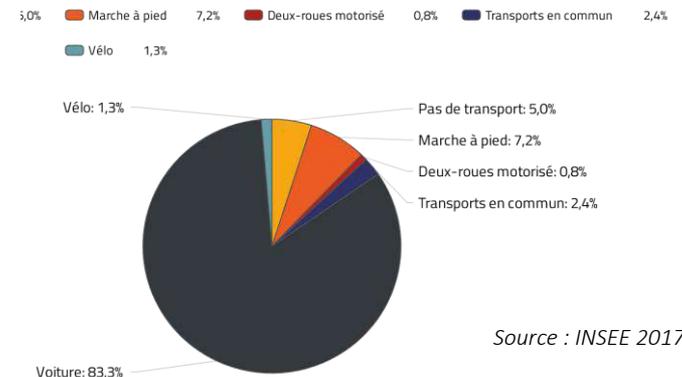
Les déplacements domicile-travail sont principalement réalisés en **voiture individuelle, 89% en 2017**. Les axes principaux sont marqués par le passage important de flux de voitures.

A noter que cette **dépendance est supérieure à celle observée à l'échelle du département** : + 6 points en 2017.

La **répartition modale des actifs varie entre les secteurs**. En effet, les communes les moins rurales, qui composent le secteur des **pôles de vie**, présentent le taux de **déplacement en voiture le moins élevé avec 86%**. Parallèlement, elles disposent du réseau de transports en commun le moins restreint : passage de lignes de bus du département et présence de 2 gares. A contrario, les pôles secondaires et les villages ont une part des déplacements domicile-travail réalisée en voiture individuelle supérieure à la moyenne du territoire du Jura Nord.

Les **autres modes de transports** sont **peu représentés** à l'échelle du territoire, hormis le transport ferroviaire dans la Vallée du Doubs. Cette situation s'explique par le caractère rural du Jura Nord et le développement restreint des alternatives à la voiture individuelle.

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2017

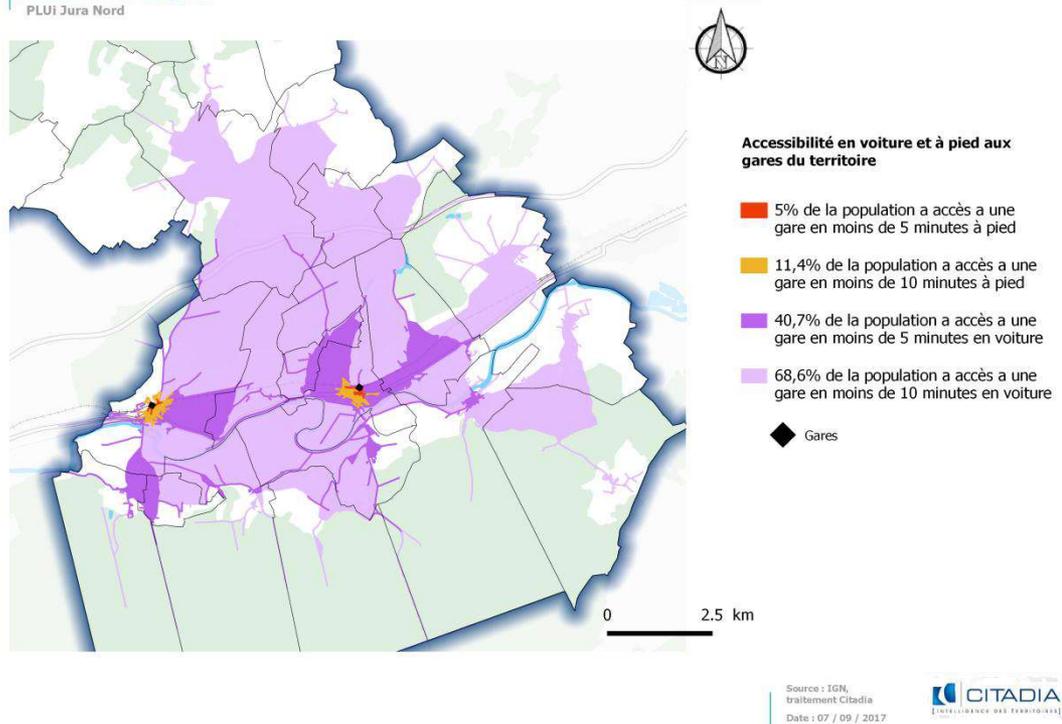


Source : INSEE 2017

Source : INSEE 2017

L'accessibilité aux gares

PLUi Jura Nord



■ UNE OFFRE FERROVIAIRE LIMITÉE

Le territoire se situe sur l'axe ferroviaire Besançon-Dole-Dijon. Il est desservi par deux gares situées à proximité l'une de l'autre au sud du territoire :

- La **gare de Ranchot** a accueilli **52 998 voyageurs en 2017**. Sa **fréquentation est en baisse** par rapport à 2014: 12 253 voyageurs en moins.
- La **gare d'Orchamps** a accueilli **44 978 voyageurs en 2019** soit 4 202 de moins qu'en 2014.

Les liaisons vers Dole sont réalisées en 10 minutes depuis Orchamps et 15 depuis Ranchot, ce qui est **plus rapide que la voiture individuelle**. Il est également possible de rejoindre Besançon en 20 minutes depuis Ranchot et en 25 minutes depuis Orchamps, ce qui permet de gagner environ 5 à 10 minutes par rapport à un trajet en voiture.

Malgré une réduction du cadencement, plusieurs allers-retours sont proposés le matin et le soir en heure de pointe aux alentours d'une liaison par heure. Un certain nombre de scolaires utilise le train pour se rendre à Dole. Il existe d'ailleurs une navette qui fait le lien entre les communes du territoire et les deux gares.

Le transport ferroviaire reste principalement utilisé pour rejoindre des gares offrant des possibilités de trajets nationaux (Dole, Besançon) visant des trajets plus ponctuels, de longue distance, pour le week-end, etc.

Il ne permet pas de constituer une véritable alternative à la voiture individuelle pour les trajets quotidiens comme pour se rendre au travail.

A noter également la proximité avec la gare de Saint-Vit qui permet de relier Dole en 15 minutes environ avec 4 trains le matin et 5 trains le soir et Besançon en 10 minutes avec 6 trains le matin et 5 trains le soir.

CC Jura Nord



LE RÉSEAU DE TRANSPORT DÉPARTEMENTAL

UN RÉSEAU DE BUS OUVERT À TOUS MAIS QUI RESTE PRINCIPALEMENT UTILISÉ PAR LES SCOLAIRES

Le réseau de transports du Conseil Départemental est ouvert à tous, plus seulement aux scolaires, depuis septembre 2009. Au 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe a transféré des départements aux régions l'organisation du transport routier de voyageurs.

Le réseau Jurago est devenu Mobigo Bourgogne-Franche-Comté au 1^{er} septembre 2018.

Les utilisateurs (hors scolaires) bénéficient de plusieurs formules avec un ticket unitaire à 1,50€.

Le territoire de Jura Nord est desservi par **plusieurs niveaux de lignes** :

- La ligne TER, majeure, **structurantes de relier Dôle**;
- Les lignes bus LR 311 et LR 310

Au regard de la **fréquence des lignes, la réduction voir l'absence de trajets le soir et le week-end, le réseau est peu performant** et n'incite donc pas les usagers d'autres moyens de transports à s'y reporter. Il est **principalement utilisé par les scolaires**, même si les trajets demeurent longs.

De plus, un **service de transport à la demande** permet aux personnes qui ne disposent pas de véhicule pour se déplacer de se rendre à Fraisans et Orchamps. Ce service fonctionne 2 jours par semaine sur deux créneaux horaires le mardi et un le jeudi.

Lignes routières régionales		
LR 301 Lons-le-Saunier - Dôle (Ligne express)	LR 311 Pesmes - Dôle	LR 320 Pully - Dôle
LR 302 Lons-le-Saunier - Dôle	LR 312 Mouchard - Arbois - Dôle	LR 321 Beaufort - Dôle
LR 303 Lons-le-Saunier - Bourg-en-Bresse (Ligne express)	LR 313 Salins-les-Bains - Champagnole	
LR 305 Saint-Claude - Mijoux	LR 314 Mouchard - Salins-les-Bains	
LR 306 Hauts-de-Bienne - Bois d'Amont	LR 315 Champagnole - Lons-le-Saunier	
LR 307 Saint-Claude - Lons-le-Saunier	LR 316 Arbois - Pully - Champagnole	
LR 308 Saint-Julien - Lons-le-Saunier	LR 317 Chausain - Lons-le-Saunier	
LR 309 Hauts-de-Bienne - Lons-le-Saunier	LR 318 Pierre-de-Bresse - Dôle	
LR 310 Pagny - Louvatange - Dôle	LR 319 Voiteur - Lons-le-Saunier	
		Axes ferroviaires
		Besançon - Dijon
		Besançon - Bourg-en-Bresse
		Dôle - Pontarlier / Saint-Claude
		Dijon - Bourg-en-Bresse

LES MOBILITÉS DURABLES



Absence de trottoir dans le bourg, Etrepigny
CP : Citadia Conseil



Largeur de trottoir restreinte, Thervay
CP : Citadia Conseil



Aménagement d'une zone tampon préservant le piéton, Romain - CP : Citadia Conseil



Aménagement piéton en entrée de bourg, Brans
CP : Citadia Conseil

DES AMÉNAGEMENTS PIÉTONS ENCORE LIMITÉS MAIS QUI TÉMOIGNENT D'UNE VOLONTÉ DE FACILITER LES TRAJECTOIRES DES USAGERS

L'aménagement des bourgs met en évidence la **prédominance des flux automobiles au dépend des modes doux** comme la marche à pied et le vélo. Les **trottoirs** sont souvent **peu larges** et parfois **même inexistants** ce qui crée des conditions d'insécurité pour les piétons qui sont d'autant plus amenés à utiliser la voiture pour les trajets de proximité. A noter que **certaines communes** ont mis en place des **aménagements qualitatifs** afin de développer la marche à pied au sein des bourgs comme en témoignent les entrées de bourgs de Romain et Brans.

DES INITIATIVES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Le **Département** met en œuvre une **politique incitative** en faveur du développement du covoiturage. **5 aires de covoiturage** ont été construites afin de développer cette pratique : à Fraisans, Gendrey, Ranchot, Dampierre et Rans.

De plus, une **offre multimodale** existe autour de la voie de chemin de fer avec la présence de **parkings pour voitures et vélos à proximité des haltes ferroviaires**.



Aire de covoiturage, Gendrey
CP : Citadia Conseil

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

LE SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU JURA

Le département du Jura, via le Conseil Départemental a compris très tôt la nécessité de développer le Haut Débit puis le Très Haut Débit grâce à une volonté politique de développer les Technologies de l'Information et de la Communication.

Le **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique** porté par le SIDEC avec le Conseil Départemental, datant de **2010**, mis à jour en 2019 a vocation à lancer une politique de travaux pour l'accès à tous au Très Haut Débit dans le Jura, sur une **vision à 10-15 ans**.

UN ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT LIMITÉ À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ET TRÈS HÉTÉROGÈNE À L'ÉCHELLE COMMUNALE

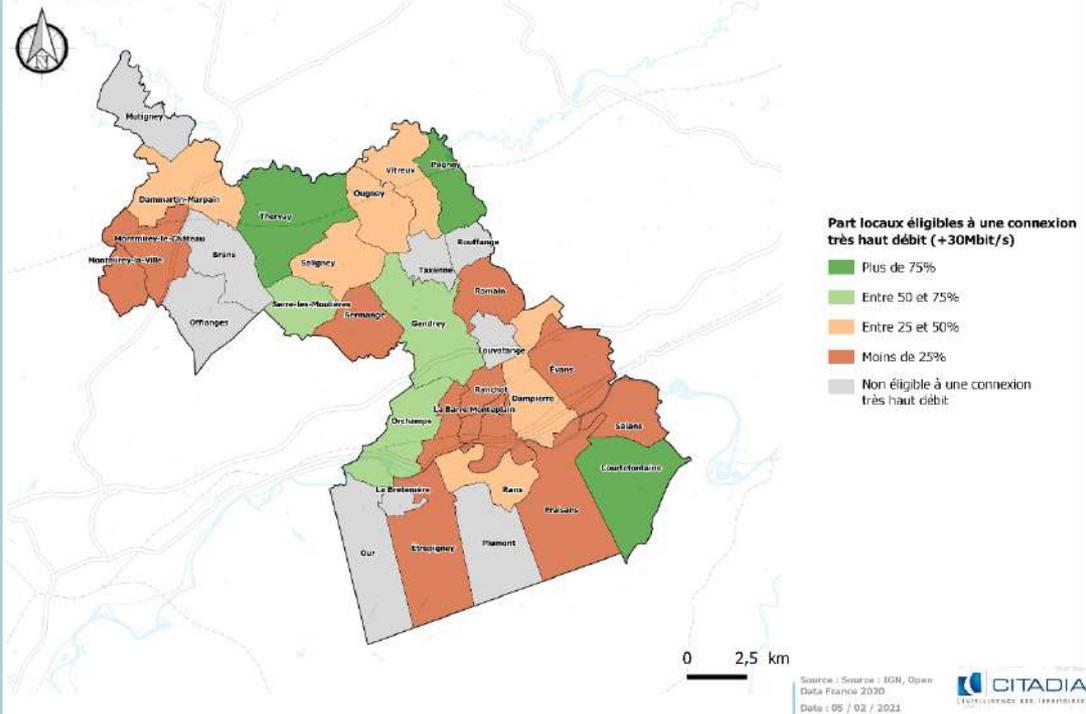
Trois communes sur quatre ne sont **pas éligibles au Très Haut Débit** ce qui témoigne du travail restant à mener sur le territoire du Jura Nord.

Cependant, **5 communes** présentent une **part des locaux éligibles au Très Haut Débit supérieure à 50%**. Ces communes appartiennent à l'ensemble de l'armature urbaine : pôles de vie, pôles secondaires et villages.

Les travaux d'installation de la fibre commencent dans toutes les communes du territoire (travaux prévus à partir du second trimestre 2022) et les dernières mises en service sont prévues pour le 1^{er} trimestre 2024.

L'accès au Très Haut Débit : part des locaux éligibles à une connexion internet très haut débit (+30Mbits/s)

PLUI Jura Nord



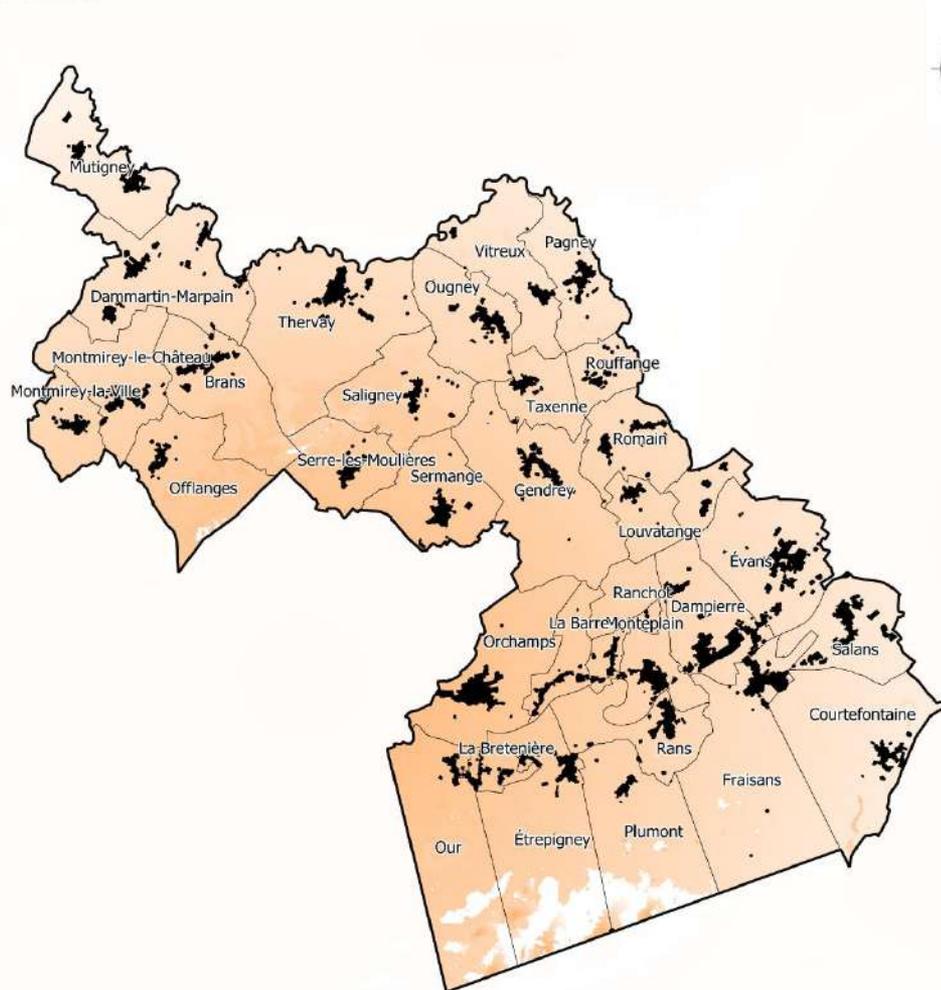
Définition

L'accès à **Internet** est considéré à « **très haut débit** » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Source : <http://francethd.fr/>

Couverture mobile 4G sur le territoire en 2020

PLUi Jura Nord



- Couverture 4g en 2020 des opérateurs : Bouygues, Free, Orange et SFR
- Enveloppe urbaine 2014

■ UNE COUVERTURE MOBILE 4G TRÈS SATISFAISANTE AU REGARD DU CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE

La majeure partie des espaces urbanisés des communes est couverte par le réseau mobile 4G ce qui est un atout pour le territoire du Jura.

Si le centre-ouest (Thervay, Saligney, Serre-les-Moulières, Sernange, Gendrey, Taxenne), ne bénéficiait pas de cette couverture en 2017, il se trouve aujourd'hui intégralement couvert. Seules quelques zones blanches subsistent au sud de la CCJN.

CONSTATS

DÉPLACEMENTS

- Une situation géographique favorable entre Dole et Besançon
- Une bonne accessibilité au réseau routier structurant grâce au passage de l'A36, la RD673 et la RD475
- Une accessibilité plus limitée pour le nord du territoire qui est moins proche des axes de circulation principaux
- Un flux de poids lourds important sur les grands axes et au sein de certains bourgs au réseau viaire inadapté à ce type de trafic
- Des déplacements domicile-travail dominés par la voiture individuelle (89% en 2017) qui participent à l'origine d'un trafic routier important
- Des migrations domicile-travail très importantes du fait de la dépendance du territoire en matière d'emplois vis-à-vis des agglomérations de Besançon et Dole
- 2 gares (Orchamps et Ranchot) situées au sud sur l'axe Besançon-Dole-Dijon délaissant le nord du territoire
- Un trafic ferroviaire limité qui ne constitue pas une alternative à la voiture pour les trajets du quotidien
- Un réseau de bus limité à celui de la Région largement utilisé par les scolaires mais peu performant pour ces derniers (trajets longs)
- Une absence de continuités piétonnes au sein et entre les bourgs mais des aménagements récents visant à sécuriser ces déplacements
- Une politique de développement du covoiturage grâce à l'aménagement d'aires dédiées

NUMÉRIQUE

- Un accès au Très Haut débit encore limité et très disparate sur le territoire malgré une politique volontariste du Département

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Beser
Levrault

EN

DÉPLACEMENTS

- Une réflexion sur la circulation des poids lourds au sein des centres bourgs ruraux
- La poursuite du développement d'alternatives à la voiture individuelle adaptées à un contexte rural où les déplacements du quotidien sont en partie réalisés vers l'extérieur du territoire : les pratiques de covoiturage, l'intermodalité autour des gares, la voiture électrique et les bornes de rechargement etc.
- La mise en place de parkings partagés dans les zones d'activités afin de réduire l'emprise du stationnement et de favoriser le covoiturage.
- L'optimisation du réseau de transport scolaire afin de faciliter le report vers ce moyen de transport
- La sécurisation des centres bourgs pour les déplacements piétons
- Une réflexion sur les circulations douces entre les pôles de vie

NUMÉRIQUE

- La poursuite du développement du Très Haut Débit afin de proposer une couverture numérique satisfaisante, notamment pour développer de nouvelles pratiques comme le télétravail, sur l'ensemble du territoire

3. Le tissu économique du territoire



Nom du secteur
Nombre d'emplois en 2017
Part des emplois au sein du PLUi
Différentiel entre 2012 et 2017

Source : INSEE 2012 et 2017

EVOLUTION

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levraut

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE

UN BASSIN D'EMPLOI AU RAYONNEMENT LIMITÉ INFLUENCÉ PAR LES PÔLES D'EMPLOIS VOISINS DE DOLE ET BESANÇON

Le bassin d'emploi du territoire reste limité du fait de sa **proximité avec les polarités économiques de Besançon et Dole**.

Le territoire présente une **baisse du nombre d'emplois** entre 2012 et 2017, soit **1 749 emplois en 2017** c'est-à-dire **349 de moins qu'en 2012**. Le **tissu économique** présente donc une certaine **fragilité**.

DES EMPLOIS CONCENTRÉS AU SEIN DES PÔLES DE VIE ET DES VILLAGES ...

Les **villages et les pôles de vie** représentent **89% des emplois** du territoire, même si leur nombre est en baisse depuis 2012. Les emplois sont principalement concentrés sur **les pôles de vie** qui représentent **49% des emplois, en 2017**. Proportionnellement, c'est ce secteur qui représente la **plus forte concentration d'emplois** : 49% des emplois répartis sur 4 communes alors que les villages concentrent 40% des emplois sur 26 communes. Les pôles de vie assurent leur rôle de polarité économique même s'ils accusent une baisse du nombre d'emplois entre 2012 et 2017.

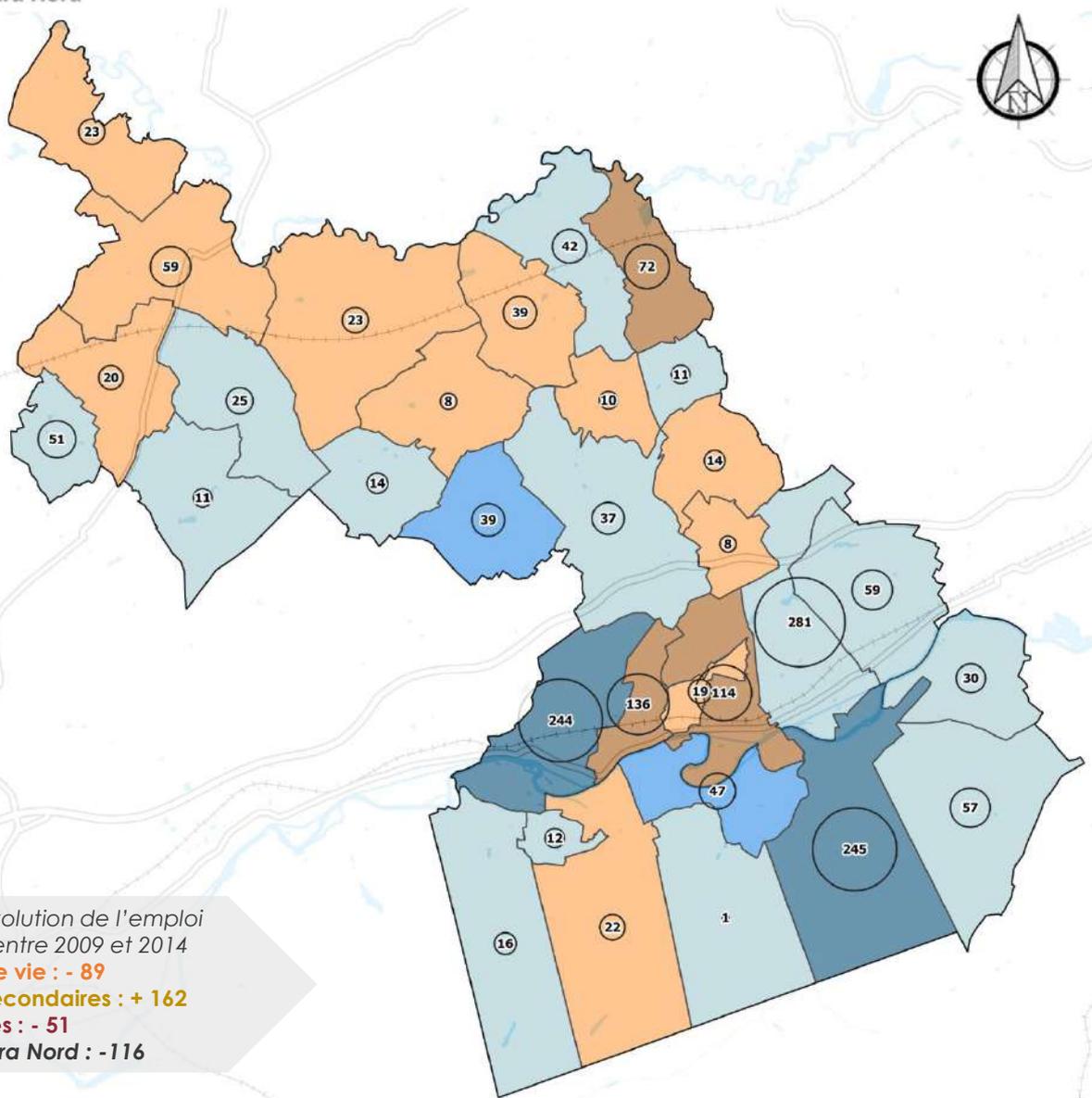
MAIS BAISSÉ DES EMPLOIS FLAGRANTES SUR CES 2 NIVEAUX D'ARMATURE

Si les villages et les pôles de vie concentrent 89% des emplois du territoire de Jura Nord, le nombre d'emplois du territoire est en nette diminution entre 2012 et 2017. Cette baisse se retrouve particulièrement sur les **villages et les pôles de vie** qui concentrent **88% des emplois perdus entre 2012 et 2017**.

Evolution du nombre d'emplois entre 2012 et 2017

PLUi Jura Nord

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
 Reçu en préfecture le 12/12/2024
 Publié le 
 ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



- Baisse du nombre d'emplois**
- Plus de 60 emplois
 - Entre 20 et 60 emplois
 - Moins de 20 emplois
- Augmentation du nombre d'emplois**
- Moins de 10 emplois
 - Plus de 10 emplois



Evolution de l'emploi entre 2009 et 2014

- Pôle de vie : - 89**
- Pôle secondaires : + 162**
- Villages : - 51**
- PLUi Jura Nord : -116**

Source : IGN, INSEE
 Date : 05 / 02 / 2021

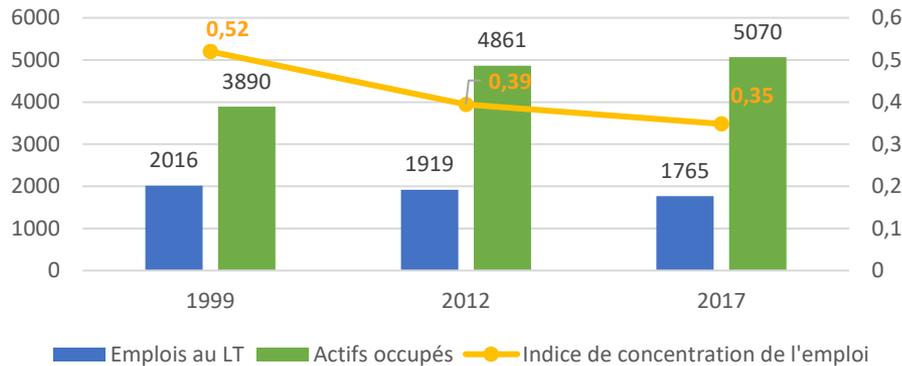


INDICE DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI

Définition

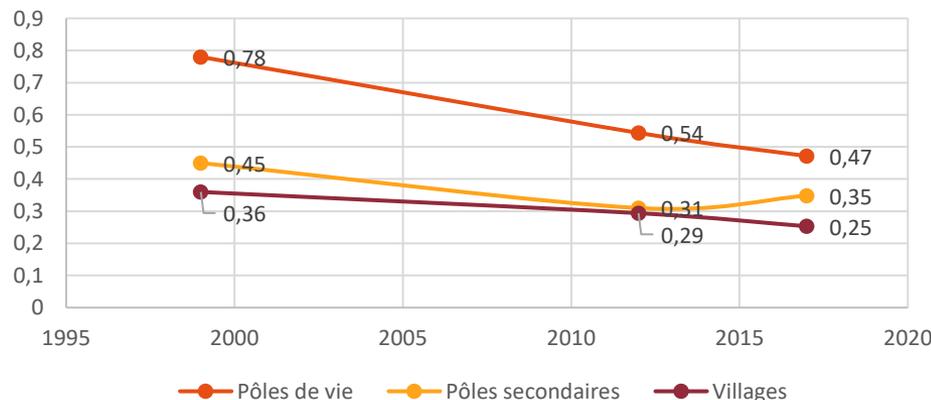
Indice de concentration d'emploi :
rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés

Evolution du nombre d'emplois, d'actifs occupés et de l'indice de concentration de l'emploi entre 1999 et 2017



Source : INSEE 1999 à 2017

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi par secteur entre 1999 et 2017



PLUi – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD

UN TERRITOIRE AU CARACTÈRE RÉSIDENTIEL

Le territoire se caractérise par un **nombre d'actifs occupés bien supérieur à celui des emplois**. En effet, il y a environ **1 emploi pour 3 actifs occupés**.

Cette **dynamique tend à se renforcer** puisque ces deux indicateurs suivent des tendances inverses. En effet, alors que le nombre d'emplois est en baisse depuis 1999, celui des actifs occupés est en constante hausse sur la même période. L'indice de concentration de l'emploi est donc en baisse sur l'ensemble du territoire même s'il reste **plus élevé sur les pôles de vie** qui concentrent le plus d'emplois par rapport au nombre d'actifs occupés.

Le caractère résidentiel du territoire, qui se renforce sur la période récente, s'explique par :

- Le **caractère rural du territoire** qui se caractérise par un dynamisme économique limité ;
- La **proximité de deux agglomérations**, Dole et Besançon, génératrices d'emplois, qui ne favorise pas l'implantation d'activité sur les territoires voisins mais qui permet d'accueillir de plus en plus d'actifs occupés qui viennent habiter sur des territoires proches. Ce phénomène est appelé **deserrement résidentiel**.

La dépendance avec les pôles d'emplois voisins augmente donc, ce qui soulève un enjeu de création d'emplois localement. Cela permettrait de limiter les flux domicile-travail des habitants du territoire, et ainsi de participer aux objectifs nationaux de décarbonation.

Indice de concentration d'emploi (2017)

Pays Graylois	0,89
Département du Jura	0,90

Indice de concentration de l'emploi en 2017

PLUi Jura Nord

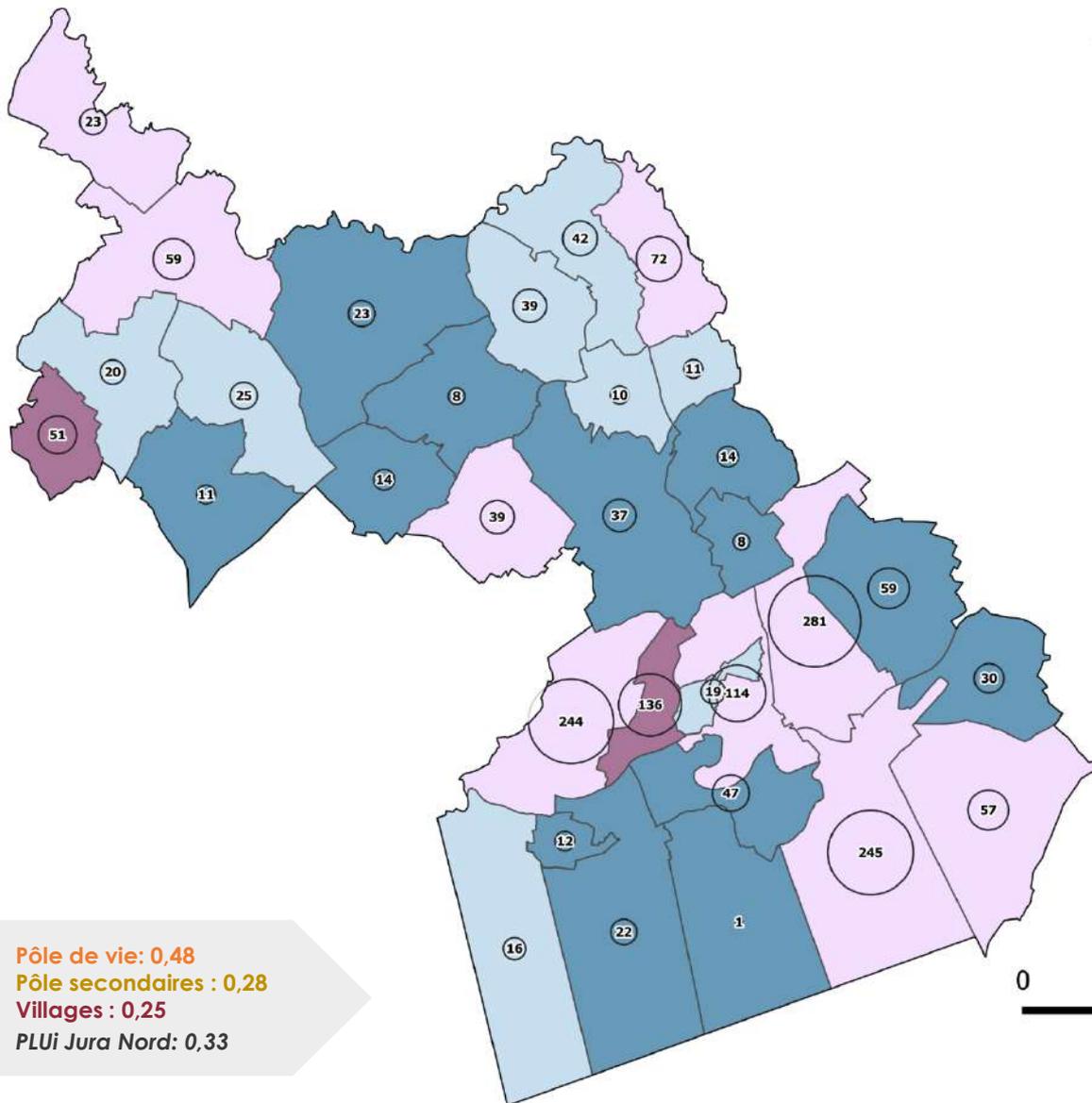
Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



Indice de concentration de l'emploi en 2017

Inférieur à la moyenne

0,02 - 0,20

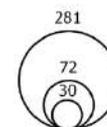
0,20 - 0,35

Supérieur à la moyenne

0,35 - 0,75

0,75 - 1,25

Moyenne Jura Nord : 0,35



Nombre d'emplois en 2017

Pôle de vie: 0,48
Pôle secondaires : 0,28
Villages : 0,25
PLUi Jura Nord: 0,33

0 2,5 km

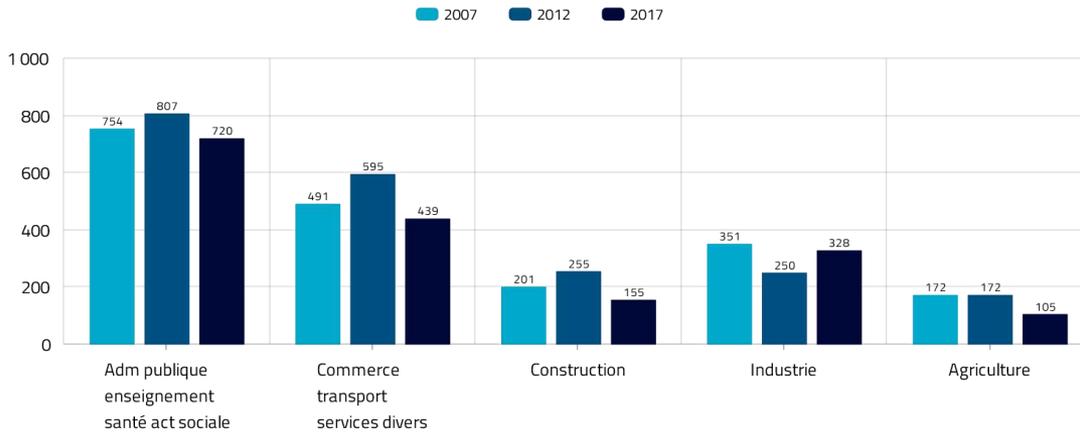
Source : IGN, INSEE

Date : 05 / 02 / 2021

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

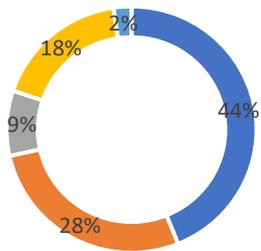
RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR TYPOLOGIE

Évolution des emplois au lieu de travail par secteur d'activité entre 2007 et 2017

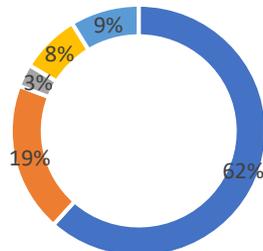


Source : INSEE 2007 à 2017

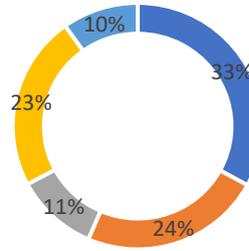
Pôles de vie



Pôles secondaires



Villages



- Adm publique enseignement santé act sociale
- Commerce transport services divers
- Construction
- Industrie
- Agriculture

Source : INSEE 2017

■ UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DOMINÉE PAR LE SECTEUR TERTIAIRE

Le **secteur tertiaire** représente **66% des emplois** du territoire, soit **1 point de moins par rapport à 2012**. Si le domaine des commerces, transports et services divers a connu une augmentation en 2012, celui de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale a quant à lui diminué. La part des emplois tertiaires est **beaucoup moins représentée au sein des villages (57%) qu'au sein des pôles de vie et des pôles secondaires (72%)**.

■ UN POIDS DE L'AGRICULTURE ENCORE PRÉSENT DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE

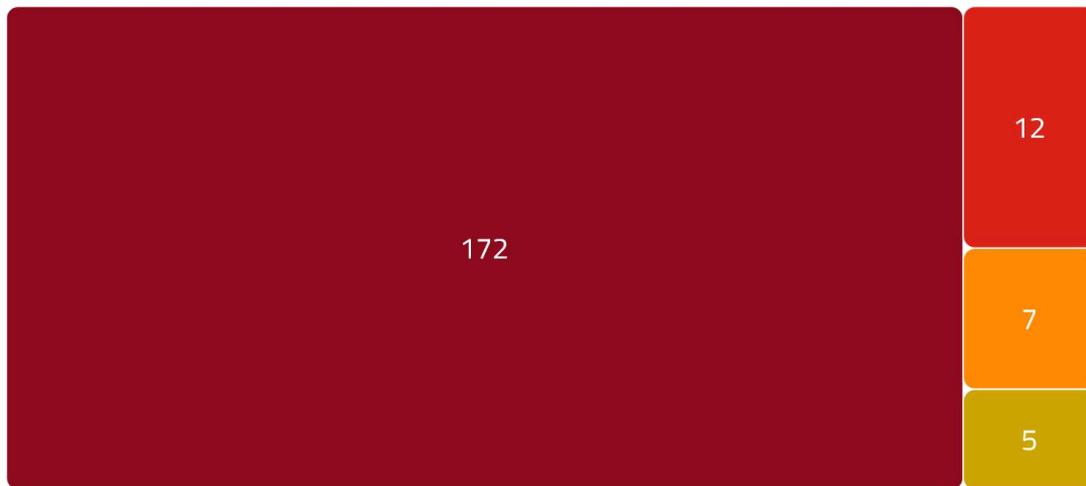
L'agriculture représente encore une part importante des emplois du territoire avec **6% en 2017** (en diminution depuis 2012) même si elle ne génère pas d'importantes retombées économiques. Elle est **1,5 fois supérieure à la moyenne du département** qui est de 4%. L'agriculture est **particulièrement représentée dans les pôles secondaires (9%) et dans les villages (10%)**. En revanche, au sein des pôles de vie, communes aux caractéristiques plus urbaines, l'agriculture ne représentent plus que 2% des emplois.

Définition

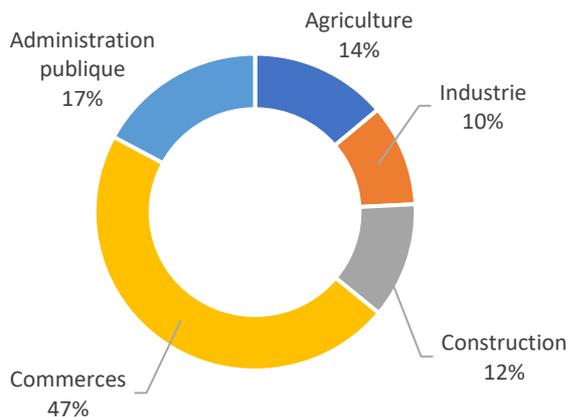
Secteur tertiaire : Ce secteur d'activités comprend les commerces, les transports, les services divers, l'administration publique, l'enseignement, le domaine de la santé et l'action sociale.

Répartition des établissements selon le nombre de salariés en 2015

1 à 9 salariés 10 à 19 salariés 20 à 49 salariés 50 salariés ou plus



Répartition des établissements selon le secteur d'activités



Source : INSEE 2014

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE

Berser
Levraut

STRUCTURATION DES ENTREPRISES

UN TISSU ENTREPRENEURIAL COMPOSÉ DE TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

Le territoire se caractérise par la **dominance des TPE** au sein du tissu économique : en effet, **98%** des entreprises en font partie dont 76% n'ont pas de salarié. Il n'y a donc que très peu d'entreprises de grande taille (3 entreprises de plus de 50 salariés).

DES ACTIVITÉS PRÉSENTIELLES TRÈS REPRÉSENTÉES

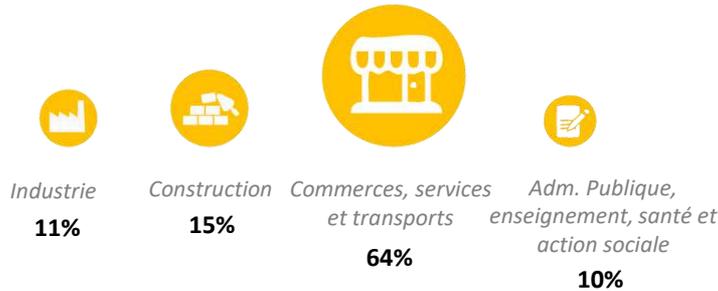
Le territoire du Jura Nord se caractérise par une part importante de **l'économie présenteielle (73% des emplois en 2014)** c'est-à-dire visant à satisfaire les besoins des personnes présentes dans la zone, résidents ou touristes. Ces emplois sont en grande partie issus du **domaine des commerces et services** qui représente une part importante des emplois du territoire. Ceci est également permis par le **poids de l'administration publique**.

A contrario, la **sphère productive est moins représentée** ce qui s'explique notamment par le **recul de l'industrie** (10% des établissements sur le territoire et à l'échelle du département) au niveau régional. De **nombreux établissements ont fermé** comme en témoigne les **friches industrielles** (comme le site de Téfal) présent sur le territoire. A contrario, le domaine de l'artisanat et notamment le secteur de la construction est relativement bien présent : 12% contre 10% pour le département du Jura en 2014.

Définition

TPE : Les Très Petites Entreprises sont composés de moins de 10 salariés.

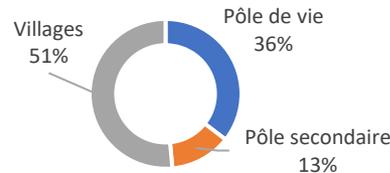
Secteurs d'activités des créations d'établissements (2009-2014)



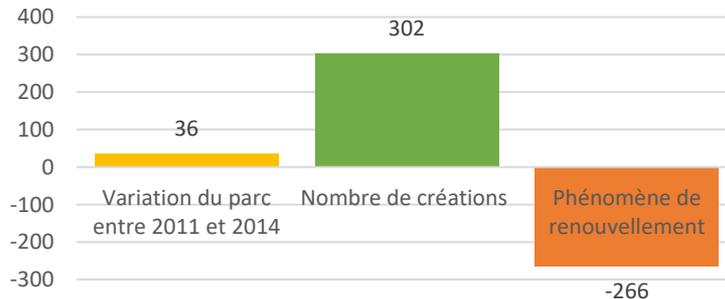
Répartition des créations d'établissements entre 2009 et 2014



415 entreprises
456 établissements
en 2014



Phénomène de renouvellement des entreprises entre 2011 et 2014



Source : INSEE 2009 à 2014

NB : Le régime d'auto-entrepreneur créé en 2009 explique le nombre élevé de création d'entreprises depuis cette période. Le secteur des services est particulièrement marqué par la présence d'auto-entrepreneurs.

DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES PORTÉES PAR LE SECTEUR DU COMMERCE ET DES SERVICES

Le **secteur du commerces et des services** concentre plus de la moitié des créations d'entreprises : **64% entre 2009 et 2014**. Ces créations témoignent de la dynamique à l'œuvre autour de l'économie résidentielle sur le territoire.

Ce sont les **villages** qui accueillent la **majorité des créations** d'entreprises (51% entre 2009 et 2014) ce qui s'explique par le poids de ces communes (26) et de leurs emplois sur l'ensemble du territoire (42%). Dans un deuxième temps, les pôles de vie représentent 36% des créations d'entreprises (pour 49% des emplois) ce qui met en avant leur dynamisme économique et leur rôle de polarité.

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE RÉEL D'ENTREPRISES LIMITÉE

Entre **2011 et 2014**, **302 entreprises** ont été **créées**. Pourtant, le **nombre d'entreprises n'a augmenté que de 36**, soit **415 entreprises en 2014**. Les 266 autres entreprises ont donc soit fait l'objet de fermeture soit de départ sur d'autres territoires. Même si les créations restent supérieures aux pertes, ce *turn over* révèle une **problématique de pérennisation des entreprises** sur le territoire.

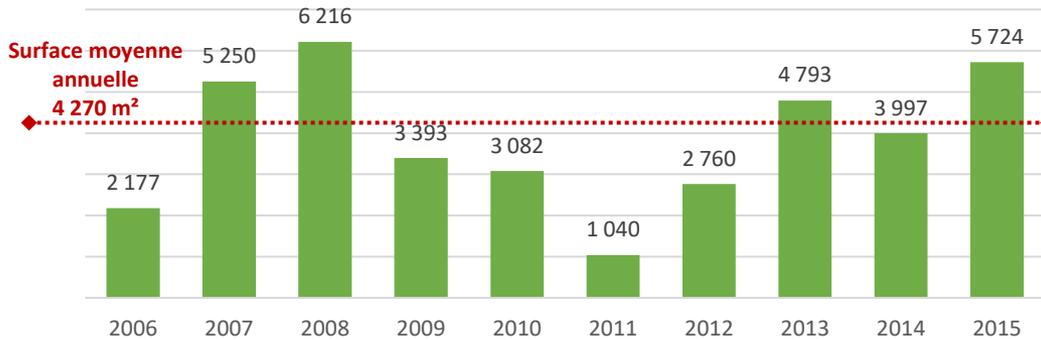
Définition

Les **entreprises** se définissent comme une unité organisationnelle de production de biens et services, alors que les **établissements** sont des unités de production géographiquement individualisées mais juridiquement dépendantes des entreprises.

Le **renouvellement des entreprises** constitue la différence entre la variation du nombre d'entreprises et le nombre de créations d'entreprises entre 2011 et 2014. Ce différentiel s'explique par la fermeture ou le départ d'entreprises sur cette période.

PRODUCTION DES LOCAUX D'ACTIVITÉS

Surface de locaux d'activités commencés entre 2006 et 2015 en m²



UNE PRODUCTION FLUCTUANTE SUR LES DIX DERNIÈRES ANNÉES PORTÉE PAR LES VILLAGES ET LES PÔLES DE VIE

La **production moyenne annuelle de locaux d'activités** entre 2006 et 2015 est de **4 270 m²**. Cependant, la production annuelle est variable selon les périodes. Si elle a été supérieure à 5 000 m² par an en 2007, 2008, 2013 et 2015, elle a été bien plus faible en 2006 et 2011.

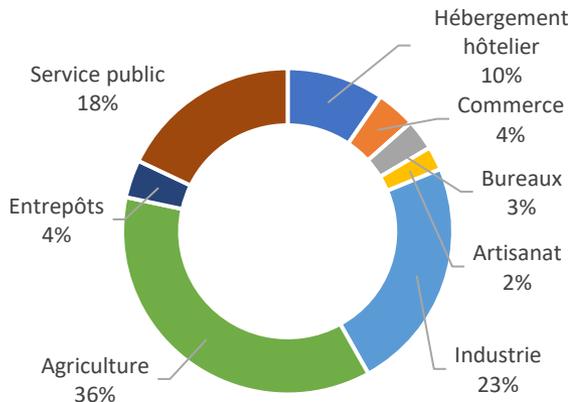
La dynamique de production est principalement portée par les **villages** à hauteur de **46%** sachant qu'ils représentent 26 communes sur les 33. Les **pôles de vie** représentent également **44%** des locaux d'activités commencés pour 4 communes ce qui met en évidence leur rôle de polarité sur le territoire.

La **production se relance depuis 2012**, ce qui peut témoigner d'une certaine attractivité. Cependant, aucune demande pour un projet de plus de 1 000m² n'a été déposée en CDAC sur cette période.

UN DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DANS DES DOMAINES VARIÉS

La production de locaux est essentiellement portée par l'**activité agricole (36%)** ce qui témoigne de l'importance de ce secteur pour l'activité du territoire. L'**industrie** représente le deuxième domaine d'activités le plus porteur avec **23%** des locaux commencés, puis le **service public** avec **18%**. Ces trois domaines d'activités représentent les trois quarts des locaux commencés du territoire entre 2006 et 2015.

Répartition des locaux commencés selon le type d'activités entre 2006 et 2015



Répartition de la surface des locaux d'activités commencés entre 2006 et 2015



Source : Sit@del, 2006-2015

Définition

La **Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)** est compétente pour examiner les demandes d'autorisations d'exploitation commerciale. L'ouverture d'une surface de vente supérieure à 1000 m² nécessite l'obtention préalable d'une autorisation administrative délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Zone industrielle « Les Perrières », Dampierre
CP : Citadia Conseil



Zone commerciale, Fraisans
CP : Citadia Conseil



Zone Artisanale Intercommunale, Ranchot
CP : Citadia Conseil



Relais routier, Evans
CP : Citadia Conseil



Garage automobile, Pagney
CP : Citadia Conseil

Les Parcs d'Activités Economiques du territoire restent peu développés ce qui témoigne d'un dynamisme économique limité par l'influence des pôles économiques de Dole et Besançon, situés à proximité.

■ UNE CONCENTRATION DES ACTIVITÉS LE LONG DE LA RD673

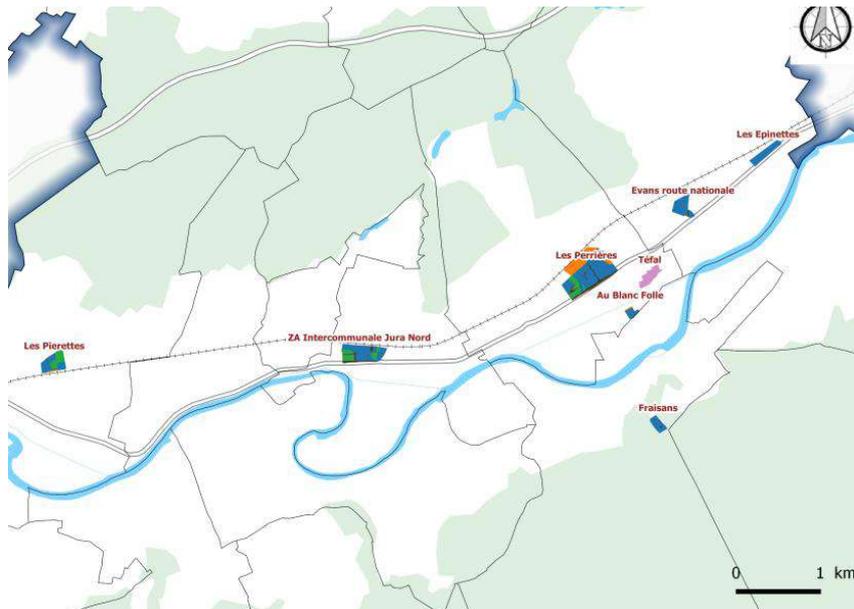
Plusieurs espaces d'activités sont localisés le long de la RD673. Cette axe très fréquenté (axe Besançon-Dole) donne de la visibilité aux entreprises qui y sont localisées.

Au global, le territoire compte environ 50 hectares de zones d'activités dont la zone des Perrières qui représente plus de 23 ha.

A noter l'existence de la zone commerciale de Fraisans, au sein du pôle de vie, rue de la Gare, qui se compose d'un supermarché, d'une station service, d'une pharmacie et d'un concessionnaire.

■ QUELQUES ACTIVITÉS LOCALISÉES DE MANIÈRE DIFFUSE

D'autres activités sont réparties de manière hétérogène sur le territoire. Ce sont généralement une ou deux entreprises maximum implantées en continuité ou au sein du tissu urbain.



■ PROPOSITION DE HIÉRARCHISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Le territoire se compose de **8 Parcs d'Activités Economiques**, sur une superficie de **51,26 ha**.

L'intégralité des parcs économiques de la CCJN se situe aujourd'hui le long de la RD673, sur les communes de Dampierre, Evans, Fraisans, Orchamps et Ranchot.

La commercialisation de toutes les zones est aujourd'hui terminée, mis à part le site des Perrières, qui ne comprend plus que 2 parcelles libres. Une forte demande de la part d'artisans locaux se fait aujourd'hui sentir pour développer leur activité.

PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Nom du Parc d'Activités Economiques	Etat de la commercialisation	Commune	Statut du Parc d'activités	Dominante activités	Superficie en ha	Haut débit internet	Distance au point d'accès de l'A36 en mins	Distance au point d'accès de la RD673 en mins	Distance au point d'accès à une gare TGV en mins
Les Perrières	En cours (<i>plus que deux parcelles libres</i>) = 4 248 m ²	Dampierre	Communautaire	industrielle	23,39	oui	10	1	27
Au Blanc Folle	Terminée	Dampierre	Communal	artisanale	1,24	non	10	1	27
Téfal	Terminée	Dampierre	Privée	Industrielle – locaux occupés par des entreprises	2,96	non	10	1	28
Les Epinettes	Terminée	Evans	Communal	mixte	3,1	oui	8	0	22
Évans route nationale	Terminée	Evans	Communal	mixte	3,86	non	9	0	28
Fraisans	Terminée	Fraisans	Communal	artisanale	1,97	oui	11	4	29
Les Pierrettes	Terminée	Orchamps	Communautaire	Artisanale et équipement public	5,39	oui	11	3	21
ZA Intercommunale Jura Nord	Terminée	Ranchot	Communautaire	mixte	9,35	oui	5	1	23

Source données brutes : Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté, 2016 ; retours CCJN 2021

LES FRICHES ECONOMIQUES

DU BÂTI ECONOMIQUE A RECONQUERIR

Le territoire compte environ 0,9 hectares de bâtiment en friche, qui constitue tout autant d'opportunités d'accueillir de nouvelles activités.

Les friches en Bourgogne Franche Comté, en 2018

Source : Fichiers fonciers du CEREMA, Conseil Régional Bourgogne Franche Comté 2018

Traitement et analyse : AER BFC Novembre 2020

	Section	Parcelle	Surface totale du bâtiment (m ²)	Surface en friche (m ²)	Ratio friche sur surface totale
Evans	ZE	60	1 981	1 363	0,69
Ranchot	AH	601	1 360	1 360	1,00
Pagney	ZI	136	1 200	1 200	1,00
Dampierre	ZC	149	908	908	1,00
Ougney	ZI	348	860	860	1,00
Fraisans	AB	61	855	585	0,68
Dammartin-Marpain	ZN	41	515	350	0,68
Rans	ZK	29	510	510	1,00
Ougney	ZI	56	500	500	1,00
Ranchot	AH	660	420	420	1,00
Courtefontaine	ZA	64	320	320	1,00
Pagney	ZI	103	258	258	1,00
Rans	ZE	3	250	250	1,00
Fraisans	ZC	91	40	40	1,00
Offlanges	ZC	61	30	30	1,00
Total			10 007	8 954	

SITES TOURISTIQUES



Forêt de Chaux, Our
CP : Citadia Conseil



Les Forges, Fraisans
CP : Citadia Conseil



Eurovélo 6, Ranchot
CP : Citadia Conseil



Château, Mutigney
CP : Citadia Conseil

LA FORET DE CHAUX, VECTEUR TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire se caractérise par une mixité entre grands espaces agricoles ouverts et espaces boisés.

La **forêt de Chaux** est un élément particulier et marquant du paysage du Jura Nord. Elle propose des ambiances agréables propices à la **balade sur les voies forestières et sentiers**.

Le **véloroute 6** qui relie Nantes à Budapest traverse le territoire d'est en ouest le **long du Doubs**.

UNE RICHESSE PATRIMONIALE DIVERSIFIÉE

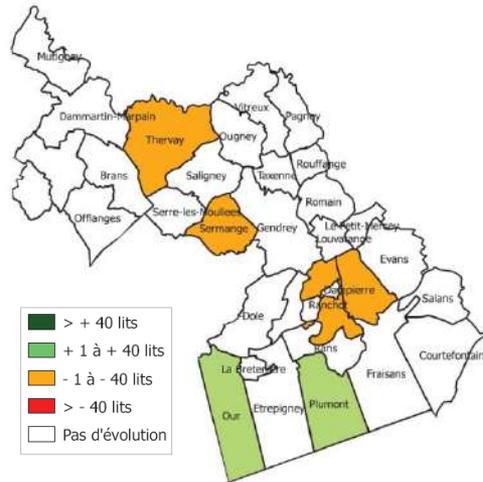
Le territoire dispose de **nombreux éléments de patrimoine** qui participent à l'attractivité touristique du Jura Nord : principalement des **châteaux, fontaines, lavoirs et monuments religieux**.

A noter également la présence d'un **patrimoine industriel fort** comme en témoigne le **site des Forges** qui participe activement à la vie culturelle du territoire. Plusieurs activités cohabitent :

- Un **musée** qui retrace le passé industriel de la commune, autour du travail des ouvriers et des maîtres de forge ;
- Un **espace culturel** à la programmation variée : diffusion de films, spectacles. L'association a pour but de développer les activités culturelles et de favoriser la découverte artistique.

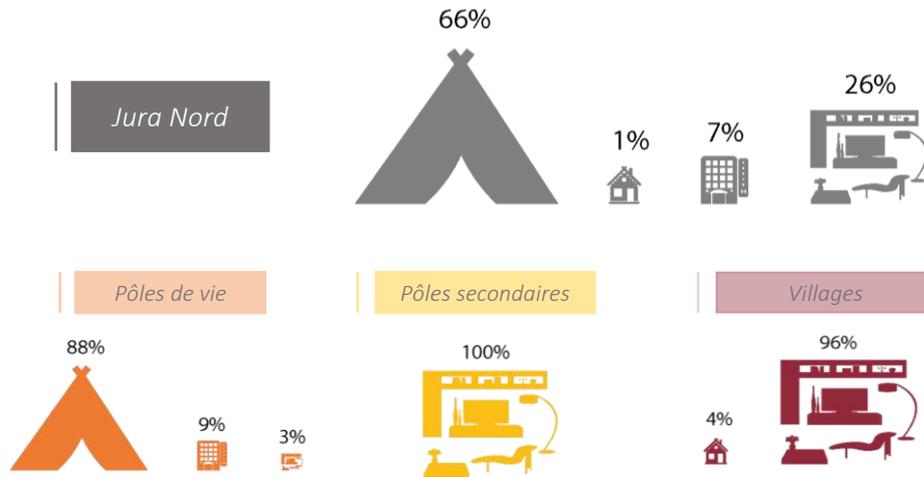
Le **Festival No Logo**, de musique Reggae, est un événement culturel à l'échelle du territoire qui a attiré **plus de 40 000 personnes** lors de sa dernière édition (2017).

CAPACITÉS



Evolution du nombre de lits touristiques entre 2008 et 2012

Source : Observatoire CDT



Source : Office du Tourisme du Jura, 2016



UN PARC D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES RELATIVEMENT STABLE

Le Jura concentre le plus de nuitées à l'échelle de la Franche Comté avec 7,1 millions de nuitées (marchandes et non-marchandes), en 2012.

Peu de communes ont connu une **évolution du nombre de lits touristiques** sur le territoire du Jura Nord.

L'**hébergement non marchand** est en **baisse** au sein du parc de logement d'environ 1 point entre 2009 et 2014 : **5,5% en 2014**.

UNE OFFRE TOURISTIQUE GLOBALEMENT FAIBLE CARACTÉRISÉE PAR L'HÉBERGEMENT DE PLEIN AIR

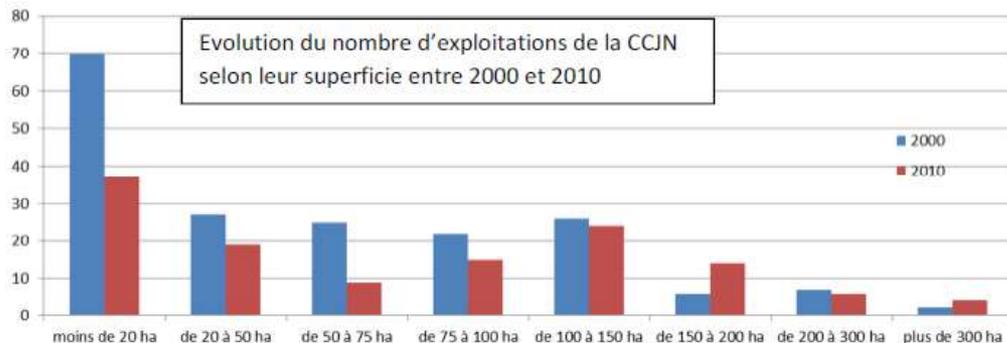
Le département du Jura se caractérise par une forte représentation de l'hébergement de plein air : 58,5% en 2012. Cette tendance est bien représentée à l'échelle du Jura Nord puisque **66% de l'hébergement** est constitué par les **campings**. Cette dynamique s'explique par le caractère rural et le patrimoine paysager du territoire.

La distribution de l'hébergement touristique présente de **grandes disparités à l'échelle des secteurs**. Les **pôles de vie** concentrent la **totalité des campings** où ces derniers représentent **88% de l'offre**.

Alors que les **meublés** représentent la quasi-totalité de l'offre existante sur les **pôles secondaires (100%)** et les **villages (96%)**.

Seul un hôtel existe sur la commune de Ranchot.

Par ailleurs, les chambres d'hôtes pèsent peu à l'échelle du territoire (en nombre de lits touristiques).



Source : Diagnostic Agricole – Chambre d'Agriculture 39



Paysage agricole dans le secteur de Gendrey

Source : Diagnostic Agricole – Chambre d'Agriculture 39

■ ETAT DES LIEUX DE L'ACTIVITE AGRICOLE

La Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) s'étend sur 26 407 ha, dont **11 533 ha** constituaient la surface agricole utile en 2000, soit 43,7 %.

Le secteur comptait **128 exploitations en 2010**, contre 185 en 2000, soit une diminution de 30,8%, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale : - 26 %. 87 sont de taille « moyenne ou grande ». 24 exploitations dépassent les 150 ha tandis que la superficie moyenne est de 87 ha. En 2000, la superficie moyenne toutes exploitations confondues était de 62,4 ha.

La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne donc d'une augmentation de leur superficie moyenne.

Le nombre d'exploitations agricoles d'élevage et de polyculture-élevage subit une baisse marquée entre 2000 et 2010, respectivement -39% et - 37%. En revanche, les exploitations de grandes cultures sont en légère augmentation (+ 12 %) sur la même période, indiquant un **changement d'orientation récent de certaines exploitations.**

L'ensemble du territoire est concerné par (source : INAO) :

- 2 AOP fromagères : Comté, Morbier
- 2 IGP fromagères : Emmental Français et Gruyère,
- 3 IGP Porcs de Franche Comté et Saucisse de Morteau,
- 9 IGP sur vins et crémants de Franche Comté.



Séparation du territoire de la CCJN en trois sous-régions

Source : Diagnostic Agricole – Chambre d'Agriculture 39

■ UN TERRITOIRE HÉTÉROGÈNE D'UN POINT DE VUE AGRICOLE

Le territoire étudié s'étend en forme de croissant entre la périphérie de Dole et la limite nord du département du Jura ; il s'étage à des altitudes allant de 186 m à Mutigney, à 389 m à Serre-les-Moulières dans le Massif de la Serre. Constitué d'une **seule région agricole, dénommée « Plaine Doloise »**, ce territoire s'avère en réalité hétérogène et recoupe diverses dynamiques agricoles. Trois sous-territoires ont été identifiés :

- Deux territoires de vallées : **vallée du Doubs** au sud, **vallée de l'Ognon** au nord ;
- séparés par une région intermédiaire « **région des collines** », au relief plus marqué.

En vallée du Doubs les terres sont souvent inondables mais de bonne qualité agronomique, bien adaptées à la **culture de maïs**. Toutefois, ce territoire est perçu comme moins dynamique d'un point de vue agricole, que les autres secteurs de la CCJN. La superficie moyenne des exploitations s'élève à 89 ha, à mettre en lien avec une forte proportion d'exploitations individuelles.

La vallée de l'Ognon concentre plutôt les activités **d'élevage et de polyculture élevage**. Le parcellaire, remembré lors du passage de la LGV, peut comporter des unités de superficie importante. La superficie moyenne des exploitations est de 179 ha, à mettre en lien avec une forte proportion d'exploitations sous forme sociétaire, majoritairement des GAEC pouvant compter jusqu'à 3 ou 4 associés .

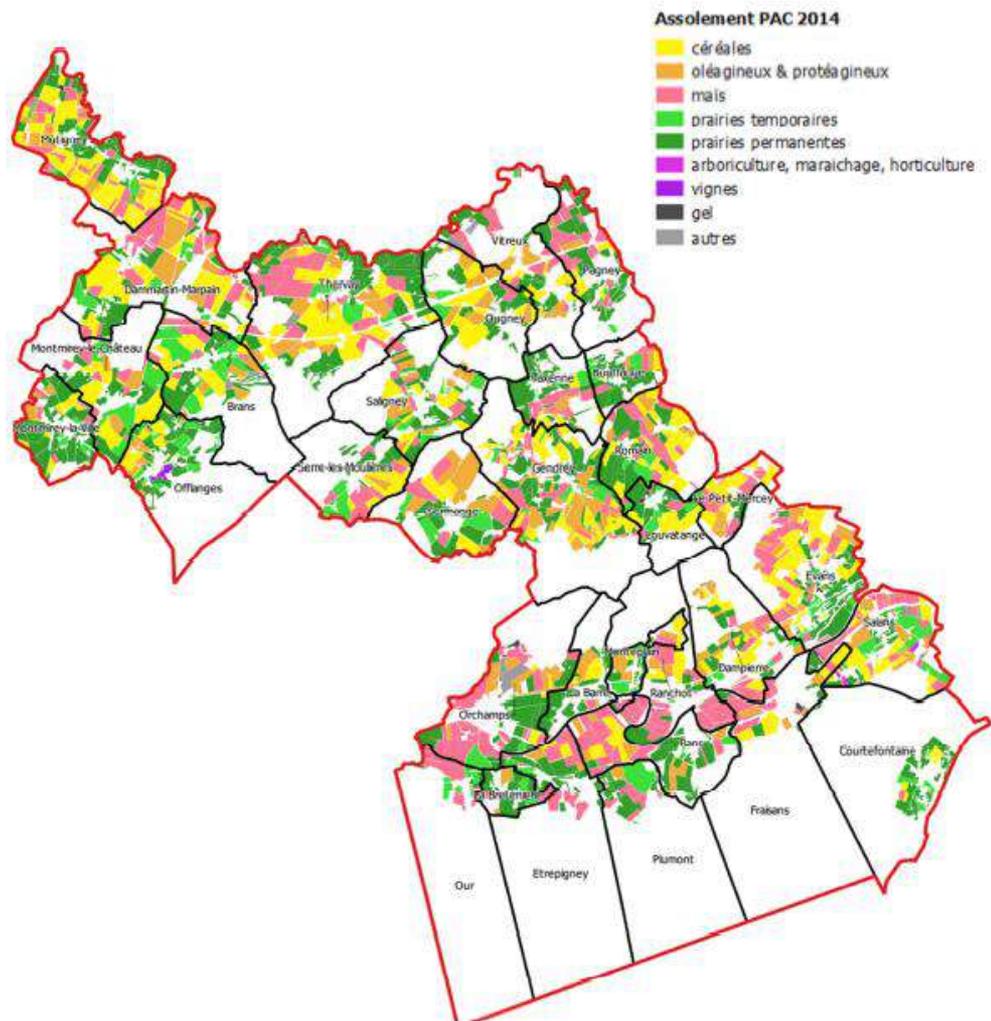
La région des collines est marquée par son relief et ses terres hétérogènes, là encore bien valorisées par les **activités de polyculture-élevage**. Ce secteur fait preuve localement d'un bon dynamisme, et est le siège de plusieurs activités agricoles de diversification (maraîchage, viticulture, élevage ovin, porcine, héliiculture). La superficie moyenne des exploitations est de 110 ha, avec un bon équilibre entre exploitations individuelles et sous forme sociétaire



Vaches laitières – secteur de Louvatange

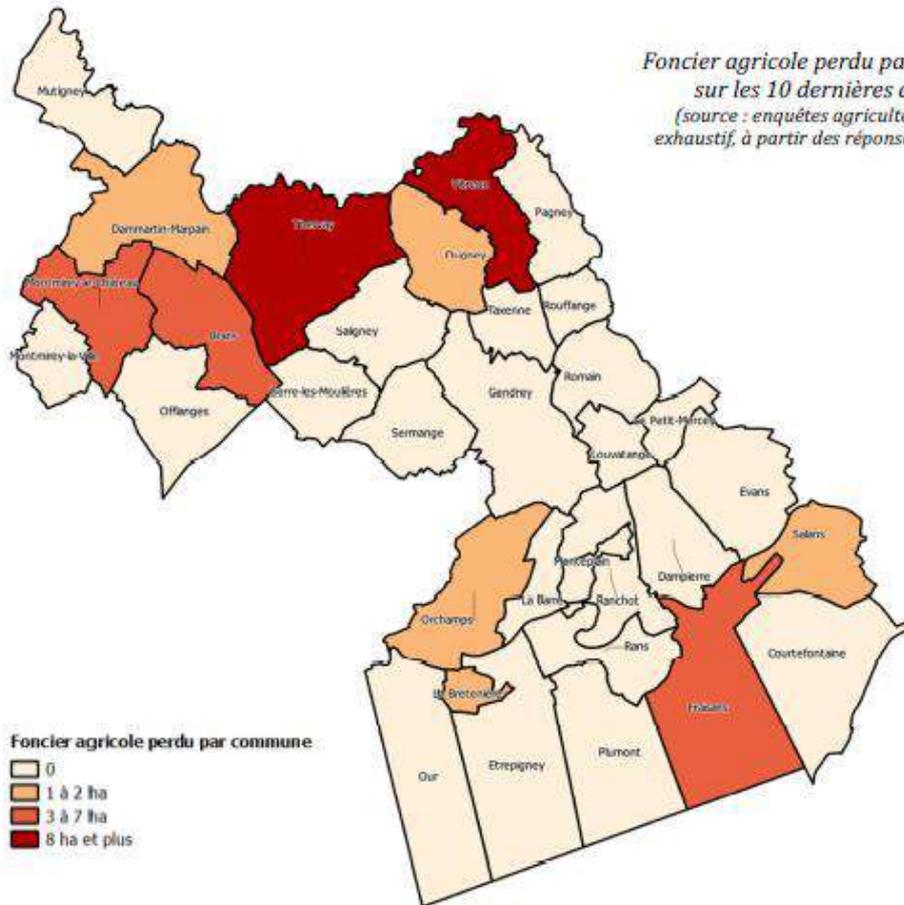


Maïs en vallée du Doubs



Source : Diagnostic Agricole – Chambre d'Agriculture 39

Foncier agricole perdu par commune
sur les 10 dernières années
(source : enquêtes agriculteurs – non
exhaustif, à partir des réponses obtenues)



Source : Diagnostic Agricole – Chambre d'Agriculture 39

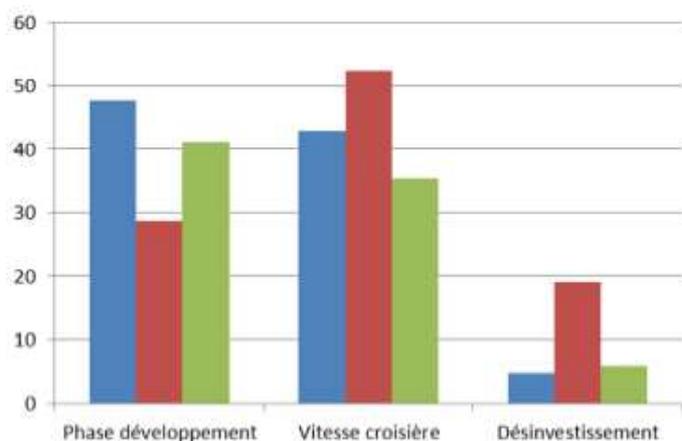
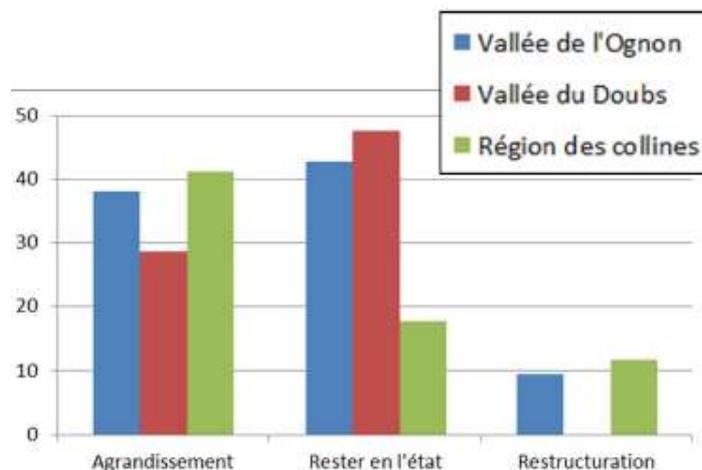
■ CONTRAINTES ET PROBLÉMATIQUES DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

18 exploitations sur les 59 ayant répondu à l'enquête ont déclaré **avoir perdu du foncier au cours des 10 dernières années**, soit 31%. Pour 8 d'entre elles, cette perte de foncier est liée au passage de la LGV dans la partie nord du territoire ; pour les autres elle est essentiellement en lien avec des projets d'urbanisation (construction de maisons individuelles ou lotissements). Ces pertes de foncier représentent au total près de 57 ha sur le territoire.

Toutefois, de manière plus générale, **seules 5 exploitations évoquent la pression foncière comme une problématique rencontrée dans leur activité**, cette pression pouvant être due à l'artificialisation, mais aussi aux autres agriculteurs.

Les **difficultés de circulation** concernent 10 exploitants sur les 59 ayant répondu à l'enquête. Les agriculteurs pointent certains aménagements réalisés par les collectivités (ralentisseurs, rétrécissements de route, chicanes...) qui gênent la circulation des engins agricoles, mais aussi des restrictions de circulation (tonnage limité sur certaines routes, sens uniques).

Les **difficultés de voisinage** sont mentionnées par plusieurs agriculteurs (9 sur les 59 ayant répondu à l'enquête). Il s'agit majoritairement de difficultés et d'incompréhension mutuelle avec les riverains, surtout générées par les activités d'élevage (nuisances sonores et olfactives, salissement des routes, circulation du bétail sur les routes...), mais également par l'usage de produits phytosanitaires, et probablement amplifiées avec l'arrivée de nouveaux habitants « non originaires de la campagne ». Les habitants ont tendance à avoir une image idéalisée de l'agriculture, et à « rejeter l'agriculture de production ».



*Dynamique des exploitations selon les sous-régions du territoire
(en % des exploitations ayant répondu à l'enquête)*

■ QUELLES PERSPECTIVES POUR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ?

L'agriculture du territoire doit aujourd'hui faire face à des difficultés déjà bien présentes, ou qui se dessinent :

- **Difficultés économiques** tout d'abord, dans la mesure où les principales productions du secteur (céréales, lait standard et viande) sont toutes plus ou moins en crise ;
- **Incertitudes climatiques** ensuite quels seront les impacts sur les cultures, sur la conduite des élevages, sur la gestion de l'eau et surtout à quelle vitesse se manifesteront ces changements ?
- **Contraintes environnementales**, enfin, dont les agriculteurs locaux semblent toutefois avoir pris la mesure comme en témoignent leur adaptation au contexte inondable, l'engagement dans des mesures agro-environnementales, la pratique de techniques culturales simplifiées préservant les sols...

Face à cela, une optimisation des exploitations sera nécessaire, au-delà de ce qui a déjà pu être réalisé :

- Possibilité d'agrandissement visant à produire plus avec des **économies d'échelle** ;
- Recherche de **plus forte valeur ajoutée sur les productions elles-mêmes** et sur la commercialisation, souvent associée à de la transformation à la ferme et de la vente directe ;
- De manière générale, pour être plus résistantes et résilientes, les exploitations seront amenées à **rechercher plus d'autonomie et à réduire leurs charges**. Cela peut aussi passer par des évolutions de pratiques : la proportion d'agriculteurs aujourd'hui en **agriculture biologique**, ou en cours de conversion, est supérieure à la moyenne constatée dans d'autres secteurs de plaine du département, créant une émulation local

CONSTATS

EMPLOIS ET ENTREPRISES

- Un bassin d'emploi limité qui s'inscrit dans un contexte concurrentiel entre les agglomérations de Besançon et de Dole
- Une baisse du nombre d'emplois qui traduit une difficulté de pérennisation des activités sur le territoire
- Une augmentation du nombre d'emplois uniquement au sein des pôles secondaires qui reste limité au vu du poids du tissu économique de ce secteur
- Des emplois concentrés sur les pôles de vie (49%)
- Un territoire résidentiel avec un nombre d'actifs occupés bien supérieur à celui des emplois
- Un indice de concentration de l'emploi en diminution : augmentation du nombre d'actifs occupés et baisse du nombre d'emplois
- Un desserrement résidentiel des agglomérations de Besançon et de Dole sur le territoire
- Une activité économique dominée par le secteur tertiaire et les emplois présents
- Une production de locaux d'activités portée par le secteur agricole, l'industrie et le service public

ZONES D'ACTIVITÉS

- Des zones d'activités principalement localisées le long de la RD673
- Des disponibilités au sein des zones existantes
- Un projet d'extension de la zone d'activités Les Perrières à Dampierre
- La fermeture de l'entreprise Tefal à Fraisans
- Quelques activités réparties sans logique d'implantation sur le reste du territoire

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Besançon
Levrault

EN
NATURE

EMPLOIS

- Le développement des emplois non délocalisables, afin de ne pas devenir un territoire dortoir soumis à l'influence des agglomérations voisines
- Une réflexion sur la localisation des emplois afin d'assurer une répartition équilibrée des activités
- Une réflexion sur le regroupement des surfaces dédiées à des activités économiques complémentaires
- L'appui sur les ressources locales afin d'engager les acteurs économiques dans une dynamique globale de créations d'entreprises notamment dans le domaine de l'économie circulaire de proximité
- Le développement de l'artisanat comme une retombée économique pour le territoire

ZONES D'ACTIVITÉS

- Le renforcement du rôle de vitrine des activités situées le long de la RD673
- Une réflexion sur les disponibilités foncières au sein des zones d'activités existantes afin de déterminer les possibilités d'implantations de nouvelles activités
- Une réflexion sur la nécessité d'accueillir de nouvelles activités en dehors des zones existantes et en conséquence sur leur localisation
- La reconversion de l'ancien site de l'entreprise Tefal qui représente un secteur potentiel pour l'accueil d'activités
- La mutualisation des parkings entre plusieurs entreprises afin de libérer de l'espace et de favoriser le covoiturage

CONSTATS

TOURISME

- Un patrimoine naturel et architectural support de l'attractivité touristique du territoire
- Une capacité en hébergement touristique limitée, dont le développement est contraint par l'offre existante à Besançon et Dole
- Des hébergements touristiques représentés par les campings

AGRICULTURE

- Un changement d'orientation de certaines productions : baisse marquée des exploitations d'élevage et de polyculture-élevage et hausse des exploitations de grandes cultures entre 2000 et 2010 ;
- Une diminution du nombre d'exploitations accompagnée d'une augmentation de leur superficie moyenne ;
- Un territoire de la Plaine Doloise recoupant diverses dynamiques agricoles cloisonnées par des réalités physiques (cours d'eau, relief, massifs boisés) et par des voies de communication majeures (voie ferrée, RD 673, A36, LGV) ;
- Une taille moyenne des exploitations de 87 ha et 128 exploitations en 2010 selon le Recensement Général Agricole
- Une activité agricole répartie de manière homogène, avec toutefois un dynamisme moindre au niveau de la frange Sud et du secteur de Saligney à Pagny ;
- Une grande diversité d'occupation des sols, avec la polyculture-élevage comme modèle dominant, en lien avec la qualité agronomique des sols plus faible que dans d'autres secteurs du département.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Bessey
Levraut

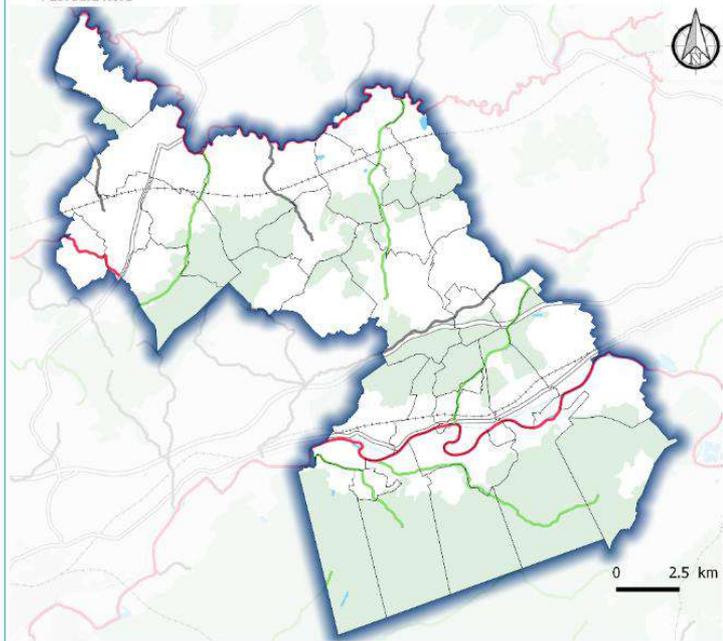
EN

TOURISME

- Une identité touristique à qualifier pour que le territoire tire profit de ses potentialités (naturelles, paysagères, architecturales) afin de renforcer son attractivité
- La diversification de l'hébergement touristique
- La mise en réseau des lieux touristiques du territoire en intégrant l'office de tourisme à la démarche

AGRICULTURE

- Des initiatives de diversification facilitées par la proximité de Dole, Besançon et Dijon ;
- Traitement des interfaces entre zones habitées et parcellaire agricole ;
- Une proportion significative (45%) d'exploitants projetant de construire de nouveaux bâtiments ou d'en agrandir (installation d'une nouvelle personne sur l'exploitation, développement d'une nouvelle activité, délocalisation de l'activité, modernisation des installations) ;
- Changement de destination de certains bâtiments agricoles enclavés en cœur de village ;
- Optimisation des productions pour faire face aux incertitudes économiques ;
- Développement des énergies renouvelables sur les exploitations (méthanisation, photovoltaïque).



Un mauvais état chimique des cours d'eau principaux

- Bon état
- Mauvais état
- Absence de donnée

Source : ICR, Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Date : 11 / 09 / 2017



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



QUALITÉ DES COURS D'EAU

■ ETAT CHIMIQUE DES PRINCIPAUX COURS D'EAU

Le Doubs présente un report d'atteinte de bon état chimique pour 2033.

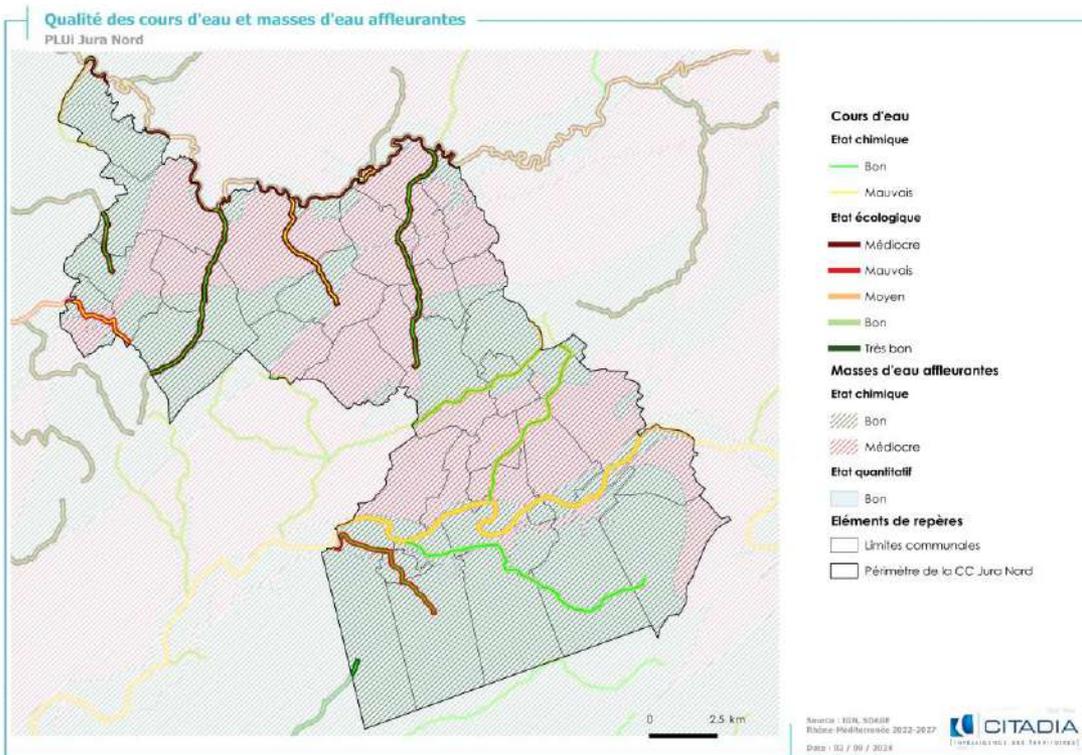
Ce mauvais état est lié à sa proximité avec les infrastructures routières notamment la D673, à l'usage de pesticides dans un territoire où l'agriculture a une importance très forte, à la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques. L'assainissement et les industries sont également des sources de pollution de l'eau.

Les autres cours d'eau pris en compte dans le SDAGE RM 2022-2027 révèlent des bons états chimiques atteints en 2015, c'est le cas de l'Ognon mais aussi de l'Arne et de la Vèze, dont la dynamique hydrographique est structurante pour le territoire.

Le réseau des Doulonnes bénéficie lui aussi d'un bon état chimique renforçant ainsi son intérêt écologique et l'importance de la préservation de ses écosystèmes et de sa biodiversité.

Cours d'eau	Objectif d'état chimique	Échéance (avec ubiquiste)
L'Ognon en basse vallée FRDR656	Bon état	2015
Le Doubs (de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey) FRDR625	Bon état	2033
Les Doulonnes FRDR10985	Bon état	2015
La Grabusse FRDR10524	Bon état	2015
L'Arne FRDR10702	Bon état	2015
Bief de nilieu FRDR11402	Bon état	2015
Le Gravellon FRDR10550	Bon état	2015
La Vèze FRDR11150	Bon état	2015
La Vèze de Brans FRDR12067	Bon état	2015

QUALITÉ DES COURS D'EAU

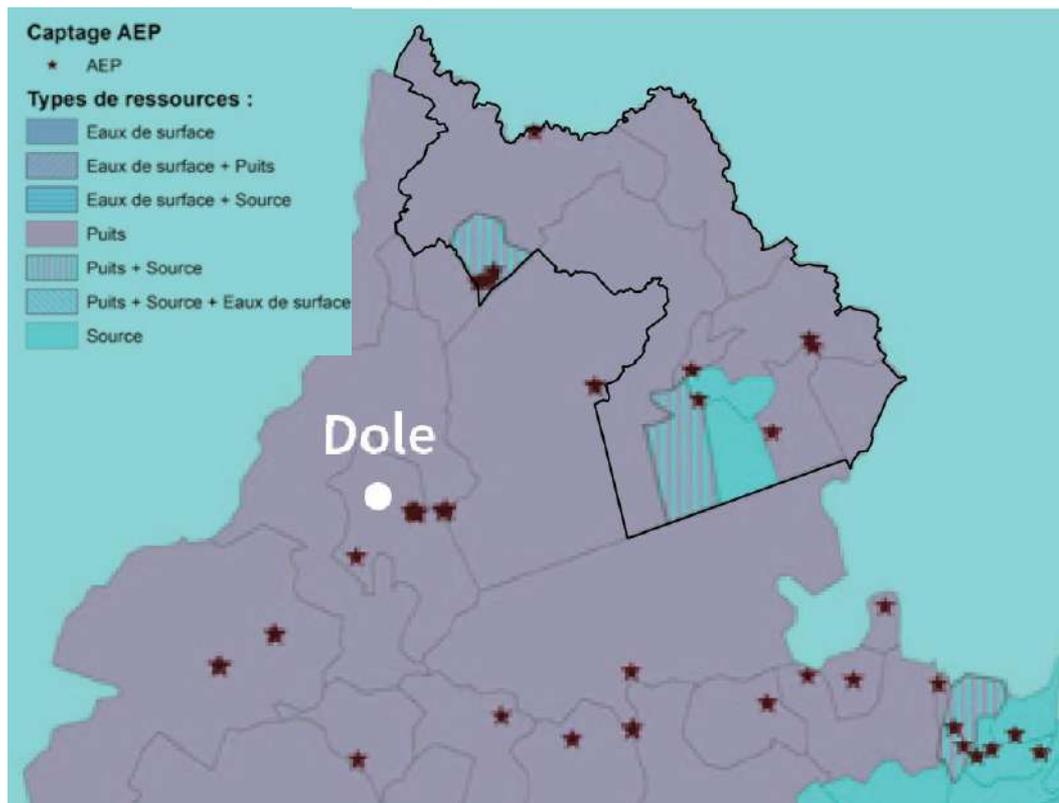


■ ETAT ECOLOGIQUE DES PRINCIPAUX COURS D'EAU

Les données de l'Agence de l'Eau font ressortir un état écologique des cours d'eau mauvais et médiocre sur la partie nord du territoire de la CCJN (la Vèze, le Gravellon, le Ruisseau de la Brizottes).

Au sud, l'état écologique des principaux cours d'eau se révèle bon sur la Doulonne, mais à nouveau moyen pour le Doubs, la Grabusse ou encore l'Arne.

DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES



Source : Rapport SDEP 2015, DDT39

■ RESSOURCES STRATÉGIQUES POUR L'AEP

Le SDAGE a établi une liste de masses d'eau souterraines recelant des ressources majeures à préserver pour assurer l'alimentation actuelle et future en eau potable. Ces ressources sont soit :

- déjà fortement sollicitées et l'altération poserait des problèmes pour les populations qui en dépendent;
- actuellement faiblement sollicitées et préservées du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine. Leur utilisation potentielle est cependant forte et leur état est à conserver pour assurer les besoins à moyen et long termes.

Sur le territoire les puits de Dampierre et de Fraisans sont identifiés comme des ressources majeures à préserver.

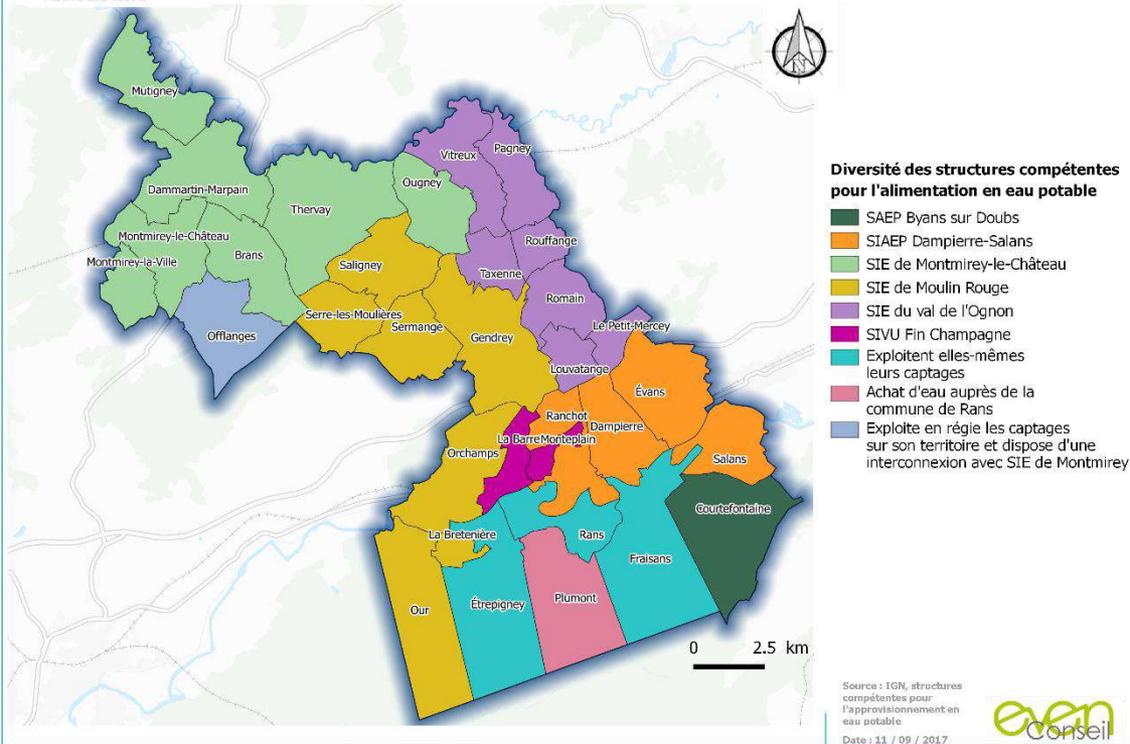
■ SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'EAU POTABLE 2015-2025

Il vise à identifier au niveau départemental les enjeux de préservation et d'utilisation de la ressource pour l'alimentation en eau potable à l'échéance 2025. Sept enjeux majeurs sont identifiés :

- Privilégier les actions de protection des ressources
- Adapter et compléter les traitements de l'eau afin d'assurer la sécurité sanitaire de la population desservie
- Disposer de l'eau en quantité suffisante pour satisfaire les besoins
- Assurer une gestion patrimoniale
- Améliorer la sécurisation des unités les plus vulnérables et les plus exposées aux risques
- Concilier les exigences de la défense incendie avec celles de la distribution d'eau potable
- Disposer d'outils d'exploitations performants

Structures compétentes pour l'alimentation en eau potable

PLUi Jura Nord



UNE GESTION DE L'EAU RÉPARTIE ENTRE DE NOMBREUX SYNDICATS

Plusieurs syndicats intercommunaux sont en charge de l'alimentation en eau potable des communes du territoire.

- Le **Syndicat Intercommunal de Dampierre** (Ranchot, Salans, Evans et Dampierre) assure le service en régie, et gère la production, le transfert et la distribution de l'eau.
- Le **Syndicat Intercommunal des eaux du Moulin Rouge** assure le service en affermage pour les communes de Gendrey, La Bretonnière, Orchamps, Our, Saligney, Sermange et Serre-les-Moulières.
- Le **Syndicat Intercommunal des eaux et assainissement de Montmirey-le-Château** assure le service en régie pour les communes de Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château, Mutigny, Ougney et Thervay.
- Le **SAEP de Byans sur Doubs** assure le service d'alimentation en eau potable par affermage pour la commune de Courtofontaine.
- Le **Syndicat Intercommunal des eaux Fin Champagne** assure le service en régie pour les communes de La Barre et Montepain.
- Le **SIE du Val de l'Ognon** assure le service lui aussi en régie pour les communes de Louvatange, Pagny, Le Petit Mercey, Taxenne, Vitreux, Rouffange et Romain-Vigearde.

Le reste des communes à savoir Rans, Plumont, Offlanges, Etrepigny et Fraisans assurent elles-mêmes leur alimentation en eau potable.

Cette fragmentation de la gestion de l'eau potable réduit la cohérence et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable sur le territoire.

LES CAPTAGES D'EAU POTABLE

DES CAPTAGES BIEN PROTÉGÉS

Le territoire compte 7 captages d'eau potable, tous protégés par DUP :

	Débit de prélèvement horaire autorisé	Débit de prélèvement journalier autorisé	Date DUP
Puits de La Barre (dans les alluvions récents du Doubs)	20m3/heure	400m3/jour	22/08/2008
Le puits de Dampierre (8m)		2000m3/jour	06/08/2001
La source des neufs fontaines		151m3/jour 39 420m3/an	02/02/2017
Les sources de la Raie des Sapins, Raie Coulon A et B, des Cerisiers et de Pleine Lune		80m3/jour	01/06/2006
Le puits de Fraisans (7,40m dans nappe alluviale dy Doubs)		1000m3/jour	06/08/2001
Le puits communal d'Etrepigny (5m)	20m3/heure	120m3/jour	21/03/2008
Le puits de Thervay			07/06/1991 (en cours de révision)

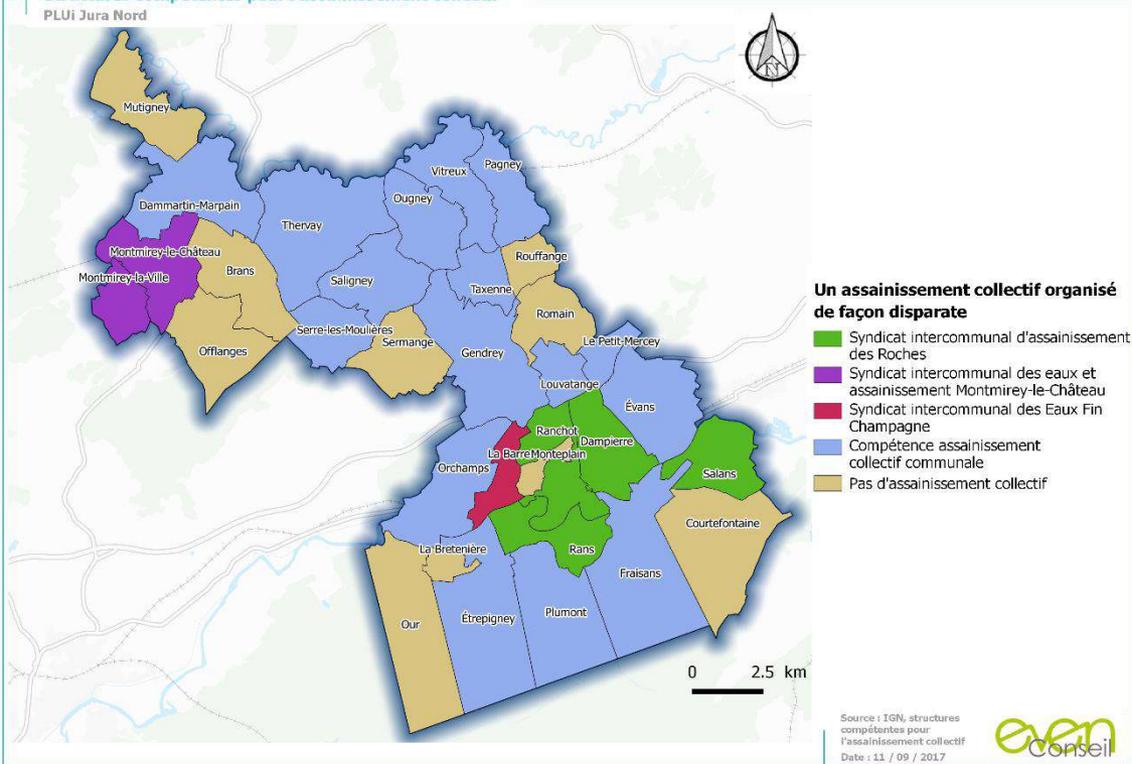
- **La source des Neuf Fontaines** (La Forêt de Chauv), sur la commune de Fraisans, est **exploitée par la commune de Rans**. Cette source est protégée par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 01/02/2017 ;
- **Le puits de Dampierre**, sur la commune d'Evans, est **exploité par le SIE de Dampierre-Salans**. Il est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 06/08/2001 ;
- **Le puits communal d'Etrepigny**, sur la commune de Rans est **exploité par la commune elle-même**. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 21/03/2008 ;
- **Le puits de La Barre**, présent sur la commune de La Barre est **exploité par le SIVU Fin Champagne**. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 22/08/2008 ;
- **Les sources de Raie des Sapins, Raie Coulon A et B, des Cerisiers et Pleine Lune**, présentent sur le territoire communal d'Offlanges sont **exploitées par la commune** pour son alimentation en eau potable. Ces 5 sources sont protégées par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 01/06/2006 ;
- **Le puits de Fraisans**, présent sur la commune de Salans est **exploité par la commune de Fraisans**. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 06/08/2001 ;
- **Le puits de Thervay est exploité par le SIE de Montmirey**. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 07/06/1991, en cours de révision.

LES VOLUMES PRÉLEVÉS

Les sept unités d'AEP de la CCJN révèlent un prélèvement moyen de 350 100 m³/an pour l'approvisionnement de 5 782 habitants. Le SIE Moulin Rouge approvisionne partiellement la CCJN et alimente au total 6 334 habitants avec 520 280m³/an prélevés.

Structures compétentes pour l'assainissement collectif

PLUi Jura Nord



▪ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, COMPÉTENCE DEVENUE INTERCOMMUNALE

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes de Jura Nord est compétente en matière d'assainissement. Jusqu'à cette date, la compétence était exercée par :

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches pour les communes de Dampierre, Rans, Ranchot, Etrepigny et Evans.
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux Fin Champagne pour les communes de La Barre et Montplatin.
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de Montmirey-le-Château pour Montmirey-la-Ville et Montmirey-le-Château.
- Les communes de Dammartin-Marpain, Thervay, Saligney, Ougney, Vitreux, Pagney, Taxenne, Gendrey, Orchamps, Louvatange, Salans, Fraisans, Plumont, Etrepigny et le Petit Mercy.

L'ASSAINISSEMENT

STEP	Années de mise en service	Capacité	Charge maximale entrante	Conforme en équipement 2021	Conforme en performance 2021
Dammartin-Marpain (Marpain)	2014	120	60	Oui	Oui
Fraisans-Salans	1980	2000	1900	Non	Non
Gendrey	1988	640	400	Non	Non
Louvatange	1988	120	100	Non	Oui
Montmirey-la-Ville	2013	510	350	Oui	Oui
Orchamps	1973	2000	748	Oui	Non
Ougney Rive gauche	1971	200	100	Non	Non
Ougney rive droite	1970	200	60	Non	Non
Pagney	1973	350	340	Oui	Oui
Petit Mercey Bourg	2014	100	50	Oui	Oui
Petit Mercey Les Granges	1970	50	20	Oui	Non
Petit Mercey Hyombre	1970	50	30	Oui	Non
Plumont	1990	150	100	Non	Non
Ranchot	2003	4000	3200	Oui	Oui
Taxenne	1968	200	85	Non	Non
Thervay	1980	450	330	Oui	Oui
Vitreux	1969	280	220	Oui	Oui
Total		11350	8445		

■ UNE CAPACITÉ EPURATOIRE SUFFISAMMENT DIMENSIONNÉE

Environ 8 502 habitants sont desservis par les réseaux d'assainissement collectif sur le territoire, ce qui représente environ 71% de la population de Jura Nord.

La CCJN compte 17 unités d'assainissement collectif réparties sur son territoire. Les stations d'épuration présentent une capacité nominale totale de 11 760 EH (équivalents habitants). Les STEP sont donc bien dimensionnées pour assurer le traitement des eaux usées du territoire de la CCJN.

Cependant, de nombreux systèmes d'assainissement sont anciens (la majorité date des années 60-70) et défectueux avec des non-conformités en équipement et en performance fréquentes. Ainsi, seules 7 des 17 unités d'assainissement du territoire présentent une conformité en équipement et en performance.

En revanche, des travaux d'amélioration des infrastructures (raccordements, création de stations, etc.) sont en cours et programmés d'ici 2025 afin de faire progresser la qualité de prise en charge des eaux usées.

Ce programme est précisé au sein des annexes sanitaires.

Il est à noter qu'une importance est à accorder aux stations de traitement des eaux usées (STEU) qui rejettent dans les affluents de l'Ognon et du Doubs, ce qui vient dégrader leur qualité écologique.

L'ASSAINISSEMENT

	2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	407
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 395
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	832
Taux de conformité face aux dangers sanitaires en %	88,8

Source : SPANC Jura Nord

■ UNE MARGE DE PROGRESSION IMPORTANTE EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non collectif est assuré par le SPANC de la communauté de commune de Jura Nord. Ce dernier regroupe trois collectivités:

- la Communauté de Commune de Jura nord ;
- le Syndicat Intercommunal des eaux de Montmirey-le-Château ;
- la commune d'Offlanges.

Au total ce sont 3 426 habitants qui sont desservis par le service public d'assainissement non collectif soit 29% de la population.

Pour la CCJN le service est géré en régie. Le SIE et la commune d'Offlanges ont signé avec la CCJN une convention de prestation de service.

Depuis 2010, le SPANC de la CCJN intervient sur les trois territoires et effectue les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Ce contrôle est effectué tous les 6 ans.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif était de 13,4% en 2016 et 88,8% en 2021. La qualité de l'assainissement non collectif sur la CC s'est donc considérablement améliorée, limitant ainsi le risque de pollution environnemental sur les milieux récepteurs. Aujourd'hui, les installations non conformes présentant un danger sanitaire représentent 4 % du parc (51 installations) et 9 % des abonnés n'ont aucune installation.

CONSTATS

UNE RESSOURCE EN EAU POTABLE ENCADRÉE MAIS EXPOSÉE AUX POLLUTIONS

- Un état écologique des masses d'eau entre médiocre et moyen ;
- Un mauvais état chimique du Doubs dû à la présence d'hydrocarbures, à l'assainissement et aux industries ;
- Une protection des captages d'eau potable quasi-totale avec une DUP en cours de révision sur 7 déclarations ;
- Vingt communes classées partiellement ou totalement en zone vulnérable contre la pollution des eaux aux nitrates avec des actions attendues pour réduire les rejets d'origine agricole dans le milieu naturel ;
- Une gestion de l'eau potable très diversifiée engendrant un risque pour l'approvisionnement et la sécurisation de la ressource ;

DES STEP NECESSITANT UN TRAVAIL DE MISE EN CONFORMITE

- Quantitativement les STEP sont correctement dimensionnées cependant elles sont globalement anciennes et nécessitent des travaux de mise en conformité.

UNE FORTE PRESENCE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE

- 29% de la population de la CCJN desservis par le SPANC ;
- Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif s'est beaucoup amélioré en 2016 et 2021 (13,4 à 88,8%) limitant le risque de rejets non conformes sur le milieu naturel ;
- La compétence assainissement collectif a été reprise en 2018 par la CCJN pour une gestion homogène intercommunale ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

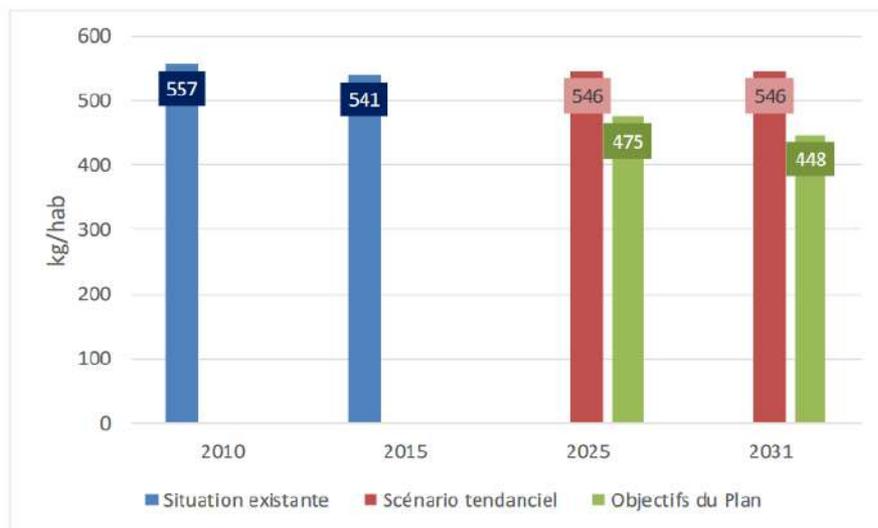
ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

EN

- L'atteinte du bon état des masses d'eau en s'appuyant sur la réduction des polluants principaux (pesticides et nitrates) ;
- La poursuite de la mise en conformité des installations individuelles d'assainissement afin de préserver l'environnement des pollutions ;
- Le respect des objectifs du SDAGE pour retrouver une bonne qualité écologique des cours d'eau, via notamment leur restauration morphologique ;
- La mise en conformité des STEP sur le territoire (seules 7 des 17 unités d'assainissement du territoire présentent une conformité en équipement et en performance.).

DOCUMENTS CADRES : SRADDET Bourgogne Franche Comté



Objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés (KG/hab) Source : PRPGS Bourgogne Franche Comté

Source : Organisation du SYDOM du Jura

Le PRPGD, approuvé en mai 2018 répond à des objectifs clairement définis pour que la région soit exemplaire dans sa réduction et sa gestion des déchets. Il s'intègre à présent au SRADDET (Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires), adopté le 16 septembre 2020. Ce document est issu de la loi NOTRe et est encadré par l'ordonnance du 27 juillet 2016. Le décret n°2016-1071 du 3 août 2016 en précise les modalités de mise en œuvre. Conformément aux articles L4251-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la planification des déchets constitue un volet du SRADDET.

L'article L541-13 précise que le Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) élaboré par la Région comprend :

Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets selon leur origine, leur nature, leur composition, et les modalités de transports ;

Une prospective à termes de 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter, et une planification des installations à remettre à niveau ;

Un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire (PRAEC)

Le PRPGD fixe trois grands axes prioritaires : réduire la production de déchets ménagers de 20 % d'ici à 2031, atteindre une valorisation matière (déchets non dangereux) de 66 % en 2025 et réduire l'enfouissement de 50 % dès 2025.

LA GESTION DES DÉCHETS



Source : Organisation du SYDOM du Jura

UNE GESTION DES DÉCHETS RÉGLEMENTÉE AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL ET LOCAL

Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux a été adopté par le Conseil Général du Jura le 1^{er} décembre 2014. Il fixe des objectifs en matière de production, collecte, tri et valorisation des déchets :

- Réduire d'un tiers la fraction fermentescible des ordures ménagères en 2020 et de deux tiers en 2026 ;
- Réduire de 8% la production des ordures ménagères en 2020 et de 12% en 2026 ;
- Stabiliser les quantités de déchets verts collectés en déchèterie ;
- Stabiliser la part des déchets recyclables des apports en déchèterie ;

Cependant avec la loi NOTRe la compétence planification déchets revient à la région, le plan départemental restera donc en vigueur jusqu'à la publication du plan régional.

Le SYndicat de traitement Des Ordures Ménagères du Jura s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets avec l'ADEME en juillet 2009. L'enjeu majeur de ce programme est la réduction de 7% de production d'ordures ménagères pour 2014. Le second programme local de prévention a été mis en place en 2016.

Le SYDOM intervient dans tous le département pour le traitement des déchets (incinération, tri et enfouissement), la sensibilisation des usagers et la réduction de la quantité de déchets produits.

LA GESTION DES DÉCHETS



■ UNE COLLECTE ASSURÉE PAR LE SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

La CCJN a transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés au SICTOM de la zone de Dole (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) auquel elle adhère. Cette dernière a cependant conservé le financement du service et a décidé de s'engager dans ce partenariat sous conditions :

- Une collecte toutes les deux semaines pour le bac gris ;
- Le développement des points d'apport volontaire ;
- L'animation du territoire pour aider à la diminution des déchets ;
- La valorisation des déchets sur le territoire afin d'éviter les transports.

■ UNE COLLECTE BIEN ORGANISÉE

Le SITCOM assure :

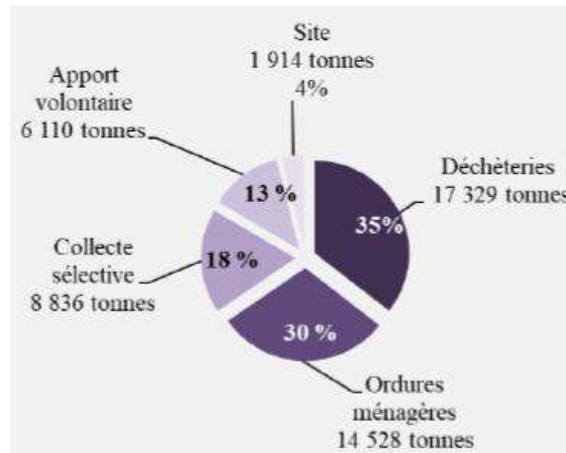
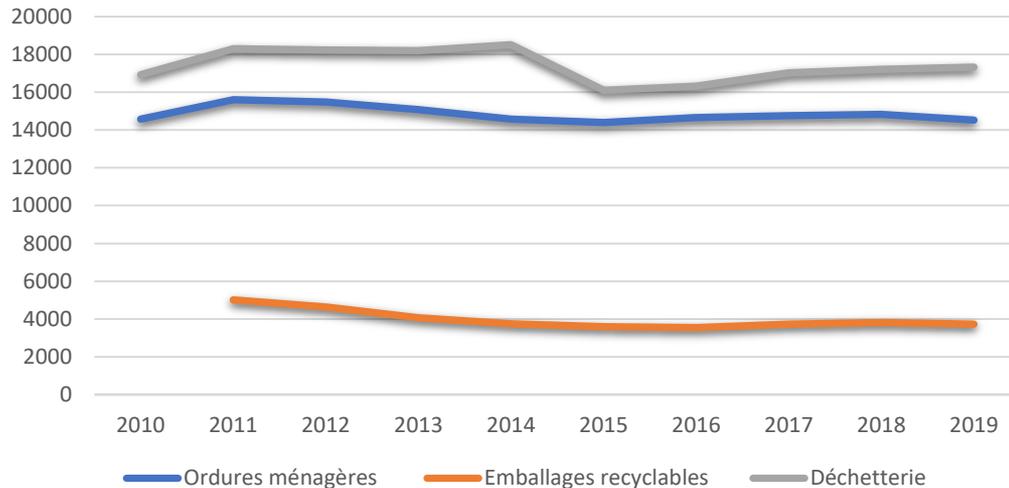
- La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables en porte à porte via les bacs gris et jaunes ;
- La collecte du verre, papier, et textiles en points d'apport volontaire ;
- Le transport jusqu'aux déchetteries (3 sur le territoire) ;

Il assure aussi le traitement :

- Sur le site de Brevans, du carton et du polystyrène, du bois et plâtre ainsi que des déchets verts ;
- Des déchets en provenance des déchetteries par la gestion des filières de traitement ;

Source : Production de déchets sur le territoire du SYDOM du Jura – rapport 2019

Evolution du tonnage collecté sur la CCJN



La collecte des déchets sur le territoire de la CCJN / SITCOM-RA 2018

■ UNE AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DE DECHETS

En 2019, le SICTOM a collecté 48 717 tonnes de déchets soit 560kg/hab. Ce chiffre a augmenté de 0,5% par rapport à 2018. Les ordures ménagères représentent ainsi 30% de la collecte. Les bacs jaunes ont permis de collecter 3 722 tonnes alors que seulement 1 465 tonnes de papier ont été déposées en PAV. Dans la collecte sélective de l'exercice 2019, le verre est le type de déchet le plus collecté avec 3 311 tonnes.

Le taux de refus moyen est de 19,28% contre 22% en 2018, en dessous de la moyenne nationale de 23%. On constate donc une amélioration des pratiques de tri sur la CC.

En 2019, 17 329 tonnes de déchets ont été collectées en déchetterie soit environ 1% de plus qu'en 2018. Les gravats sont le type de déchets les plus apportés en déchetterie avec 4 542 tonnes.

Bien que les tonnages de la collecte de 2019 soient plus importants que ceux de l'exercice 2018, le SICTOM est actif dans la prévention pour la réduction des déchets produits. Si des réductions de tonnages ou atteinte d'objectifs sont constatées, il reste néanmoins des efforts à conduire, d'autant plus que la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va augmenter significativement d'ici 2025.

LA GESTION DES DÉCHETS



Source : Sites internet du SYDOM du Jura

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS TRANSFÉRÉ AU SYDOM DU JURA

Le SICTOM de la zone de Dole a transférée 4 compétences traitement au SYDOM :

- le tri des emballages ménagers recyclables ;
- l'incinération des déchets d'OM ;
- l'enfouissement des déchets non recyclables ;
- l'enfouissement des déchets inertes (BTP) ;

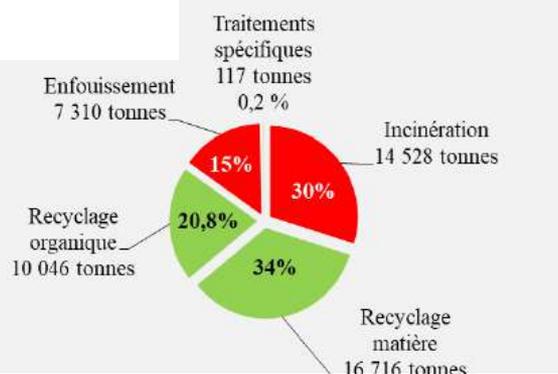
Le SYDOM du Jura dispose de nombreux équipements :

- Le centre de tri à Lons-le-Saunier (exploitation déléguée à la société JURATROM) ;
- L'usine de valorisation énergétique des ordures ménagères (exploitée par la société JURALIA) : *L'énergie produite par l'incinération des déchets est valorisée par la chaudière. Sont donc produits du chauffage et de l'électricité (revendue en partie à EDF et assurant le fonctionnement de l'usine) ;*
- Le centre d'enfouissement technique classe II à Courloux-Les Repôts ;
- 5 quais de transferts (à Brevans, Poligny, Champagnole, Saint-Claude (Plan d'Acier) et Morbier (au col de la Savine)) ;

Le recyclage matière et l'incinération sont les modes de traitement les plus utilisés.

Ils représentent 30% et 34% du traitement des déchets de la collectivité.

En 2019, **7 310 tonnes de déchets ont été enfouis** ce qui représente une baisse de 3% par rapport à l'année 2018.



Le traitement des déchets de la CCJN / SYDOM-RA 2016

Ces sites permettent de diviser le transport par quatre et donc de diviser le nombre de camions sur les routes et les émissions de GES.

CONSTATS

- Une collecte centralisée autour du SITCOM de la zone de Dole ;
- 3 déchetteries sur le territoire (Montmirey-le-château, Saligney et Dampierre) ;
- Une collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages recyclables ménagers encourageant les habitants à trier ;
- 31% des déchets sont incinérés (en totalité ce sont des ordures ménagères) ;
- 29,8% sont recyclés (recyclage matière : verre bacs jaunes, bois ...)
- Des tonnages qui ont diminués depuis 2011 mais qui ré-augmentent en 2016 ;
- Un taux de refus de tri encore important 25% ;
- La redevance incitative en réflexion qui peut entraîner une augmentation des dépôts sauvage et brulage de déchets ;
- Le projet de mise en place de la redevance incitative qui permet une prise de conscience des populations ;
- Un nouveau guide de tri qui élargi les produits recyclables ;
- Une collecte différenciée du papier et des emballages recyclables (PAV et porte à porte) ;

EN

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

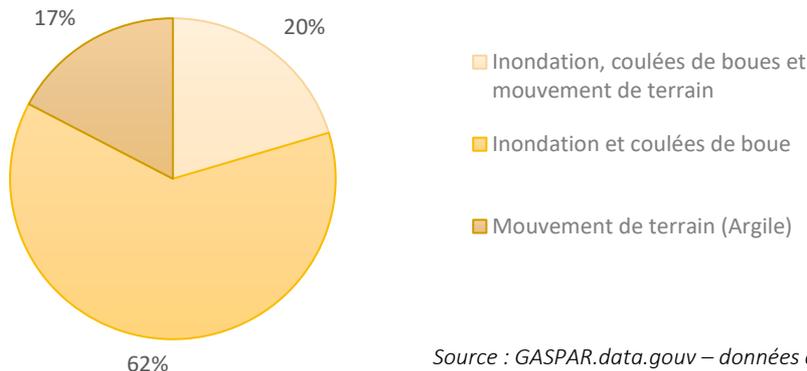
Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

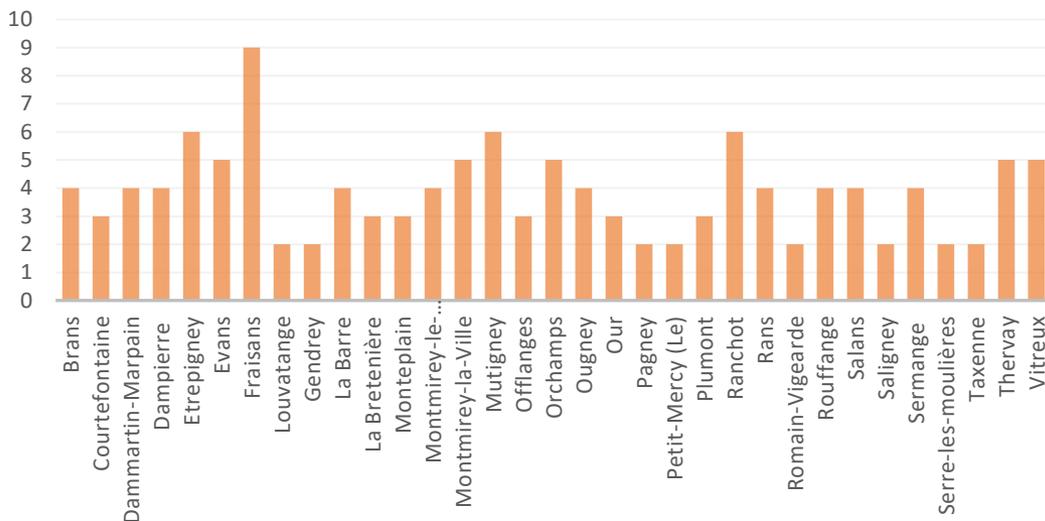
- Des efforts à engager sur le SYCTOM pour réduire la production d'ordures ménagères ;
- La poursuite des initiatives visant à la réduction des déchets et à l'augmentation du volume et de la qualité du tri ;
- Le renforcement des actions de sensibilisation et d'information pour le tri ;
- La poursuite des démarches permettant de diminuer le recours à l'enfouissement des déchets ménagers ;
- L'approfondissement du développement de nouvelles filières de valorisation et plus globalement de l'économie circulaire.

Part des catastrophes naturelles recensées sur le territoire



Source : GASPAR.data.gouv – données catnat 2020

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle par commune depuis 1982



Source : GASPAR.data.gouv – données catnat octobre 2017

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

LES RISQUES NATURELS

DE NOMBREUX ARRÊTÉS DE CATASTROPHE NATURELLE PRIS SUR LE TERRITOIRE

Selon l'INSEE « une catastrophe naturelle se caractérise par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre ...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. Un arrêté ministériel constate alors l'état de catastrophe naturelle ».

Le recensement, depuis 1982, des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur le territoire de la Communauté de communes permet de donner une vision d'ensemble de la vulnérabilité du secteur.

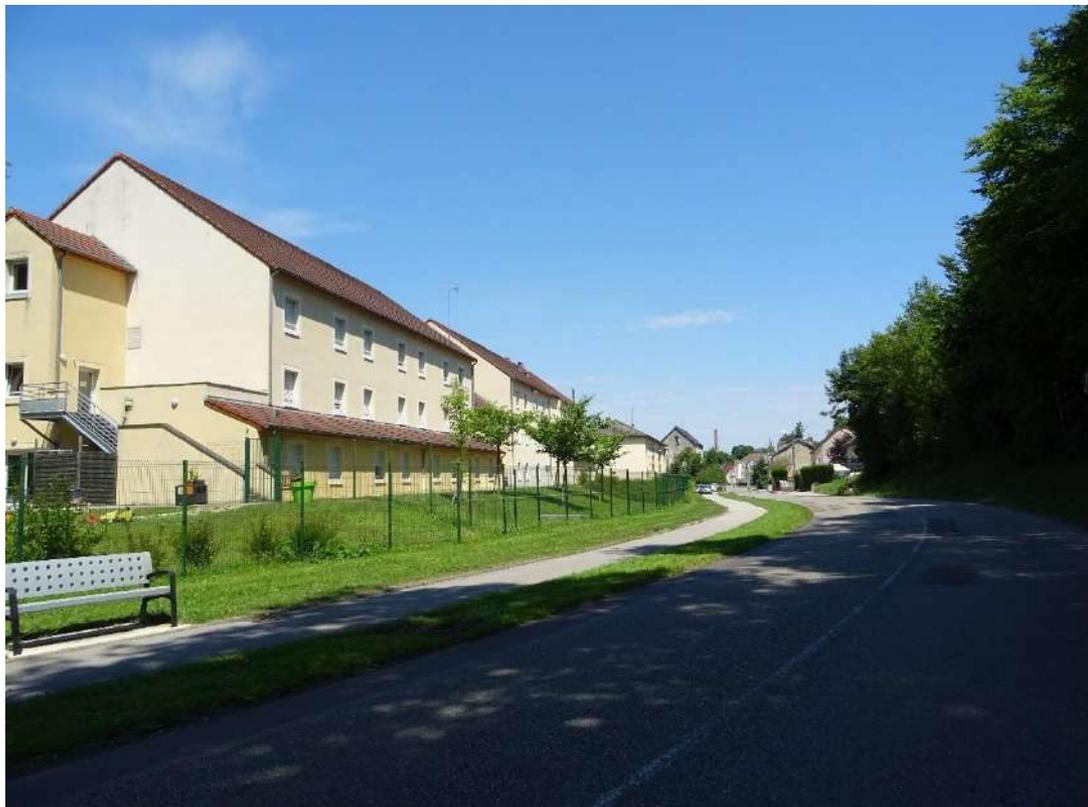
Les phénomènes « inondation, coulées de boue, mouvement de terrain » ont été les plus recensés sur le territoire. Fraisans est la commune de la CCJN la plus impactée par la dynamique fluviale de la rivière du Doubs au cours des 40 dernières années. Par ailleurs, le printemps 2018 a été marqué par des fortes intempéries, 12 des 33 communes de la CC Jura Nord ont ainsi été reconnues en état de catastrophes naturelles – inondations et coulées de boue.

LE RISQUE SISMIQUE

La France dispose depuis le 22 octobre 2010 d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité. Une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages « à risque normal » et quatre zones de sismicité 2 à 5 où les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et pont à « risque normal ».

L'ensemble du territoire est situé dans la zone de sismicité 2. Seule la commune de Courtefontaine se situe dans une zone de sismicité 3. Les règles de construction sont les mêmes qu'en zone 2.

LES RISQUES NATURELS



Maison de retraite des Opalines, en bordure de la forêt de Chaux, sensible aux inondations, Fraisans

■ UN RISQUE D'INONDATION ENCADRÉ

Le territoire est concerné par un risque d'inondation du fait de la présence des cours d'eau du Doubs et de l'Ognon.

Le **PPRI moyenne vallée du Doubs** concerne les communes de La Barre, La Bretenière, Dampierre, Etrepigny, Evans, Montepain, Orchamps, Our, Plumont, Ranchot, et Rans.

Le **PPRI basse vallée de l'Ognon** concerne les communes de Dammartin-Marpain, Mutigney, Ougney, Pagny, Thervay et Vitreux par un risque de débordement de l'Ognon.

L'Atlas des zones inondables (AZI) de la **vallée du Doubs** concerne les communes de La Barre, La Bretenière, Dampierre, Etrepigny, Evans, Montepain, Orchamps, Our, Plumont, Ranchot, et Rans.

Le PLUi devra respecter les principes d'un aménagement du territoire qui intègre les risques d'inondation et éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque. En l'absence de SCoT, il devra être compatible avec les objectifs de gestion des risques d'inondation définis dans les Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) et du SDAGE. La compétence GEMAPI pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est portée par :

- Le Syndicat mixte Doubs Loue (SMDL) pour le bassin versant du Doubs ;
- Le Syndicat mixte de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO) pour le bassin de l'Ognon

Atlas des zones inondables

PLUi Jura Nord

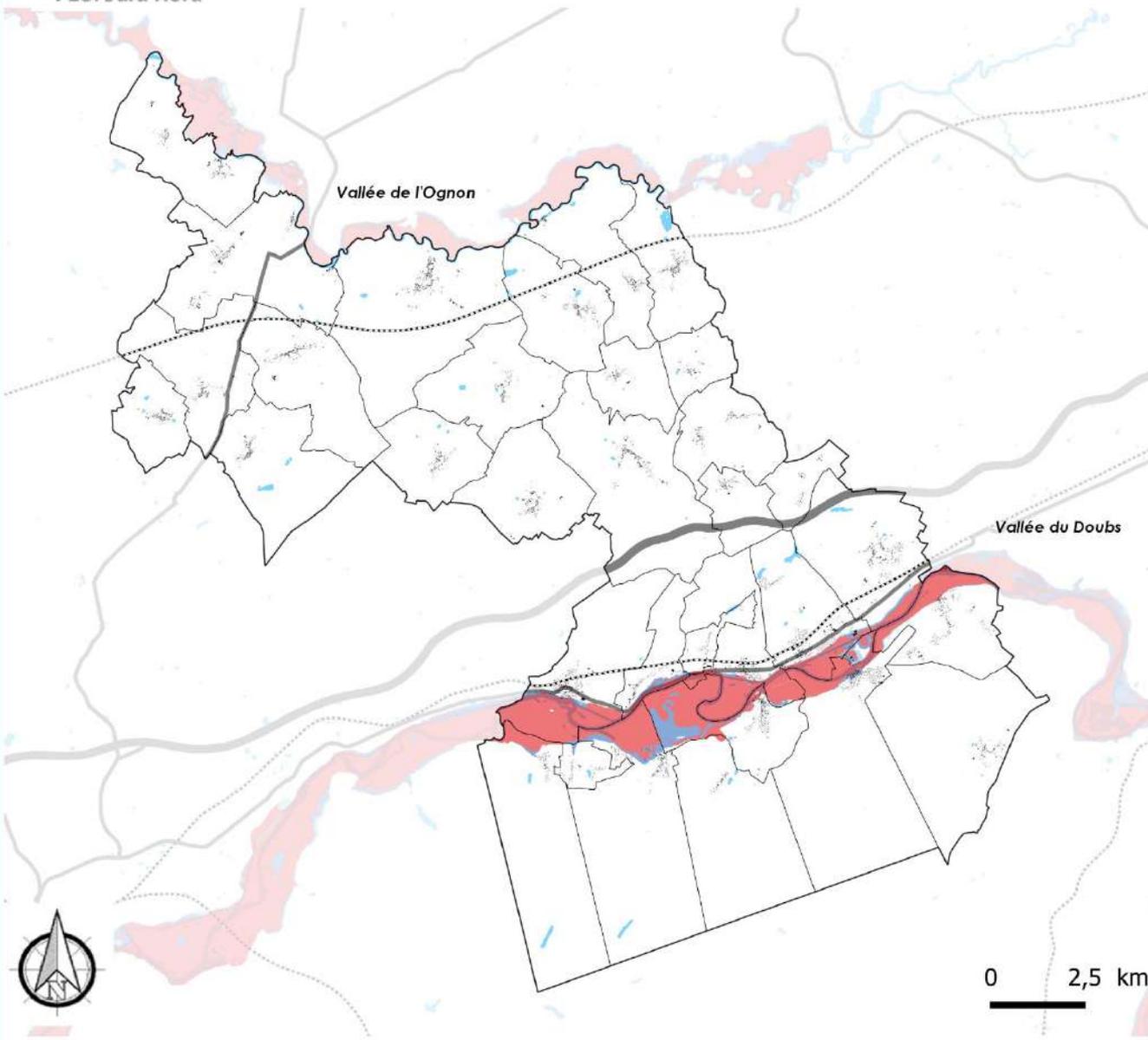
Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



Atlas des zones inondables

- Aléas fort & très fort
- Aléa moyen
- Aléa faible & modéré

Source : IGN, DDT39, BRGM

Date : 24 / 02 / 2021

even
Conseil

LES RISQUES NATURELS

■ DES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN LOCALISÉS

Le territoire n'est pas concerné par des PPR mouvements de terrain cependant quelques phénomènes ont été recensés sur les communes de Sermange (effondrements) et de Fraisans (érosion des berges).

L'atlas des risques géologiques de la DDT39 identifie des risques sur toutes les communes du territoire.

Le territoire est également concerné par le risque retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène se traduit par un changement de volume du sol argileux : en fonction de son humidité, il gonfle ou rétrécit.

De nombreuses communes sont impactées par un aléa moyen, mais les zones concernées sont surtout des zones peu ou pas urbanisées tels que les forêts de Chaux et de l'Arne.

■ LE RISQUE MINIER

En 2020, l'Etat, et son expert minier GEODERIS, ont réalisé une étude des aléas liés aux anciennes mines de la région afin d'évaluer et de cartographier les aléas de type « mouvements de terrain » liés aux anciennes exploitations du secteur du district d'Ougney. Sur le territoire de la CCJN, les communes de **Dampierre, Evans, Gendrey, Ougney, Vitreux et Pagney** sont concernées par l'étude en raison de la présence de titres miniers.

D'après les aléas retenus dans l'étude synthétique qu'il **n'existe aucun enjeu de type bâti au droit des zones d'aléas mouvement de terrain sur les communes concernées**, malgré un niveau faible d'aléa sur une douzaine de bâtiments à Evans, et des tronçons de la RD125 qui sont en bordure de zone d'aléa effondrement localisés.

Les aléas miniers doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme conformément à l'article R.132-1 du Code de l'Urbanisme, et la doctrine du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels précise la doctrine relative à la constructibilité dans les zones soumises à aléa minier : **c'est le principe d'évitement (développement de l'urbanisation en dehors des zones d'aléa) qui doit être recherché en premier lieu** au stade de la planification, donc dans le PLUi. Ce dernier doit ainsi :

- **Prendre en compte les cartes d'aléa dans le zonage en classant les zones concernées en zone non urbanisable/si la zone est déjà urbanisée en interdisant à minima toute nouvelle urbanisation** (sauf cas particuliers à justifier pour les aléas effondrement et tassement pour les nouvelles constructions à usage d'activité ou agricole et les changements de destination, hors usage d'habitation) ;

- **Intégrer dans le zonage une trame spécifique aux aléas miniers** en l'application de l'article R.151-31-2° du CU ;
- **Définir des prescriptions propres à la prise en compte de ces aléas dans le règlement** au sein de la thématique liée à la destination des constructions, usages des sols et natures d'activités (articles R151-30 à 34 du CU) concernant l'évolution des constructions existantes et les projets nouveaux.

Une traduction de certains principes dans les OAP est aussi possible.

Commune	Niveau d'aléa	Enjeux
Effondrement localisé		
Dampierre	Faible	RD 237
Evans	Faible	Une douzaine de bâtiments, dont le château d'Evans, ainsi que la RD226
Ougney	Moyen	RD 125
	Faible	Aucun enjeu concerné
Pagney	Faible	Aucun enjeu concerné
Vitreux	Moyen	RD 125
	Faible	Aucun enjeu concerné
Affaissement		
Vitreux	Moyen	Aucun enjeu concerné
Effondrement généralisé		
Vitreux	Moyen	Aucun enjeu concerné
Eboulement		
Ougney	Faible	Aucun enjeu concerné
Vitreux	Faible	Aucun enjeu concerné
Tassement		
Ougney	Faible	Aucun enjeu concerné
Vitreux	Faible	Aucun enjeu concerné

Tableau de synthèse des aléas étudiés, Préfecture du Jura et GEODERIS

Risques naturels "Mouvements de terrain" - Zone d'aléa minier

PLUi Jura Nord

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Bersier
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE



Risques naturels "Mouvements de terrain"

- Affaissement - Intensité moyenne
- Chutes de blocs - Intensité faible
- Effondrement localisé - Intensité faible
- Effondrement localisé - Intensité moyenne
- Tassement - Intensité faible

0 2.5 km



Source : IGN, Geoderis

Date : 26 / 04 / 2021

even
Conseil

■ UN RISQUE D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT DONT LA PREGNANCE AUGMENTE

Comme évoqué au regard des récents arrêtés de catastrophes naturelles, le territoire a été concerné en 2018 par de nombreuses inondations par ruissellement.

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) définit le risque d'inondation par ruissellement et ses facteurs aggravants comme suit :

« L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. A l'origine du phénomène d'inondation par ruissellement se trouve un évènement climatique important, par exemple une pluie de très forte intensité ou un cumul important de pluie sur plusieurs jours. L'inondation par ruissellement se traduit par un écoulement d'eau important en dehors du réseau hydrographique, c'est-à-dire dans des zones habituellement sèches ou dans des cours d'eau intermittents et en dehors du réseau d'évacuation des eaux pluviales, c'est-à-dire dans les rues.

LES RISQUES NATURELS

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

Certaines caractéristiques des territoires peuvent accentuer le risque de survenue d'inondation par ruissellement en cas d'évènement climatique important :

- Installation d'espaces urbanisés dans les trajectoires naturelles d'écoulement des eaux ;
- Suppression d'espaces naturels de rétention et de ralentissement des eaux de ruissellement pluviale induite par l'évolution des pratiques agricoles et forestières ;
- Critère topographique (relief accidenté qui accumule l'eau qui finit par déborder des obstacles, plaines où l'eau s'évacue moins naturellement et sature les sols) ;
- Etat du sol et les caractéristiques du sous-sol.

Pour anticiper ce risque dans les projections d'aménagement, le territoire a mené une étude spécifique sur le ruissellement qui identifie notamment les zones de production, d'accumulation et de dégâts liées aux eaux de ruissellement. Les cartes ci-après présentent ces données territorialisées.

L'objectif pour le PLUi est la traduction des zones identifiées en lien avec le ruissellement en termes réglementaires pour assurer la protection des biens et des personnes vis-à-vis de ce risque.

Etude ruissellement

PLUi Jura Nord

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Vallée de l'Ognon

- Zone de dégâts
- Zone de production
- Zone d'accumulation



0 2,5 km

Source : IGN, Etude
ruissellement

Date : 24 / 02 / 2021

even
Conseil

Etude ruissellement

PLUi Jura Nord

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

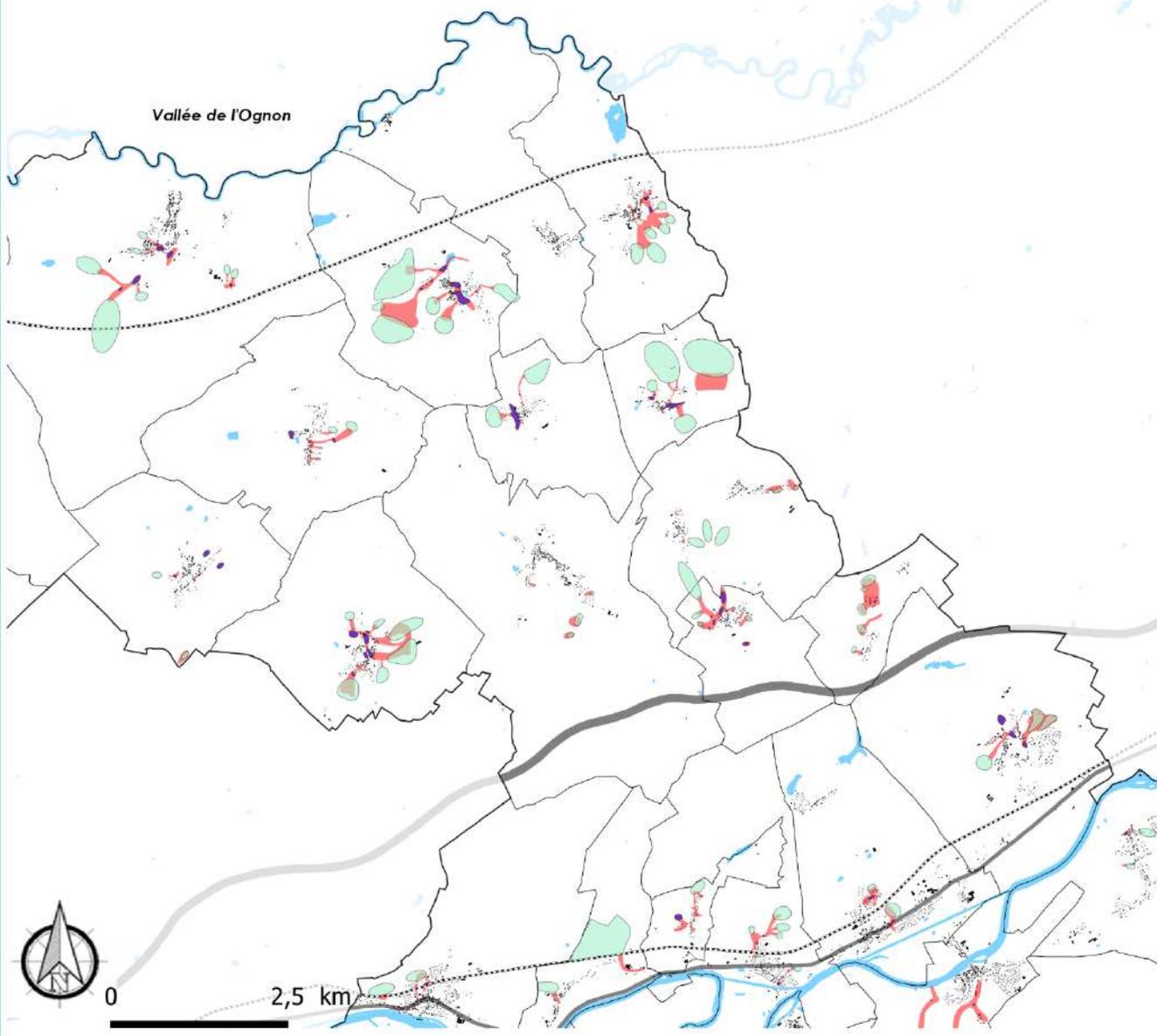
Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Vallée de l'Ognon



- Zone de dégats
- Zone de production
- Zone d'accumulation



Source : IGN, Etude ruissellement
Date : 24 / 02 / 2021



Etude ruissellement

PLUi Jura Nord

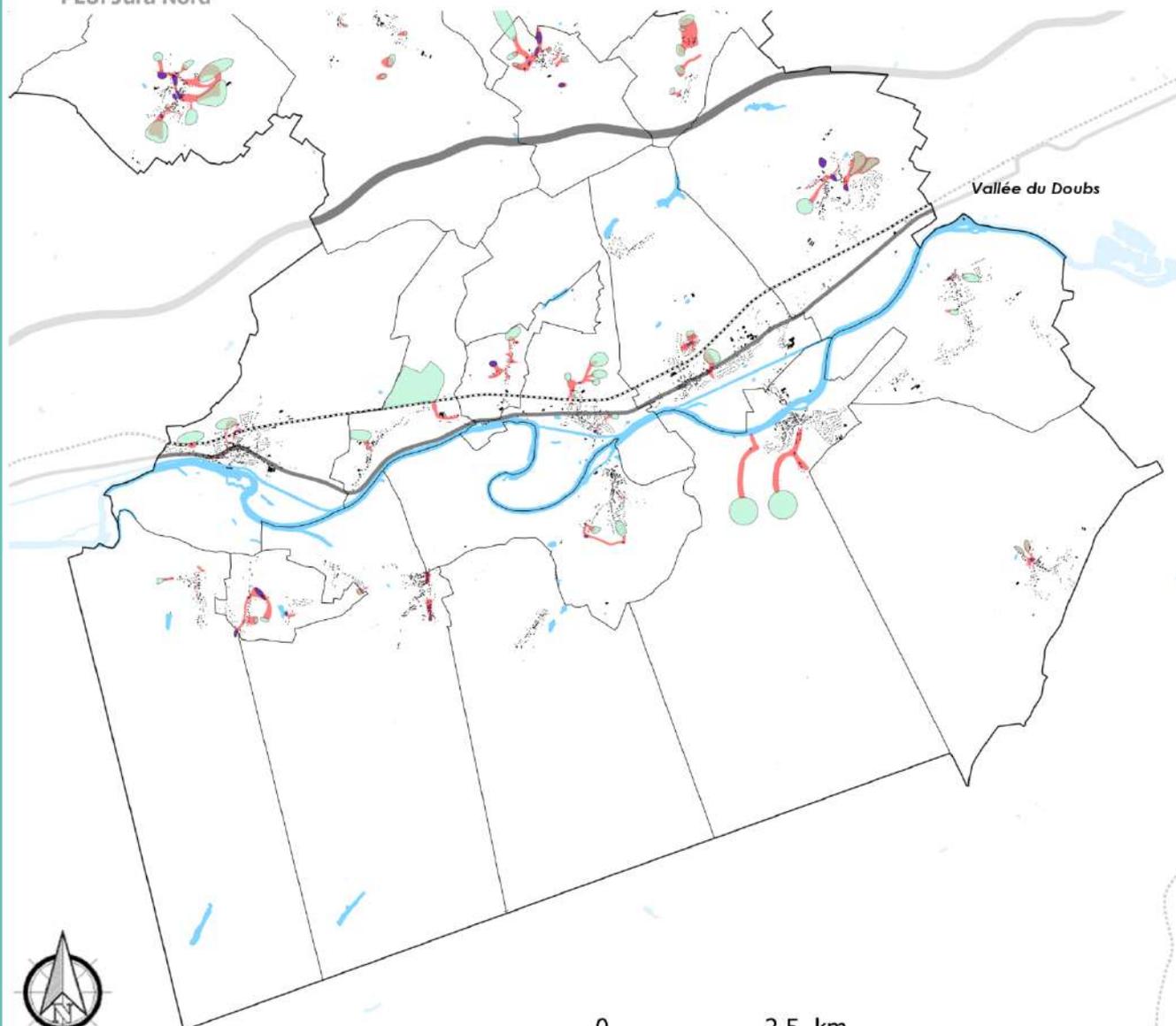
Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



- Zone de dégâts
- Zone de production
- Zone d'accumulation



0 2,5 km

Source : IGN, Etude ruissellement

Date : 24 / 02 / 2021

even
Conseil

Cavités naturelles localisées

- Cavités

Plan de prévention du risque inondation (Ognon et Doubs)

- Zone inconstructible
- Zone constructible sous certaines conditions

Un risque de retrait-gonflement argile présent

- Risque moyen

Des mouvements de terrain localisés

- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges

Sensibilités territoriales

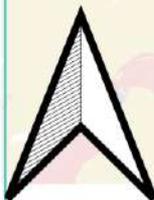
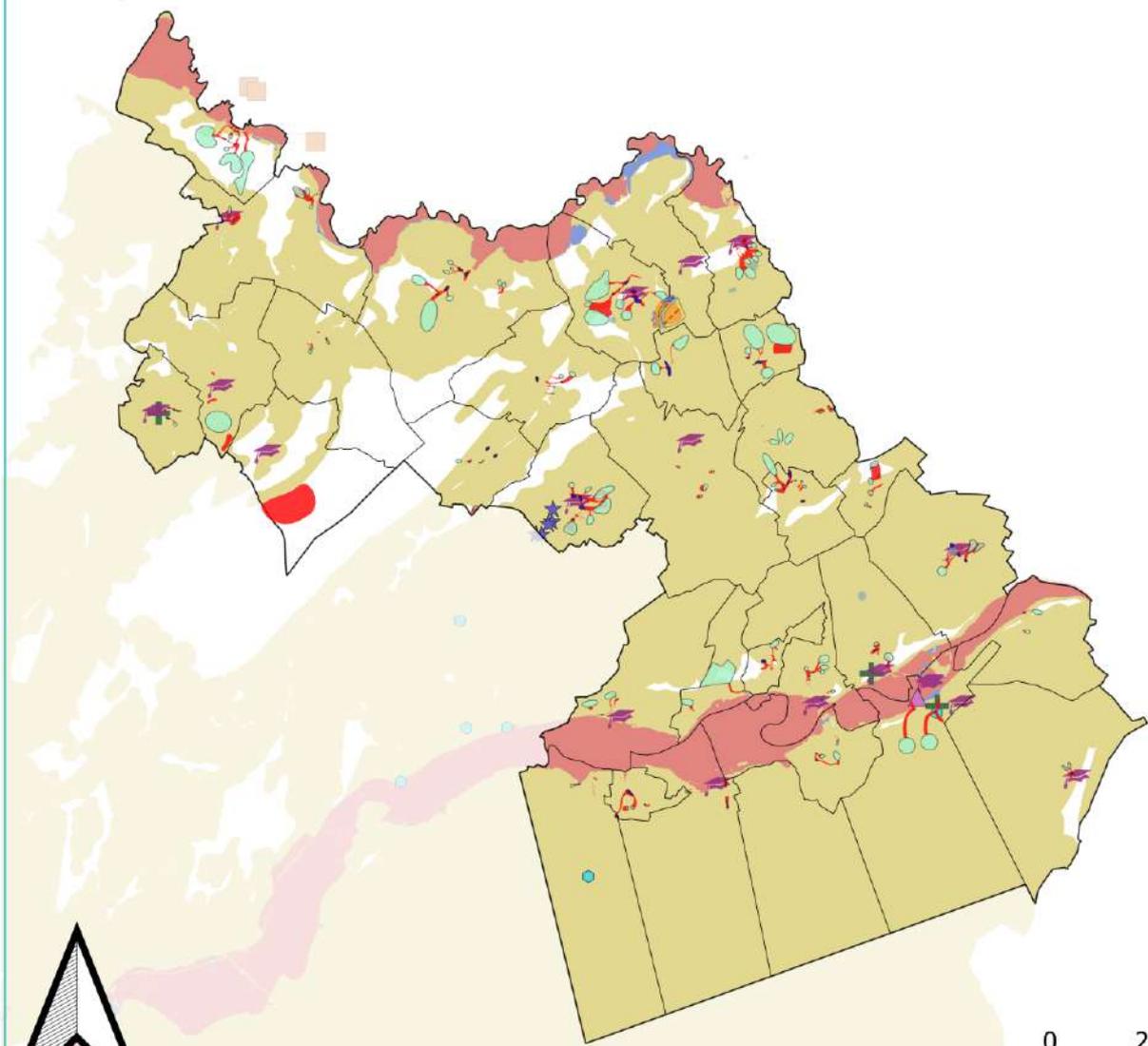
- ✎ Etablissements scolaires
- ✚ Etablissements de santé

Ruissellement

- ZONE DE DEGATS
- ZONE_ACCUMULATION
- ZONE_PRODUCTION

Risque Naturel - Aléa minier (étude Géoderis)

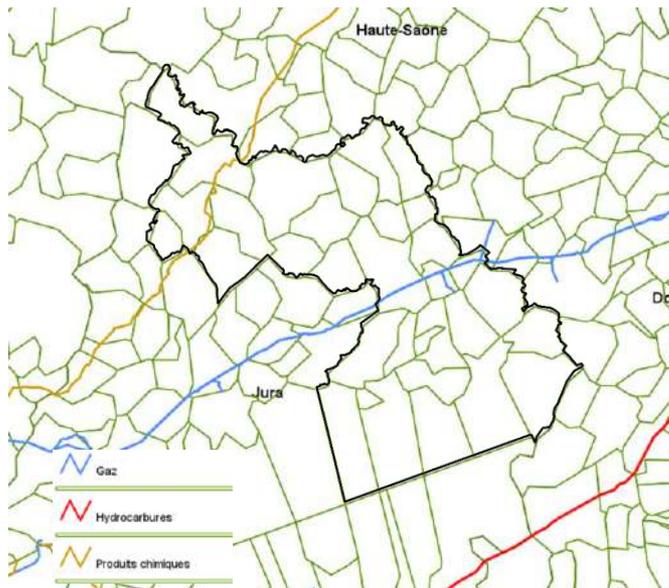
- Affaissement - Intensité faible
- Affaissement - Intensité moyenne
- Chutes de blocs - Intensité faible
- Chutes de blocs - Intensité moyenne
- Effondrement localisé - Intensité faible
- Effondrement localisé - Intensité moyenne
- Tassement - Intensité faible
- Tassement - Intensité moyenne



0 2,5 km

Source : IGN, DDT39, BRGM
Date : 23 / 02 / 2023





Canalisations de transport de matières dangereuses - Source: Cartelie



Vue de la carrière d'Offflanges, Société des carrières de Moisse

■ DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE TECHNOLOGIQUE IMPORTANT

Au total, 28 ICPE sont recensées sur le territoire, 18 sont en fonctionnement et 7 sont soumises à autorisation. Aucune entreprise n'est classée SEVESO. Elles sont situées sur les communes de Dampierre, Evans, Gendrey, Taxenne et Vitreux. Elles exercent des activités liées au traitement et au recyclage de métaux, mais aussi à l'extraction de matériaux de construction.

■ LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Toutes les voies de transport terrestre sont concernées par un risque de transport de matières dangereuses. Cependant des axes comme l'autoroute A36 et la RD673 présentent un risque plus fort du fait de l'importance du trafic.

Le territoire est traversé par une canalisation de gaz au niveau des communes de Gendrey, Louvatange, Dampierre et Le Petit-Mercey. Les communes d'Evans et Romain Vigearde sont également impactées par les zones d'effets de ces ouvrages.

Des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) sont associées à ces ouvrages (SUP d'implantation et de passage 13 et SUP d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation 11). A proximité de ces canalisations, l'utilisation du sol est restreinte du fait du risque qu'elles présentent.

■ L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES

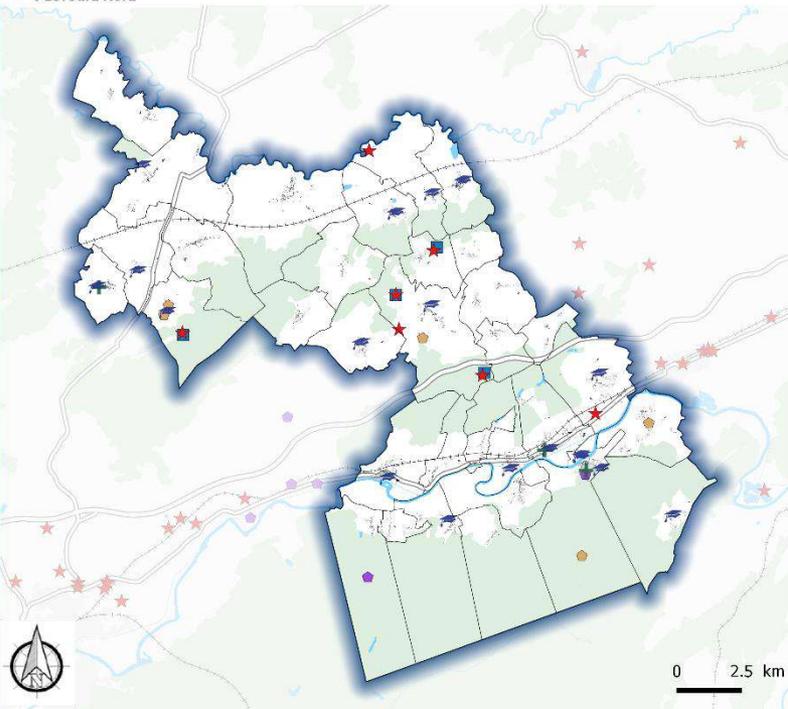
Aujourd'hui, 4 carrières sont recensées sur les communes de Gendrey (Mourot SAS et Roux SAS), Moisse-Offflanges (STE Carrière de Moisse) et Taxenne (Pernot SET) cependant, seulement 3 d'entre elles sont actuellement en activité.

La carrière de Moisse a une production moyenne annuelle autorisée entre 200 000 et 300 000 T/an. Les carrières Pernot et Mourot ont une production moyenne annuelle autorisée entre 100 000 à 200 000 T/an. La carrière Roux est autorisée à une production entre 50 000 et 100 000 T/an. Elles ont une autorisation d'exploitation jusqu'à 2020 pour le site Pernot et 2023 pour les deux autres. L'autorisation de la carrière de Moisse se terminait en 2016.

LA POLLUTION DES SOLS

Les risques technologiques

PLUi Jura Nord



Installations classées
pour l'environnement

★ ICPE soumise à autorisation

Sensibilités territoriales

+ Etablissements de santé

▣ Etablissements scolaires

Carrières

▣ Explotation active

Cavités naturelles ou civiles

● naturelle

● ouvrage civil

Source : IGN, DDT39, BRGM
Date : 27 / 10 / 2017

even
conseil

LES SITES POLLUÉS PEU NOMBREUX

Les bases de données BASOL et BASIAS permettent d'identifier les sites pollués sur le territoire et les sites potentiellement pollués du fait d'une activité antérieure ou actuelle. Ceux sont des sites recensés en tant que point de vigilance.

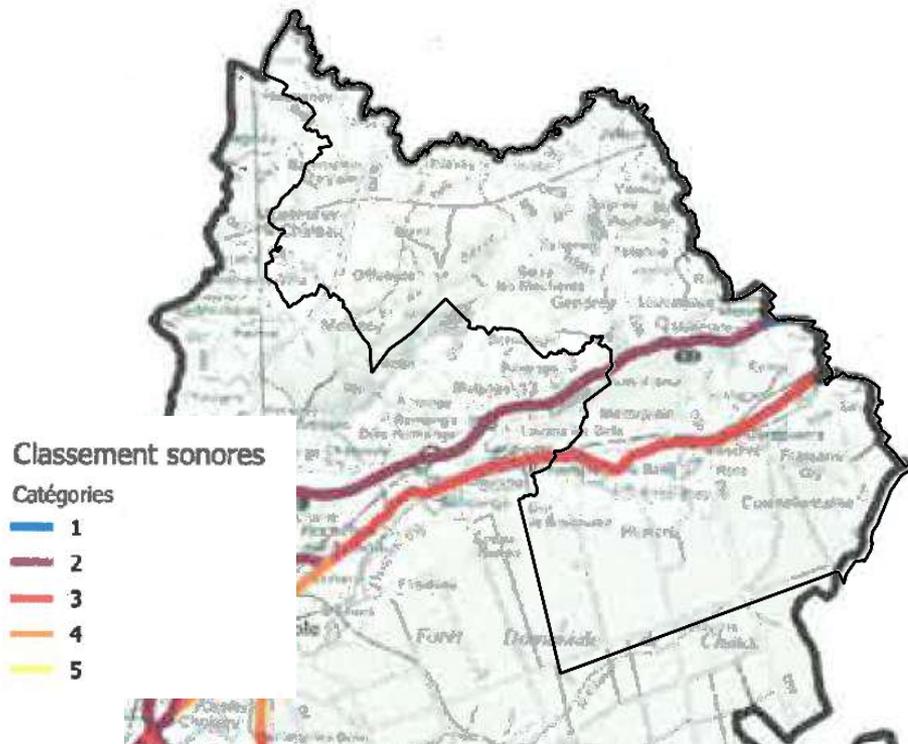
2 sites BASOL sont recensés à Dampierre, ils concernent la société TEFAL et la SARL CORNE. Le premier est en cours de traitement mais le second est déjà traité et libre de toute restriction.

Plusieurs sites BASIAS sont recensés. En fonction de leur pollution potentielle, une reconversion de la structure peut être envisagée dans le cas d'opérations de renouvellement urbain.

DES CAVITÉS SOUTERRAINES D'ORIGINE ANTHROPIQUE

Peu de cavités souterraines sont présentes sur le territoire et sont pour la plupart d'origine humaine. Une seule cavité naturelle est localisée à Fraisans. Ces sites sont néanmoins connus et localisés, le risque qu'ils représentent est donc considéré comme maîtrisé.

LES NUISANCES SONORES



Les critères de classification utilisés sont les suivants:

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence LAeq (6 h - 22 h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22 h - 6 h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76	d = 300 m
2	76 < L = 81	71 < L = 76	d = 250 m
3	70 < L = 76	65 < L = 71	d = 100 m
4	65 < L = 70	60 < L = 65	d = 30 m
5	60 < L = 65	55 < L = 60	d = 10 m

Classement sonore des voies - Source : DDT 39, Cartelie

LE TERRITOIRE TRAVERSÉ PAR DES INFRASTRUCTURES SOURCES DE NUISANCES SONORES IMPORTANTES

L'article L571-10 du Code de l'environnement pose le principe de la prise en compte des nuisances sonores lors de la construction de bâtiments à proximité d'infrastructures terrestres. En application du décret n°95-21 du 9 janvier 1995 et de l'arrêté du 30 mai 1996 du ministère de l'environnement, le préfet doit classer en fonction de leur niveau d'émissions sonores et déterminer la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autres de ces infrastructures. Ce classement concerne les infrastructures qui supportent un trafic journalier supérieur à 5000 véhicules/jour et 50 trains/jour.

Le classement sonore des infrastructures est un dispositif réglementaire préventif. Il se traduit par la classification du réseau en tronçons, auxquels sont affectés une catégorie sonore ainsi que par la délimitation de secteurs dits « affectés par le bruit » dans lesquels les futurs bâtiments sensibles au bruit devront présenter une isolation acoustique renforcée.

L'arrêté préfectoral du 18 janvier 2024 classe en catégorie 2 l'autoroute A36 et en catégorie 3 la départementale 673. Les secteurs affectés par le bruit sont référencés dans le tableau ci contre.

La LGV Rhin-Rhône traversant le Nord du territoire est à l'étude pour les nuisances sonores qu'elle génère sur son parcours.

DES INFRASTRUCTURES FAISANT L'OBJET DE CARTES DE BRUIT ET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche par commune à tous les états membre de l'union européenne visant à éviter, prévenir et réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. Cette directive est transposée en droit français par ordonnance du 26/10/2005 et conduit à l'élaboration de cartes de bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement.

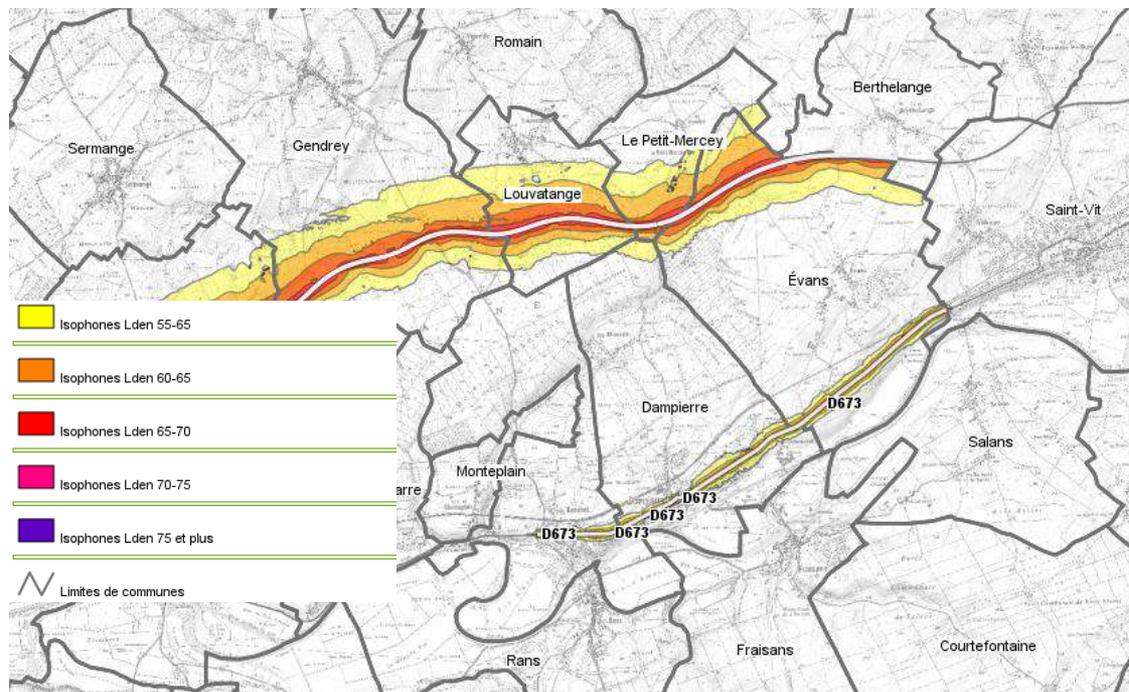
Les cartes de bruit permettent l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement et la représentation des niveaux de bruit mais aussi de dénombrer la population exposée afin d'élaborer des plans d'action adaptés. Ces cartes concernent les infrastructures routières du département dont le trafic dépasse 3 millions de véhicules par an.

La RD673 a fait l'objet de l'établissement d'une carte stratégique de bruit (arrêté n°2013008-00007 du 8/01/2013) et d'un PPBE approuvé le 16 juillet 2014. Ces documents concernent les communes de Ranchot, Dampierre et Evans.

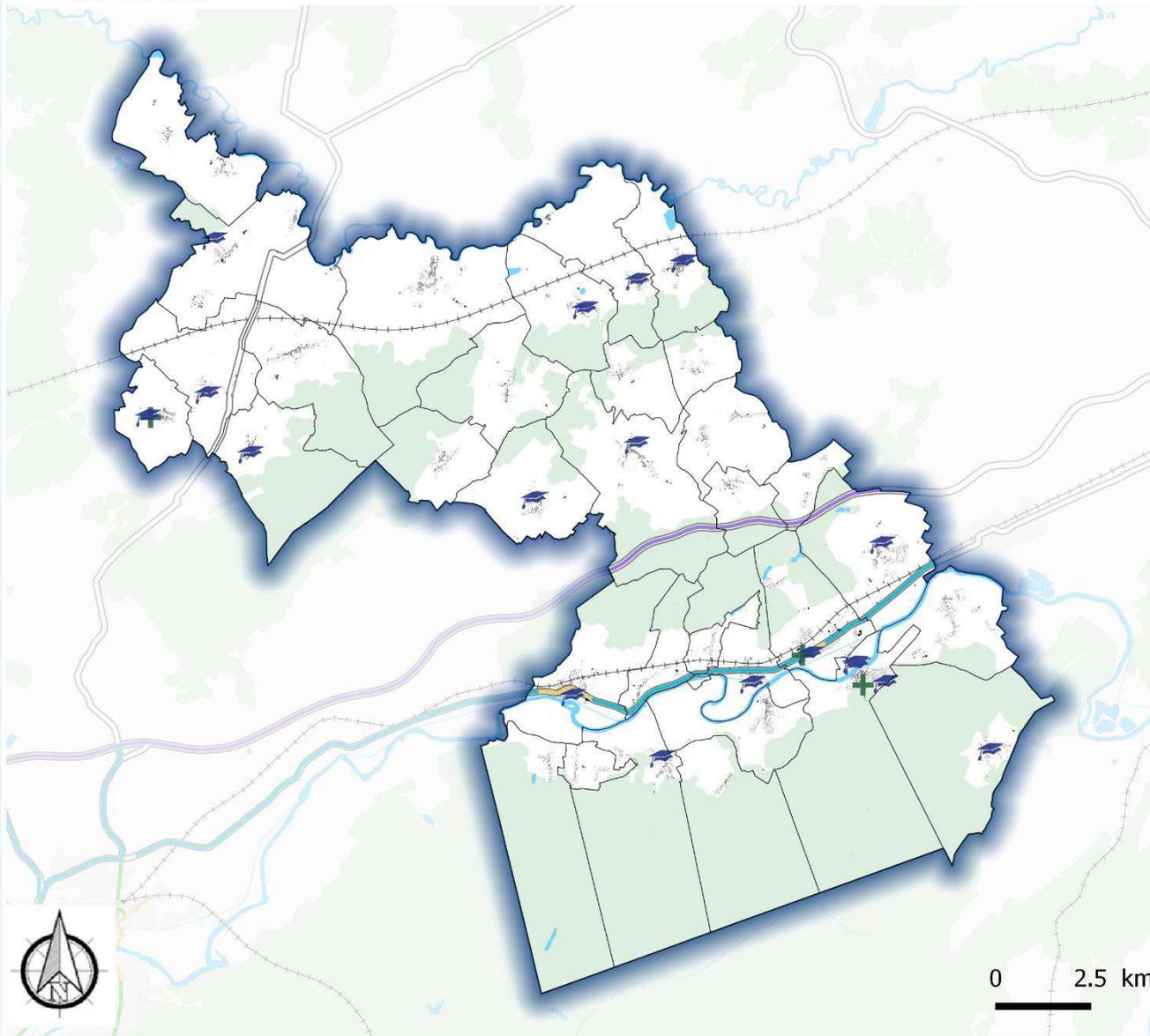
L'autoroute A36 fait l'objet d'une carte de bruit stratégique (arrêté n°2013008-00005) et d'un PPBE approuvé le 20 février 2014. Les communes de la CCJN concernées sont Gendrey, Louvatange, Le-Petit-Mercey et Evans ainsi qu'une petite partie du Nord de Dampierre.

Des mesures de prévention et réduction sont prescrites et concernent la limitation de l'exposition des populations par la non construction de bâtiments sensibles à proximité des voies, la maîtrise du trafic, l'amélioration des revêtements utilisés ou encore l'aménagement de la voirie.

La LGV Rhin-Rhône ne bénéficie pas encore de carte de bruit ni de PPBE.



Carte de bruit stratégique de type Lden du Jura – Source : DDT 39, cartelie



Classement des voies de transport terrestre

- Catégorie 1 (300m d'emprise)
- Catégorie 2 (250m d'emprise)
- Catégorie 3 (100m d'emprise)
- Catégorie 4 (30m d'emprise)

Sensibilités territoriales

- Etablissements scolaires
- + Etablissements de santé

LA QUALITÉ DE L'AIR

■ UNE QUALITÉ DE L'AIR GLOBALEMENT BONNE

La Directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Elle fixe le maintien des exigences de surveillance des principaux polluants, et les valeurs réglementaires pour les particules fines PM2,5. La Communauté de communes Jura Nord présente relativement une bonne qualité de l'air.

Le territoire est surtout concerné par le NO2 et les particules fines PM10. Les communes traversées par l'autoroute A36 et la route départementale 673 sont les plus touchées par la pollution de l'air au NO2. Les concentrations en 2012 pouvaient atteindre entre 9,34 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et plus de sur la commune d'Evans et, entre 8 et 9,33 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ par an sur les communes d'Orchamps, Gendrey, Louvatange, Le Petit Mercey, Romain.

Concernant les concentrations de particules fines PM10, les communes de Vitreux et Pagny sont les plus touchées avec une moyenne de 16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et plus par an. Les communes d'Ougney, Romain, Le Petit-Mercey et Evans sont elles aussi fortement touchées avec une moyenne annuelle allant de 15,5 à 16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Ces moyennes restent largement inférieures aux seuils réglementaires nationaux imposés et aucun dépassement n'a été constaté en 2015 (Source OPTEER).

Hormis cet impact fort par les grosses infrastructures de transport, le secteur résidentiel est lui aussi responsable des émissions GES notamment au regard de la part importante de logements chauffés au bois sur le territoire. Mais ces émissions sont dues aux performances des équipements ainsi qu'aux mauvais comportements dans les usages (utilisation de bois humide, d'essences non adaptées...) ou encore à l'entretien des structures de chauffage au bois.

Le **dioxyde d'azote (NO₂)** est émis lors des phénomènes de combustion, principalement par combinaison de l'azote et de l'oxygène de l'air. Les sources principales sont les véhicules et les installations de combustion.

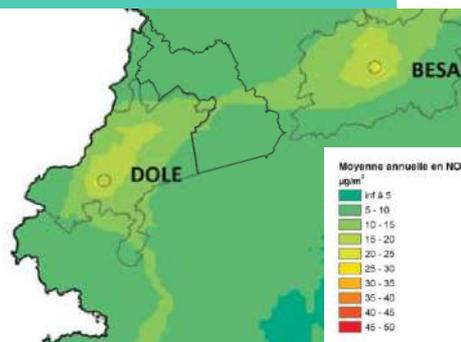
A forte concentration, le dioxyde d'azote est un gaz toxique et irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Chez les asthmatiques, il augmente la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires.

Les **PM₁₀**, proviennent en majorité de la combustion de différents matériaux (bois, charbon, pétrole), du transport routier (imbrûlés à l'échappement, usure des pièces mécaniques par frottement, des pneumatiques...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération, photo chauffage, chaufferie).

Les particules les plus fines (taille inférieure à 2,5 μm) peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes.

NO₂

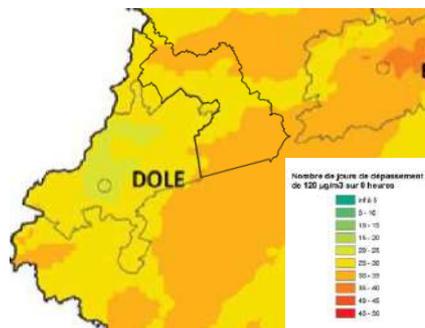
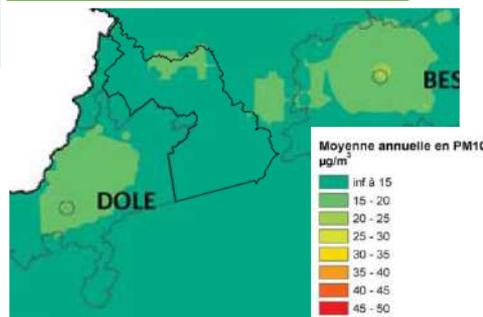
Seuil moyen annuel autorisé

40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ **PM₁₀**

Seuil moyen annuel autorisé

30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

moyenne journalière

50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an.

Moyennes annuelles en PM₁₀, NO₂ et O₃ en 2015, Source OPTEER

CONSTATS

- Un risque d'inondation bien encadré grâce à l'élaboration des PPRI du Doubs en moyenne vallée et de l'Ognon
- Un territoire dont les inondations par ruissellement ont une prégnance nouvelle
- Peu de personnes impactées par le bruit des infrastructures routières et ferroviaires
- Peu de sites pollués avérés
- Des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement approuvés pour les 3 infrastructures sources de nuisances sonores
- Le territoire traversé par deux infrastructures classées en catégorie 1 et 2
- Une partie du territoire impactée par un aléa moyen de risque retrait-gonflement des argiles
- De nombreux sites pollués potentiels

EN

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

- L'intégration des risques dans les choix d'aménagement du territoire, afin de ne pas exposer les futurs habitants, et l'anticipation de leur potentielle intensification liée aux effets du changement climatique ;
- La préservation des éléments retenant naturellement les sols dans les zones à risque de coulée de boue et d'inondation ;
- L'amélioration de la connaissance des cavités souterraines et sa prise en compte dans tout aménagement ;
- La valorisation des emprises contraintes par le passage des canalisations de transport de matière dangereuse: coulées vertes...;
- Maîtriser et anticiper les nuisances liées aux carrières: poussières, trafic... ;
- Maintenir les espaces d'habitat à distance des activités potentiellement dangereuses et bruyantes ;
- L'arrêt du développement urbain linéaire le long des infrastructures de transport bruyantes pour éviter l'exposition des habitants aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique ;
- L'anticipation des effets du développement du territoire et de l'augmentation du trafic routier, et donc les conséquences sur l'ambiance sonore et la qualité de l'air locale, dans un souci de préservation et de sécurisation.

LES EMISSIONS DE GES ET LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

▪ LE SRADDET BOURGOGNE FRANCHE COMTE : UN ENCADREMENT ENGAGEANT

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) Bourgogne Franche-Comté, approuvé le 16, septembre 2020 est un document issu de la loi NOTRe dans le cadre de la mise en place des nouvelles régions en 2016. Il fusionne plusieurs documents et schémas régionaux existants : Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI), le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Le PCAET a une obligation de compatibilité avec le SRADDET.

Le SRADDET dispose ainsi de 6 règles relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'amélioration de la qualité de l'air, à la diminution de la consommation d'énergie et à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable. Ces règles se réfèrent à plusieurs objectifs déclinés dans le rapport d'objectifs, dont les principaux figurent ci-contre. Ces derniers prolongements permettent d'appliquer à une échelle régionale les ambitions de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) publiée au Journal Officiel le 18 août 2015.

La trajectoire de transition énergétique (réduction des émissions de GES, réduction des consommations énergétiques, production d'EnR) de la région définie par le SRADDET est chiffrée dans le tableau ci-contre.

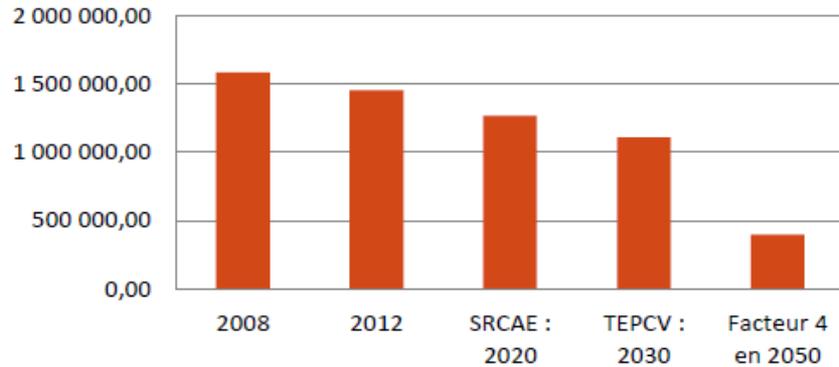
ZOOM SUR LES OBJECTIFS DU SRADDET

	2021	2026	2030	2050
Atténuation du changement climatique - GES				
Réduction des émissions de GES (/2008)	- 30 %	- 42 %	- 50 %	- 79 %
Atténuation du changement climatique - maîtrise de l'énergie (MDE)				
Réduction de la consommation énergétique finale (/2012)	- 12 %	- 19 %	- 25 %	- 54 %
Réduction de la consommation énergétique fossile (/2012)	- 27 %	- 43 %	- 56 %	- 98 %
Atténuation du changement climatique - EnR				
Taux d'EnR dans la production d'électricité	27 %	48 %	69 %	100 %
Taux d'EnR dans carburants	16 %	29 %	41 %	98 %
Taux d'EnR dans gaz	21 %	37 %	50 %	100 %
Taux d'EnR dans réseaux de chaleur	72 %	74 %	78 %	96 %
Atténuation du changement climatique - Indépendance énergétique				
Taux EnR dans la consommation finale brute (toutes provenances)	28 %	42 %	55 %	98 %
Taux EnR dans la consommation finale brute (production locale)	16 %	24 %	31 %	77 %
Taux d'exportation EnR	1 %	3 %	7 %	12 %

Objectif du SRADDET Bourgogne Franche Comté sur la thématique énergie

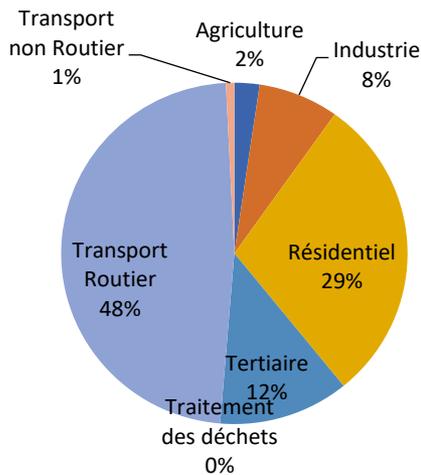
LES EMISSIONS DE GES ET LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Emissions de GES dans le Pays Dolois : relevés et objectifs entre 2008 et 2050 (TeqCO2)

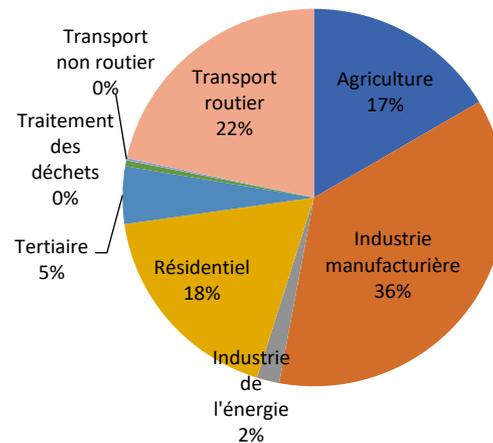


Relevés et comparaisons des objectifs de réduction des émissions de GES par documents cadres, Source: PCET Pays Dolois

Répartition des consommations d'énergie totales par secteur (Ktep d'énergie finale)



Répartition des émissions de GES par secteur hors autoroutes et PNAQ (en KteqCO2)



Répartitions des consommations et émissions énergétiques du Pays Dolois en 2012, Source: PCET Pays Dolois

LE PCET DU PAYS DOLOIS

Le Plan Climat Energie Territorial du Pays Dolois est la contribution locale pour agir face au changement climatique et adapter le territoire aux évolutions à venir. Pour inscrire le territoire dans la transition énergétique et accompagner le changement plutôt que de le subir, le PCET définit trois volets d'action principaux :

- La prise de conscience des enjeux et du passage à l'action ;
- l'atténuation des émissions de GES ;
- l'adaptation du territoire aux changements climatiques ;

Le but étant de faire du Pays Dolois un territoire d'expérimentation et d'exemplarité dans la démarche PCET au cœur d'une nouvelle région en construction. Il se dessine sur la période 2025 -2050.

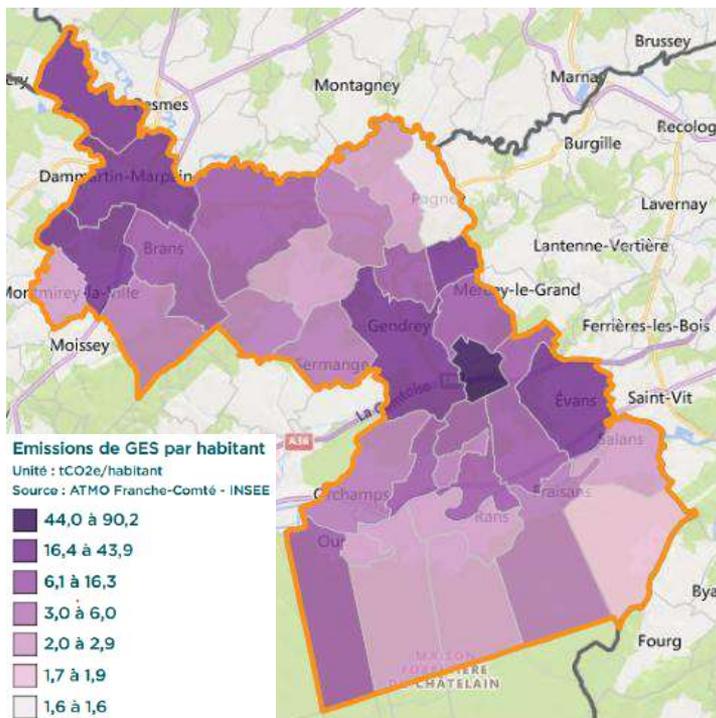
Le programme d'action 2017-2020 constitue le premier socle du PCET. Les objectifs sont repris de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte promulguée en août 2015 :

- Réduire de 50% les déchets mis en décharge d'ici 2050 ;
- Réduire de 40% les émissions de GES entre 1990 et 2030 ;
- Diviser par 2 la consommation d'énergie fossile en 15 ans ;
- Un tiers de l'énergie consommée proviendra des énergies renouvelables dans 15 ans.

Sur le territoire du PCET en 2012, les émissions totales de GES se répartissaient entre le secteur de l'industrie (36%) et celui des transports (22%). Contrairement à la CCJN (ancien périmètre), où le secteur des transports routiers prenait la plus grosse part dans les émissions de GES suivis par l'agriculture et le résidentiel.

Sur le territoire du Pays Dolois, le secteur des transports est le premier consommateur d'énergie (48%) suivi du secteur du résidentiel (29%). Les produits pétroliers sont la ressource d'énergie la plus consommée. Les énergies renouvelables ne représentent que 10% des consommations totales.

LES ÉMISSIONS DE GES ET LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE



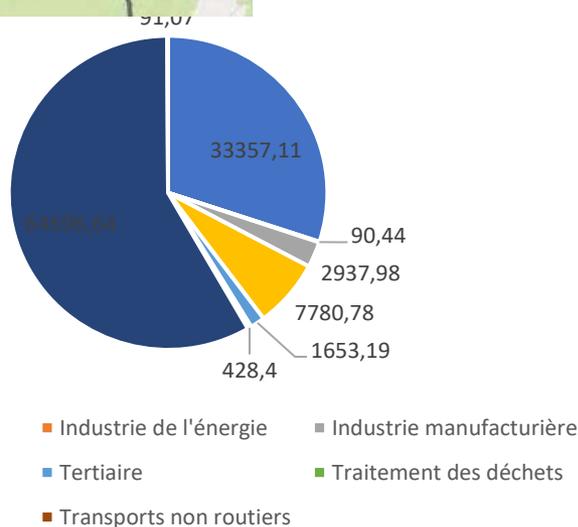
Les émissions de GES sont inégalement réparties sur le territoire car 8 communes sur 33 sont à l'origine d'environ 60% des émissions. Les secteurs où les concentrations sont les plus importantes sont les zones urbanisées, où la population est plus forte, les logements plus vulnérables énergétiquement et les volumes de trafic plus importants. Les émissions liées au chauffage individuel et au transport sont ainsi plus volumineuses.

DES ÉMISSIONS DE GES INDUITES PAR LE TRAFIC SUR LE TERRITOIRE DE LA CCJN

Jura Nord est lauréate 2015 de l'appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et de l'appel à projet régional TEPOS en Franche-Comté. La Communauté de communes est de fait impliquée dans la transition énergétique.

D'un point de vue des émissions de GES, en 2018, la CC Jura Nord émettait 111 035 tonnes équivalent CO2 de GES, soit 9,5tqCO2 par habitant.

Selon l'Observatoire Territorial Climat Air Energie de la Région Bourgogne Franche-Comté pour la Transition Energétique, le secteur des transports routiers est le premier émetteur de GES. Viennent ensuite le secteur de l'agriculture et du résidentiel.



Le dioxyde de carbone est le principal gaz à effet de serre émis sur le territoire (56%) suivi par le protoxyde d'azote (13%) et le méthane (1%). Le méthane est à 95% issu du secteur de l'agriculture et le protoxyde d'azote à 86%. Les proportions plus faibles de ces deux GES ne sont pas à négliger puisque, selon les études du centre de recherche forestière internationale, le protoxyde d'azote a un potentiel de réchauffement de l'atmosphère pouvant aller jusqu'à 300 fois celui du dioxyde de carbone sur une période d'un siècle. Quant au méthane, son potentiel est 25 fois plus élevé.

Vis-à-vis du dioxyde de carbone, 19% des émissions sont issues de la biomasse ce qui peut être mis en corrélation avec la consommation d'énergie renouvelable et notamment la part importante de consommation de bois de chauffage dans le secteur résidentiel puisque le bois-énergie représente quasiment 100% de la part des énergies renouvelables consommées sur le territoire.

Emissions de GES par secteur en TCO2e et par commune sur le territoire de la CCJN, Source OPTTEER

LES EMISSIONS DE GES ET LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

LE SECTEUR DES TRANSPORTS ET DU RÉSIDENTIEL LEVIER POUR BAISSER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU TERRITOIRE

La répartition géographique des consommations d'énergie est sensiblement identique à celle des émissions. Les consommations sont imputées à 33% à la combustion des produits pétroliers pour les secteurs du transport et du résidentiel et sont donc plus importantes sur les communes les plus peuplées.

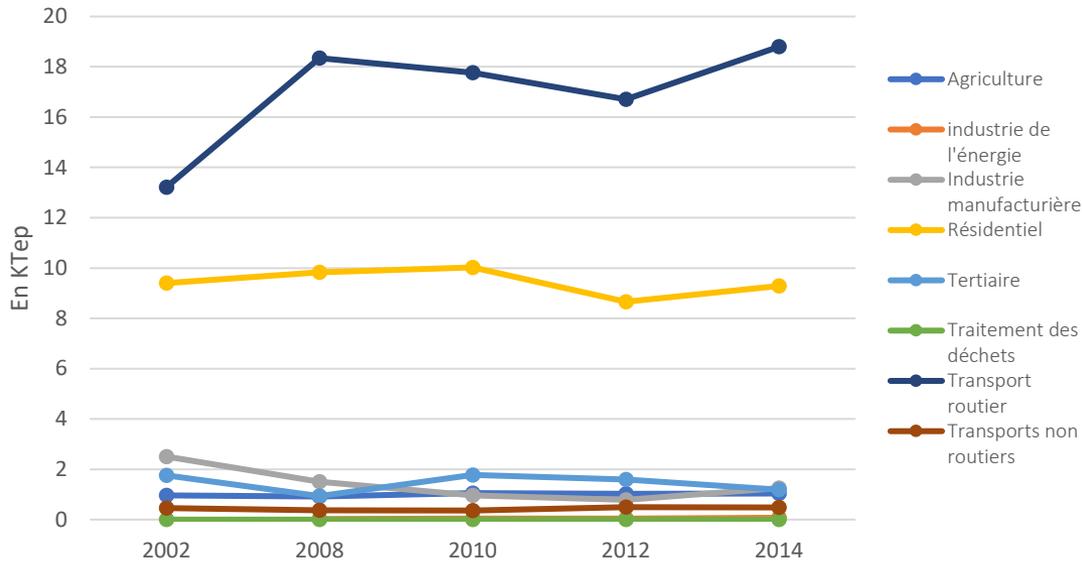
En 2018, la consommation totale d'énergie atteint 34 607 tep soit 2,9 tep/habitant. Cette moyenne est plus élevée que la moyenne du Pays Dolois qui est estimée à 2,36 tep/habitant mais demeure inférieure à la consommation par habitant en France qui est estimée à 3,6 tep en 2014.

Les produits pétroliers sont le premier vecteur énergétique consommé sur le territoire à hauteur de 26 Ktep en 2018 soit 75% des consommations totales.

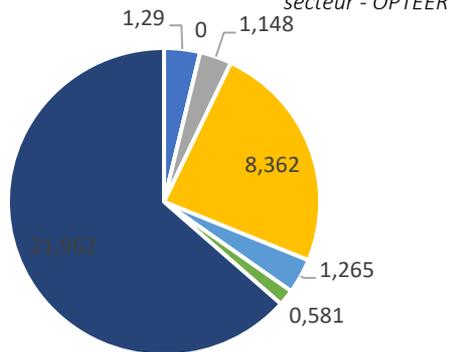
Les énergies renouvelables représentent 10% des énergies consommées (3,45Kte). Elles sont consommées à 99% par le secteur résidentiel, essentiellement pour des usages de chauffage. Les consommations d'électricité représentent 46 636 MWh et proviennent à 68% du secteur résidentiel.

4 communes sont raccordées au réseau Gaz : Dampierre, Fraisans, Ranchot et Louvatange.

Evolution des consommations par secteurs d'activités, hors autoroutes, entre 2002 et 2014

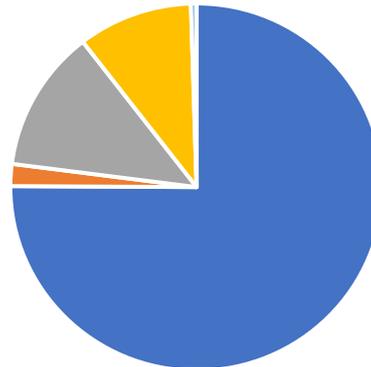


Répartition des consommations énergétiques par secteur - OPTTEER



- Industrie manufacturière
- Tertiaire
- Agriculture
- Transport routier
- Traitement des déchets
- Résidentiel
- Transports non routiers

Répartition des consommations énergétiques par vecteur - OPTTEER



- Produits pétroliers
- Gaz naturel
- Électricité
- Énergies renouvelables
- Autres types d'énergies

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

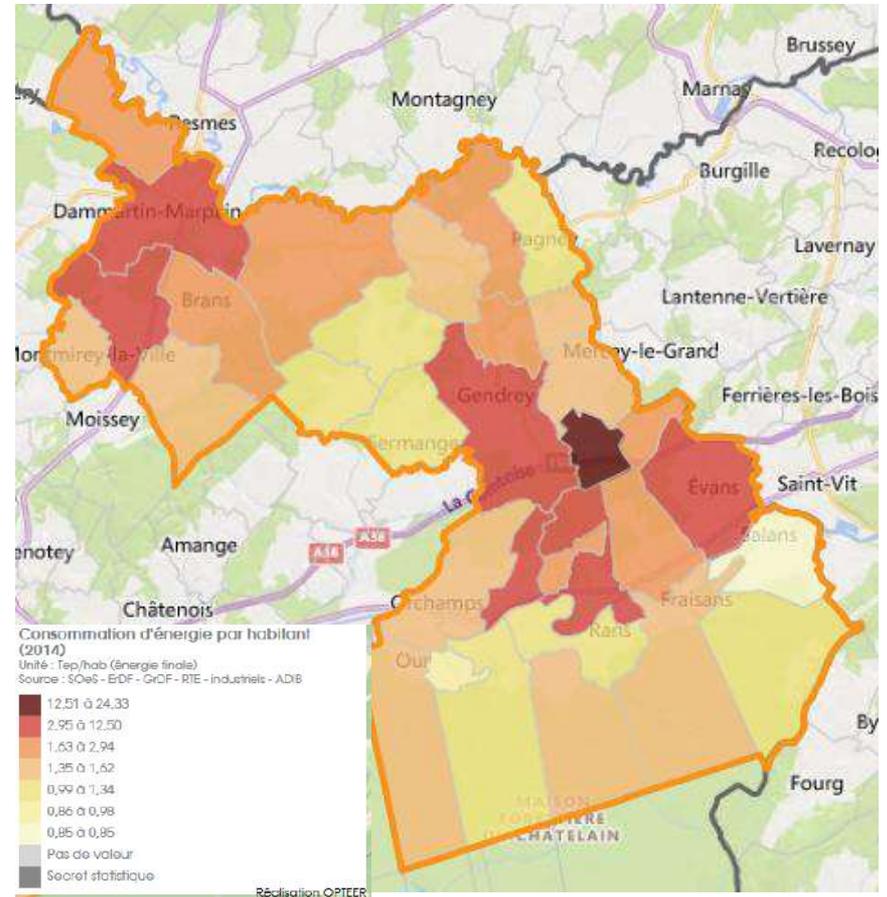
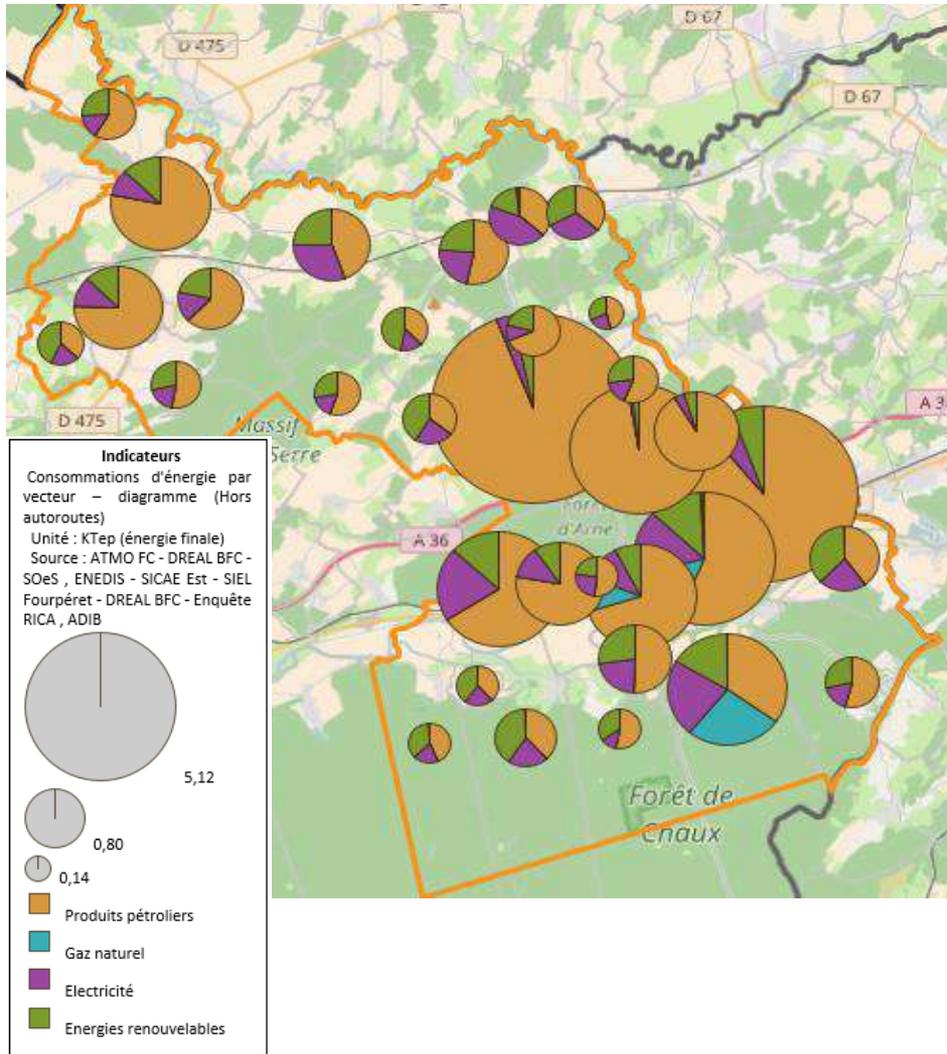
Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

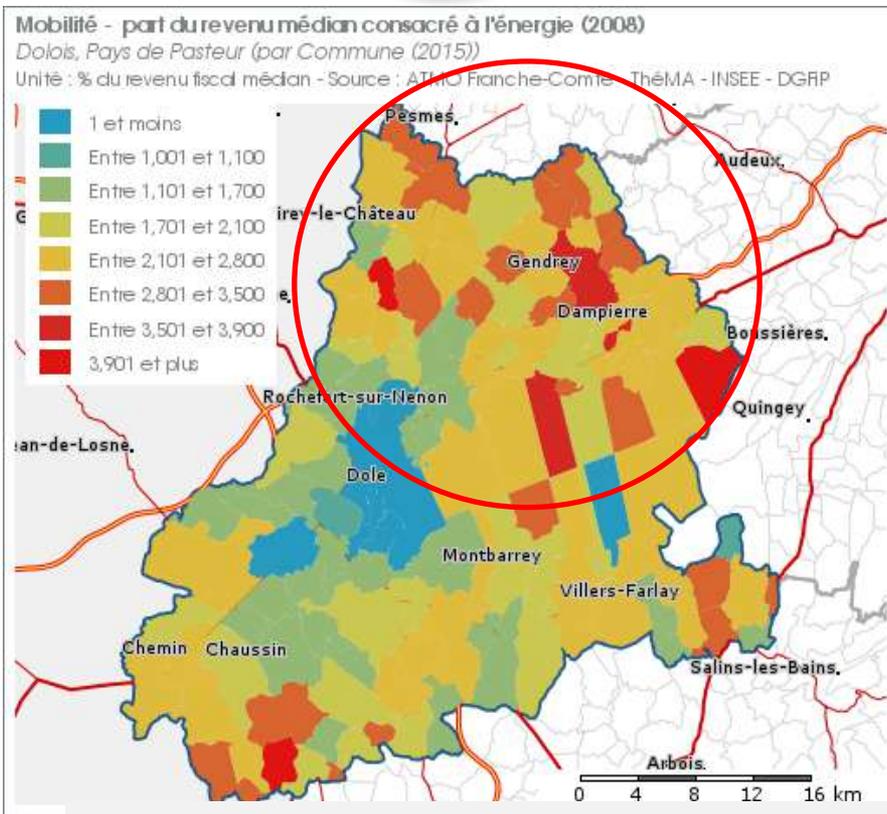
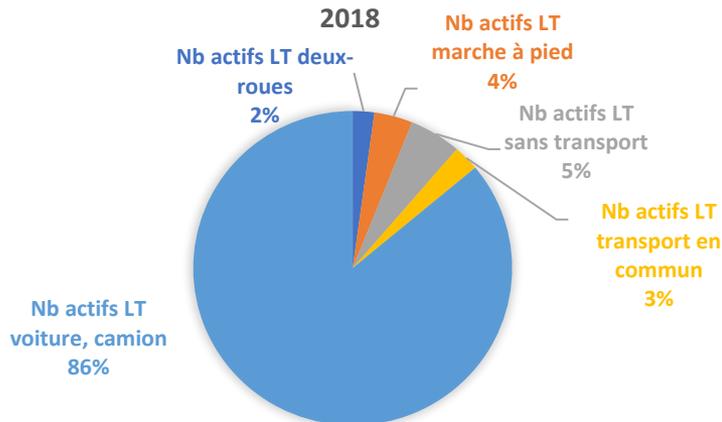
Berser
Levrault

LES EMISSIONS DE GES ET LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE



Consommations d'énergie par habitant en 2018, Source OPTTEER

Mode de transport utilisé par la population active en



Evaluation de la mobilité et de la précarité énergétique sur la CCJN, Source étude TEPOS

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

LES EMISSIONS DE GES ET LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

■ PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Selon l'INSEE la vulnérabilité énergétique est atteinte lorsqu'un ménage consacre plus de 8% de ses revenus aux dépenses d'énergie pour son logement et plus de 4,5% de ses revenus aux dépenses d'énergie liées aux déplacements. La précarité énergétique des ménages est localisée dans les secteurs où les distances domicile-travail sont les plus importantes et ils sont généralement couplés par l'éloignement aux équipements, services et commerces. L'âge du bâti compte aussi puisque les logements les plus anciens présentent une mauvaise performance énergétique générant ainsi de fortes déperditions de chaleur et des surconsommations de chauffage qui se répercutent sur les factures des usagers.

Ainsi, sur le territoire de la CCJN :

- le parc de logement est vieillissant avec 51% des résidences principales construites avant 1974, date de la première réglementation thermique. Il est constaté une prédominance de grands logements, plus énergivores, avec 55% des résidences principales qui ont 5 pièces ou plus. Les maisons individuelles sont plus nombreuses au détriment des logements collectifs ;
- les trajets domicile-travail sont conséquents avec une moyenne de 40km/jour. Malgré la desserte du territoire par deux gares, ces trajets sont essentiellement effectués en voiture et plus de la moitié des ménages possède deux voitures, 92,7% en possède au moins une ;
- plus de la moitié des ménages utilisent au moins 10% de ses revenus pour les dépenses énergétiques de mobilité ou de logement avec globalement une facture énergétique du secteur résidentiel qui augmente.

La précarité énergétique est donc un enjeu important sur la CCJN.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

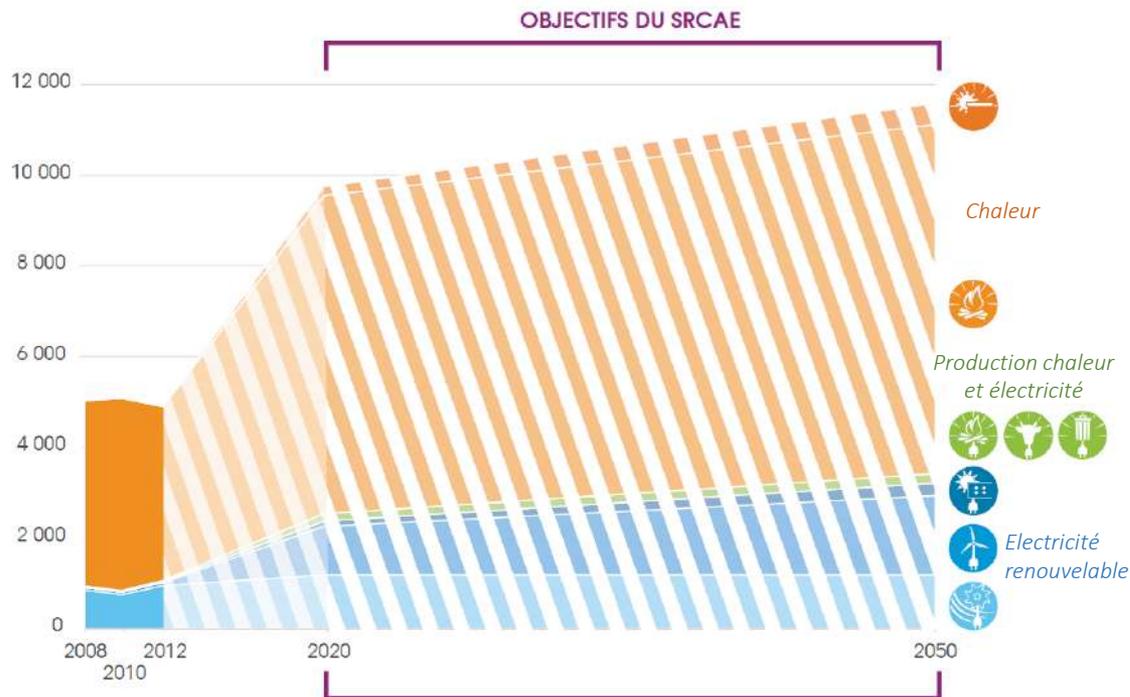
LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE AU NIVEAU RÉGIONAL

La production d'électricité en région est majoritairement d'origine renouvelable (79%), et elles qui représentent un fort potentiel de développement. La production d'énergie renouvelable en 2016 était de 10 300 GWh dont 74% issue du bois-énergie. Entre 2009 et 2017 la production d'énergie d'origine renouvelable a augmenté de 21%. Elle provient notamment du bois-énergie à 74% et de l'éolien en deuxième position à 11%. La région Bourgogne-Franche-Comté consomme environ 8 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) d'énergie alors qu'elle n'en produit qu'1 million.

L'hydroélectricité est une ressource qui a été exploitée depuis longtemps en Franche-Comté, avec notamment la troisième retenue d'eau de France au barrage de Vouglans (39). La production d'énergie d'origine hydraulique a progressé de 27% et représente aujourd'hui 6% du mix électrique. Cette filière hydroélectrique est en grande partie déjà exploitée avec notamment d'importants ouvrages (Vouglans, Vauffrey...). Le potentiel de développement concerne donc essentiellement la petite hydroélectricité.

Même si le coefficient d'ensoleillement est relativement modeste en Franche-Comté (1 750 à 2 000 h/an), La filière solaire photovoltaïque contribue au développement des énergies renouvelables à hauteur de 2% essentiellement via les particuliers et le secteur agricole. Le parc éolien poursuit son développement. En 2017, la production représente 11% du mix énergétique. Les délais importants de montage des dossiers (6 à 8 ans) ralentissent le développement de la production d'énergie éolienne..

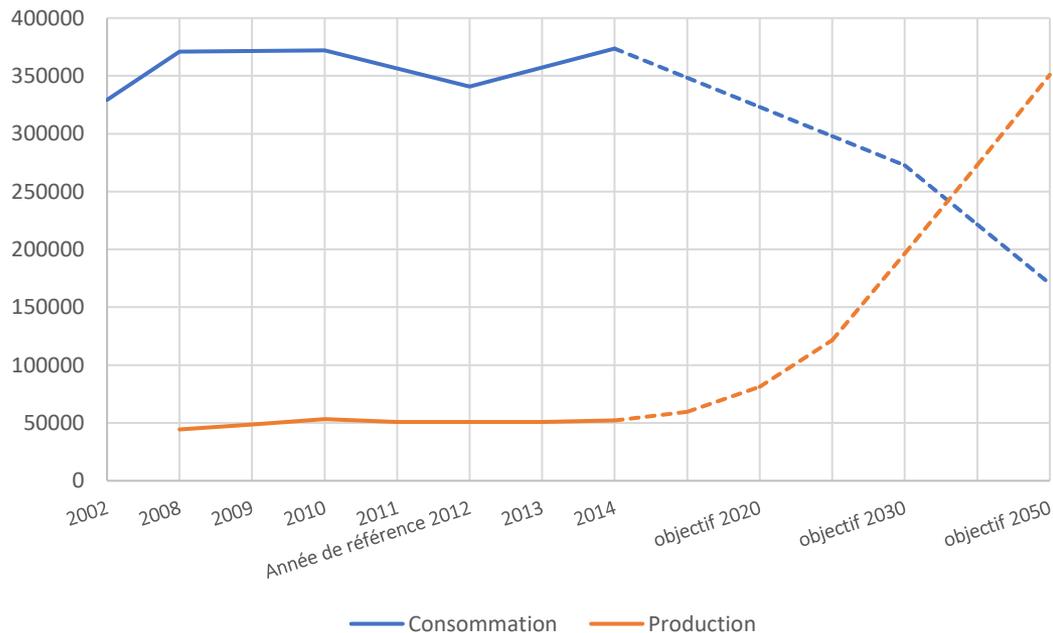
Si les enjeux de développement de la géothermie restent très modestes en région, en revanche, il existe un vrai potentiel pour la méthanisation, filière émergente essentiellement d'origine agricole. La récupération et la valorisation de l'énergie fatale constituent également un potentiel d'économie d'énergie non négligeable.



Production prévisionnelle d'énergies renouvelables thermiques et électriques (en GWh/an) des objectifs du SRCAE de Franche Comté, Source OPTÉER



**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE**
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE



Objectifs de consommation et de production TEPCV (toutes les énergies, énergie finale, MWh), Source : étude TEPOS

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 039-243900560-20241128-PLUi_AN3-DE

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

LE TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA DYNAMIQUE TEPOS ET TPCV POUR UN TERRITOIRE DURABLE ET ÉCONOME EN ÉNERGIE

La communauté de communes Jura Nord est lauréate de l'appel à projet TEPOS-TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte). Cet engagement permet d'avoir des subventions pour la réalisation de projets de production d'énergies renouvelables ou de performance thermique des équipements ou encore de mobilités alternatives. La collectivité réfléchit ainsi à des projets adaptés à son territoire.

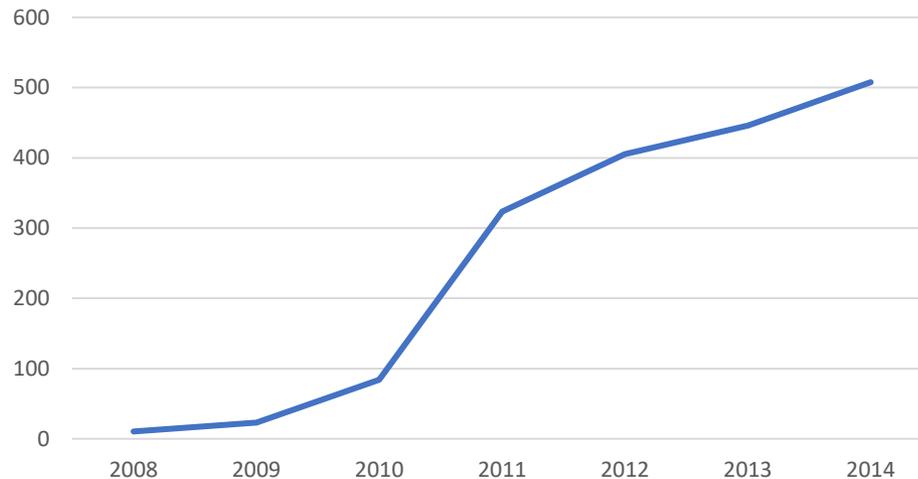
Ainsi, la filière bois, qui est déjà la mieux développée, a une marge de progression potentiellement importante au niveau :

- du chauffage collectif au bois ;
- de l'utilisation du bois de rebut ;
- du développement des sites d'approvisionnement pour les ménages en situation de précarité énergétique.

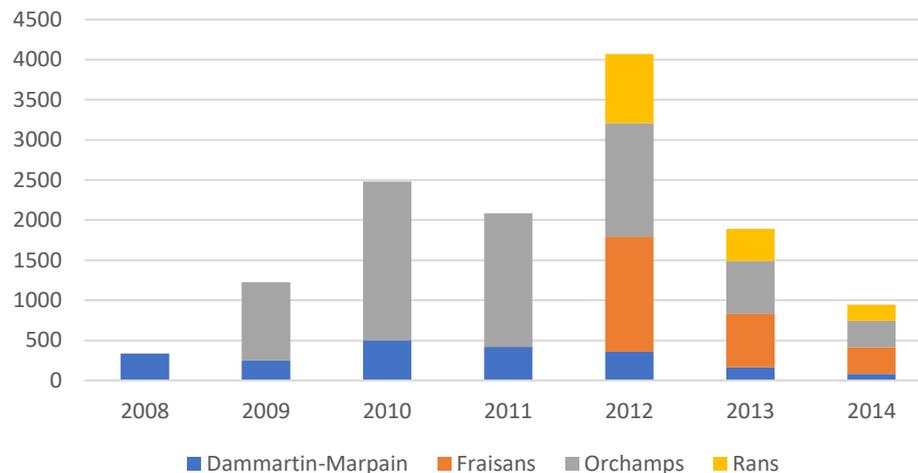
Pour les autres énergies, les potentiels sont importants :

- L'équipement des toits franc-comtois en solaire photovoltaïque permettrait une production de 250 à 400 ktep (actuellement plus de 500MWh).
- L'équipement du secteur résidentiel (440 000 logements soit 80 % du parc) en solaire thermique pourrait générer 80 ktep ;
- Le projet éolien Jura Nord La Comtoise avec la mise en place des 11 éoliennes produirait 60 000MWh/an ;
- La CCJN expérimente actuellement l'autoconsommation partagée sur ses bâtiments collectifs en les équipant à la géothermie et au solaire avec une mise en réseau pour transférer les surplus énergétiques ;
- Les deux projets d'unité de méthanisation de Gendrey et Mutigney sont en exploitation et produisent de l'électricité et de la chaleur ;
- Les communes de Dampierre et d'Orchamps sont pré-ciblées pour l'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques dans le but de développer une alternative aux voitures à essence. La CCJN a acquis 4 véhicules électriques pour ses services.

Production d'électricité photovoltaïque en MWh



Production d'hydroélectricité en MWh



Production d'énergie renouvelable par type d'installation, Source : étude TEPOS

■ L'ÉNERGIE SOLAIRE PEU DÉVELOPPÉE

L'énergie solaire est utilisée de 2 façons principales :

- Le solaire thermique : l'énergie est récupérée par des capteurs thermiques lors de périodes d'ensoleillement et est restituée pour réchauffer le bâtiment, cette technologie est utilisée dans les bâtiments ayant des grands besoins en eau chaude sanitaire (logements, équipements publics,...)
- Le solaire photovoltaïque : il permet de produire de l'électricité en utilisant l'impact des ondes des rayons du soleil sur de grands panneaux. Cette énergie peut être stockée.

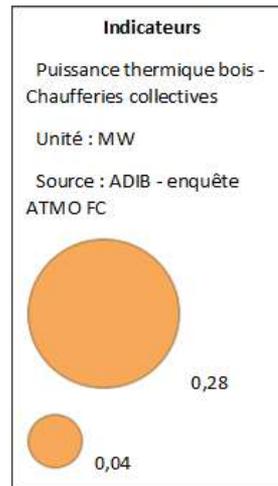
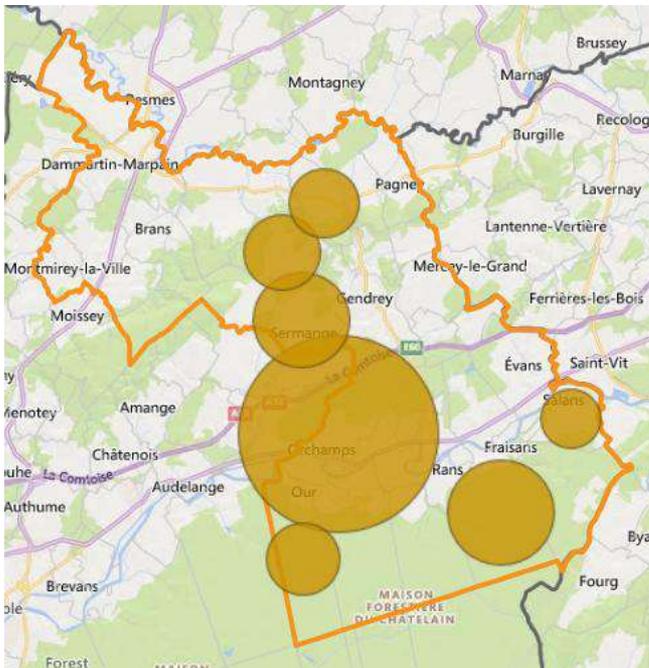
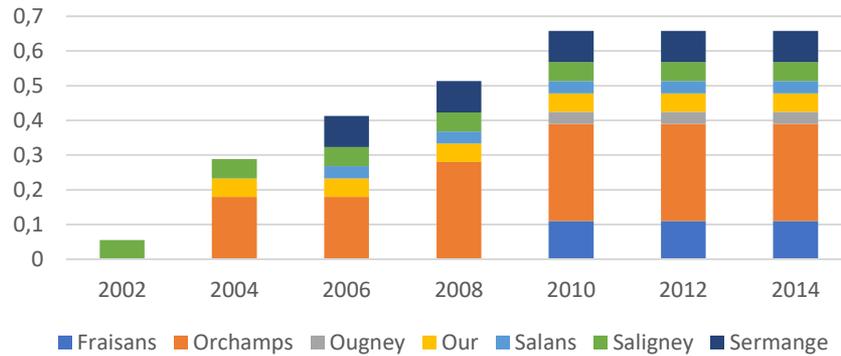
En ce qui concerne le solaire thermique, celui-ci connaît une croissance constante depuis 2008. Cependant la production de chaleur est faible avec 83,7MWh en 2018. Pour le solaire photovoltaïque, en 2018, la production était de 655,4 MWh.

■ LE PETIT HYDRAULIQUE S'ESOUFLE

Les communes équipées de centrales hydroélectriques sur le territoire sont Dammartin, Fraisans, Orchamps et Rans. La première centrale installée est celle de Dammartin, avec une production de 100KWh en 2018. La centrale de Rans sur le Doubs, avec une puissance installée de 150kW, produit 199MWh en 2014 et 240 en 2018. La centrale d'Orchamps et de Fraisans ont produit en 2018 environ 400 MWh chacune.

Depuis 2010, on constate une diminution constante et significative des MWh produits par l'ensemble des installations. Cet essoufflement s'explique par la variation importante des débits d'étiage des cours d'eau qui dépendent directement des conditions climatiques. En effet, les épisodes pluvieux ont été moins importants ces dernières années. Au vu de l'imprévisibilité de production d'énergie de ce type d'ouvrage, l'hydroélectricité n'aura pas vocation à augmenter sur le territoire.

Evolution des installations de chaufferies collectives et de leur production en MW



La filière bois-énergie sur le territoire de la CCJN, Source : OPTÉER

LA VALORISATION DE LA FILIÈRE BOIS

Le Jura est boisé à 46% de sa surface et dispose ainsi d'un gisement de 142 800 Ktep/an, la forêt de Chauv est un de ses principaux massif forestier avec 23 000 hectares.

Contrairement au niveau national, sur le département, les forêts sont à 77% du domaine public et 25% du domaine privé. La majorité bénéficie de la certification PEFC et la quasi-totalité des forêts publiques relèvent du régime forestier et disposent d'un document de gestion durable.

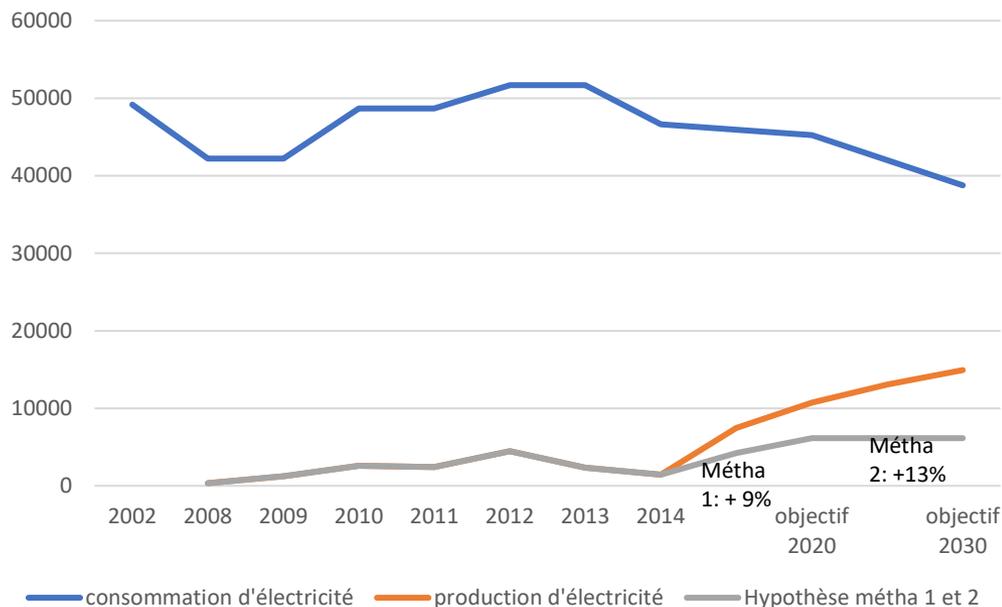
La CCJN est lauréate de l'appel à projet régional des communes forestières de Franche-Comté et de l'ONF pour le développement durable de la forêt. Une expérimentation territoriale partagée de gestion forestière durable, est en cours pour construire un réseau de circuits courts sécurisés de l'exploitation forestière allant de la transformation à la commercialisation du bois.

Cette valorisation est indispensable d'autant plus que la ressource en bois est importante sur le territoire garantissant ainsi une résilience aux changements climatiques. En effet, les forêts de la CCJN constitue un puit de carbone conséquent avec 10 380ha de zones forestières et des prairies qui peuvent jouer un rôle majeur dans le bilan carbone global.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

Depuis 2002, 7 communes ont installé des chaufferies collectives pour chauffer leurs bâtiments (mairie, salle des fêtes, logements communaux...). La production de chaleur par les chaufferies collectives représente 768KWh en 2018. La barre dispose elle aussi d'une chaufferie collective mais non pris en compte dans le chiffre ci-dessus. De plus, les données sur les chaufferies individuelles ne sont pas disponibles et ne peuvent donc pas être pris en compte dans les calculs ci-dessus.

Il n'existe pas de chaufferie industrielle sur le territoire.



Consommation et production d'électricité en MWh sur le territoire de la CCJN, Source: étude TEPOS

LA MÉTHANISATION

C'est une technologie basée sur la dégradation de la matière organique par des micro-organismes, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Cette technique permet à partir des déchets ou des effluents d'élevages de produire un gaz combustible utilisable pour produire de l'électricité ou de la chaleur.

Sur le territoire la filière agricole est importante. A Gendrey et Mutigney, deux projets ont été réalisés grâce à la volonté d'un groupement d'agriculteurs du territoire et l'accompagnement du territoire.

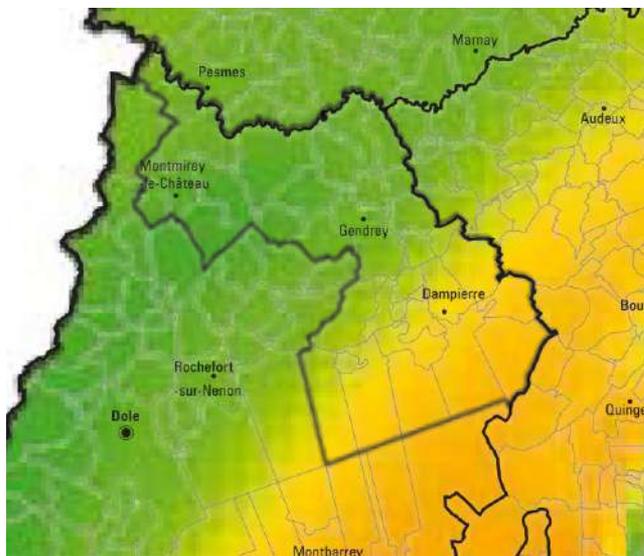
Gendrey

Cette installation de méthanisation agricole valorise les effluents de sept exploitations agricoles bovines en polyculture élevage. Le total de tonnes d'intrants prévus est de 12 500 tonnes par an soit 34 t d'intrants par jour. La production de digestat attendue est d'environ 11 000 tonnes par an dont 1 800 t de digestat solide. Le débit de biométhane produit est de l'ordre de 250kWh en moyenne sur l'année.

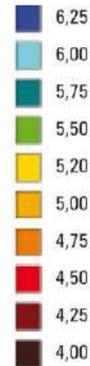
Mutigney

Cette installation de méthanisation agricole valorise les effluents de sept exploitations agricoles bovines en polyculture élevage. Le total de tonnes d'intrants prévus est de 12 000 tonnes par an soit 32 t d'intrants par jour. La production de digestat attendue est d'environ 10 800 tonnes par an dont 1 700 t de digestat solide, valorisé en tant qu'engrais organique sur les cultures des exploitants agricoles en remplacement de fumier, de lisier ou d'engrais chimiques. Le débit de biométhane produit est de l'ordre de 250kWh en moyenne sur l'année.

LA PRODUCTION ÉNERGETIQUE



Vent à 100 m de haut en m/s



Gisement éolien, Source : SRE

LE FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

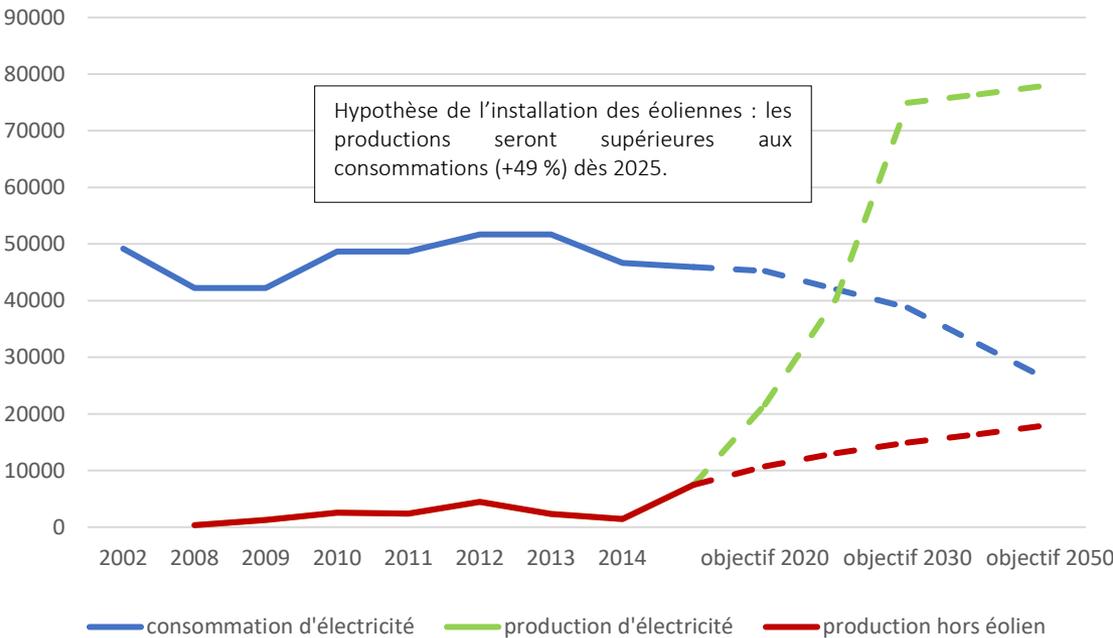
Les lois Grenelles prévoient l'élaboration, à l'échelle de chacune des régions françaises, d'un schéma spécifique portant sur le potentiel et les possibilités de production d'électricité d'origine éolienne (Schéma Régional Éolien) qui sera annexé au SRCAE. Ce schéma doit permettre de répondre aux besoins de production d'énergie renouvelable afin d'atteindre l'objectif européen fixé par le protocole de KYOTO.

Le grand éolien concerne les éoliennes de hauteur supérieure à 50m. Et le petit éolien concerne les installations inférieures à 12m (souvent utilisées par les agriculteurs ou les particuliers).

Au regard de la puissance de ses vents, la région Franche-Comté présente un développement du petit éolien peu intéressant contrairement à celui du grand éolien. En effet, le critère minimal de vent requis pour la validation administrative d'une zone de développement éolien est de 4,5m/s à 100m de hauteur. Mais le critère de rentabilité est lui établi à 5,2m/s à 100m de hauteur. La carte du SRE ci-contre montre que le Nord de la CCJN est susceptible d'implanter des éoliennes pour la production d'énergie.

En 2012, la Communauté de communes a lancé une étude de faisabilité faisant ressortir le potentiel de la zone englobant les communes de Gendrey, Sermange et Saligney. Le développement du projet « Jura Nord la Comtoise » est en cours dans l'objectif de déterminer la zone d'implantation de moindre impact en vue de faire une demande d'autorisation pour construire et exploiter un parc éolien.

Le projet prévoit l'implantation de 11 éoliennes : 6 sur la commune de Gendrey, 1 à Saligney et 3 à Sermange. La puissance moyenne totale de ces 11 installations devrait atteindre 27,5MW, pour une production d'électricité d'environ 60GWh/an. Cette production d'électricité correspond à la consommation électrique annuelle d'environ 24 000 personnes.



Hypothèse de consommation et production d'électricité en MWh (en 2050)

CONSTATS

- Une ressource forestière exploitée et valorisée avec une gestion encadrée
- Une filière bois-énergie encrée et bien développée à la fois en individuelle et en collectif
- Des centrales hydroélectriques en fonctionnement au maximum de leur production
- Un territoire engagé dans des démarches de performances énergétiques (TEPOS)
- Un projet de méthanisation en cours
- Des émissions de GES importantes dues aux transports et au résidentiel
- Une précarité énergétique des logements importante
- Une sur-utilisation de la voiture au sein des ménages
- L'utilisation de l'éolien sous-estimé

EN

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

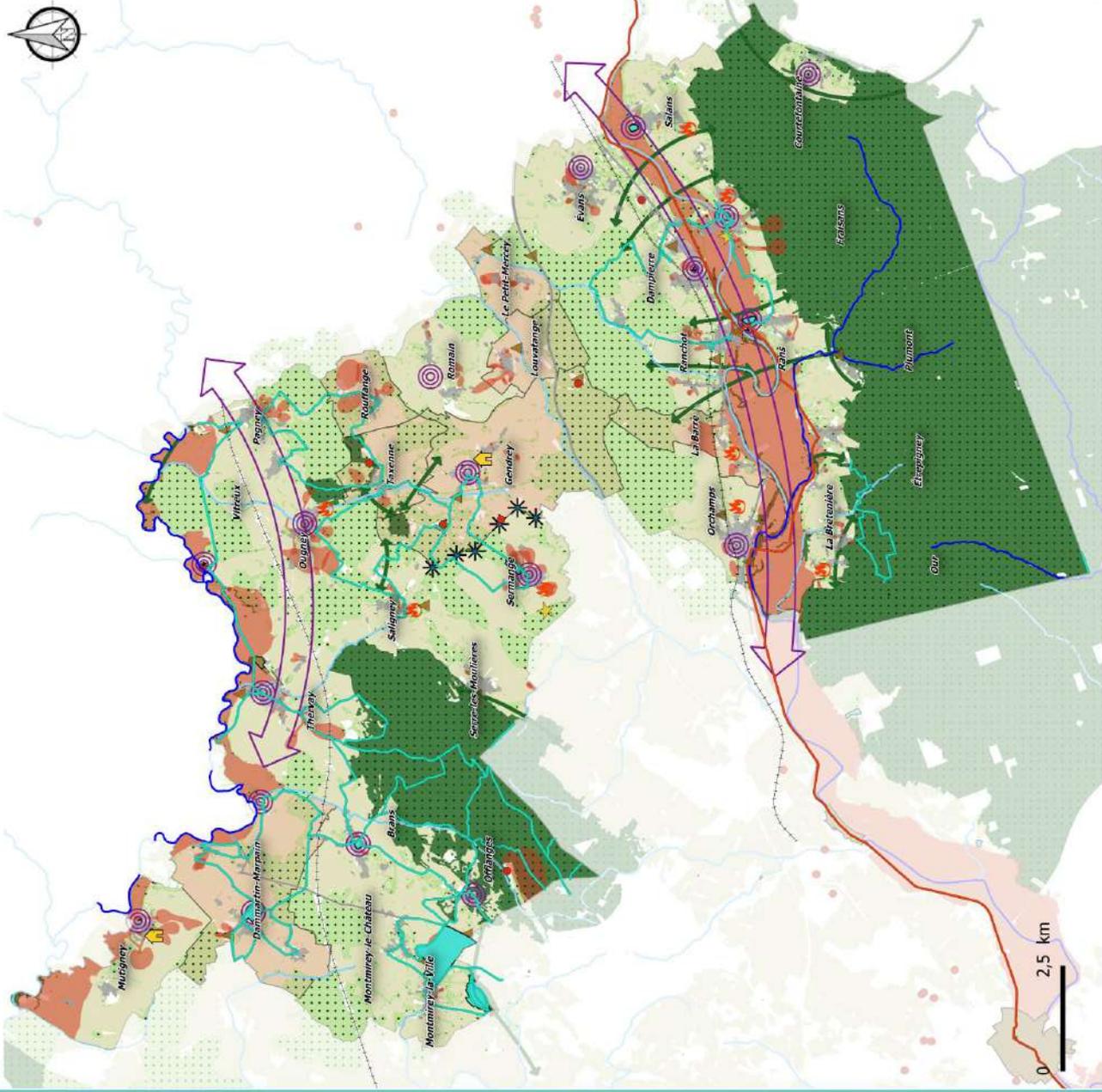
Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Berser
Levrault

- La réduction des consommations énergétiques, notamment fossiles, et des émissions de GES induites ;
- La lutte contre le risque de précarité énergétique des ménages en limitant leurs besoins en énergie fossile ;
- L'amélioration des performances énergétiques du parc de logement existant pour réduire la demande énergétique du territoire ;
- Le développement d'une mobilité plus durable pour limiter les consommations énergétiques induites et les impacts sur l'air ;
- L'augmentation de la production d'énergie renouvelables :
 - La valorisation et le confortement de la filière bois locale avec le soutien de la sylviculture pour répondre aux objectifs de lutte contre le changement climatique ;
 - Le développement du solaire thermique et photovoltaïque au regard des potentialités, notamment à l'échelle des bâtiments pour créer un mix énergétique ;
 - L'optimisation des centrales hydroélectriques pour renforcer leur production d'énergie ;
 - L'étude de la mise en place de projet éolien sur le territoire ;
 - Le développement de l'exploitation de la géothermie.



Des éléments paysagers à valoriser

- ⊙ Valorisation des ensembles urbains remarquables (silhouettes, points de vue, patrimoine)
- ▲ Intégration des zones d'activité, secteurs sensibles pour la qualité paysagère
- ↔ (Re)composition et (re)qualification du paysage urbain (entrées de ville, étalement...) en particulier autour des grands axes

Vers une performance environnementale optimale du territoire

- * Des conditions bioclimatiques propices à l'éolien
- ⋯ Confortement de la filière bois pour la production de bois énergie dans le respect de la ressource disponible
- 🔥 Développement d'un réseau de chaufferies collectives
- 🏠 Favorisation de l'implantation d'unité de méthanisation agricole
- 🏡 Réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques de la part de l'agriculture, des transports et du logement

Une trame verte et bleue fonctionnelle à préserver

- Protection des réservoirs de biodiversité forestiers
- Restauration de la qualité des cours d'eau remarquables, et milieux associés
- Restauration des continuités écologiques aquatiques
- ↔ Restauration des continuités écologiques terrestres
- Maintien du continuum forestier
- Préservation de la matrice agricole et valorisation du réseau

Des risques et nuisances à maîtriser

- Limitation des nuisances et pollutions générées par les installations classées pour l'environnement
- Prise en compte du risque inondation dans l'exposition des populations humaines
- ★ Vigilance aux risques de mouvement de terrains dans les a

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
 Reçu en préfecture le 12/12/2024
 Publié le
 ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



Massif de la
Serre

Forêt d'Arne

ANNEXES

Forêt de Chauv

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Bersier
Levraut

BASE PERMANENTE DES ÉQUIPEMENTS INSEE 2019

libellé équipement	gamme
Musée	supérieure
Bureau de poste, relais poste, agence postale	proximité
Réparation automobile et de matériel agricole	proximité
Maçon	proximité
Plâtrier, peintre	proximité
Menuisier, charpentier, serrurier	proximité
Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité
Électricien	proximité
Entreprise générale du bâtiment	proximité
Coiffure	proximité
Restaurant, restaurant rapide	proximité
Agence immobilière	proximité
Institut de beauté – ongles	proximité
Épicerie, supérette	proximité
Boulangerie	proximité
Boucherie, charcuterie	proximité
Fleuriste – jardinerie – animalerie	proximité
École élémentaire	proximité
Médecin généraliste	proximité
Chirurgien dentiste	proximité
Infirmier	proximité
Masseur kinésithérapeute	proximité
Pharmacie	proximité
Taxi – VTC	proximité
Boulodrome	proximité
Tennis	proximité
Salle ou terrain multisports	proximité
Terrain de grands jeux	proximité
Bibliothèque	proximité

libellé équipement	gamme
Police, gendarmerie	intermédiaire
Centre de finances publiques	intermédiaire
Banque, Caisse d'Épargne	intermédiaire
Pompes funèbres	intermédiaire
Contrôle technique automobile	intermédiaire
École de conduite	intermédiaire
Vétérinaire	intermédiaire
Pressing – laverie automatique	intermédiaire
Supermarché	intermédiaire
Librairie, papeterie, journaux	intermédiaire
Magasin de vêtements	intermédiaire
Magasin d'équipements du foyer	intermédiaire
Magasin de chaussures	intermédiaire
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	intermédiaire
Magasin de meubles	intermédiaire
Magasin d'articles de sports et de loisirs	intermédiaire
Droguerie, quincaillerie, bricolage	intermédiaire
Horlogerie, bijouterie	intermédiaire
Magasin d'optique	intermédiaire
Magasin de matériel médical et orthopédique	intermédiaire
Station service	intermédiaire
École maternelle	intermédiaire
Collège	intermédiaire
Sage-femme	intermédiaire
Orthophoniste	intermédiaire
Pédicure, podologue	intermédiaire
Psychologue	intermédiaire
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	intermédiaire
Ambulance	intermédiaire
Personnes âgées : hébergement	intermédiaire
Personnes âgées : services d'aide	intermédiaire
Crèche	intermédiaire
Salle de sport spécialisée	intermédiaire
Bassin de natation	intermédiaire
Athlétisme	intermédiaire
Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	intermédiaire

libellé équipement	gamme
Pôle emploi : réseau de proximité	supérieure
Location d'automobiles et d'utilitaires légers	supérieure
Agence de travail temporaire	supérieure
Hypermarché	supérieure
Produits surgelés	supérieure
Poissonnerie	supérieure
Magasin de revêtements murs et sols	supérieure
Parfumerie – cosmétique	supérieure
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	supérieure
Lycée d'enseignement professionnel	supérieure
Formation santé	supérieure
Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	supérieure
Établissement de santé de court séjour	supérieure
Établissement de santé de moyen séjour	supérieure
Établissement de santé de long séjour	supérieure
Établissement psychiatrique	supérieure
Urgences	supérieure
Centre de santé	supérieure
Structures psychiatriques en ambulatoire	supérieure
Dialyse	supérieure
Spécialiste en cardiologie	supérieure
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	supérieure
Spécialiste en gynécologie	supérieure
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	supérieure
Spécialiste en psychiatrie	supérieure
Spécialiste en ophtalmologie	supérieure
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	supérieure
Spécialiste en pédiatrie	supérieure
Spécialiste en pneumologie	supérieure
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	supérieure
Orthoptiste	supérieure
Audio prothésiste	supérieure
Psychomotricien	supérieure
Diététicien	supérieure
Personnes âgées : soins à domicile	supérieure
Enfants handicapés : hébergement	supérieure
Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	supérieure
Adultes handicapés : accueil, hébergement	supérieure
Adultes handicapés : services d'aide	supérieure
Travail protégé	supérieure
Adultes handicapés : services de soins à domicile	supérieure
Aide sociale à l'enfance : hébergement	supérieure
Gare	supérieure
Parcours sportif/santé	supérieure
Théâtre, art de rue, cirque	supérieure
Cinéma	supérieure
Musée	supérieure

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE



RECENSEMENT DES OFFRES IMMOBILIÈRES

Commune	Type de bien	Nombre de pièces	Prix	Surface (m ²)	Prix/m ²
Montimrey-La-Ville	Maison	T6	75 000 €	175	429 €
Etrepigny	Maison	T8	125 000 €	280	446 €
Orchamps	Maison	T4	69 000 €	97	711 €
Gendrey	Maison	T4	85 000 €	118	720 €
Orchamps	Maison	T5	230 000 €	270	852 €
Orchamps	Maison	T4	60 000 €	70	857 €
Orchamps	Maison	T5	59 000 €	66	894 €
Romain	Maison	T8	270 000 €	270	1 000 €
Orchamps	Maison	T6	179 000 €	174	1 029 €
Orchamps	Maison	T8	220 000 €	192	1 146 €
Orchamps	Maison	T6	269 000 €	215	1 251 €
Dampierre	Maison	T3	88 000 €	69	1 275 €
Dampierre	Maison	T5	174 900 €	130	1 345 €
Montmirey-La-Ville	Maison	T6	190 000 €	135	1 407 €
Montmirey-Le-Château	Maison	T5	249 000 €	170	1 465 €
Orchamps	Maison	T6	219 000 €	145	1 510 €
Gendrey	Maison	T5	128 000 €	83	1 542 €
Orchamps	Maison	T6	230 000 €	146	1 575 €
Louvatange	Maison	T6	267 500 €	162	1 651 €
Montmirey-Le-Château	Maison	T4	232 000 €	135	1 719 €
Orchamps	Maison	T4	193 000 €	111	1 739 €
Gendrey	Maison	T3	148 000 €	81	1 827 €
Orchamps	Maison	T6	345 000 €	150	2 300 €
Médiane			190 000	145	1 310 €
Pondération			172 846	-	1 192 €

Source : seloger.com, 07/08/2017

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN3-DE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Communauté de communes *Jura nord*



HABITAT



ÉCONOMIE



TRANSPORT



ENVIRONNEMENT



PATRIMOINE

CITADIA
CONSEIL

even
CONSEIL

Publique

Jura
nord
Communauté de communes